

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2022

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2021

NOVEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	3
1.2.1. Croissance et prix	3
1.2.2. Relations avec le reste du monde	4
1.2.3. Monnaie et financement de l'économie	6
1.2.4. Finances publiques	8
1.2.5. Secteurs sociaux	9
1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles	11
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2021-2024.....	13
1.3.1. Situation macroéconomique 2021.....	13
1.3.2. Perspectives macroéconomiques 2022-2024	13
1.3.3. Perspectives budgétaires 2022-2024.....	14
1.3.4. Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2022	15
CHAPITRE 2 : PRODUCTION	16
2.1. Secteur primaire	16
2.1.1. Agriculture	16
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture	21
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	23
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	26
2.2. Secteur secondaire.....	27
2.2.1. Industries manufacturières	27
2.2.2. Industries extractives.....	29
2.3. Secteur tertiaire	36
2.3.1. Commerce	36
2.3.2. Tourisme	37
2.3.3. Transports	38
2.3.4. Télécommunications	41
2.3.5. PME, économie sociale et artisanat.....	42
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE	44
3.1. Analyse des composantes de la demande	44
3.1.1. Demande intérieure	44
3.1.2 Demande extérieure	47
3.2 Prix.....	49
3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages.....	49
3.2.2. Compétitivité globale	51
CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	54
4.1. Politique monétaire	54
4.1.1. Politique de refinancement	54
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	55
4.2. Opérations du marché monétaire	55
4.2.1. Opérations d'Open market.....	56
4.2.2. Facilité marginale de prêt à 24 heures	56
4.2.3. Opération du Guichet spécial.....	56
4.2.4. Marché interbancaire	56
4.3. Politique des réserves obligatoires.....	56
4.4. Situation monétaire	56
4.4.1. Contreparties de la masse monétaire.....	57
4.4.2. La masse monétaire	59
4.5. Secteur bancaire.....	59
4.5.1. Total des bilans	60
4.5.2. Dépôts de la clientèle	60
4.5.3. Crédits à la clientèle.....	61
4.5.4. Normes prudentielles	62
4.5.5. Distributeurs automatiques et Monnaie électronique.....	62

4.6.	Microfinance.....	62
4.6.1.	Répartition des EMF par catégorie	62
4.6.2.	Couverture géographique.....	63
4.6.3.	Evolution du total des bilans.....	63
4.6.4.	Evolution des dépôts.....	64
4.6.5.	Evolution des crédits.....	64
4.6.6.	Evolution des créances en souffrance	65
4.6.7.	Evolution des performances.....	65
4.7.	Etablissements financiers.....	65
4.8.	Assurances	66
4.9.	Marché boursier	68
4.9.1.	Marché boursier	68
4.9.2.	Opérations sur titres publics.....	70
4.10.	Stratégie de financement de l'économie sur la période 2020-2023	70
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR.....		73
5.1.	Commerce extérieur.....	73
5.1.1.	Balance commerciale	73
5.1.2.	Orientation géographique des échanges.....	77
5.2.	Balance des paiements	85
5.2.1	Balance des transactions courantes	85
5.2.2	Financements extérieurs	90
5.2.3	Balances des paiements sectorielles.....	91
5.2.4	Balances des paiements bilatérales	93
5.2.5	Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2021	95
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX		99
6.1.	Education	99
6.1.1	Education de base.....	99
6.1.2	Enseignements secondaires.....	102
6.1.3	Enseignement supérieur.....	104
6.2.	Santé.....	106
6.2.1	Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant	106
6.2.2	Surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie et promotion de la santé	108
6.3	Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale.....	113
6.3.1	Evolution de l'emploi.....	113
6.3.2	Formation professionnelle.....	115
6.3.3	Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail	116
6.4	Urbanisme et habitat	117
6.4.1	Développement de l'habitat	117
6.4.2	Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain	118
6.4.3	Développement des infrastructures de transport urbain	119
6.5	Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse	119
6.5.1	Affaires sociales.....	119
6.5.2	Promotion de la femme et de la famille	120
6.6	Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux.....	121
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2021 ET PROJET DE BUDGET 2022.....		122
7.1.	Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire	122
7.1.1	Loi de finances rectificative	122
7.1.2	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)	124
7.2	Exécution du budget 2021	125
7.2.1	Ressources budgétaires	126
7.2.2	Exécution des dépenses budgétaires	129
7.2.3	Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base	132
7.3	Exposé de motifs des mesures nouvelles	133
7.3.1	Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	133
7.3.2	Dispositions relatives au Code Général des Impôts	135
7.3.3.	Autres Dispositions Financières.....	145
7.4	Projet de budget de l'exercice 2022.....	148

7.4.1	Analyse des recettes.....	148
7.4.2	Analyse des dépenses.....	150
CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2021-2024.....		154
8.1.	Perspectives économiques mondiales	154
8.1.1	Prévisions de croissance économique	154
8.1.2	Perspectives du marché des matières premières	156
8.1.3	Evolution des prix à la consommation	157
8.2	Evolution de l'économie nationale en 2021	159
8.2.1	Evolution de l'offre.....	159
8.2.2	Evolution de la demande.....	160
8.3	Stratégie du Gouvernement sur la période 2022-2024	161
8.3.1	Orientations Stratégiques globales.....	161
8.3.2	Orientations stratégiques sectorielles	162
8.4	Perspectives macroéconomiques nationale sur la période 2022-2024	166
8.5	Perspectives budgétaires sur la période 2022-2024	169
8.5.1	Orientation générale de la mobilisation des recettes non pétrolières	169
8.5.2	Rappel des hypothèses macroéconomiques	171
8.5.3	Projections des recettes budgétaires.....	172
8.5.4	Projections des dépenses budgétaires 2022-2024	173
8.5.5	Risques budgétaires en 2022.....	174
GLOSSAIRE DES SIGLES		176

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	3
Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	18
Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	20
Tableau 4 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages	22
Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	22
Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier (en m3).....	23
Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique	25
Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire	27
Tableau 9 : Taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %).....	28
Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %).....	29
Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	30
Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube).....	30
Tableau 13 : Mises à la consommation des produits pétroliers avals (en milliers de litres)	31
Tableau 14 : Offre de gaz domestique (en tonnes métriques)	31
Tableau 15 : Offre d'énergie électrique* (en MWH)	32
Tableau 16 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2020 (en %).....	34
Tableau 17 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	36
Tableau 18 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	36
Tableau 19 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2019	38
Tableau 20 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par catégorie	39
Tableau 21 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par tranche d'âge	39
Tableau 22 : Nombre de cartes bleues et de licences délivrées pour le transport routier.....	39
Tableau 23 : Statistiques sur les accidents de circulation routière	40
Tableau 24 : Evolution du trafic ferroviaire	40
Tableau 25 : Evolution du trafic maritime au PAD, PAK et Port de Limbé	40
Tableau 26 : Evolution du trafic aérien	41
Tableau 27 : Evolution du trafic par oléoduc	41
Tableau 28 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications.	42
Tableau 29 : Répartition des entreprises par type en 2020.....	42
Tableau 30 : Ajustements budgétaires sur les dépenses de biens de consommation courante en 2020 (en milliards)	45
Tableau 31 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %).....	46
Tableau 32 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA).....	46
Tableau 33 : Evolutions des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%).....	48
Tableau 34 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)	48
Tableau 35 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages	50
Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2020 (en %)	52
Tableau 37 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques	55
Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards).....	57
Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards).....	60
Tableau 40 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards).....	61
Tableau 41 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	61
Tableau 42 : Répartition des EMF agréés par catégorie.....	62
Tableau 43 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre spécial du Conseil National de Crédit.....	63
Tableau 44 : Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2020.....	63
Tableau 45 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)	64
Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)	64
Tableau 47 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)	64
Tableau 48 : Evolution des créances en souffrance (en milliards)	65
Tableau 49 : Evolution du total des bilans des établissements financiers (en milliards)	66
Tableau 50 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards).....	67
Tableau 51 : Cours des actions en FCFA	69

Tableau 52 : Situation des titres publics au 31 août 2021	70
Tableau 53 : Plan annuel de financement 2022 (en milliards)	71
Tableau 54 : Evolution du commerce extérieur (en milliards).....	74
Tableau 55 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)	75
Tableau 56 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	76
Tableau 57 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique (en milliards)	79
Tableau 58 : Principaux clients du Cameroun.....	81
Tableau 59 : Evolution des principaux produits exportés vers les principaux clients en 2020 (en milliards)	82
Tableau 60 : Principaux fournisseurs du Cameroun.....	83
Tableau 61 : Evolution des principaux produits importés en 2020 (Valeurs en milliards de FCFA)	84
Tableau 62 : Balance des paiements globale de 2016 à 2021 (en milliards)	85
Tableau 63 : Balance des services (en milliards)	86
Tableau 64 : Effets de la Covid-19 sur les principaux postes du compte courant.....	89
Tableau 65 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	92
Tableau 66 : Balances des paiements sectorielles (en milliards).....	93
Tableau 67 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)	94
Tableau 68 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)....	95
Tableau 69 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2021 (en milliards)	95
Tableau 70 : Balance des paiements de 2016 à 2021 (en milliards).....	97
Tableau 71 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire	101
Tableau 72 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	101
Tableau 73 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire.....	102
Tableau 74 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire.....	103
Tableau 75 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)	104
Tableau 76 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur	106
Tableau 77 : Evolution de la couverture vaccinale (en %).....	108
Tableau 78 : Ressources humaines disponibles pour la lutte contre le cancer en 2020	112
Tableau 79 : Répartition des emplois créés en 2020	114
Tableau 80 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2015 à 2020.....	116
Tableau 81: Taux d'exécution des travaux dans certaines communes	118
Tableau 82 : Ressources budgétaires de l'exercice 2021 (en milliards, sauf indication contraire).....	129
Tableau 83 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2021 (en milliards)	132
Tableau 84 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)	148
Tableau 85 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	150
Tableau 86 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2022 (en millions)	152
Tableau 87 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	155
Tableau 88 : Perspectives sur les cours de principaux produits de base exportés par le Cameroun	157
Tableau 89 : Ventilation sectorielle du PIB (en %).....	160
Tableau 90 : Evolution du PIB et ses emplois (en %).....	161
Tableau 91 : Objectifs de production locale de certains produits (en tonnes).....	161
Tableau 92 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés	167
Tableau 93 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2021-2024	171
Tableau 94 : Projections budgétaires.....	174

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des composantes de la demande (en %)	44
Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation	45
Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)	47
Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance	47
Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance	49
Graphique 6 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)	58
Graphique 7 : Evolution de la Position nette du Gouvernement (en milliards)	59
Graphique 8 : Composantes de la masse monétaire	59
Graphique 9 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances de 2015 à 2020	67
Graphique 10 : Evolution des parts de marché par branche de 2015 à 2019 (en pourcentage)	68
Graphique 11 : Balance commerciale sur la période 2010-2020 (en milliards)	73
Graphique 12 : Structure des exportations par produit de 2015 à 2021	74
Graphique 13 : Structure des importations par produit de 2015 à 2021	76
Graphique 14 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2020 (en %)	77
Graphique 15 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2016 à 2020 (en milliards)	86
Graphique 16 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2020	87
Graphique 17 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2020	88
Graphique 18 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	110
Graphique 19 : Evolution des effectifs des personnels de l'Etat de 2010 à 2020	114
Graphique 20 : Evolution du nombre d'employeurs actifs de 2014 à 2020	116
Graphique 21 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2016 à 2021 (en milliards)	126
Graphique 22 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2016 à 2021 (en milliards)	127
Graphique 23 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2016 à 2021 (en milliards)	127
Graphique 24 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2016 à 2021 (en milliards)	128
Graphique 25 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2011 à 2021 (en % du total)	130
Graphique 26 : Répartition du BIP de l'exercice 2021 par secteurs	131
Graphique 27 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 31 juillet 2021	132
Graphique 28 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 31 juillet 2021	132
Graphique 29 : Evolution des prix des principaux biens et services sources de l'inflation	157
Graphique 30 : Evolution de l'inflation dans les principaux pays avancés	157

ENCADRES

Encadré 1 : Le nouveau programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI	12
Encadré 2 : Effet de la pandémie de la Covid-19 sur les principaux postes du compte courant	89
Encadré 3 : CAS COVID-19	124
Encadré 4 : L'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne	158
Encadré 5 : Résultats sur le changement d'année de base des comptes nationaux et son impact sur les variables macroéconomiques et budgétaires	168

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

Le Budget de l'Etat s'élabore sur la base des réalisations et des perspectives macroéconomiques. Pour ce faire, la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose, en son article 14, que le projet de Loi de finances initiale s'accompagne d'un Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation. Le présent rapport répond à cette exigence. Celui-ci décrit et analyse : (i) les faits saillants qui ont marqué l'économie mondiale et qui sont susceptibles d'impacter l'économie nationale ; (ii) la conjoncture nationale en matières économique, sociale et financière ; (iii) les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour la période 2022-2024.

1.1 Environnement économique international

1.1.1. Croissance de l'économie mondiale

Après la récession enregistrée en 2020 (-3,1%) du fait de la pandémie de la COVID-19, l'économie mondiale renoue avec une croissance positive, estimée à 5,9% en 2021 selon le FMI, parution d'octobre 2021 des Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM). Cette évolution est soutenue par : (i) les mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; l'amélioration des indicateurs de santé, en lien avec les campagnes de vaccination, notamment dans les pays avancés ; et (iii) l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite.

Dans le groupe des pays avancés, le taux de croissance est estimé à 5,2% contre -4,5% en 2020. Toutes les principales économies du groupe devraient connaître un relèvement : États-Unis (+6,0% contre -3,4% en 2020), Japon (+2,4% contre -4,6%), Royaume-Uni (+6,8% contre -9,8%), Allemagne (+3,1% contre -4,6%), France (+6,3% contre -8,0%), Italie (+5,8% contre -8,9%) et Espagne (+5,7% contre -10,8%).

Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait se situer à 6,4% contre -2,1% en 2020. Cependant, les trajectoires de redressement devraient diverger entre la Chine qui connaît une forte accélération de sa croissance (+8,0% après 2,3% en 2020) et les autres pays du groupe (Inde : +9,5% contre -7,3% ; Brésil : +5,2% contre -4,1% ; Russie : +4,7% contre -3%). L'accélération observée en Chine est due à une efficacité des mesures d'endiguement, une stratégie d'investissement public vigoureuse et un apport abondant de liquidités par la banque centrale chinoise.

L'Afrique subsaharienne, devrait connaître une croissance de 3,7% en 2021, après une contraction de 1,7% en 2020. Cette évolution serait soutenue par une demande extérieure plus forte de la part des pays avancés. Dans les principales économies de la région, l'on enregistre une croissance au Nigeria (+2,6% en 2021 contre -1,8% en 2020) et en Afrique du Sud (+5,0% contre -6,4%). Le faible déploiement de la vaccination est cependant un des principaux facteurs qui pèsent sur la reprise de la région. Dans la CEMAC, la BEAC table sur une croissance de 1,6% en 2021 après la baisse de 1,7% enregistrée en 2020.

En 2022, la croissance est prévue à 4,9% en 2022 pour l'ensemble de l'économie mondiale, dont 4,5% dans le groupe des pays avancés et 5,1% dans celui des pays émergents et pays en développement. Dans les principales économies, elle serait de 5,2% aux États-Unis ; 4,6% en Allemagne ; 3,9% en France ; 3,2% au Japon ; 5% au Royaume-Uni ; 5,6% en Chine ; 8,5% en Inde. En Afrique subsaharienne, la croissance de 2022 est projetée à 3,8% dont 2,7% au Nigeria et 2,2% en Afrique du Sud. Elle serait de 3,3% dans la CEMAC selon la BEAC. Il convient de préciser toutefois que cette reprise de l'économie mondiale s'effectue sur fond d'incertitudes et d'arbitrages plus complexes. En effet, la recrudescence de la pandémie, avec notamment le variant Delta qui fait de nombreuses victimes à travers le monde, multiplie les risques sanitaires et

empêche un retour complet à la normale des activités économiques. Les flambées de la pandémie dans des maillons essentiels des chaînes d'approvisionnement mondiales entraînent de longues ruptures, attisant l'inflation dans de nombreux pays. Par ailleurs, bien qu'étant indispensables pour contenir la pandémie, les restrictions à la mobilité continuent de peser sur l'activité.

En termes de perspectives, de profondes divergences existent entre les pays et constituent une préoccupation majeure. En effet, la production globale du groupe des pays avancés devrait retrouver sa trajectoire d'avant la pandémie en 2022 et la dépasser de 0,9% en 2024. Par contre, la production globale du groupe des pays émergents et des pays en développement (à l'exclusion de la Chine) devrait rester inférieure de 5,5% à la prévision d'avant la pandémie en 2024, ce qui se traduirait par un ralentissement plus marqué de l'amélioration des conditions de vie.

1.1.2. Commerce mondial

Selon les estimations de l'OMC, le volume du commerce mondial enregistre une baisse de 5,3% en 2020 par rapport à 2019, en raison de la pandémie de la COVID-19. Cette baisse est la plus forte depuis celle enregistrée en 2009, lors de la crise financière (-22%). Suivant les catégories de produits, l'on enregistre une forte contraction des échanges : (i) des combustibles (-35%), en lien avec la chute des prix du pétrole et (ii) des services (-20%), notamment les services relatifs aux voyages (-63%). Les exportations en volume diminuent de 6,4% dans le groupe des pays avancés et de 2% dans le groupe des pays émergents et des pays en développement.

En dépit des perturbations dans l'approvisionnement, le volume du commerce mondial devrait augmenter de 9,7% en 2021 et 7% en 2022. Le commerce de marchandises devrait s'élargir, après avoir porté essentiellement en 2020 sur les achats liés à la pandémie, les biens de consommation durables et les équipements médicaux. Le commerce des services devrait connaître une reprise plus lente, car la morosité du secteur des voyages transfrontaliers se poursuit, du fait de la non maîtrise de la pandémie.

1.1.3. Inflation et cours des matières premières

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation finale des ménages, est de 3,2% pour l'ensemble de l'économie mondiale en 2020, dont 0,7% pour le groupe des pays avancés et 5,1% pour celui des pays émergents et les pays en développement. En 2021, la reprise économique est accompagnée d'une accélération de l'inflation dans les pays avancés et les pays émergents, entretenue par un raffermissement de la demande, des pénuries d'approvisionnement et l'augmentation rapide des cours des produits de base.

Le taux d'inflation est estimé à 3,5% pour l'économie mondiale, en particulier, elle est de 1,6% dans les pays avancés et 4,9% dans les pays émergents et pays en développement. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, les prix des denrées alimentaires ont sensiblement augmenté, dans un contexte marqué par des pénuries et la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires. La dépréciation des monnaies a également contribué à la hausse des prix des biens importés, accentuant l'inflation globale. Cependant, l'inflation sous-jacente, qui exclut l'influence des prix de l'énergie et des aliments, demeure en grande partie contenue.

S'agissant des produits de base, après avoir connu une chute en 2020 du fait de la baisse sensible de la demande mondiale, en lien avec la pandémie de COVID-19, leurs cours devraient fortement s'accroître en 2021. En particulier, les cours du pétrole qui avaient chuté de 32,8% en 2020 devraient augmenter de près de 60% en 2021 pour se situer à une moyenne de 65,7 dollars le baril, en lien avec la reprise économique mondiale. Les cours des produits de base non pétroliers progresseraient de près de 26,5% en 2021 après 6,7% en 2020, tirés par la hausse marquée des prix des métaux et des denrées alimentaires.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2019	2020	2021*	2022**
Croissance du PIB (en %)				
Economie mondiale	2,8	-3,1	5,9	4,9
Etats-Unis	2,2	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	1,3	-6,3	5,0	4,3
Royaume-Uni		-9,8	6,8	5,0
Japon	0,7	-4,6	2,4	3,2
Chine	6,1	2,3	8,0	5,6
Inde	4,2	-7,3	9,5	8,5
Afrique subsaharienne	3,2	-1,7	3,7	3,8
Nigéria	2,2	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	0,2	-6,4	5,0	2,2
CEMAC	2,1	-1,7	1,6	3,3
Inflation (en %)				
Economie mondiale				
Etats-Unis	1,8	1,2	4,3	3,5
Zone euro	1,2	0,4	2,1	1,8
Royaume-Uni	1,8	0,9	2,2	2,6
Japon	0,5	0,0	-0,2	0,5
Chine	2,9	2,4	1,1	1,8
Inde	4,8	6,2	5,6	4,9
Afrique subsaharienne	8,5	10,3	10,7	8,6
Nigéria	11,4	13,2	16,9	13,3
Afrique du Sud	4,1	3,3	4,4	4,5
CEMAC	2,0	2,6	2,0	2,4

Source : FMI /BEAC *Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1. Croissance et prix

En 2020, l'activité économique a considérablement ralenti, avec un taux de croissance estimé à 0,5% contre 3,5% en 2019. Ce ralentissement est essentiellement imputable à la pandémie de la Covid-19, qui a entraîné une baisse des échanges et une perturbation des activités, en raison des mesures barrières prises par les pays pour endiguer la propagation de la maladie. Le ralentissement a été observé dans tous les secteurs d'activités, mais à des degrés divers.

La croissance du secteur primaire s'établit à 0,6% après 3,9% en 2019, soit une décélération de 3,3 points, imputable aux contre-performances des branches « *agriculture industrielle et d'exportation* » (-1,6% contre +5,0% en 2019) et, « *sylviculture et exploitation forestière* » (-1,8% contre +6,1%), en lien avec la baisse de la demande extérieure. Par contre, la branche « *élevage et chasse* » enregistre une croissance de 2,5%, soutenue par la reprise de l'activité dans certains bassins de production de la région du Sud-ouest, du fait de l'accroissement de la production d'animaux sur pieds (bovins, porcins et ovins) et d'œufs.

Le ralentissement a également été notable dans le secteur tertiaire, où la croissance est chiffrée à 0,6% contre 3,1% en 2019. Les branches ayant connu une décélération sont principalement « *hébergement et restaurants* » (-6,4% contre +4,2% en 2019) et « *transport et entreposage* » (-1,3% contre +4,1% en 2019), victimes des conséquences des mesures restrictives prises pour limiter la propagation de la Covid-19. En revanche, le secteur a été positivement soutenu par les branches « *information et télécommunications* » (+5,5% après +1,6%) et « *banques et organismes financiers* » (8,3% après 3,2%).

Le secteur secondaire a enregistré la plus faible décélération, son taux de croissance est de 3,2% après 3,8% en 2019. La croissance s'accélère dans les « *bâtiments et travaux publics* » (+6,7% après +6,2%), les « *industries agro-alimentaires* » (+3,6% après +2,4%) et les « *Autres industries* ».

manufacturières » (+0,9% après +0,1% en 2019). La croissance décélère dans les industries extractives (+3,2% en 2020 après +8,2% en 2019).

Suivant les emplois du PIB, le ralentissement de la croissance est principalement imputable à la baisse de l'investissement et des exportations. En effet, l'investissement recule de 5,3%, contre une hausse de 2,6% en 2019, en lien avec : (i) la chute de sa composante publique (-28,3% après -6,8% en 2019), consécutivement aux aménagements budgétaires intervenus sur le BIP 2020 et qui se sont traduits dans la Loi de finances rectificative par une baisse de 15,1% par rapport à l'exercice 2019 ; (ii) les perturbations des chaînes d'approvisionnement. De même, les exportations en volume de biens et services enregistrent une baisse de 15,2%, après une croissance de 10,8% en 2019, avec principalement les contreperformances du pétrole brut (-17,9%), des produits agricoles (-8%), et forestiers (-8%), des services professionnels et scientifiques (-37,4%), des services de location de matériel et de réservation des agences de voyage (-25,7%) et, des services d'hébergement et de restauration (-19,6%).

Par contre, la consommation finale progresse de 0,5 point, mais ralentit de 3,5 points par rapport à 2019, en lien avec notamment : (i) le repli des revenus des ménages, du fait de la pandémie de la Covid-19 ; (ii) la baisse des dépenses de biens et services, suite aux aménagements budgétaires intervenus pour prendre en compte les effets de la Covid-19. En termes de contributions à la croissance du PIB, les apports de la consommation finale et des exportations nettes sont de 0,4 point et 1 point respectivement. Par contre, l'investissement grève la croissance de 1 point.

Pour ce qui est des prix, l'inflation se situe à 2,5% en 2020 comme en 2019. La hausse des prix a été principalement alimentée par le renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,6% en 2020 après +2,9% en 2019) et du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,0% après +1,7%). Suivant les régions, l'inflation a connu une accélération à Maroua, Bertoua, Garoua et Buea. Par contre, elle a décéléré à Ebolowa, Bamenda, Yaoundé, Bafoussam, et Douala et est restée quasi stable à Ngaoundéré. Par secteur d'activités, les prix des biens du secteur primaire s'accroissent (+4,9% après +3,8% en 2019). Les prix des biens du secteur secondaire conservent une progression de 1,6% comme en 2019, et ceux des produits du secteur tertiaire ralentissent (+1,4% après +2,1% en 2019).

1.2.2. Relations avec le reste du monde

1.2.2.1. Compétitivité

En 2020, le taux de change effectif réel (TCER) s'accroît de 3,1% par rapport à 2019, traduisant une perte de compétitivité globale du Cameroun. Cette situation est essentiellement imputable à l'appréciation de 4,6% du taux de change effectif nominal (TCEN), en lien avec l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux. Par ailleurs, les termes de l'échange se détériorent de 2,6% par rapport à 2019, consécutivement à une hausse plus importante des prix des exportations par rapport aux prix des importations.

S'agissant de la compétitivité structurelle, les agences de notation, Standard & Poor's, et Fitch Ratings en 2021 comme en 2020 classent le Cameroun dans la catégorie des pays très spéculatifs. De même, selon l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), le Cameroun s'améliore en ce qui concerne la gestion des politiques budgétaires, fiscales et d'endettement, mais doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique.

Pour améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise, plusieurs actions de la feuille de route 2019 du Cameroun Business Forum (CBF) ont été réalisées. Il s'agit notamment de : (i) l'intégration d'un bureau CNPS dans les centres de formalités de création d'entreprises ; (ii) l'opérationnalisation du Guichet Unique de délivrance des actes d'urbanisation dans la ville de Douala ; (iii) la révision à la baisse des taux d'enregistrement lors des transferts de propriété ;

(iv) l'octroi de certains avantages aux entreprises installées dans les zones économiques sinistrées ; (v) l'opérationnalisation du troisième portique et l'acquisition de nouveaux engins au Port Autonome de Douala.

1.2.2.2. Echanges extérieurs

En 2020, l'ensemble des échanges de biens entre le Cameroun et le reste du monde est évalué à 5 035,3 milliards, en baisse de 19,4% par rapport à 2019, du fait de la pandémie de la Covid-19. Par contre, au premier semestre de 2021 et en glissement annuel, les échanges progressent de 22,6 % et se chiffrent à 2 903,8 milliards.

Le déficit de la balance commerciale s'établit à 1 408,8 milliards, en réduction de 55,4 milliards par rapport à 2019, consécutivement à une diminution des importations plus importante que celle des exportations. Hors pétrole, le déficit se réduit de 194,7 milliards et se situe à 2 049,1 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations se détériore de 2,1 points pour se situer à 36,4%.

En 2020, les importations de biens baissent de 635,0 milliards par rapport à 2019 pour se situer à 3 221,9 milliards. Cette réduction est particulièrement perceptible sur les achats de « machines et appareils mécaniques et électriques » (-116,6 milliards), de « carburants et lubrifiants » (-112,6 milliards), de « riz » (-71,9 milliards), de « ouvrages en fonte, fer et acier » (-31,8 milliards) et de « clinker » (-24,7 milliards). Par contre, on enregistre une hausse des achats de « fonte, fer et acier » (+79,2 milliards) et de « produits alimentaires industriels » (+51,4 milliards). Les principaux produits importés sont : les « carburants et lubrifiants » (19,0% du total), les « machines, appareils mécaniques et électriques » (11,9%), le « riz » (5,0%), le « froment » (4,4%), la « fonte, fer et acier » (5,4%), les « poissons de mer congelés » (4,3%) et les « produits pharmaceutiques » (4,1%).

Les exportations totales diminuent de 579,6 milliards par rapport à 2019 pour se situer à 1 813,1 milliards. Cette baisse est observable principalement au niveau des ventes d'huiles brutes de pétrole (-359,2 milliards), de gaz naturel liquéfié (-78,4 milliards), de cacao brut en fèves (-42,3 milliards), de carburants et lubrifiants (-29,4 milliards), de coton brut (-16,6 milliards), de bois brut (-10,8 milliards) et de bois sciés (-9,2 milliards). A contrario les ventes augmentent pour la pâte de cacao (+6,5 milliards) et les barres en fer (+2,1 milliards). Les exportations sont dominées par les huiles brutes de pétrole (35,3% du total des ventes), le cacao brut en fèves (13,6%), le gaz naturel liquéfié (10,1%), les bois sciés (8,7%), le coton brut (6,3%), le bois brut (4,1%), l'aluminium brut (2,8%), la pâte de cacao (2,8%).

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, les exportations progressent de 191,5 milliards et les importations de 343,5 milliards, et se chiffrent à 1 079,9 milliards et 1 823,9 milliards respectivement. Cette progression est liée à la reprise de l'activité économique au niveau mondial.

Suivant les zones géographiques, le Cameroun échange principalement avec l'Union européenne (31,6% du total des échanges en valeur), l'Asie Orientale (21,7%), l'Asie du Sud-Est (6,9%), l'Asie du Sud (6,5%), l'Europe de l'Est (6,4%), l'Afrique de l'Ouest (5,9%), l'Amérique du Nord (5,7%) et la CEMAC (3,5%). Sur le plan bilatéral, la Chine demeure le premier partenaire commercial du Cameroun, avec 19% du montant total des échanges en 2020. Elle est suivie par la France (6,9%), les Pays-Bas (5,3%), l'Italie (5,3%), la Belgique (4,8%), l'Inde (4,6%), l'Espagne (4,1%) et les Etats-Unis (3,8%).

Concernant l'ensemble de tous les échanges avec l'extérieur, le solde du compte courant de la balance des paiements est déficitaire de 872 milliards (4% du PIB), contre 992 milliards (4,4% du PIB) en 2019. La réduction du déficit courant est principalement générée par les balances des biens, des services et des revenus primaires. Par ailleurs, l'excédent des revenus secondaires

régresse de 55,8 milliards, en lien avec la baisse des transferts de la diaspora, consécutive à la réduction des revenus induite par la pandémie de la Covid-19.

Le déficit du compte courant a été financé à hauteur de 431,7 milliards par les financements extérieurs, constitués : (i) des entrées nettes de 322,3 milliards pour l'administration publique, dont 291,7 milliards de tirages nets sur emprunts ordinaires ; (ii) des entrées nettes de 384 milliards du secteur privé non bancaire, dont 341,3 milliards d'IDE ; (iii) des sorties nettes de -274,6 milliards du secteur bancaire. En somme, le solde global de la balance des paiements est déficitaire de 432,6 milliards contre un excédent de 155,7 milliards enregistré en 2019.

Par secteur d'activités, le solde du compte courant reste excédentaire pour l'agriculture (+694,3 milliards), l'exploitation forestière (+242,4 milliards), les hydrocarbures (+817,6 milliards) et les transports (+23,2 milliards). Il est déficitaire pour l'industrie (-1 362,9 milliards), le commerce, restaurants et hôtels (-1 052,7 milliards), les télécommunications (-65,8 milliards) et les activités financières (-278,5 milliards).

Suivant les principaux partenaires, les échanges se sont soldés par un compte courant déficitaire avec la Chine (-287,7 milliards), l'Union européenne (-232,9 milliards), les Etats-Unis (-136,3 milliards), la France (-108 milliards) et le Nigeria (-89,1 milliards). Par contre, le compte courant demeure excédentaire avec la CEMAC (+682,3 milliards).

1.2.3. Monnaie et financement de l'économie

En 2020, le financement de l'économie s'est réalisé dans un contexte marqué principalement par la mise en œuvre des mesures de politique monétaire spécifiques pour aider les pays de la CEMAC à faire face aux effets néfastes de la pandémie de la Covid-19, à travers notamment la révision à la baisse des taux d'intérêts débiteurs et l'augmentation des injections de liquidités.

Dans le cadre de sa politique de refinancement, et en vue de maintenir une offre de crédit adéquate aux ménages et aux entreprises, la BEAC a procédé à : (i) la baisse des taux directeurs, notamment le taux d'intérêt des appels d'offre (TIAO), qui passe de 3,50% à 3,25% à partir du 27 mars 2020 ; (ii) la suspension des opérations d'absorption de liquidités ; (iii) l'élargissement de la gamme des instruments financiers privés acceptés en garantie des opérations de politique monétaire.

Pour ce qui est des opérations du marché monétaire, le volume global des opérations principales d'injection de liquidités se chiffre à 965 milliards, en hausse de 30% par rapport à 2019. Il se situe à 736 milliards au premier semestre 2021 et augmentent de 43% en glissement annuel.

S'agissant des réserves obligatoires, leurs coefficients restent inchangés à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2020, le montant de ces réserves augmente de 33,1 milliards en glissement annuel pour se chiffrer à 340,9 milliards. A fin juin 2021, le montant des réserves obligatoires est estimé à 372,2 milliards, en hausse de 40 milliards par rapport à fin juin 2020. Ils sont rémunérés au taux de 0,05%, et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

Au cours de l'année 2020, le montant total des transactions interbancaires chute à 1 064 milliards, après 3 500 milliards en 2019. Le taux interbancaire moyen pondéré, obtenu à l'issue de ces transactions baisse pour se situer entre 3% et 4%, contre un taux oscillant entre 4% et 5% en 2019.

A fin 2020 et comparativement à fin 2019, la situation monétaire se caractérise par : (i) une augmentation du crédit intérieur (+21,4%), tiré par les créances nettes sur l'Etat ; (ii) une contraction des avoirs extérieurs nets (-0,5%). Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresse de 12,8% pour se chiffrer à 6 109,8 milliards. A fin juin 2021, et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 16,0% pour se situer à 6 648,3 milliards, consécutivement à une augmentation de 18,9% du crédit intérieur et 9,3% des avoirs extérieurs nets.

S'agissant du secteur bancaire, le produit net bancaire (PNB) augmente de 3,3% en 2020, après 6,6% en 2019. Le bilan global de l'ensemble des banques progresse de 9,3% et s'établit à 7010,7 milliards. Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 5 378,7 milliards et augmentent de 10,4%, tirés par les dépôts des entreprises privées (+15%), des particuliers (+7,6%) et de l'administration centrale (+5,5%). Les crédits se chiffrent à 3 908,8 milliards, en hausse de 6,7%, tirés par des crédits accordés aux particuliers (+12,8%), à l'Administration publique centrale (+37,5%), aux entreprises publiques, (+53,9%), et aux entreprises privées (+2,1%). Par contre, les crédits accordés aux entreprises privées individuelles baissent de 27,5%. Pour ce qui est du ratio prudentiel, 10 banques sur 15 respectent tous les ratios.

Au 30 juin 2021 et en glissement annuel, les dépôts progressent de 13,1% pour se chiffrer à 5 822,3 milliards, tirés par les dépôts des entreprises privées (+24,5%), des particuliers (+7,1%) et des entreprises publiques (+72%). L'encours des crédits est de 3 943,8 milliards, en augmentation de 7,1%, consécutivement à la hausse des crédits octroyés aux particuliers (+18,5%), aux entreprises publiques (+36,3%) et à l'Administration publique centrale (+6,7%). Par contre, les crédits accordés aux entreprises privées diminuent de 1,3%. Les créances brutes en souffrance se stabilisent à 16,8% de l'encours des crédits.

Dans le secteur de la micro finance, l'on dénombre 415 établissements agréés au 31 décembre 2020, dont 342 de 1^{ère} catégorie, 70 de 2^{ème} catégorie et 03 de 3^{ème} catégorie. Au 31 décembre 2020, le total des bilans des EMF se chiffre à 783,2 milliards, en augmentation de 125 milliards par rapport à fin décembre 2019. Cette hausse est due, entre autres, à l'entrée en activité d'un nouveau réseau dénommé RAINBOW, ayant un bilan de 35,3 milliards, et à l'accroissement du total des bilans de CAMCCUL (+20,9 milliards), RECCUCAM (+11,1 milliards), EXPRESS UNION (+13,2 milliards) et FIRST TRUST (+5,8 milliards). Les dépôts collectés par les EMF s'élèvent à 624,8 milliards, en hausse de 106,7 milliards par rapport à fin décembre 2019. Ils se répartissent en 84,6% de dépôts à court terme, 9,5% de dépôts à moyen terme et 5,9% de dépôts à long terme. Quant aux crédits octroyés à la clientèle, ils se chiffrent à 454,6 milliards et sont en augmentation de 60,3 milliards. Les dépôts des EMF représentent 11,6% de l'ensemble des dépôts du système bancaire, il en est de même des crédits. Le taux de créances en souffrance est de 23,1%, portés essentiellement par les EMF de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

S'agissant des établissements financiers, leur effectif reste à (07) au 31 décembre 2020. Leur activité se contracte de 0,9%, en lien avec la diminution de 13,9 milliards des capitaux propres. Le total du bilan consolidé de ces établissements se situe à 428,8 milliards, en diminution de 4 milliards par rapport à fin décembre 2019. Les crédits à la clientèle augmentent de 3,4% pour s'établir à 138,4 milliards et les dépôts croissent de 5,3% pour se situer à 55,2 milliards. Le taux de créances en souffrance est de 36%, porté essentiellement par le CFC.

Dans le secteur des assurances, le marché camerounais reste animé par 28 compagnies, dont 17 dans la branche « Incendie-Accidents-Risques Divers » (IARD) et 11 dans la branche « Vie et capitalisation ». Le chiffre d'affaires du secteur régresse de 0,5% pour s'établir à 207,9 milliards. La branche « IARD » demeure prépondérante, avec 67,7% des parts de marché, contre 32,3% pour la branche « vie et capitalisation ». Le montant des sinistres payés est de 114,1 milliards, en hausse de 18% par rapport à 2019, et les produits financiers se chiffrent à 10,2 milliards. Le secteur dégage un résultat d'exploitation net positif de 17,5 milliards, en augmentation de 40% par rapport à 2019.

Concernant le marché financier, quinze titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC à fin décembre 2020, dont 04 pour les actions et 11 pour les obligations. La capitalisation boursière diminue de 13,8% pour se situer à 871,7 milliards, du fait de la baisse des cours de toutes les valeurs actions et de la radiation de la cote de certaines valeurs obligations, au cours de l'année 2020. Elle est composée de 351,8 milliards pour le marché des actions et 519,9 milliards pour le

marché des obligations. A fin juin 2021, la capitalisation boursière baisse de 0,5% par rapport à fin juin 2020. Pour ce qui est des titres publics, leur encours est de 1 449,8 milliards, en hausse de 24% par rapport à fin décembre 2019, en lien avec l'augmentation des OTA (+360,7 milliards). Ces titres se répartissent en 808,1 milliards pour le marché d'adjudications, 191,3 milliards pour le marché de syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025. Au 31 août 2021, l'encours des titres publics s'élève à 1 751,0 milliards, résultant des émissions de 951,4 milliards et des remboursements de 650,2 milliards au cours des huit premiers mois de l'année 2021.

1.2.4. Finances publiques

L'exécution du budget de l'Etat de l'exercice 2021 est marquée, entre autres, par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative, à travers l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, pour prendre en compte les effets de la remontée des cours mondiaux du pétrole ; (ii) le relèvement du plafond d'endettement de l'exercice, par l'ordonnance N°2021/002 du 26 mai 2021, afin d'augmenter le montant des émissions des titres publics ; (iii) l'émission d'un eurobond de 450 milliards à un taux de 5,95%, en vue du rachat de l'eurobond émis en 2015 ; (iv) la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit. Prenant en compte ces différents facteurs, le budget de l'Etat a été porté à 5 435,2 milliards (budget général et Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)) contre 4 865,2 milliards initialement, soit une augmentation de 615,2 milliards.

Sur l'ensemble des six premiers mois de l'exercice 2021, les ressources encaissées s'établissent à 2 087,1 milliards, soit un taux de réalisation de 38,4% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles baissent de 247,1 milliards (-10,6%) par rapport au premier semestre 2020. Elles sont constituées de 1660,4 milliards de recettes internes et 426,7 milliards d'emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes augmentent de 158,1 milliards, en glissement annuel pour atteindre 1 660,4 milliards, soit un taux de réalisation de 47,9% par rapport aux prévisions de l'exercice.

Les emprunts et dons s'établissent à 426,7 milliards, soit un taux de réalisation de 21,7% par rapport aux prévisions annuelles. Ils intègrent 204,2 milliards d'émissions des titres publics net, 196,7 milliards de prêts projets, 19,4 milliards de dons et 6,3 milliards d'emprunts bancaires.

Les dépenses budgétaires (base ordonnancements) se chiffrent à 2 400,3 milliards, soit un taux d'exécution de 44,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles régressent de 70,9 milliards (-2,9%) en glissement annuel. Elles comprennent 1 092,3 milliards de dépenses courantes hors intérêts, 454,2 milliards de dépenses d'investissement public et 628,9 milliards de service de la dette publique, dont 451,5 milliards au titre de la dette intérieure.

Au terme du premier semestre 2021, le service effectif de la dette publique se chiffre à 628,9 milliards, soit un taux d'exécution de 42,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Il baisse de 16% en glissement annuel. Le service effectif de la dette extérieure est de 177,4 milliards, soit un taux d'exécution de 24,6%. Les paiements au titre de la dette intérieure s'élèvent à 451,5 milliards, soit un taux d'exécution de 58,6%. Au 31 juillet 2021, l'encours de la dette publique et à garantie publique est de 10 880 milliards, représentant 45% du PIB. Il est constitué de 9 980 milliards (91,7% du total) de dette directe et garantie par l'Administration Centrale et 900 milliards (8,3%) de dette des établissements et entreprises publiques

Le solde budgétaire global base ordonnancements se situe à -200,5 milliards. Le solde primaire est de -130,4 milliards et le solde primaire non pétrolier s'établit à -332,6 milliards.

1.2.5. Secteurs sociaux

Les priorités du Gouvernement en matière de développement du capital humain et d'amélioration du bien-être des populations concernent : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (iv) le développement de l'habitat social ; (v) la protection sociale des personnes vulnérables ; (vi) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

Dans cette optique, les départements ministériels en charge des secteurs sociaux ont bénéficié en 2020 d'une dotation budgétaire de 1 102,4 milliards, au titre du budget général et 86,9 milliards dans le cadre de la répartition des ressources du Fonds d'Affectation Spéciale dédié à la lutte contre la Covid-19 et ses répercussions économiques et sociales, conduisant à une dotation totale de 1189,3 milliards, soit 25,9% du budget de l'Etat. En 2021, la dotation budgétaire allouée aux secteurs sociaux est de 1 104,7 milliards au titre du budget général auquel s'ajoutent les dépenses sociales inscrites dans le CAS Covid-19.

Dans le secteur éducatif, le Gouvernement a poursuivi les actions visant : (i) l'accroissement de l'offre d'éducation, à travers la construction ainsi que la réhabilitation des infrastructures scolaires et universitaires, l'équipement des salles de cours et des ateliers ainsi que la formation des enseignants ; (ii) la professionnalisation et l'amélioration de la qualité des enseignements ; (iii) la promotion de la recherche-développement.

Au terme de l'année scolaire 2020/2021, les résultats aux examens relevant du MINEDUB affichent un taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) de 79,4%, en amélioration de 2,8 points par rapport à l'année scolaire précédente. Par contre, le taux de réussite au First School Leaving Certificate se détériore de 2,1 points, passant de 92,5% à 90,4%.

Dans l'enseignement secondaire, les taux de réussite sont en hausse pour les examens de la session 2021 relevant de l'Office du Baccalauréat, excepté les taux de réussite au brevet de technicien industriel et au Brevet professionnel industriel qui reculent de 4 points et de 7 points pour se situer respectivement à 53,4% et 76,4%. Ainsi, les taux de réussite sont de 73,6% pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire général ; 49,9% pour le probatoire de l'enseignement secondaire général ; 73,7% pour le probatoire de brevet de Technicien STT, 59,2% pour le probatoire-STT commercial et 75,9% pour le brevet de Technicien STT.

Concernant les examens de la session 2021, les taux de réussite aux examens relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), les résultats se sont améliorés en 2021 par rapport à la session précédente. Ainsi, les taux de réussite passent de 61,2% à 74,4% pour le BEPC ordinaire et de 46,7% à 59,6% pour le CAP commercial.

S'agissant des examens relevant du GCE-Board, les taux de réussite au GCE-General Ordinary Level et au GCE-General Advanced Level se détériorent respectivement de 10,5 points et de 2,1 points pour se situer à 59,1% et 61,9% en 2021. Par contre, le taux de réussite au Technical and Vocational Education, Intermediate Level progresse de 54,5% à 58,8% et celui au Technical and Vocational Education Advanced Level passe de 69,1% à 71,6%.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a alloué en 2020 au ministère de la santé publique une dotation budgétaire de 234,4 milliards, dont 45,6 milliards issus du CAS Covid-19. Outre le MINSANTE, plusieurs départements ministériels (l'éducation, la promotion de la femme et de la famille, la défense, les affaires sociales, la jeunesse et autres) consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses de santé.

En 2020, le Gouvernement a poursuivi ses actions axées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) la surveillance épidémiologique, la lutte contre la maladie et la promotion de la

santé. S'agissant de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, le nombre de naissances vivantes enregistrées dans les formations sanitaires est de 943 797, contre 939 057 en 2019, soit une hausse de 0,5%. Pour ce qui est de la surveillance épidémiologique, le taux de vaccination contre la PFA non-polio est de 5,2% après 5,4% en 2019. Celui contre le rash fébrile non rougeoleux est de 2,2% après 3,5%. Le taux de vaccination contre la fièvre jaune est de 4,5% après 5,7%. Les taux de couverture des principaux antigènes traceurs s'améliorent.

Concernant la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, d'après les estimations de l'ONUSIDA, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun passe de 506 432 à 496 506, soit une baisse de 2%. On y dénombre 34 554 enfants de moins de 15 ans (7,0% de séropositifs) et 329 334 femmes (66,3% de séropositifs). S'agissant du paludisme, le nombre de cas de paludisme est de 2 646 139 contre 2 628 191 en 2019. On y dénombre 1 346 413 cas de paludisme simple et 1 299 726 cas de paludisme grave. Sur le cancer, le nombre de nouveaux cas enregistrés est de 20 745 et le nombre de décès enregistrés est de 13 199 contre 10 533 en 2019.

En 2021, le budget alloué à la santé est de 197,1 milliards hors CAS Covid-19, dont la dotation totale est de 200 milliards et prend en charge d'importantes dépenses supplémentaires de santé. Dans le cadre de la surveillance épidémiologique, l'accent a été mis sur la Covid-19. Au 25 août 2021, le nombre total de cas confirmés de Covid-19 et pris en charge dans les structures sanitaires est de 84 210, dont 81 526 guérisons et 1 357 décès, soit un taux de létalité de 1,6%. Le Gouvernement a introduit les campagnes de vaccination, avec les vaccins Sinopharm, AstraZeneca et JOHNSON AND JOHNSON. Au 31 août 2021, le nombre de personnes complètement vaccinées est de 93 043.

En matière d'emploi et de sécurité sociale, les actions du Gouvernement portent sur la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle et la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale. En 2020, selon l'ONEFOP, le nombre d'emplois créés est estimé à 330 903 contre 511 857 en 2019, soit une baisse de 40,6%, imputable à l'arrivée à terme de certains grands chantiers, et aux pertes d'emplois enregistrées dans les entreprises privées du fait de la Covid-19. L'effectif du personnel relevant du fichier solde s'établit à 340 957 en 2020, contre 319 110 en 2019, soit une augmentation de 21 847, correspondant au différentiel entre les nouvelles prises en charge et les départs à la retraite.

Pour ce qui est de l'urbanisme et de l'habitat, la politique du Gouvernement reste axée sur : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

Les actions menées en faveur du développement de l'habitat ont concerné principalement la construction de 120 nouveaux logements dans le cadre du « projet de construction de 10 000 logements », portant à 580 le nombre total de logements achevés. L'amélioration de l'environnement et l'assainissement du milieu urbain se sont poursuivis en 2020, à travers notamment : (i) le curage de 4 675 mètres linéaires (mL) de drains dans plusieurs communes et la construction de 2 kilomètres de drains à Douala, ainsi que l'achèvement des travaux de construction de 14,3 km de drains dans le cadre du PADY 2 et de 35,2 km du projet de drainage pluvial ; (ii) la collecte de 3 375 tonnes de déchets ; (iii) la construction de 1 149 points d'éclairage public et l'aménagement de 30 474 m² d'espaces verts dans les villes qui vont abriter la CAN. Pour ce qui est du développement des infrastructures, les principales réalisations portent sur : (i) la construction des voiries sur un linéaire de 8,86 km dans les villes de Bafoussam, Dschang, Bangou et Mbouda, dans le cadre des préparatifs de la CAN 2021 ; (ii) l'entretien de 96,3 km de voiries urbaines non bitumées dans 24 villes et 9,9 km de voiries revêtues dans les villes de Yaoundé, Kribi et Evoudoula ; (iii) la réhabilitation des voiries urbaines, sur un linéaire total de 73,17 km dans le cadre des préparatifs de la CAN 2021, de l'exécution du PLANUT à Yaoundé et Douala (44,24

km) ; des travaux d'urgence de réhabilitation des voiries dans les villes de Yaoundé et Douala (6 km).

Concernant la prévention et la protection sociale, les principales actions ont porté sur : (i) la prise en charge de 7 728 PSV dans les institutions du MINAS ; (ii) la construction du bloc administratif et du pavillon des agneaux de l'Institution camerounaise de l'enfance de Bétamba ; (iii) le renforcement de la sensibilisation communautaire autour de la prévention de la Covid-19 ; (iv) la construction du centre de réhabilitation des handicapés de Maroua ; (v) le renforcement de l'offre en matière de rééducation, de réhabilitation, de prise en charge et de protection des personnes socialement vulnérables (PSV).

S'agissant de la promotion de la femme et de la famille, les activités menées ont porté, entre autres, sur : (i) la formation de 34 709 filles et femmes au montage des projets et à la gestion des activités génératrices de revenus (AGR) et de 1 000 femmes à la fabrication artisanale du savon en liquide et du gel hydroalcoolique ; (ii) l'octroi du matériel agro-pastoral à 364 groupes de femmes ; (iii) la réhabilitation et l'équipement de plusieurs Centres de Promotion de la Femme et de la Famille à travers le pays ; (iv) l'appui à l'établissement de 1 000 actes de naissances au profit des enfants ; (v) le renforcement des capacités de 1 176 veuves dans la gestion de leurs activités et l'octroi des appuis financiers et en matériels à 908 veuves pour la création des AGR ; (vi) la célébration collective de 415 mariages ; (vii) l'octroi d'aides et de secours à 1 856 personnes indigentes et nécessiteuses.

Concernant la promotion économique des jeunes, le Gouvernement a poursuivi en 2020 l'insertion économique des jeunes, à travers notamment : (i) le renforcement des capacités de 472 jeunes en entrepreneuriat technique et 123 jeunes en gestion managériale ; (ii) le recyclage de 198 pairs éducateurs sur la prévention des IST/VIH/SIDA et l'éducation complète à la sexualité ; (iii) l'accompagnement de 292 volontaires dans le processus d'insertion socio-économique professionnelle après la mission de volontariat ; (iv) la construction de 11 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), la réhabilitation de 7 CMPJ et l'équipement de 34 autres.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les activités du programme « filets sociaux » se sont poursuivies en 2020, avec toutefois des retards accusés dans le déploiement, dus au respect des mesures barrières pour limiter la propagation de la COVID-19. Ainsi, le Projet a ciblé en octobre 2020, environs 20 500 ménages bénéficiaires répartis en 10 500 ménages bénéficiaires des transferts monétaires d'urgence (TMU) et 10 000 ménages bénéficiaires des travaux à haute intensités de main d'œuvre (THIMO). Ces ménages ont reçu deux paiements en 2020 pour un montant total de 630 millions.

En 2021, le Projet a ciblé 120 500 autres ménages, en plus des 20 500 bénéficiaires ciblés en 2020. Ils se répartissent en 40 500 ménages bénéficiaires des transferts monétaires ordinaires (TMO) et 80 000 ménages bénéficiaires des transferts monétaires d'urgence pour la riposte contre le Coronavirus (TMU-COVID-19). Au 30 juin 2021, ces ménages ont reçu des transferts monétaires d'un montant total de 8,54 milliards.

1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

En 2021, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en vue d'accroître la performance et la compétitivité de son économie.

Dans cette perspective, après le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), arrivé à son terme en décembre 2019, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) adoptée en 2020, constitue le cadre de référence de l'action gouvernementale pour la

période. Elle ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie, en opérant des changements fondamentaux dans les structures productives, industrielles, financières, administratives, sociales et environnementales.

Dans le secteur minier, le 14 décembre 2020 par décret présidentiel, la SONAMINES a été créée. Elle est chargée notamment de réaliser l'inventaire des indices miniers, en liaison avec les autres administrations et organismes compétents, de mener les activités d'exploration et d'exploitation des substances minérales et d'assurer la mise en œuvre des mesures relatives à la restauration, la réhabilitation et la fermeture des sites d'exploitation miniers.

Conformément à la stratégie de riposte du Cameroun face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale, le Gouvernement a mis en place et formalisé avec l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECAM) et l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (ANEMCAM), une convention de garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA, pour les prêts bancaires intérieurs au profit des entreprises publiques et privées impactées par la pandémie à coronavirus.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le FMI a approuvé le 29 juillet 2021, un nouveau programme économique et financier, pour la période 2021-2024. La mise en œuvre satisfaisante de ce nouveau programme devrait contribuer à amorcer la reprise économique dès 2021 et d'atteindre une croissance forte, soutenue et inclusive adossée à des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre la pandémie à Coronavirus, et la réduction de la pauvreté.

Encadré 1 : Le nouveau programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI

Afin de maintenir la dynamique des réformes entreprises dans le cadre du programme 2017-2020 et de capitaliser les acquis, les autorités camerounaises ont sollicité et obtenu du FMI, l'approbation d'un nouveau Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargi de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.

Le cadre de référence des orientations stratégiques du programme couvre aussi bien les quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement pour 2020-2030 (SND-30), que les quatre axes du plan de soutien et de relance économique post COVID-19. Au plan régional, il reste cohérent avec le cadre stratégique du Programme régional des réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) adopté pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux, annoncés dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC tenu à Yaoundé le 21 novembre 2019.

A cet égard, les Autorités entendent : (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières ; (v) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public ; (vi) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA ; (viii) renforcer la soutenabilité de la dette publique.

A l'instar du précédent programme, le soutien du FMI associé à la mise en œuvre effective des réformes crédibles devraient également contribuer à stimuler les investissements du secteur privé et à catalyser des financements supplémentaires de la part des partenaires au développement. Le décaissement de l'ensemble des appuis financiers escomptés permettra de combler le gap de financement projeté sur la période 2021-2024.

Le concours financier du FMI à travers les deux instruments sus-évoqués s'élève à un montant total équivalent à 175% de la quote-part du Cameroun, soit 483 millions de DTS correspondant à environ 375 milliards de FCFA. L'approbation du programme par le Conseil d'Administration du Fonds, a été suivi d'un décaissement de 45 % de la quote-part, soit environ 96 milliards de FCFA au titre de la première tranche, pour soutenir les efforts du pays en vue du renforcement de sa position extérieure et du redressement des finances publiques. Les six autres tranches seront décaissées au terme des revues périodiques jugées satisfaisantes. Ces revues permettront d'évaluer la performance du programme sur la base des critères quantitatifs, des cibles indicatives et des réformes structurelles, contenus dans le mémorandum de politiques économiques et financières du Gouvernement.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2021-2024

1.3.1 Situation macroéconomique 2021

En 2021, tenant compte des réalisations au terme des neuf premiers mois de l'année et des mises à jour des différents comptes de l'année 2020, le taux de croissance est estimé à 3,6%.

Du point de vue de l'offre, la reprise serait soutenue par : (i) le regain d'activité dans le secteur agricole, du fait de la reprise de la demande mondiale ;(ii) le dynamisme de l'activité dans le secteur de la construction, en lien avec la poursuite des grands chantiers ; (iii) la remontée progressive des branches de services, suite à la détente attendue de l'économie mondiale en 2021 ; (iv) l'influence favorable des mesures prises dans le cadre de la politique de relance initiée par le Gouvernement.

Concernant les emplois du PIB, l'investissement privé devrait remonter, en liaison avec la reprise de plusieurs programmes d'investissement dans les entreprises, du fait de la maîtrise progressive des effets de la pandémie. Il en serait de même de l'investissement public pour lequel le BIP bénéficie d'une dotation de 1 352 milliards en 2021, en hausse de 26,2%. Les exportations devraient enregistrer une hausse consécutivement à la remontée des cours des matières premières, occasionnée par la reprise de la demande mondiale et le rétablissement des chaînes d'approvisionnement. La demande intérieure devrait s'accroître de 3,3% en volume en 2021, tirée par la consommation des ménages qui bénéficierait du contexte de maîtrise du niveau général des prix et de l'amélioration des revenus des ménages.

S'agissant des prix, le taux d'inflation est estimé à 2,4% après 2,5% en 2020. Il devrait demeurer en dessous du seuil de 3% fixé par la norme communautaire CEMAC, grâce notamment aux actions menées par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix, en particulier ceux des produits sanitaires et de grande consommation.

Pour ce qui est des autres comptes macroéconomiques, le déficit budgétaire devrait se situer à 3,3% du PIB contre 3,6% en 2020, soit une réduction de 0,2 point. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait légèrement se creuser à 3,8%, malgré la reprise attendue des exportations de biens. Relativement à la situation monétaire, il est attendu un accroissement de 10,2% de la masse monétaire (M2), tiré par les avoirs extérieurs (+8,3%) et le crédit à l'économie (+12,2%).

1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2022-2024

Les projections macroéconomiques tablent sur une croissance de 4,2% en 2022 et 4,5% en moyenne sur la période 2022-2024, sous les hypothèses : (i) d'une relative maîtrise de la pandémie, en lien avec les campagnes de vaccination et la poursuite des mesures de prise en charge des patients ; (ii) des effets positifs de l'organisation de la CAN ; (iii) de l'atténuation des problèmes sécuritaires. Ainsi, la croissance du secteur pétrolier sur la période 2022-2024 serait de 0,3% en moyenne, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser

l'épuisement des champs pétroliers. S'agissant du secteur non pétrolier, les branches touchées par la crise sanitaire seraient particulièrement dynamiques, notamment du fait du rattrapage progressif des pertes subies. On assistera notamment à : (i) une reprise dans l'agriculture industrielle et d'exportation et dans la sylviculture et l'exploitation forestière ; (ii) une remontée dans les activités de services affectées par les mesures de restriction, particulièrement dans l'hôtellerie, la restauration et les transports. S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2022-2024. La poursuite des mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les prix d'une part, et l'amélioration de l'offre locale en produits de grande consommation ainsi que l'assainissement du marché interne d'autre part, devraient contribuer à atteindre cet objectif.

Au niveau des comptes extérieurs, il est prévu une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,5% du PIB en moyenne sur de la période 2022-2024. La promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) et la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, à travers la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse justifieraient cette évolution.

1.3.3 Perspectives budgétaires 2022-2024

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continuera de reposer sur un effort de consolidation budgétaire, en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières. Cette politique se veut cohérente avec divers engagements, notamment ceux pris dans le cadre du nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI.

Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se réduire pour se situer à 2% du PIB en 2022 contre 3,2% en 2021. Sur la période 2022-2024, ce déficit devrait connaître une décrue pour s'établir à 0,9% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB entre 2022 et 2024. La consolidation budgétaire ainsi visée devrait résulter d'une part, d'un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses publiques. Dans cette optique, le taux de pression fiscale sera porté à 12,1% en 2022 contre 11,4% en 2021, pour s'établir à 13,2% en 2024. S'agissant des dépenses, elles seront contenues à 16,7% du PIB en 2022 contre 16,9% en 2021, et se stabiliseront à 16,2% en moyenne entre 2023 et 2024.

Pour ce qui est du projet de budget 2022, il repose sur les hypothèses suivantes : (i) une production de 25,3 millions de barils de pétrole et 69,9 milliards de scf. de gaz ; (ii) des cours de 6,3 dollars le mètre cube de gaz et 64,5 dollars de baril de pétrole (desquels on enlève 3,5 dollars de décote, soit un prix du baril camerounais à 61 dollars) ; (iii) un taux de change de 575,5 francs FCFA par dollar ; (iv) une croissance nominale du PIB non pétrolier à 6,1% résultant d'une croissance réelle hors pétrole de 4,4% et d'un déflateur du PIB non pétrolier de 1,7%. Ce projet de budget tient compte également de l'impact attendu des nouvelles dispositions fiscales et douaniers, notamment : (i) les mesures relatives à la relance de la filière banane ; (ii) la simplification des modalités d'imposition des revenus fonciers ; (iii) l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent ; (iv) le relèvement du taux du droit d'accises spécial de 0,5% à 1% de la base imposable de toutes les marchandises importées, à l'exclusion de celles admises en franchise des droits et taxes de douane, destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées ; (v) le réajustement du taux du droit de sortie sur les bois exportés en grumes de 35% à 50%.

Sur la base de ce qui précède, le projet de budget 2022 s'équilibre en ressources et en emplois à F.CFA **5 752,4 milliards** contre F.CFA 5 480,4 milliards en 2021, soit une augmentation de **272 milliards** en valeur absolue et **5,0%** en valeur relative. Il se répartit en **5 599,7 milliards** de budget

général et **152,7 milliards** de Comptes d'affectation spéciale. Par rapport à 2021, le budget général est en augmentation de 364,5 milliards (+7,0%) tandis que le budget des comptes d'affectation spéciale diminue de 92,5 milliards (-37,7%).

1.3.4 Contraintes et risques macroéconomiques et budgétaires 2022

Les prévisions réalisées au titre du projet de loi de finances pour l'exercice 2022 restent sujettes à divers contraintes et risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Ces risques ont trait à la fois aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques, aux recettes notamment pétrolières, aux dépenses, ainsi qu'aux financements.

Du point de vue macroéconomique, une recrudescence de la pandémie du coronavirus en 2022 avec l'apparition des nouveaux variants plus dangereux combiné au faible engouement aux campagnes de vaccination pourrait conduire à un niveau d'activité moins important que celui projeté et conséquemment à un niveau des recettes fiscales et douanières moins important que celui attendu. Par ailleurs, une baisse plus prononcée du cours mondial du baril de pétrole en 2022 par rapport à 2021, une dépréciation du taux de change du dollar ou une contraction plus importante de la production pétrolière et gazière pourraient entraîner une mobilisation de recettes pétrolières moins importante que celle prévue.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur les dépenses de l'Etat, notamment à travers les interventions directes SNH dont le niveau reste encore élevé. De même, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait compromettre l'équilibre budgétaire 2022, au cas où la crise sanitaire reprendrait de l'ampleur en 2022.

Les risques budgétaires résident par ailleurs dans les financements attendus. Si les appuis budgétaires attendus des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours ou concernant le soutien de la lutte contre la Covid-19 (Banque Mondiale) ne sont pas entièrement décaissés, en raison par exemple du non-respect des critères quantitatifs ou des repères structurels, le budget 2022 accuserait un gap de financement. Il en est de même des tirages de 70 milliards au titre des DTS du FMI sur le compte dédié à la BEAC et de la mobilisation des titres publics pour lesquels il est attendu un montant de 350 milliards en 2022.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

En 2020, l'activité économique a été impactée négativement par les effets combinés de : (i) la pandémie de la Covid-19 ; (ii) la baisse des prix mondiaux du pétrole et des autres produits d'exportation ; (iii) la persistance des crises sécuritaires. La croissance a ralenti à 0,5% après 3,5% en 2019. Le secteur primaire a contribué pour 0,1 point à la croissance du PIB réel, le secondaire pour 0,8 point et le tertiaire pour 0,3 point.

2.1. Secteur primaire

En 2020, la croissance du secteur primaire a ralenti à 0,6% après 3,9% en 2019. Cette évolution est le reflet des contreperformances enregistrées dans les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (-1,6% contre +5,0%) et, « sylviculture et exploitation forestière » (-1,8% contre +6,1%). La croissance est restée positive dans les branches « élevage et chasse » (+2,5% après 3,8%) et « pêche et pisciculture » (+1,1% après 2,1%). Le secteur primaire représente 17,1% du PIB.

La stratégie de développement dans ce secteur est essentiellement orientée vers : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ; (ii) la modernisation des infrastructures ; (iii) l'encadrement et la formation des producteurs ; (iv) la gestion durable de la biodiversité ; (v) la recherche et l'innovation.

2.1.1. Agriculture

La croissance de ce sous-secteur est de 1,1% en 2020 après 3,3% en 2019. Il regroupe l'« agriculture industrielle et d'exportation » et, l'« agriculture vivrière ».

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

En 2020, l'activité dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » a enregistré une baisse de 1,6% de la valeur ajoutée, après une croissance de 5,0% en 2019. Cette évolution est principalement liée au recul de la production de caoutchouc et de la banane.

Cacao

En 2020, la production de cacao progresse de 5,8%. Elle passe de 293 685 tonnes en 2019 à 310 595. Cette évolution est principalement liée à l'amélioration des conditions de production dans le Sud-ouest et la densification de l'entretien des vergers dans les autres bassins. En outre, l'entrée en production de nouveaux vergers, les conditions climatiques favorables et le fort engouement des producteurs ont également contribué à l'accroissement de la production.

Les actions en faveur de la productivité et de la compétitivité de la filière cacao ont porté notamment sur : (i) la production et la distribution de 5 285 251 plants de cacaoyers certifiés ; (ii) la certification de 5 819 400 plants de pépiniéristes privés ; (iii) la mise en place et l'entretien de 09 ha de champs semenciers de cacaoyers ; (iv) la réhabilitation de 25,5 ha de champs semenciers ; (v) le traitement fongique de 51 000 ha de vergers de cacaoyers ; (vi) l'acquisition et la distribution de 315 litres d'herbicide et d'insecticide, ainsi que de 789 sachets de fongicides.

Cafés

En 2020, la production des cafés demeure sur une pente baissière, celle de l'arabica régresse de 4,1% pour se situer à 6 567 tonnes et la production de robusta baisse de 14,2% pour s'établir à 28 377 tonnes. Cette filière subit depuis quelques années les contre coûts de la baisse des cours mondiaux, la désaffection des planteurs, le vieillissement de la main d'œuvre et le remplacement des caféiers par d'autres cultures.

Pour redynamiser la filière, les actions du gouvernement et des autres acteurs ont porté sur

l'amélioration des rendements, l'extension des superficies cultivées, la régénération des plantations, l'appui à la protection du verger, la maîtrise des itinéraires techniques et la certification de 131 000 plants de caféier robusta.

Caoutchouc naturel

En 2020, la production de caoutchouc naturel recule de 2%, après une chute de 21,7% en 2019, et se chiffre à 34 802 tonnes. La dynamique de chute enregistrée dans la filière depuis quelques années est liée, entre autres, à la baisse de la demande mondiale, du fait de la Covid-19, à la baisse des cours mondiaux et à la vétusté des plantations dont les vergers de plus de 30 ans représentent près de 70% des plantations.

Plusieurs initiatives en vue d'améliorer la production sont en cours. En effet, depuis quatre ans, la principale société de production de caoutchouc (HEVECAM) a engagé l'opération de replanting afin de rajeunir le verger. Des extensions ont également été effectuées autour de Kribi sur 18 364 ha. Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la société agroindustrielle Sud Cameroun Hévée (SUDCAM) et le Gouvernement, un investissement de 2 milliards a été réalisé en 2020 pour porter la capacité de l'usine de caoutchouc d'une à 25 tonnes par heure. Par ailleurs, la CDC a relancé ses activités de production sur plusieurs sites, après un arrêt dû à l'insécurité.

Coton

En 2020, la production de coton graine progresse de 5,1% après 8,5% pour s'établir à 336 621 tonnes. La production de coton fibre progresse de 7,3% pour se situer à 141 381 tonnes. Cette évolution est attribuable au renforcement des capacités des producteurs, à l'entretien des pistes rurales et à la mise à disposition à temps des intrants et matériels agricoles de qualité aux producteurs.

Dans le cadre de l'amélioration de la production, la SODECOTON poursuit la mise en œuvre de son plan d'investissement. Dans cette optique, l'Etat a bénéficié pour le compte de la SODECOTON, d'un accord de prêt de la Société internationale islamique de financement du commerce, filiale de la Banque islamique de développement (BID), d'un montant de 64,3 milliards pour lequel les décaissements se poursuivent. Les objectifs de ce plan sont notamment : (i) la construction de deux usines d'égrainage à Gouna et à Maroua ; (ii) la construction d'une troisième raffinerie à Ngaoundéré (fonds mobilisés et études d'impact environnemental en cours) ; (iii) la modernisation de la raffinerie de Garoua et le transfert de ses équipements actuels à l'usine de Maroua.

Banane d'exportation

En 2020, la production de la banane d'exportation reste sur une tendance baissière. Elle recule de 8% et s'établit à 187 884 tonnes. Cette évolution est consécutive à la baisse de la production de PHP, leader de la filière, du fait des conditions climatiques défavorables. Les perturbations des trafics maritime et aérien, du fait de la pandémie de la Covid-19 ont également impacté négativement les activités de la filière pour laquelle les stocks de produits ont une durée de conservation limitée. La reprise des activités au niveau de la CDC devrait permettre d'améliorer la production.

Huile de palme brute

En 2020, la production industrielle d'huile de palme brute est restée quasi stable par rapport à 2019 et s'établit à 177 996 tonnes. Les difficultés de la CDC et l'insécurité dans le bassin de production du Sud-ouest continuent de peser sur les activités de cette filière.

Pour accroître la production, les investissements réalisés par les entreprises de la branche sont orientés vers : (i) la sécurisation des plantations dans les zones en crise sécuritaire ; (ii) la restauration des plantations abandonnées par le renforcement des traitements phytosanitaires et l'utilisation des engrais ; (iii) l'amélioration du taux d'extraction des usines.

Pour soutenir les entreprises de la branche « industries des oléagineux », dont la matière première est l'huile de palme brute, le Gouvernement a octroyé en 2020, une autorisation d'importation de 60 000 tonnes d'huile de palme brute, au taux TEC de 5% et en exonération de la TVA. Par ailleurs, pour améliorer la production villageoise d'huile de palme brute, 2 807 000 plants de palmier à huile certifiés ont été distribués aux producteurs.

Tableau 2 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2014	2015	2016*	2017	2018	2019*	2020**	Croissance (%)
Cacao								
Production (tonnes)	281 196	308 753	330 412	308 736	309 627	293 685	310 595	5,8
Exportation (tonnes)	192 637	265 306	263 746	221 667	218 793	218 002	190 728	-12,5
Cours (en Fcfa/kg)	1 732	1 756	1 654	1 158	1 265	1 312	1384	5,5
Café Arabica								
Production (tonnes)	8 020	6 504	7 024	10 307	6 565	6 846	6 567	-4,1
Exportation (tonnes)	2 434	2 004	1 943	1 730	1 146	859	6 846	697,0
Cours (en Fcfa/kg)	2 975	2 227	2 188	2 131	2 001	1 820	1994	9,5
Café robusta								
Production (tonnes)	37 115	27 094	29 762	21 316	35 654	35 073	28 378	-19,1
Exportation (tonnes)	28 171	27 990	30 914	22 273	17 765	17 213	35 073	103,8
Cours (en Fcfa/kg)	1 553	1 391	1 361	1 492	1 254	1 085	1014	-6,6
Caoutchouc								
Production (tonnes)	51 559	46 920	40 983	41 911	45 354	35 517	34 802	-2,0
Exportation (tonnes)	57 150	36 149	42 328	42 381	41 560	34 367	32 318	-6,0
Cours (en FCFA/kg)	812	864	1 019	1 279	1 050	940	878	-6,6
Coton graine								
Production (tonnes)	274 286	289 994	258 000	248 150	295 100	320077	336 321	5,1
Coton fibre								
Production (tonnes)	98 375	107 585	91 970	100 877	107 617	131 761	141 381	7,3
Exportation (tonnes)	90 854	98 143	101 427	101 893	113 623	130 061	123 907	-4,7
Cours (en FCFA/kg)	799	920	865	975	1 066	1 067	984	-7,8
Banane d'exportation								
Production (tonnes)	343 616	363 029	381 525	347 896	240 403	204 320	187 884	-8,0
Exportation (tonnes)	265 276	283 436	295 180	275 717	217 177	184 370	191 653	4,0
Cours (en FCFA/kg)	554	482	505	502	536	518	506	-2,3
Huile de palme								
Production industrielle (tonnes)	127 321	140 212	130 129	155 066	171 955	178 667	177 996	-0,4

Sources : MINADER, MINFI/DP, WEO, * données mises à jour. ** estimations

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2020, la valeur ajoutée de l'agriculture vivrière progresse de 2,4% après 3,1% en 2019. Ce ralentissement est, entre autres, lié à la mise à disposition tardive des semences et des engrais aux producteurs, du fait de la Covid-19. La persistance de la crise sécuritaire dans les grands bassins de production (Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-nord), les invasions des insectes et les inondations dans le grand Nord, ont également contribué à grever la croissance de ce sous-secteur. Les groupes de cultures concernées sont notamment : les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les produits maraîchers, les fruits et légumes.

Céréales

La production des céréales a été fortement perturbée par la pluviométrie, avec le prolongement de la saison des pluies qui a engendré des inondations dans certaines localités, détruisant les plantations. Les céréales regroupent principalement le maïs, le mil/sorgho et le riz paddy.

Maïs

En 2020, la production de maïs reste quasi stable après une baisse de 11,1% en 2019 et se situe à

2 105 513 tonnes. Les conditions climatiques ont été défavorables et on a enregistré une invasion de chenilles. Par ailleurs, les principales contraintes liées à la production de maïs à grande échelle ont trait au coût élevé des engrais et pesticides, à la faible accessibilité aux semences améliorées et à la faible organisation de la filière. La demande nationale est évaluée à 2,8 millions de tonnes en 2019.

Pour encourager les producteurs et améliorer la productivité, 540 tonnes de semences de base ont été distribuées aux producteurs et 3 059 tonnes de semences certifiées par les structures phytosanitaires. Par ailleurs, dans le cadre du *Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA)*, des conventions cadres correspondant à une demande annuelle des Agro-Business d'environ 100 000 tonnes de maïs sous forme de grains, ont été signées en 2018 avec les producteurs et les coopératives notamment pour les industries brassicoles (25 000 tonnes) et l'alimentation animale (66 000 tonnes). En 2020, les contrats d'achats établis ont permis l'écoulement de 28 572,6 tonnes de maïs.

Mil/Sorgho

En 2020, la production de mil/sorgho baisse de 17,8% par rapport à 2019 et s'établit à 1 009 655 tonnes. Cette évolution est notamment liée aux inondations enregistrées dans la plaine du Logone et Chari et dans le Mayo Sava, principaux bassins de production. Toutefois, cette spéculation bénéficie depuis quelques années d'un accroissement de la demande des industries brassicoles dans le cadre du *Projet d'industrialisation et de développement des marchés agricoles* pour substituer le malt. Pour améliorer la productivité, 51 145 tonnes de semences de base et certifiées de sorgho ont été acquises et distribuées aux producteurs.

Riz paddy

En 2020, la production de riz paddy régresse de 3,7% pour se situer à 286 312 tonnes. Ce recul se justifie également par les inondations et les invasions d'insectes enregistrées dans les principales zones de production.

Les actions menées en faveur de cette spéculation sont entre autres : (i) la production et la distribution de 543 tonnes de semences certifiées de riz aux producteurs, (ii) l'acquisition et la distribution de 44,5 tonnes d'engrais ; (iii) la promotion de la culture du riz pluvial sur toute l'étendue du territoire national.

Racines et tubercules

En 2020, les productions de patate douce, de manioc et de macabo progressent respectivement de 17,2%, de 3,9% et de 0,2%. La culture de manioc a bénéficié de la mise à disposition de 40 665 666 boutures certifiées. Les spéculations qui ont connu des baisses sont notamment la pomme de terre (-3,4%) et l'igname (-7,4%), en raison de la mise à disposition tardive des semences améliorées aux producteurs. Par ailleurs, une stratégie de développement de la production de la pomme de terre à travers l'accompagnement des chefs de poste agricole, a été mise en place avec l'appui de la GIZ. Elle prévoit de créer des fermes de semences améliorées pour répondre aux besoins annuels en semences estimés à 2,4 millions de tonnes. Le rendement des semences issues de ces fermes serait de 20 à 40 tonnes à l'hectare contre 7 à 13 tonnes pour les semences traditionnelles.

Légumineuses et oléagineux

En 2020, la production des légumineuses baisse de 1,5%, du fait principalement de la réduction de 11% des superficies cultivées, combinée à la mauvaise climatologie. Par spéculation, on observe une hausse de la production de 30,2% du sésame et de 0,7% du voandzou. Les productions des oléagineux, régressent de 2,9% pour l'arachide, 8% pour le soja, 2,1% pour le haricot et 2,8% pour le niébé.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2020, la production de banane plantain a augmenté de 2,3% et celle de banane douce de 4,9% pour se situer respectivement à 4 430 012 tonnes et 1 066 357 tonnes. Ces spéculations ont bénéficié de la mise à disposition aux planteurs de 1 078 787 plants de bananiers. Dans le cadre de la labellisation et de la certification des produits agricoles, 967 500 plants de bananiers ont été certifiés.

Pour ce qui est des autres produits maraichers, des fruits et légumes, les productions sont en hausse pour le concombre (+16,4%), le gombo (+15,6%) et l'oignon (+5,6%) Par contre, on observe une baisse pour le piment (-5,1%), la tomate (-1,3%), la pastèque (-6,2%) et l'ananas (-1,8%). Les actions du Gouvernement ont notamment porté sur la labellisation et la certification de 1 575 000 rejets d'ananas, 100 000 plants d'okok et 100 980 plants d'arbres fruitiers.

Tableau 3 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020**	Croissance (en %)
Céréales								
Maïs	2 062 952	2 070 572	2 101 631	2 142 641	2 199 127	2 112 183,2	2 105 513,3	-0,3
Mil/Sorgho	1 735 040	1 040 902	1 144 992	1 066 495	1 275 674	1 228 208,0	1 009 655,3	-17,8
Riz paddy	201 090	278 281	311 674	289 221	331 191	297 462,7	286 312,0	-3,7
Légumineuses et oléagineux								
Niébé	186 000	199 000	195 408	200 113	196 961	210 168,6	204 215,2	-2,8
Voandzou	40 000	46 000	27 864	29 387,90	33 363,60	33 787,0	34 021,0	0,7
Sésame	54 000	56 000	68 422	37 745	37 961	72 648,0	94 587,5	30,2
Arachide	729 000	781 000	622 732	597 658	636 497	705 963,1	685 318,8	-2,9
Soja	16 000	17 000	24 558	20 544	146 606	161 593,0	148 710,8	-8,0
Haricot	473 000	506 000	390 816	379 926	384 515	345 944,2	338 677,6	-2,1
Racines et tubercules								
Manioc	4 600 707	5 224 735	5 284 683	5 617 376	5 499 306	5 508 762	5 720 947	3,9
Macabo/taro	1 697 245	1 757 249	1 801 180	1 858 116	1 794 810	1 767 320	1 770 072	0,2
Igname	571 672	602 228	618 136	567 774	540 456	513 514	475 426	-7,4
Patate douce	355 135	391 905	426 899	391 199	460 697	411 086	481 680	17,2
Pomme de terre	224 562	346 332	384 429	373 418	394 540	369 552	356 807	-3,4
Produits maraîchers, fruits et légumes								
Tomate	965 000	1 000 000	1 182 114	1 125 020	1 094 714	1 096 775	1 082 362	-1,3
Oignon	226 000	240 000	303 781	300 843,30	311 295,60	343 405	362 542	5,6
Piment	40 000	43 000	58 903	51 078,00	55 472,00	68 747	65 244	-5,1
Banane plantain	3 834 180	4 477 344	4 280 305	4 352 787	4 457 513	4 328 989	4 430 012	2,3
Banane douce	1 664 777	1 082 800	1 118 769	1 066 198	1 013 566	1 016 855	1 066 357	4,9
Gombo	77 000	78 000	80 780	83 851,80	99 292,40	100 583	116 320	15,6
Pastèque	70 907	73 793	76 745	75 463	72 869	77 091	72 290	-6,2
Ananas	282 334	296 047	214 106	225 002	241 090	273 798	268 916	-1,8
Concombre					296 060	211 747	246 388	16,4
Gingembre					87 267	92 118	88 314	-4,1

Source : MINADER, * = données mises à jour ** = estimations

Mesures de soutien au développement du secteur rural

Les actions transversales du Gouvernement en faveur du secteur rural, outre les travaux de construction menés par le Ministère des travaux public, ont porté notamment sur : (i) la construction de 30 bâtiments à usage communautaire, 02 marchés ruraux, 02 magasins de stockage et 126 points d'eau ; (ii) l'aménagement de 309 km de routes en terre; (iii) la construction de 68 ouvrages d'art ; (iv) le bitumage de 69,5 km de route; (v) la réhabilitation de 42 points d'eau ; (vi) la remise en état d'engins pour les travaux de développement rural ; (vii) l'acquisition des pièces de rechange pour camions et engins agricoles ; (viii) la délivrance de 81 agréments phytosanitaires. Par ailleurs, plusieurs autres matériels et équipements agricoles ont été distribués, dont les motopompes, les tronçonneuses, les sécateurs, les pulvérisateurs et les porte-tout.

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2020, la croissance du sous-secteur élevage décélère à 2,5%, après 3,8% en 2019. Cette évolution est imputable aux difficultés d’approvisionnement en intrants consécutives aux mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. La reprise de l’activité dans certains bassins de production de la région du Sud-ouest, avec l’accroissement de la production d’animaux sur pieds (bovins, porcins et ovins) et d’œufs, a contribué à atténuer le ralentissement de la croissance de la branche.

Bovins

En 2020, le cheptel bovin s’accroît de 3,5% et atteint 9 857 361 têtes. Cette évolution se justifie par : (i) l’amélioration génétique du cheptel ; (ii) le soutien aux producteurs à travers les projets et programmes. La production de viande bovine est de 109 965 tonnes, en hausse de 2,7% par rapport à 2019. L’accroissement des activités d’abattage dans la région du Centre et la réouverture des abattoirs dans le Sud-ouest ont contribué à cette évolution.

Les actions du Gouvernement en vue d’améliorer la santé des animaux ont consisté entre autres en : (i) la mise en place de 66 hectares de champs semenciers fourragères ; (ii) la création de 442,2 km de pistes à bétail ; (iii) l’aménagement de 530 ha de pâturage gérés durablement dans le cadre d’un processus de planification communautaire ; (iv) la vaccination de 1 319 961 bovins contre la Péripleumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), 707 107 contre le charbon symptomatique, 319 258 contre le charbon bactérien, 607 115 contre la pasteurellose et 291 416 contre la maladie nodulaire cutanée.

Porcins

En 2020, le cheptel porcin croît de 3,2% pour se situer à 3 936 636 têtes. Cette hausse est due : (i) aux actions de soutien aux producteurs (vulgarisation des techniques de production, accompagnement des producteurs) ; (ii) à la poursuite de la diffusion de géniteurs performants ; (iii) au renforcement de l’encadrement des producteurs, à travers les programmes et projets en cours dans la filière élevage.

Toutefois, la croissance de la filière a été atténuée par le vieillissement des reproducteurs de la station zootechnique de Kounden, ce qui a induit une baisse de la diffusion des géniteurs améliorés auprès des organisations de producteurs. En outre, on note la recrudescence des foyers de peste porcine africaine, véritable frein au développement de la filière, ainsi que la limitation des importations des intrants de production (semences améliorées, intrants alimentaires etc.) due à la pandémie de la Covid-19. Dans le cadre du suivi de la qualité de la viande mise à la consommation, 63 585 porcins ont été inspectés et abattus dans les abattoirs et aires d’abattage. La quantité de viande porcine produite en 2020 recule de 13,1% par rapport à 2019 et se situe à 42 459 tonnes.

Petits ruminants

En 2020, la croissance du cheptel des petits ruminants ralentit. Le cheptel des ovins est de 3 817 395 têtes, en augmentation de 3%, après 3,5% en 2019. Celui des caprins est de 7 078 226 têtes, en hausse de 1% après 4,5% en 2019. La production de viande ovine est en baisse de 5,6% et s’établit à 17 187 tonnes. Le recul de la production de viande ovine est attribuable aux mesures restrictives prises pour faire face à la pandémie de la Covid-19.

En 2020, les actions menées dans la filière ont été principalement effectuées dans le cadre des projets et programmes en cours au MINEPIA, notamment ACEFA et PRODEL. C’est ainsi qu’on peut relever : (i) la vaccination de 3 818 264 ovins et caprins contre la peste des petits ruminants ;

(ii) la distribution de 9 tonnes de semences fourragères certifiées à divers bénéficiaires (2 stations d'élevage, 265 organisations de producteurs, 14 communes) ; (iii) la construction de 23 parcs zoo-sanitaires et 18 forages pastoraux ; (iv) la distribution de 12 000 petits ruminants à 1 200 ménages pauvres dans les communes de Guidiguis, Moulvoudaye, Porhi, Moutourwa, Kai-Kai, Goulfey, Kousseri, Hilé-Alifa, Waza, Bogu, Madingring et Rey-Bouba. En outre, 1,5 million de petits ruminants ont été vaccinés avec l'appui du Comité international de la croix rouge dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo-Tsanaga.

Volailles

En 2020, l'effectif de volailles est de 53,6 millions de têtes, en baisse de 35% par rapport à 2019. La production de la viande enregistre une encore plus forte, elle chute de 57% pour se situer à 44 471 tonnes. Cette contreperformance de la filière est due principalement à : (i) la rareté des poussins d'un jour et des œufs à couver, dont les importations ont baissé du fait de la Covid-19 ; (ii) les difficultés d'accès aux intrants alimentaires importés ; (iii) les mesures de restriction des regroupements de plus de 50 personnes et de suspension de l'organisation de cérémonies officielles et privées, conduisant à la baisse de la demande.

Tableau 4 : Evolution du cheptel et des quantités de viande issues des abattages

Rubriques	2018		2019		2020		Variations (en %)	
	Cheptel	Viande	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	8 777 899	142 436	9 524 020	107 110	9 857 361	109 981	3,5	2,7
Ovins	3 580 878	15 329	3 706 209	18 197	3 817 395	17 286	3,0	-5,0
Caprins	6 706 358	25 449	7 008 144	25 081	7 078 226	25 083	1,0	0,0
Porcins	3 632 924	52 541	3 814 570	48 833	3 936 636	42 459	3,2	-13,1
Volailles	81 289 339		82 508 679	103 331	53 630 641	44 472	-35,0	-57,0

Source : MINEPIA Cheptel en nombre de tête ; viande en tonnes

Autres produits d'élevage

Les autres filières d'élevage concernent le miel, le lait et les œufs de table.

Miel

En 2020, la production de miel baisse de 3,9%, après un bond de 36,7% en 2019. Ce recul est notamment lié aux conditions climatiques défavorables et au faible engouement des apiculteurs dans la mise en place des ruches du fait de la baisse de la commande extérieure.

Lait et œufs de table

En 2020, la production de lait recule de 9,3% par rapport à 2019 pour se situer à 187 873 tonnes. Ce repli est imputable au cheptel laitier vieillissant et constitué d'une race à faible rendement. Dans le but d'améliorer la production, le Gouvernement a importé 164 vaches laitières à haut rendement qui ont été distribuées aux producteurs dans les régions de l'Adamaoua, du Centre et de l'Extrême-Nord.

En ce qui concerne la production des œufs de table, elle est de 93 872 tonnes en 2020 contre 86 784 tonnes en 2019, soit une hausse de 8,2%. Cette amélioration est due au fait que les pondeuses en production au moment de la fermeture des frontières, n'ont pas connu de dysfonctionnement dans le processus de nutrition en raison de la disponibilité des aliments stockés plus tôt.

Tableau 5 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	Variations (en %)
Œufs de table	84 129	67 999	82 407	86 784	93 872	8,2
Lait	223 527	239 174	266 275	207 216	187 873	-9,3
Miel	5 040	6 087	5 276	7 210	6 932	-3,9

Source : MINEPIA

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

En 2020, la valeur ajoutée de ce sous-secteur progresse de 1,1%, après 2,1% en 2019. Ce ralentissement est imputable à la baisse de la production halieutique. La stratégie du Gouvernement consiste à lever les contraintes qui entravent la gestion durable de la pêche et, à développer l'aquaculture. Il s'agit de mettre en œuvre la politique d'import substitution prônée par le Gouvernement, laquelle consiste à réduire les importations et accroître significativement la production nationale des pêches et de l'aquaculture.

La production halieutique chute de 34,3% pour revenir à 220 189 tonnes en 2020. Cette évolution est imputable, entre autres, aux difficultés d'accès à la façade maritime dans la Région du Sud-Ouest du fait de l'insécurité aux plans d'eau dans les zones impactées par les exactions de la secte Boko-haram ainsi qu'aux effets de la pandémie de la Covid-19.

La production aquacole passe de 9 078 tonnes en 2019 à 6 816 tonnes en 2020, soit une baisse de 24,9%. Les actions mises en œuvre en faveur du développement de l'aquaculture sont notamment: (i) la construction de neuf centres de pêche (Ali-Mali, Bonatame, Tiko, Ekondo Titi, Mbakaou, Akonolinga, Ndélé, Batouri, Port de Douala), de sept halles de vente de poisson (Ngaoundéré III, Mouanko, Kaélé, Campo, Mayo Hourna, Isanguelé et Mundemba), ainsi que d'un fumoir à Mouanko ; (ii) l'acquisition des bacs plastiques de 5 m³ et des intrants, pour femmes et jeunes aquaculteurs, des cages flottantes de 48 m³, ainsi que des intrants et des aliments pour l'élevage de poissons.

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

En 2020, les objectifs du Gouvernement dans le sous-secteur forêt et faune demeurent : (i) l'aménagement et l'exploitation durable des forêts ; (ii) le reboisement ; (iii) la valorisation des ressources fauniques, et des aires protégées ; (iv) la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

En 2020, la contribution de la branche « sylviculture et exploitation forestière » à la croissance du secteur primaire devient négative, passant de 1,4 point en 2019 à -0,4 point. Cette contreperformance est liée à la baisse de 8,4% de la production de grumes, imputable aux annulations de commandes dans les principaux pays partenaires. De même, la production de bois sciés chute de 22,9%, en lien avec le recul des quantités de bois sciés exportées vers l'Union européenne.

Les exportations de grumes baissent de 11,8% et s'établissent à 777 652 m³. De même, celles de placages et de contreplaqués chutent respectivement de 18,9% et de 46,1%. Ces évolutions sont imputables aux effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité du secteur.

Tableau 6 : Production et exportations dans le secteur forestier (en m3)

Rubriques	2018	2019	2020	Variations (%)
PRODUCTION*				
Grumes	2 521 373	2 967 209	2 718 043	-8,4
Bois sciés	1 128 550	1 676 534	1 292 482	-22,9
EXPORTATIONS**				
Grumes	1 096 775	881 202	777 652	-11,8
Placages	45 977	50 630	41 515	-18,9
Contre plaqués	4 219	5 959	3 212	-46,1

Sources : MINFOF, **MINFI/DGD

La superficie des forêts exploitées en gestion participative dans le domaine non permanent baisse, passant de 71 432,2 ha en 2019 à 53 422,3 ha en 2020. En effet, 34 permis annuels d'opération

(PAO) et 124 certificats annuels d'exploitation (CAE) ont été attribués en exploitation en 2020, contre 152 permis annuels d'opération et 34 certificats annuels d'exploitation en 2019.

L'enveloppe globale provenant des taxes issues de l'exploitation forestière est estimée à 32,1 milliards. Les droits de sortie y représentent 13,9 milliards, la redevance forestière annuelle 9,3 milliards, la taxe d'abattage 7,5 milliards et la surtaxe à l'exportation 1,4 milliard.

Dans le souci d'accroître les superficies reboisées et d'aménager les forêts domaniales, un patrimoine foncier et forestier constitué de 230 422 ha de forêts comprenant 14 réserves forestières, 04 périmètres de reboisement et 01 UFA a été transférée à l'ANAFOR. Cette structure aura la charge d'assurer une gestion durable des superficies et d'y mener des activités de sylviculture.

2.1.3.2. Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

L'objectif du Gouvernement en matière de valorisation des ressources fauniques et des aires protégées portent sur : (i) la sécurisation des aires protégées et le renforcement de la lutte contre le braconnage ; (ii) la promotion de l'écotourisme ; (iii) l'aménagement des zones de chasse. En 2020, la création du **parc national de Ma Mbed**, dans la région de l'Extrême-Nord, a porté la superficie totale des aires protégées à 9 728 871 hectares contre 9 716 163 hectares en 2019, soit 20,46% du territoire national.

En ce qui concerne la sécurisation des aires protégées et le renforcement de la lutte contre le braconnage, l'objectif est de reconquérir les espaces fortement menacés entre autres par le braconnage, la transhumance et l'orpaillage. Ainsi, 15 opérations coups de poing et 41 994 hommes-jours de patrouilles ont été réalisées en 2020, contre 23 opérations coups de poing et 31 436 hommes-jours de patrouilles en 2019. La baisse des opérations coups de poing se justifie par la crise sanitaire de la Covid-19 et la crise sécuritaire dans les régions septentrionales.

S'agissant de la promotion de l'écotourisme, le Gouvernement œuvre pour la viabilisation et la valorisation du potentiel écotouristique des aires protégées. En 2020, le nombre de touristes visiteurs dans les aires protégées est de 30 458, en baisse de 23,6% par rapport à l'année précédente. Ce décrochage est dû à la fermeture momentanée des aires protégées dans le but de limiter la propagation de la Covid-19. Les recettes issues de la fréquentation des aires protégées s'élèvent à 211,4 millions, en diminution de 74,7% par rapport à 2019.

Pour ce qui est de l'aménagement des zones de chasses, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan de gestion durable de la faune qui vise entre autres : (i) l'élaboration et la validation des plans de gestion des zones de chasse ; (ii) la multiplication des campagnes de médiatisation et le développement des stratégies marketing pour attirer les touristes ; (iii) le renforcement de la sécurité dans les Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) afin de rassurer les touristes et les chasseurs.

En 2020, les activités de chasse n'ont concerné que les zones d'intérêt cynégétique de l'Adamaoua et du Nord, où la période de chasse se déroule généralement du 1^{er} décembre d'une année au 31 mai de l'année suivante. Du fait de la pandémie de la Covid-19, la chasse a été suspendue dans les autres régions où les campements ouvrent à la fin du mois de mai.

Le nombre de touristes chasseurs ayant pratiqué le safari est passé de 387 en 2019 à 191 en 2020, soit une baisse de 50,6%. Cette chute est liée à la fermeture des frontières pour éviter la propagation de la pandémie à coronavirus. Toutefois, l'activité de chasse dans les zones de l'Adamaoua et du Nord s'est déroulée suivant un plan de tir qui a porté sur 3 236 animaux ; le nombre d'animaux abattus est de 500. Les principales espèces prélevées sont : les Cob Buffon (75), l'Elan de derby (63), les buffles (64) et les bubales (50).

Tableau 7 : Plan de chasse et réalisations dans les zones d'intérêt cynégétique

Période Espèces	Zones de chasse des régions de l'Adamaoua et du Nord					
	2018		2019		2020	
	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations	Plan de tir	Réalisations
Eléphant	21	1	16	1	16	0
Buffle	238	83	243	85	243	64
Eland Derby	225	99	220	97	220	63
Hippotrague					216	39
Hippopotame	17	3	16	3	16	1
Bubale					237	50
Phacochère	174	21	180	22	180	9
Lion	14	2	15	2	14	1
Babouin	194	33	192	33	192	15
Python	87	8	78	7	78	13
Damalisque	36	13	37	14	37	0
Hyène tachetée	66	7	68	7	68	4
Waterbuck	176	35	177	35	177	27
Cob Buffon					325	75
Varan	18	0	16	0	0	0
Autres	2291	468	2374	0	1217	139
Total	3557	773	3 632	306	3236	500

Source : MINFOF

2.1.3.3. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

La valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux passe par : (i) la promotion des essences peu ou pas connues et la commercialisation du bois ; (ii) le développement de la filière bois énergie ; (iii) le développement des produits forestiers non ligneux ; (iv) l'appui à la transformation plus poussée du bois.

En ce qui concerne la promotion des essences peu ou pas connues et la commercialisation du bois, le volume de bois des essences de promotion mis sur le marché est de 1 731 154 m³ en 2020, soit une augmentation de 9,2% par rapport à 2019. Ce volume concerne seulement 60 espèces connues et demandées sur les 300 exploitables que regorgent nos forêts. La promotion des essences peu ou pas connues se fait à travers la participation aux foires et l'organisation du « Marché Intérieur du Bois ».

S'agissant de la filière bois-énergie, l'objectif est d'accroître l'offre de bois énergie légale sur le marché. La quantité de bois énergie mise sur le marché est de 28 205,3 tonnes métriques en 2020, en baisse de 2,4% par rapport à 2019, imputable à la limitation des déplacements et des regroupements dans le cadre des mesures prises pour limiter la propagation de la covid-19. Les actions mises en œuvre pour approvisionner les ménages en bois énergie sont entre autres : (i) l'amélioration des rendements de carbonisation par l'utilisation des fours ou des fosses ; (ii) la promotion de l'utilisation des réchauds, des fours et des braseros ; (iii) la valorisation des déchets de bois (sciures, copeaux, déchets végétaux).

Pour ce qui est du développement des produits forestiers non ligneux, les quantités exportées sont de 1 628 tonnes en 2020 contre 7146,2 tonnes en 2019, soit une chute de 77,2%. Cette situation s'explique par l'effet combiné de la fermeture des frontières à cause de la Covid-19 et de l'insécurité transfrontalière avec le Nigeria, principal client des produits forestiers non ligneux. Le montant des recettes issues de l'exportation des produits forestiers non ligneux s'élève à 1,34 milliard contre 7,08 milliards en 2019. Concernant les produits forestiers spéciaux, 668,9 tonnes ont été exportés, en baisse de 6,6% par rapport à 2019.

Quant à l'appui à la transformation plus poussée du bois, les actions menées ont principalement porté sur : (i) l'adoption de sept (07) normes de séchage du bois ; (ii) le renforcement des capacités

de 209 artisans pour l'accroissement des rendements matières ; (iii) la formation et la professionnalisation des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur depuis l'abattage du bois jusqu'aux produits semi-finis et finis, y compris la valorisation des résidus du bois à tous les niveaux ; (iv) la sélection de 150 artisans en vue de leur formation sur la finition des ouvrages en bois.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

La responsabilité du Gouvernement dans ce sous-secteur demeure principalement la protection de l'environnement et le suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets. Il s'agit entre autres de : (i) la gestion durable de la biodiversité ; (ii) la lutte contre la désertification et les changements climatiques ; (iii) la lutte contre les pollutions et substances chimiques nocives ou dangereuses.

2.1.4.1 Gestion durable de la biodiversité

En 2020, les activités menées pour la préservation de la biodiversité sont notamment : (i) la restauration de 13,5 ha de mangrove et le nettoyage de 10 ha de plans d'eau envahis par la jacinthe d'eau sur le Wouri, le Nyong et la retenue d'eau de Lagdo ; (ii) la délivrance de 132 certificats de conformité environnementale et de 41 agréments pour la réalisation des évaluations environnementales ; (iii) la sensibilisation de 22 responsables de grandes surfaces commerciales sur la gestion et le tri sélectif des déchets, dans la commune de Yaoundé 4.

2.1.4.2. Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2020, les actions de lutte contre les effets des changements climatiques ont été menées à travers : (i) le reboisement de 1 250 ha avec la mise en terre de 135 000 plants et la sécurisation des superficies reboisées dans la région de l'Extrême-Nord ; (ii) la construction de 5 forages, la production et la distribution de 5 900 foyers améliorés dans la région de l'Extrême-Nord ; (iii) le transfert d'un montant de 26 millions aux communes de Pitoa, Ngong, Garoua 2 et Garoua 3 pour l'entretien des sites reboisés le long du fleuve de la Bénoué ; (iv) la formation de 150 personnes sur les bonnes pratiques de prévention, d'atténuation et de gestion des risques de catastrophes liés aux changements climatiques.

2.1.4.3. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ ou dangereuses

En 2020, la lutte contre les pollutions et les substances chimiques nocives s'est poursuivie avec notamment : (i) l'inspection et le contrôle de 808 installations et 762 navires, qui a conduit à la notification de 91 amendes ; (ii) l'adoption de 15 normes camerounaises en matière de protection de l'environnement ; (iii) la saisie de 21,8 tonnes d'emballages plastiques non conformes dans les dix régions ; (iv) la délivrance de 160 permis environnementaux pour la gestion des déchets ; (v) le traitement écologique de 10 970 000 litres de déchets liquides, 1 854 535 tonnes de déchets solides et 57 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ; (vi) la formation de 100 douaniers et de 150 élèves et étudiants en froid et climatisation sur les techniques de manipulation des équipements contenant les substances appauvrissant la couche d'ozone ; (vii) la sensibilisation de 4 020 personnes exposées (ferrailleurs, maintenanciers, recycleurs, population à risque et détenteurs de polychlorobiphényle) aux dangers des polluants organiques persistants.

2.1.5. Recherche et innovation

En 2020, plusieurs activités ont été menées en vue de la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation. Elles ont notamment porté sur : (i) le développement des infrastructures ; (ii) la modernisation de l'appareil de production ; (iii) la promotion et l'appui à l'innovation.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, les actions menées ont été orientées notamment vers : (i) la restitution numérique des photographies de production des bases de données topographiques sur 11 000 km² dans la région du Nord-ouest, 7 600 km² dans le Nord et 1 600 km² dans l'Adamaoua; (ii) le développement de 19 protocoles de mesure en radio protection, radio écologie et instrumentation ; (iii) l'installation d'une station sismologique à Edéa ; (iv) le développement de béton géo-polymères à base de latérite calcinée, de pouzzolane, et de sable normalisé pour le contrôle de qualité ainsi que la recherche de nouvelles méthodes de stabilisation de la latérite ; (v) la construction d'un four à flamme renversée supplémentaire et l'acquisition d'une nouvelle extrudeuse à l'unité pilote de Nkolbisson ; (vi) la construction des hangars et l'acquisition des équipements de production pour les unités pilotes de production des tuiles et de bloc de terre comprimée.

S'agissant de la modernisation de l'appareil de production, on peut citer entre autres : (i) la création d'un cluster d'innovation et la mise en place de 08 centres d'essais dans le domaine de la recherche agricole pour le développement ; (ii) la production de cinq (05) paquets technologiques innovants en production végétale et sylvicole.

Pour ce qui est de la promotion et de l'appui à l'innovation, les activités se sont poursuivies avec notamment : (i) la conception, la réalisation et l'installation d'un container énergétique rural pour booster les activités socioéconomiques dans les localités non électrifiées ; (ii) la mise sur pied d'un premier volume des monographies de la pharmacopée de la zone agro-écologique du Centre-Sud-Est ; (iii) le renforcement des capacités des pépiniéristes de palmier à huile dans la région du Littoral, aux techniques de mise en terre ; (iv) la création et la production des semences de soja et l'accroissement de la production de voandzou dans la région de l'Extrême-Nord.

2.2. Secteur secondaire

En 2020, malgré le contexte économique difficile, la croissance du secteur secondaire est de 3,2%, après 3,8% en 2019. Cette performance a été soutenue principalement par la bonne tenue des activités dans les « bâtiments et travaux publics », les « industries agroalimentaires » et les « industries extractives ». Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance économique.

Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire

Libellés	2017	2018	2019	2020
Secteur secondaire	1,4	2,9	3,8	3,2
Industries extractives	-17,5	-2,8	8,2	3,2
Dont extraction d'hydrocarbures	-19,2	-3,0	8,4	3,1
Industries manufacturières	3,1	3,6	1,1	2,1
Dont Industries Agro-alimentaires	4,4	1,9	2,4	3,6
Autres Industries manufacturières	1,8	5,1	0,1	0,9
Production et distribution d'électricité	7,0	-10,5	0,0	0,2
Production et distribution d'eau et assainissement	2,6	2,5	1,8	1,2
BTP	8,5	7,8	7,9	6,4

Source : INS

2.2.1. Industries manufacturières

En 2020, la croissance des industries manufacturières s'accélère à 2,1%, après 1,1% en 2019. Cette évolution est principalement soutenue par le dynamisme observé dans les « industries de boisson » (4,9% après -3,8%), les « industries du bois sauf fabrication de meubles » (10,6% après -0,1%), la « fabrication des produits métallurgiques de base » (7,5% après -4,1% et les « industries du textile et de confection » (11,6% après 4,8%). Par contre, les branches qui ont contribué à ralentir l'évolution d'ensemble sont notamment les « industries du cacao, du café, du thé et du sucre » (-2,4% après 4,9%), les « industries chimiques et fabrication des produits chimiques » (-1,1% après

9,8%) et les « industries de la viande et du poisson » (4,3% après 5,9%). La contribution des industries manufacturières à la croissance du PIB du secteur secondaire passe de 0,7 point à 1,2 point.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2020, la croissance des « industries agroalimentaires » progresse de 1,2 point pour s'établir à 3,6%. Cette amélioration est attribuable entre autres aux branches « industries de boissons » (+4,9%), « fabrication des produits à base de céréales » (+9,3%), « industries de viande et du poisson » (+4,3%) et « travail des grains et fabrication des produits amylacés » (+3,5%). Les branches qui ont connues des contreperformances sont les « industries du cacao, du café, du thé et du sucre » (-2,4%) et les « industries du lait, des fruits, légumes et autres produits alimentaires » (-7,7%).

La croissance dans les « industries de boissons » s'explique notamment par la mise en place de nouvelles chaînes de production, l'offre de nouveaux produits sur le marché et la reprise rapide des activités après la levée des mesures de limitation des heures d'ouverture des débits de boisson. Le marché des boissons est dominé à 40,6% par les bières, suivi des boissons gazeuses (21,1%) et de l'eau minérale (17,2%). Ce secteur connaît des difficultés d'approvisionnement en maïs et en sorgho, matières premières dans la fabrication des bières. Des partenariats sont en cours entre le Gouvernement, les opérateurs de la filière et les producteurs locaux pour accroître l'offre locale.

La bonne tenue des activités dans la branche « fabrication de produits à base de céréales » s'explique par l'accroissement des débouchés pour les producteurs locaux des produits dont les importations ont connu une baisse du fait des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19. Cette demande a induit une pression sur la production de farine qui a crû de 11,3%. Dans les « industries des oléagineux et d'aliments pour animaux », la production des huiles raffinées progresse de 4% et celle des tourteaux de 9,5% par rapport à 2019, en lien avec l'accroissement des commandes et la disponibilité des matières premières que sont l'huile de palme brute et le coton graine.

La contraction des activités de la branche « industrie de transformation de cacao, du café et du sucre » s'explique par l'annulation des commandes de plusieurs partenaires extérieurs, du fait de la crise économique engendrée dans ces pays par la pandémie de la Covid-19. L'entreprise SIC CACAO, principal opérateur dans la transformation de fèves de cacao, a connu une baisse de la production de masse de cacao de 6,2% et celle de beurre de cacao de 8% par rapport à 2019. Par ailleurs, la SOSUCAM enregistre des difficultés dans la production de sucre qui baisse de 7,8%, en lien avec les conditions climatiques défavorables.

Tableau 9 : Taux de croissance par branche d'activité des industries agroalimentaires (en %)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Industrie de la viande et du poisson	3,4	5,4	2,7	5,9	4,3
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	5,2	-7,2	0,2	5,0	3,5
Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	10,0	23,2	1,0	4,9	-2,4
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	4,5	18,8	5,5	0,5	0,7
Fabrication de produits à base de céréales	1,5	3,7	2,2	5,1	9,3
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	15,5	5,0	-0,6	3,0	-7,7
Industrie de boissons	3,5	0,0	1,4	-3,8	4,9
Industrie du tabac	9,8	3,3	0,8	0,9	2,5

Source : INS

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

En 2020, l'activité économique dans les « autres industries manufacturières » croît de 0,9% après une quasi-stabilité en 2019. Cette progression est tirée notamment par les branches : « industries du

bois sauf fabrication des meubles » (+10,6%), « industries de textile et de confection » (+11,6%), « réparation et installation des machines et équipements » (+9,8%), « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » (+9,4%). La croissance dans la branche a été amoindrie par les contreperformances enregistrées entre autres dans la « production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc » (-7,6%) et le « raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire » (-74,2%).

Dans les « industries de textile et de confection », la croissance est soutenue par une hausse de 16,8% de la production de coton fibre, attribuable aux investissements réalisés pour améliorer le rendement des usines et la collecte du coton graine dans les plantations. La production des tissus imprimés et teints progresse de 20,4% et celle des tissus éponges de 58,6%, en lien avec l'accroissement des commandes. Toutefois, la filière reste confrontée aux difficultés liées à la concurrence des importations de friperie, de tissus de contrefaçon et de contrebande d'origine asiatique et Ouest-africaine.

L'embellie observée dans la branche « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques » est attribuable à l'accroissement de la demande de plusieurs produits, notamment des articles en verres pour les industries de boisson dont la production augmente de 127,3%. De même, la production de ciment s'est accrue de 24,3%, en lien avec l'accroissement de la demande des ménages et la finalisation des grands chantiers de construction liés à l'organisation de la CAN.

La contraction de la branche « production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc » est consécutive à la baisse de la demande mondiale de latex, de balles de caoutchouc naturel et des produits et articles en plastique. La production des emballages plastiques chute de 10,2% en raison des annulations de commandes en provenance de la sous-région. La chute de la croissance enregistrée dans la branche « raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire » s'explique par l'arrêt des activités de raffinage de la SONARA depuis le 31 mai 2019.

Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Industries du textile et de la confection	2,1	0,4	5,2	4,8	11,6
Industries du cuir et fabrication des chaussures	5,5	3,7	6,9	12,3	5,1
Industries du bois sauf fabrication des meubles	0,9	2,5	12,1	-0,1	10,6
Fabrication de papier et d'articles en papier	5,9	12,9	9,7	0,6	4,9
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire	19,6	-13,5	-6,6	-17,0	-74,2
Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	8,7	-0,4	5,9	9,8	-1,1
Production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc	0,3	0,5	-2,4	-1,5	-7,6
Fabrication d'autres produits minéraux non métallique	1,5	13,5	7,0	2,1	9,4
Fabrication des produits métallurgiques de base	2,0	1,4	-1,8	-4,1	7,5
Fabrication de machines, d'appareils électriques	12,0	-1,3	-0,7	2,3	0,8
Fabrication d'équipements et d'appareils audio-visuels	29,0	-8,5	-1,3	-8,9	-1,7
Fabrication de matériel de transport	19,8	-12,6	9,8	-3,5	4,5
Fabrication de meubles et autres activités de fabrication	6,4	3,4	6,4	1,1	5,0
Réparation et installation des machines et équipements	3,1	19,1	11,1	5,6	9,8

Source : INS

2.2.2. Industries extractives

En 2020, la croissance de la branche « industries extractives » ralentit à 3,2% après 8,2% en 2019. Ce fléchissement est attribuable aux activités d'extraction des hydrocarbures dont la croissance de la valeur ajoutée passe de 8,4% à 3,1%.

2.2.2.1. Mines

En 2020, la production d'or est de 233,2 kg, en baisse de 25,8% par rapport à 2019. Ce recul

s'explique entre autres, par le non-renouvellement des autorisations d'exploitation, la réduction du nombre d'exploitants et les effets de la pandémie de la Covid-19 qui ont induit une interruption des activités. La quote-part de la production rétrocédée à l'Etat par le CAPAM est de 38,5 kg. Afin d'améliorer le niveau de production dans le secteur, 88 titres miniers ont été attribués.

Dans le cadre du suivi de la gouvernance dans le secteur, la Société nationale des mines (SONAMINES) a été créée par décret du Président de la République le 14 décembre 2020, en remplacement du CAPAM. Elle est chargée entre autres de réaliser l'inventaire des indices miniers, en lien avec les autres administrations, et de mener les activités d'exploitation et d'exploration des substances minérales.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du *Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier* (PRECASEM) ; les campagnes de levées géophysiques aéroportées se sont poursuivies. Elles ont permis d'obtenir des données magnétiques et radiométriques sur une superficie de 218 060 km², portant le taux de couverture géophysique du territoire à 93%, soit 442 362 km². Par ailleurs, la campagne de cartographie géologique et géochimique régionale au 1/200 000 qui concerne la couverture d'environ 121 000 km² dans les régions du Littoral, Centre, Est, Adamaoua et Nord, a démarré. Le taux de couverture est de 48% pour la géologie et 74% pour la géochimie. Ces campagnes ont permis : (i) d'identifier 715 anomalies et indices métalliques ; (ii) d'élaborer 14 cartes géologiques à 1/200 000 et 14 atlas géochimiques.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2020, la production de pétrole brut progresse de 2,2% par rapport à 2019 et s'établit à 26,6 millions de barils. Cette hausse résulte de la bonne performance du champ Oak et du succès de la campagne de forage menée dans les champs Rio del Rey et Moabi.

Dans le but de promouvoir le secteur des hydrocarbures, la SNH a engagé des négociations avec la société Addax Petroleum Cameroon Limited, en vue de la conclusion d'un contrat de partage de production portant sur le bloc Ngosso dans le bassin Rio Del Rey. En outre, la renégociation de la reconversion en contrats de partage de production est en cours pour les conventions d'établissement et pour les contrats d'association régissant les concessions des bassins de Douala/Kribi-Campo et du Rio Del Rey arrivés à expiration.

Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2016	2017	2018	2019	2020
Production	33,7	27,7	25,1	26	26,6
Variation (en %)	-3,9	-17,8	-9,4	3,6	2,2

Source : SNH.

2.2.2.2.2. Gaz naturel

En 2020, la production de gaz naturel (GNL) est de 75,2 milliards de pieds cube, en hausse de 6,2% par rapport à 2019, en lien avec l'accroissement de la demande. Le GNL camerounais a de nouvelles destinations, à savoir : la Thaïlande, le Pakistan, la Corée du Sud, le Koweït et la Turquie. Afin de renforcer l'approvisionnement en gaz de l'usine flottante de liquéfaction de gaz « Hilli Episeyo », une nouvelle plateforme gazière dénommée « Sanaga 2 » a été installée au large de Kribi.

Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Production	12,6	13,9	51,7	70,8	75,2
Variation (en %)	-1,6	10,3	271,9	36,9	6,2

Source : SNH

2.2.3. Mise à la consommation des produits pétroliers avals

Produits pétroliers blancs et lourds

Après la survenue le 31 mai 2019 de l'incendie qui a détruit une partie des installations de la SONARA, un nouveau mécanisme d'approvisionnement du marché a été mis en place. Il consiste à sélectionner chaque trimestre quatre traders, qui ont la charge de rendre disponible de grandes quantités de produits pétroliers dans les eaux camerounaises, afin de les vendre aux importateurs locaux, avec un niveau de prime plus compétitif comme critère de sélection.

En 2020, les quantités de produits pétroliers blancs mises à la consommation enregistrent un recul de 2% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la contraction de l'activité économique induite par la pandémie de la Covid-19. Par produit, les évolutions sont les suivantes : super (+0,6%), pétrole lampant (-8,3%), jet A1 (-51,2%) et gasoil (+3,3%). Les difficultés d'exploitation de la compagnie aérienne Camair-co ont contribué également à la baisse de la consommation du Jet A1. S'agissant des fuels lourds, les quantités consommées de fuel 1500 progressent de 5,1% comparativement à 2019 et celles de fuel 3500 augmentent de 307,7%, expliquée par la remise en service de certaines centrales thermiques dans le septentrion.

Afin de renforcer les capacités de stockage de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP), le droit de passage des produits pétroliers a été revalorisé. Il passe ainsi de 1,60 franc le litre à 2 francs le litre.

Tableau 13 : Mises à la consommation des produits pétroliers avals (en milliers de litres)

Rubriques	2018	2019	2020	Variation (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c/b)
Produits blancs dont :	1 819 131	1 846 848	1 809 037	-2,1
Super	678 208	699 480	703 612	0,6
Pétrole lampant	116 513	125 122	114 681	-8,3
Jet A1	122 667	119 188	58 212	-51,2
Gasoil	901 743	903 058	932 532	3,3
Fuel 1500	48 685	34 870	36 634	5,1
Fuel 3500	25 186	14 773	60 229	307,7

Source : CSPH

Gaz domestique

En 2020, le tonnage en gaz domestique (GPL) mis sur le marché national progresse de 16,5% par rapport à 2019 et s'établit à 148 186 tonnes métriques. Il reste dominé par les importations dont les quantités progressent de 20,7% sur la période. La production nationale est quasi stable. Les quantités mises à la consommation augmentent de 8,2% en lien avec l'accroissement de la demande.

Tableau 14 : Offre de gaz domestique (en tonnes métriques)

Rubriques	2018	2019	2020	Variation (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c/b)
Production	20 065	25 145	25 075	-0,3
Importations	94 396	102 039	123 109	20,7
Total approvisionnement	114 461	127 184	148 186	16,5
Mises à la consommation	114 013	124 524	134 757	8,2

Sources : CSPH-SNH-DP

2.2.4. Production et distribution d'électricité

En 2020, la production d'électricité se situe à 6 993 459 Mwh. Elle reste quasi-stable par rapport à 2019.

Pour accroître l'offre en énergie électrique, la mise en œuvre des infrastructures de production s'est poursuivie, avec la construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, dont le taux de réalisation des travaux est de 70% à fin juin 2021. Le fonctionnement de la première turbine est prévu pour le premier trimestre 2022 et celui de l'usine dans son ensemble au mois de juin de la même année. S'agissant du barrage de Natchigal, les travaux de génie civil et d'électromécanique sont exécutés respectivement à 39% et 33%. La mise en service du barrage est programmée pour mars 2023.

Afin d'améliorer l'accès des populations, notamment celles du Grand Nord à l'énergie, une partie des équipements de la centrale thermique d'Ahala correspondant à une puissance de 20 MW, a été transférée dans le septentrion. Elle a permis de renforcer les centrales thermiques de Ngaoundéré, Garoua et Maroua. Par ailleurs, la mise en service de la mini-centrale de Mbakaou dans l'Adamaoua, initialement programmée pour février 2021 sera effective à fin 2021. Cet ouvrage, d'une puissance de 1,2 MW extensible à 2,8 MW, permettra l'électrification de la ville de Tibati et de huit localités périphériques. L'achèvement du *Projet de renforcement et d'extension du réseau électrique de transport et de distribution* (PRERETD) en mai 2021, a permis d'électrifier 63 localités dans la région du Nord et 56 dans la région l'Extrême-Nord.

Pour ce qui est de la diversification des sources d'énergie électrique, les phases I et II du *Projet d'électrification de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque* sont achevées. Elles ont permis d'électrifier 350 localités. Les travaux de la phase III, dont la convention de financement est signée pour une exécution programmée en 2022, permettront de desservir 200 nouvelles localités.

Pour renforcer les capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique, les actions du Gouvernement ont porté sur : (i) la poursuite de la construction de la ligne 225 KVA Memve'ele Ahala pour laquelle 265 km sont construits sur les 270 km prévus ; (ii) le renforcement de la capacité de transformation du poste d'interconnexion de Logbaba à Douala, qui passe de 210 MVA à 285 MVA ; (iii) la transformation des postes sources de Kondengui et d'Ahala, dont les capacités passent chacune de 36 MVA à 50 MVA. Il en est de même pour le poste de Mile 2 à Limbé, qui alimente la majorité des localités du Sud-Ouest et dont la capacité de transformation est également passée de 36 à 50 MVA ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre du *Projet d'interconnexion des réseaux interconnectés Sud et Est, et du renforcement du réseau de transport des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest*, dont les travaux sont réalisés à 95% et s'achèveront à la fin d'année 2021. Ce projet permettra, d'une part, d'interconnecter la région de l'Est au réseau interconnecté Sud qui dispose d'une offre de production plus importante. D'autre part, le projet dotera la région de l'Ouest d'une ligne de 225 KVA et d'un poste d'interconnexion.

Tableau 15 : Offre d'énergie électrique* (en MWH)

Libellés	2018	2019	2020	Variation (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c/b)
Production hydraulique	5 462 038	5 300 982	5 296 132	-0,1
Achats d'électricité	1 515 272	1 705 258	1 697 327	-0,5
Total production d'électricité	6 977 310	7 006 240	6 993 459	-0,2

Source : ENEO *assurée par ENEO

2.2.5. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2020, la croissance de la branche « production et distribution d'eau et assainissement » a ralenti à 1,2%, après 1,8% en 2019.

En ce qui concerne la production et distribution d'eau, les actions menées ont porté notamment sur le développement des capacités de production et l'accroissement de l'accès des populations à l'eau potable, aussi bien en milieu urbain, péri-urbain que rural.

Concernant le milieu urbain et péri-urbain, la mise en œuvre des projets ci-après s'est poursuivie : (i) le *Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga* (PAEPYS), dont les travaux sont réalisés à 75% ; (ii) le *Projet d'approvisionnement en eau potable de neuf villes* est achevé dans sa phase I (pour une offre supplémentaire de 34 000 M³/j) pour les villes de Bafoussam, Kribi, Sangmélina et Bamenda. Il se poursuit dans sa phase II au niveau des villes de Garoua, Dschang, Garoua-Boulai, Maroua et Yabassi ; (iii) le *Projet de Yaoundé et trois villes (Edéa, Bertoua et Ngaoundéré)* en voie d'achèvement ; (iv) le *Projet d'alimentation en eau potable* dans les villes de Nkongsamba, Kekem, Melong et Meyomessala, réalisé à 90% ; (v) le *Projet d'alimentation en eau potable des villes de Sangmélina, Ebolowa, Ngoumou et Akono* exécuté à 90% ; (vi) le *Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi urbain* (PAEPA MSU) dans 18 centres secondaires est en voie d'achèvement.

Pour ce qui est du milieu rural, les travaux de construction des forages et systèmes d'adduction d'eau potable dans le cadre du PLANUT se sont poursuivis. La phase I, qui porte sur la construction de 900 forages et 19 systèmes d'adduction d'eau potable est réalisée à 97% et permet d'approvisionner 210 000 personnes. La phase II, qui vise la construction de 3 000 forages dans le septentrion, a démarré sur un premier lot de 588 forages, dont les travaux sont réalisés à 75%. Ce premier lot de la phase II permettra de contribuer à la desserte en eau potable de 110 250 personnes. Le deuxième lot exécuté à 50%, prévoit la construction de 469 forages pour une desserte de 58 750 personnes.

S'agissant de l'assainissement, le tonnage des ordures ménagères collectées progresse de 5,7% en 2020 et se chiffre à 1 517 794 tonnes. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'extension progressive des activités dans d'autres communes, le nettoyage des villes abritant les rencontres du CHAN, le paiement par l'Etat d'une partie de sa dette vis-à-vis du principal opérateur du secteur (HYSACAM), et la disponibilité des pièces de rechange pour la maintenance des camions.

2.2.6. Bâtiments et Travaux Publics

En 2020, la valeur ajoutée de la branche « bâtiments et travaux publics » croît de 6,4% après 7,9% en 2019. La croissance dans cette branche bénéficie de la bonne tenue de la demande des ménages ainsi que de la poursuite des travaux de construction du barrage de Nachtigal et des infrastructures sportives et routières, en prélude à la CAN. Les activités des BTP concernent, d'une part, la construction des routes, bâtiments et autres infrastructures et, d'autre part, la réhabilitation, la maintenance et l'entretien des infrastructures.

2.2.6.1. Construction des routes, bâtiments et autres infrastructures

En 2020, les actions du Gouvernement dans le domaine des bâtiments et travaux publics en matière de construction ont principalement porté sur : (i) l'aménagement des routes ; (ii) la construction des ouvrages de franchissement et de traversée ; (iii) l'exécution des travaux du Plan d'urgence triennal (PLANUT).

S'agissant de l'aménagement des routes, les travaux de bitumage ont été achevés et réceptionnés pour les tronçons suivants : (i) Ahala-Ahala barrière (6,98 km) ; (ii) Mangamba-Bondjo (10,95 km) ; (iii) Zoétélé-Ngolbang et Meyomessala-Mezesse-Sangmélina (65 km) ; (iv) Obak-Ekorezo k-Nouma-Leboudi-Carrefour Zoa Mbassi (13,6 km) ; (v) Batchenga-Ntui (21,3 km) ; (vi) la voie d'accès à la station de pesage de Bagofit (2,50 km). Par ailleurs, le bitumage des autres tronçons se poursuit. Les taux de réalisation sont notamment de 95% pour l'axe Mintom-Lélé (67,50 km), 98% pour Nfaitock-Mamfé (46,54 km) et 93% pour le tronçon Lélé-Ntam-Mbalam (53 km).

Le désenclavement des bassins agricoles et industriels s'est poursuivi avec les travaux de bitumage notamment : (i) à l'Ouest sur le lot 1 « Baleveng-Bagang-Batcham-Mbouda » et les bretelles « Mbouda-Galim-Balessing-Batcham » et « Mbouda-Ngouya-Bati », d'un linéaire de 117 km

réalisé à 35,5% et l'axe « Galim-Bamendjing-Foumbot-Bangangté » d'un linéaire de 107 km réalisé à 87,2% ; (ii) au Sud sur les axes « Nkoumadjap-Nkolfong-Oveng » et la bretelle « Nkoumadjap-Ndeng » (9,11 km), dont le taux de réalisation est de 55% et les routes communales de Meyomessala (304,7 km) réalisées à 53% ; (iii) au Centre sur la voie d'accès à la cimenterie de Nomayos (12,80 km) réalisée à 53,8%. D'autres travaux se poursuivent dans les autres bassins.

Pour ce qui est des ouvrages de franchissement et de traversée, les travaux de construction du pont sur le Mmem à Olouri (70 mL) ont stagné autour de 65%, du fait de l'insécurité dans la zone. Les travaux de construction des ponts ont démarré sur les fleuves Logone à Yagoua (620 mL), Mayo-Pintchoumba dans le Faro (62,4 mL), Mbam à Nchiayang (130 mL) et Moungo (130 mL).

Au sujet du PLANUT, les activités majeures ont porté sur la poursuite des travaux de bitumage de la route Mandjou-Akokam (45 km), avec un taux de réalisation de 79,2% en 2020. L'axe Maroua-Bogo (39 km), est exécuté à 93,36% et la route Bonépoupa-Yabassi (50 km) est réalisée à 53%.

En ce qui concerne les travaux de construction des autoroutes et voies express les taux de réalisation sont passés de 77,5% en 2019 à 88% en 2020 pour l'autoroute Yaoundé- Douala, phase 1, d'un linéaire de 60 km. Ceux de l'axe Kribi-Lolabé d'un linéaire de 38,5 km sont passés de 89% à 90,7%.

Tableau 16 : Niveau d'exécution des projets routiers en 2020 (en %)

Projets		Linéaires		Taux d'exécution (%)		
Réseau autoroutier				2018	2019	2020
Kribi-Edéa : tronçon Kribi-Lolabé + tronçons connexes		38,5 km + 4 km		85	89	90,6
Yaoundé-Douala (phase 1) + tronçons connexes		60 km + 25 km		67	77,5	88
Yaoundé-Nsimalen (rase campagne)		25 km		85	90	95
Réseau structurant						
Faitock- Mamfé		46,54 km		//	//	98
Ahala- Ahala Barrière		6,98 km		//	//	100
Voies d'accès à la station de pesage de Bagofit		2,50 km		//	//	100
Mangamba- Bondjo		10,95 km		//	//	100
Mintom- Lélé		67,50 km		//	//	95
Lélé- Ntam- Mbalam		53 km		//	//	93
Olama- Kribi (Section Olama- Bingambo)		106 km		//	//	58
Olama- Kribi (Section Bingambo- Grand Zambi- Kribi)		53 km		//	//	53
Bikoula- Djoum		38 km		//	//	70
Mengong- Sangmélina		73 km		//	//	76,73
Sangmélina- Bikoula		65 km		//	//	75
Melong- Bangem		16,95 km		//	//	68
Deuxième voie d'accès à Bamenda Town		20 km		//	//	95
PLANUT						
Maroua- Bogo		39km	30	46	93,36	
Douala- Bonépoupa		45 km	22	26	37,5	
Ekondo Titi- Kumba		60 km	11,5	11,5	11,5	
Awaé- Essé- Soa		72 km	//	21,8	Nd	
Mandjou- Akokam		45 km	19	42	79,22	
Akokam- Batouri		45 km	33,6	55	Nd	
Bonépoupa- Yabassi		50 km	17	33	53	
Ngaoundéré- Paro		70 km	//	2	10	
Foumban- Koupamatapit- Limite Région Ouest/ Nord-Ouest		54 km	//	10	12,14	
Désenclavement des bassins de production agricole, industrielle et touristique						
Baleveng- Bangang- Batcham- Mbouda et les bretelles Mbouda- Bamesso- Galim- Balessing- Batcham et Mbouda- Ngouya- Bati		117km	22,7	30,74	35,74	
Galim- Bamendjing- Foumbot- Bangangté		107 km	50,3	69,6	87,15	
Zoétélé- Ngolbang- et Meyomessala- Mezesse- Sangmélina		65 km	//	//	100	
Oback- Ekorezock- Nouma- Leboudi- Carrefour Zoa Mbassi		13,6 km	//	//	100	

Projets	Linéaires	Taux d'exécution (%)		
Réseau autoroutier		2018	2019	2020
Akonolinga- Nanga Eboko et bretelle Nanga Eboko- Bifoga	22 km	//	4	85
Routes communales de Meyomessala, phase1	304,74 km	//	13	53
Nkoumadjap- Nkolfong- Oveng et bretelle Nkoumadjap- deng	9,11 km	//	9,9	55
Mbama- Messamena	43 km	//	//	89
Entrée de la cimenterie de Nomayos	12,8 km	//	//	53,8
Réhabilitation et entretien		2018	2019	2020
Maroua- Mora	61,4 km	33	36	75
Ngaoundéré- Dang (phase1)	12 km	25,16	35	43,83
Fin Falaise- Pont de Sala (phase 1)	120 km	35,39	40	Nd
Nsimalen- Mbalmayo- Ebolowa	160 km	31,64	58	89
Yaoundé- Bafoussam- Babadjou (Lot 1, Pont Ebebda- Kalong)	63,75 km	//	//	74
Yaoundé- Bafoussam- Babadjou (Lot 2, Kalong- Tonga)	67 km	//	//	73
Yaoundé- Bafoussam- Babadjou (Lot 3, Tonga- Bafoussam- Babadjou)	110,24 km	//	//	43
Babadjou- Bamenda	56 km	//	//	26
Boucle du Dja	64 km	//	//	40
Bazou- Tongo- Milombé	41,8 km	//	//	55
Bipindi- Nsola- Song Lipem	45 km	//	//	80

Source : MINTP

2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures

En 2020, les actions du Gouvernement dans le domaine des BTP en matière de réhabilitation ont porté sur : (i) la maintenance des routes ; (ii) l'entretien des routes ; (iii) la réhabilitation des ouvrages de franchissement ; (iv) la protection du patrimoine et de l'environnement routiers.

En ce qui concerne la réhabilitation et la maintenance des routes, la voie d'accès à l'université de Dschang (2,04 km) a été réceptionnée. Les travaux de réhabilitation se sont poursuivis sur l'axe « Yaoundé-Bafoussam-Babadjou » (240,9 km), avec des taux de réalisation de 74% pour le lot1 « pont Ebebda-Kalong », 73% pour le lot 2 « Kalong-Tonga » et 43% pour le lot 3 « Tonga-Bafoussam-Babadjou ». De même, les taux se présentent ainsi qu'il suit sur les autres axes : 75% pour « Maroua-Mora » (62 km), 89% pour « Nsimalen-Mbalmayo-Ebolowa » (160 km) et 80% pour « Bipindi-Nsola-Song Lipem » (45 km).

S'agissant de l'entretien des routes, les travaux sur les tronçons suivant ont été réceptionnés en 2020 pour les routes : « Banyo-Mayo Darlé-Nyamboya-Magba » (147,65 km), « Likok-Pont Paro » (45 km), « Fin falaise-Pont Keroua-Pont Sala-Garoua » (183,5 km), « Limite Sud-Sangmélina » (69,33 km), « Ebolowa-Nkoemvone-Ambam » (91,78 km), Pont « Ndoupé-Pont Dibamba » (109 km), « Pont Nkam-Bafang-Bandja-Bandjoun », et bretelle « Bafang-Bangangté » (113,76 km), « Penja-Ebone-Péage de Muyuka » (85,04 km), « Bafoussam-Foumbot-Foumban (67 km), « Bamougoum-limite Littoral/limite Ouest-Melong » (85 km) et « Emana-Monatélé » (17,87 km). Par ailleurs, les travaux d'entretien confortatif se sont poursuivis sur les tronçons : « Yaoundé-Awaé-Mekong-Ayos » (140 km) et « Bekoko-Nkongsamba-Pont du Nkam » (180 km).

Pour ce qui est des ouvrages de franchissement, les travaux sur les ponts de Mayo Limani (120 mL) et sur l'ancien pont sur le fleuve Wouri (720 mL) ont été achevés et réceptionnés. Les travaux du projet de construction de 55 ponts métalliques sont à l'arrêt, pour de multiples raisons, en particulier les défaillances techniques observées au niveau des sous-traitants et la suspension des financements par les bailleurs de fonds.

Au sujet de la protection du patrimoine et de l'environnement routiers, l'aménagement de la station de pesage de Bagofit a été réalisé. Par ailleurs les travaux de maintenance de 21 stations de pesage routier fixes ont démarré.

2.3. Secteur tertiaire

En 2020, la croissance du secteur tertiaire est de 0,6% après 3,1% en 2019. Ce ralentissement est principalement imputable à la chute des activités dans les branches « restaurants et hôtels » et « transports, entrepôts et communications », fortement impactées par les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19. Toutefois, la croissance s'accélère dans les branches « informations et télécommunications » et « banques et organismes financiers ». Le secteur tertiaire contribue pour 0,3 point à la croissance du PIB contre 1,6 point en 2019 et son poids est de 51,5%.

Tableau 17 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur tertiaire	3,2	4,4	4,8	5,1	3,1	0,6
dont : Commerce, réparation véhicules	-0,4	6,1	4,4	5,3	2,8	1,6
Restaurants et hôtels	3,7	4,9	6,2	5,2	4,2	-6,4
Transports, entrepôts, communications	8,9	2,3	4,2	4,5	4,1	-1,3
Informations et télécommunications	0,4	9,3	6,9	-0,6	1,6	5,5
Banques et organismes financiers	7,7	7,5	5,0	13,8	3,2	3,8

Source : INS

2.3.1. Commerce

En 2020, les marges de commerce de gros et de détail ont baissé de 2%, contre une hausse de 3,6% en 2019. Ce recul est imputable à la baisse des marges, notamment en ce qui concerne : les « produits de raffinage, de la cokéfaction et d'industries nucléaires » (-20,7%), les « produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière » (-7,6%), les « produits du cacao, du café, du thé et du sucre » (-3,7%), les « produits chimiques » (-1,4%) et les « autres produits minéraux non métalliques et les matériaux de construction » (-2,2%). Les produits pour lesquels les marges se sont accrues sont notamment : les « produits en caoutchouc et en plastique » (+18,7%), les « Papiers et cartons, produits édités et imprimerie » (+6,3%), les « pains, biscuits et pâtes alimentaires » (+6,1%), les « boissons » (+2,6%), les « produits de l'industrie de la viande et du poisson » (+2,6%) et les « Oléagineux et aliments pour animaux » (+1,5%).

Les échanges commerciaux ont été influencés par la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de distribution, ainsi que la contraction des échanges nationaux et internationaux, du fait des mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. La contribution de cette branche à la croissance du PIB du secteur tertiaire baisse, en passant de 0,6 point en 2019 à 0,4 point.

Tableau 18 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Branches	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de l'agriculture	4,3	3,1	4,3	4,4	0,2
Produits de l'élevage et de la chasse	-3,5	5,3	3,9	1,4	0,6
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	-4,2	6,0	6,2	2,3	-7,6
Produits de la pêche et de l'aquaculture	0,1	1,4	4,1	1,9	-0,1
Autres produits d'extraction	-4,1	19,5	7,9	15,2	-2,5
Produits de l'industrie de la viande et du poisson	5,4	-1,5	4,6	-2,0	3,1
Produits du travail des grains et des produits amylacés	32,3	1,2	0,1	4,6	1,3
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	10,7	18,5	0,8	3,2	-3,7
Oléagineux et aliments pour animaux	-4,8	21,6	5,3	1,0	1,5
Pain, Biscuits et Pâtes alimentaires	4,0	18,7	-3,0	2,6	6,1
Produit laitiers, produits à base de fruits	5,3	8,7	-1,4	0,5	5,1
Boissons	7,3	0,5	3,5	-2,0	2,6
Produits à base de tabac	100,7	-0,9	-1,3	-4,5	12,1
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	-2,0	-1,4	5,8	5,0	4,7

Branches	2016	2017	2018	2019	2020
Cuir travaillé, articles de voyage et chaussure	-1,7	1,3	4,2	10,6	-2,3
Produits du travail du bois et articles en bois	-1,9	1,2	-1,8	5,7	12,0
Papiers et cartons, produits édités et imprimerie	-6,4	6,5	3,9	0,4	6,3
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d'industrie nucléaire	4,4	18,2	21,4	13,2	-20,7
Produits chimiques	-6,6	8,2	9,5	5,1	-1,4
Produits en caoutchouc et en plastique	1,9	-6,3	5,9	4,8	18,7
Autres produits minéraux non métalliques et matériaux de c.	6,9	0,5	7,3	8,2	-2,2
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	-1,8	-2,5	6,5	-2,8	4,1
Machines, appareils électriques et matériels	3,2	8,3	1,3	-1,1	-15,2
Equipements et appareils audiovisuels et de communication	26,3	-24,5	16,2	6,2	-12,5
Matériel de transport	-8,2	-3,0	-14,1	-1,1	-14,2
Meubles, produits des industries diverses et	4,0	1,3	3,8	4,3	4,1
Vente en gros et en détail	1,8	4,4	5,1	3,6	-2,0

Source : INS

Pour garantir la protection de l'espace économique national et la santé des populations, plusieurs actions ont été menées, entre autres : (i) la réalisation de 275 contrôles des chaînes d'approvisionnement exposées à la contrebande et à la contrefaçon, qui a permis d'infliger 9 072 sanctions, dont 5 927 relevant des prix, du commerce et de la concurrence, 631 relatives à la métrologie légale et 2 514 sur la qualité et le service après-vente ; (ii) la mise sur le marché de 5 317 tonnes de produits de consommation de masse, avec le concours de 137 organisations de producteurs et opérateurs économiques ; (iii) le lancement de la phase d'essai du système d'information des marchés (CAMIS) dans la région de l'Extrême-Nord. Le but étant de doter les institutions locales d'instruments de prévention et de gestion efficace des pénuries saisonnières en produits de grande consommation.

La promotion de l'équité dans les transactions commerciales s'est matérialisée notamment par : (i) l'étalonnage d'instruments de mesures, dont 21 de volumétrie dynamique, 691 de volumétrie statique, 204 de gravimétrie et 205 de conditionnement ; (ii) le barémage de 523 réservoirs fixes de stockage des hydrocarbures et autres produits, dont 516 cuves et 07 bacs ; (iii) l'approbation de 04 grilles tarifaires des sociétés brassicoles.

2.3.2. Tourisme

En 2020, la valeur ajoutée de la branche « restaurants et hôtels » connaît une contraction de 6,4%, contre une hausse de 4,2% en 2019. Cette contreperformance est principalement imputable aux conséquences négatives de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ainsi qu'à la persistance des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Extrême-Nord et Est.

La fermeture des frontières aériennes et terrestres à partir du mois de mars et le confinement des populations ont entraîné aussi bien la chute du nombre de touristes que du taux de fréquentation des hôtels et restaurants. Le nombre de touristes internationaux a baissé de 74,2% pour revenir à 240 000. Le taux moyen d'occupation des chambres recule de 18,9 points pour se situer à 36,2% et le nombre de nuitées diminue de 57,6%.

En ce qui concerne la capacité d'accueil, le nombre d'établissements d'hébergement a crû de 6,9% par rapport à 2019 pour se situer à 2 547. Ces établissements se retrouvent majoritairement dans les régions du Littoral (29,5%), Centre (20%), Sud (10,1%), Ouest (8,5%) et Sud-Ouest (7,2%). Les autres régions comptabilisent chacune moins de 6% des établissements hôteliers.

Sur les 2 547 établissements, on dénombre 965 établissements classés, soit une hausse de 12,9% par rapport à 2019. Le nombre de chambres croît de 11,6% pour se situer à 24 270 chambres, en lien avec la poursuite des travaux de construction et de réfection des établissements hôteliers entamés en prélude à l'organisation du CHAN et de la CAN.

S'agissant des établissements de restauration agréés, le nombre croît de 2,1% pour se situer à 491 en 2020. Le nombre d'établissements de loisirs autorisés progresse de 6,4% et s'établit à 251. Le nombre d'agences de tourisme passe de 296 à 302 en 2020.

En 2020, le Cameroun compte 941 sites touristiques parmi lesquels 58 sont en cours d'aménagement. L'enclavement des zones et le climat d'insécurité dans certaines régions constituent un frein à la promotion des sites touristiques. Les actions en cours pour la valorisation des sites touristiques portent entre autres sur : (i) l'acquisition et l'installation des équipements au centre touristique de Bamendjing ; (ii) la réhabilitation du campement le Flamboyant de Mokolo et du campement touristique de Pette.

Pour le développement des infrastructures hôtelières, les travaux ont concerné notamment : (i) la finalisation et la mise en exploitation de l'hôtel BENGOU à Ebolowa ; (ii) l'achèvement de la construction de l'hôtel RIBADOU 4 de Garoua ; (iii) la poursuite des travaux de réhabilitation/extension de l'hôtel la Bénoué à Garoua et du centre d'accueil de Kribi. Par ailleurs, les travaux d'aménagement et d'équipement des stations nautiques de Lagdo et de Maga dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et du Parc de loisirs d'Ebolowa se poursuivent.

Tableau 19 : Répartition du nombre d'hôtels classés par région et par catégorie en 2019

Régions	Capacités en chambres	Catégories d'hôtels					Total
		5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	
Adamaoua	988	0	0	2	10	36	48
Centre	5 653	1	7	17	48	144	217
Est	757	0	0	2	4	35	41
Extrême-Nord	1 425	0	0	7	7	63	77
Littoral	6 830	1	8	25	65	87	186
Nord	862	0	0	4	5	32	41
Nord-Ouest	1 857	0	0	8	16	49	73
Ouest	2 989	0	1	7	42	102	152
Sud	1 713	0	1	10	17	51	79
Sud-Ouest	1 196	1	2	6	12	30	51
Total	24 270	3	19	88	226	629	

Source : MINTOUL

2.3.3. Transports

En 2020, la valeur ajoutée de la branche « transport, entrepôts et communication » baisse de 1,3%, après une hausse de 4,1% en 2019. Sa contribution à la croissance du secteur tertiaire est de -0,1 point contre +0,4 point en 2019. Les activités de cette branche, qui concernent les transports routier, ferroviaire, aérien et maritime, ont subi de plein fouet les effets de la pandémie de la Covid-19.

2.3.3.1. Transport routier

L'évolution des activités dans cette branche est appréciée à travers les quantités de super et de gasoil mises à la consommation, qui progressent de 2,1% en 2020. La consommation de super augmente de 0,6% et celle de gasoil de 3,3%. Le transport routier qui assure près de 75% de la demande de transport de marchandises au Cameroun, n'a pas connu de perturbation majeure en 2020. En effet, les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19 n'ont pas impacté significativement les activités de transport des marchandises.

En 2020, le nombre de nouveaux véhicules enregistrés est de 41 331 contre 40 373 en 2019. Ce qui porte le parc automobile à 1 022 228 véhicules. Le nombre total de véhicules nouvellement immatriculés est de 81 170, dont 49,3% de motocyclettes et tricycles et 38,9% de voitures de tourisme et véhicules utilitaires.

Tableau 20 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par catégorie

Véhicules	2015	2016	2017	2018	2019 (a)	2020 (b)	Variations b/a (%)
Motocyclettes	47 115	52 273	39 904	35 813	38 277	40 030	48,6
Voiture tourisme	35 366	35 232	38 637	29 590	27 544	29 996	37,7
Bus et Minibus	1 543	1 542	1 189	982	1004	1 329	1,2
Camions et Camionnettes	5 922	5 798	5 635	4 978	4 928	6629	5,2
Véhicule Utilitaire	2 214	2 164	2 127	1 855	1 624	1 598	2,2
Autres	5 449	4 711	4 887	4 856	4 653	1 588	5,0
Total	97 609	101 720	92 379	78 074	78 030	81 170	100

Source : MINT. Véhicules comprend les bus, camionnettes, camions, engin de travaux agricoles, engin de travaux publics, engin spécial, minibus, motocyclettes, semi-remorque, tracteur routier, tricycles, véhicule utilitaire, voiture de tourisme.

Le nombre de nouvelles immatriculations de véhicules de moins de 10 ans, dont le taux cumulé des droits et taxes applicables à l'importation est compris entre 71% et 91% de la valeur imposable, progresse de 1,5% et représente 59,4% du total des nouvelles immatriculations. Le nombre de véhicules d'un âge compris entre 10 et 15 ans qui payent un taux cumulé de 91% de la valeur imposable, y représentent 7,8% et progresse de 3,2%. Les véhicules de plus de 15 ans, qui s'acquittent d'un taux cumulé des droits et taxes, applicables à l'importation égale à 107% de la valeur imposable, représentent 32,7% des véhicules immatriculés en 2020.

Tableau 21 : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules par tranche d'âge

Catégories	2014	2015	2016	2017	2018	2019(a)	2020(b)	Variations b/a (%)
Moins d'un an	48 406	48 928	43 109	35 393	33 742	33 995	35 571	4,6
1 A 5 ans	4 450	6 256	15 896	12 362	9 661	11 412	9 983	-12,5
5 A 10 ans	3 132	3 745	3 107	2 760	2 349	2 122	2 696	27,1
10 A 15 ans	10 962	11 555	9 667	9 567	7 329	6 133	6 328	3,2
15 A 20 ans	13 288	15 711	16 543	17 919	12 981	11 877	13 248	11,5
20 ans et plus	9 314	11 409	13 398	14 378	12 011	12 491	13 340	6,8
Autres	21				1	-	4	-
TOTAL	89 573	97 609	101 720	92 379	78 074	78 030	81 170	4,0

Source : MINT

L'activité de transport routier de personnes ou de marchandises est soumise à l'obligation d'obtenir une licence de transport. Chaque véhicule affecté à l'activité de transport doit également avoir une carte bleue qui permet de souscrire à une police d'assurance.

En 2020, le nombre de licences de transport délivrées est de 4 192, en baisse de 3,2% par rapport à 2019. Le nombre de cartes bleues passe de 9 317 à 10 189, soit une augmentation de 9,4% sur la période considérée.

Tableau 22 : Nombre de cartes bleues et de licences délivrées pour le transport routier

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Carte Bleue	13 676	10 259	9 661	9 317	10 189
Transport de marchandises	5 324	5391	5 361	5 148	5 497
Transport interurbain de personnes	2 124	1 254	696	1 589	1 739
Transport urbain de personnes	6 210	3 590	3 282	2 484	2 910
Autres	18	24	322	96	43
License de transport	6 680	5 071	4 483	4 340	4 192
1ere catégorie (transport urbain)	3 888	2 303	2 794	2 172	2 675
2eme catégorie (transport interurbain)	1 238	425	388	572	285
3eme catégorie (marchandises dangereuses)	1 335	2 013	1 233	1 560	1 086
4eme catégorie (transport par véhicule de 3 à 5 tonnes)	11	164	32	6	0
Autres	208	166	36	30	146

Sources : MINT

En 2020, le nombre d'accidents de la circulation progresse de 10,7% par rapport à 2019 et se

chiffre à 1 697. Pour renforcer la prévention routière, le Gouvernement poursuit le déploiement des radars mobiles et l'installation des radars fixes le long des axes routiers.

Tableau 23 : Statistiques sur les accidents de circulation routière

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (a)	2020 (b)	Variations (%) b/a
Total accidents	3 064	2 896	2 895	2 341	1 898	1 533	1 697	10,7
Nombre de blessés	4 043	4 058	4 234	3 435	2 801	2 003	1 916	- 4,3
Nombre de décès	1 081	1 091	1 196	929	782	627	633	0,9

Source : SED

2.3.3.2. Transport ferroviaire

En 2020, le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire est de 43,8 milliards, en diminution de 0,7% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par le recul de 2,0% du tonnage des marchandises transportées, imputable aux effets négatifs de la pandémie sur les activités de transport, et de 11,6% du trafic voyageurs.

Tableau 24 : Evolution du trafic ferroviaire

Années	2016	2017	2018	2019 (a)	2020 (b)	Variations (%) (b/a)
Trafic voyageurs (voyageurs/km)	539,1	262	256,8	254,6	225	-11,6
Trafic marchandises (tonne/km)	846	806	784,6	941	922	-2,0
Chiffre d'affaires (millions)	47 227	38 715	37 561	44103	43786	-0,7

Source : CAMRAIL

2.3.3.3. Transport maritime

En 2020, le trafic à l'arrivée et au départ du port autonome de Douala a enregistré 2 018 navires, contre 3 381 en 2019, soit une diminution de 40,3%. Cette baisse est imputable à la fermeture des frontières suite à la pandémie de la Covid-19. Cette situation a impacté négativement les importations de marchandises, avec un tonnage qui recule de 4,6% par rapport à l'année précédente. Le tonnage de marchandises exportées chute de 21%. Le chiffre d'affaires enregistré au port de Douala progresse de 16,8%, après une baisse de 4,9% en 2019. Cette évolution intervient dans un contexte marqué par le retrait des droits de gestion du terminal à conteneur du port autonome de Douala au consortium APMT / Bolloré en décembre 2019, au profit d'une gestion en régie.

Le nombre de navires enregistrés au port de Limbé est de 908, contre 385 en 2019, soit une hausse de 135,8%. Cette évolution est attribuable à l'accroissement des approvisionnements en carburants en provenance de l'étranger, à la suite de l'arrêt des activités de la SONARA.

En 2020, le port autonome de Kribi a accueilli 461 navires contre 331 en 2019, en progression de 39,3%. Le chiffre d'affaires des activités portuaires est en hausse de 26,6% par rapport à l'année précédente et se situe à 20 milliards. Le port de Kribi a bénéficié d'un regain exceptionnel d'activités, du fait, entre autres, des opérations de transbordement effectué par plusieurs navires qui y ont accosté, alors qu'ils avaient pour destination d'autres ports concurrents, en réhabilitation.

Tableau 25 : Evolution du trafic maritime au PAD, PAK et Port de Limbé

Rubriques	2017	2018	2019* (a)	2020** (b)	Variations (%)
PORT AUTONOME DE DOUALA					
Nombre de navires	3 132	3 343	3 381	2 018	-40,3
Importations (en milliers de tonnes)	8 466	8 694	10 114	9 647	-4,6
Exportations (en milliers de tonnes)	3 331	3 141	2 746	2 170	-21,0

Rubriques	2017	2018	2019* (a)	2020** (b)	Variations (%)
Chiffre d'affaires (en milliards)	38,0	59,1	56,2	65,6	16,8
PORT DE LIMBE					
Nombre de navires	538	420	385	908	135,8
Importations (en milliers de tonnes)	10,9	8,08	6,78	25,1	270
Exportations (en milliers de tonnes)	3,06	5,66	4,83	8,28	71,4
PORT DE KRIBI					
Nombre de navires		295	331	461	39,3
Chiffre d'affaires (en milliards)		15,1	15,8	20	26,6

Source : PAD, PAK *données mises à jour, ** estimations

2.3.3.4. Transport aérien

En 2020, et dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19, le nombre de vols nationaux baisse de 57% et celui à l'international recule de 53% par rapport à 2019. Le nombre de passagers transportés chute de 61,8%, résultant de la baisse du trafic passagers national et international de 25% et 75% respectivement. Le tonnage de marchandises transportées diminue de 22,2%. S'agissant de la Camair-Co, elle connaît un arrêt d'activité sur le premier semestre, en raison notamment des difficultés financières. Le chiffre d'affaires global des activités de transport aérien recule de 49%.

Tableau 26 : Evolution du trafic aérien

Libellés	2017	2018	2019 (a)	2020 (b)	Variations (%) (b/a)
Passagers	1 424 357	1 572 303	1 512 735	577 881	- 61,8
Fret (tonnes)	22 447	24 910	24 350	18 956	- 22,2

Source : ADC/CCAA

2.3.3.5. Transport par oléoduc

En 2020, le volume de pétrole brut transporté par le pipeline Tchad-Cameroun, s'élève à 47,2 millions de barils, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2019. Cette augmentation est attribuable à l'entrée en production au mois de Mars, d'un nouvel opérateur (OPIC) au Tchad. Le droit de transit pétrolier se chiffre à 38,3 milliards, en hausse de 4,6%.

Au cours des six premiers mois de l'année 2021, un volume de 23,6 millions de barils de pétrole tchadien a été enlevé au terminal de Kribi, contre 24,8 millions en glissement annuel. Cette diminution est liée à la baisse de la production du pétrole du Tchad. Le droit de transit au Cameroun a généré des recettes d'un montant de 16,2 milliards, contre 19,3 milliards en glissement annuel.

Tableau 27 : Evolution du trafic par oléoduc

Libellés	2018	2019	2020	Janv-Juin 2020	Janv-Juin 2021
Volume de pétrole brut transporté (millions de barils)	40,9	46,3	47,2	24,8	23,6
Droits de transit générés (milliards de FCFA)	29,5	36,6	38,3	19,3	16,2

Source : COTCO.

2.3.4. Télécommunications

En 2020, la croissance de la branche « informations et télécommunications » rebondit à 5,5%, après 1,6% en 2019. Ce regain d'activités s'explique par l'augmentation de l'utilisation des services internet et de transfert d'argent. Le recours au télétravail et à l'enseignement à distance dans le cadre des mesures visant à contenir la propagation du corona virus ont également participé à l'amélioration des activités de la branche.

Le nombre total d'abonnés actifs baisse de 3,4% par rapport à 2019 pour revenir à 21 499 549. Par contre, les abonnements internet augmentent de 2,2% et s'établissent à 7 858 337. Le chiffre d'affaires des télécommunications croît de 2,4% pour atteindre 617,6 milliards. Le chiffre

d'affaires généré par les réseaux mobiles des opérateurs concessionnaires augmente de 16,1%. Le trafic voix généré à partir de l'opérateur de téléphonie fixe baisse de 77,1%. Le trafic internet global progresse de 76,1%. Ces accroissements sont liés à la forte utilisation des différents produits et des offres promotionnelles pendant la période de confinement.

Les investissements augmentent de 29,3% par rapport à 2019 pour se situer à 110,8 milliards. Ils concernent entre autres : (i) la fourniture des terminaux de paiement électronique dans les bureaux de poste ; (ii) l'acquisition d'une plateforme de commerce électronique ; (iii) le suivi de la mise en œuvre du projet du Réseau national des télécommunications d'urgence.

Pour améliorer la couverture réseau et la qualité des services, la mise en œuvre du programme National Broadband Network Phase II s'est poursuivie à travers: (i) la densification des réseaux d'accès filaires fixes dans le cadre du Projet d'extension FTTH sans fil; (ii) l'augmentation des capacités du Backbone à fibres optiques ; (iii) la finalisation du projet de data center de Zamengoé et son back-up; (iv) la construction à Kribi d'un nouveau bâtiment pour la station d'atterrissage de câbles sous-marins, pour faire de cette ville un hub numérique. Par ailleurs, l'opérateur de téléphonie Camtel a connecté la localité de Ngaoundal à son réseau et lancé le projet *Wireless To The x* (WTTx), qui vise à atteindre un million d'abonnés au réseau fixe.

Les travaux de télécommunication dans le cadre de la préparation de la CAN se poursuivent à travers : (i) le raccordement à la fibre optique et le déploiement du Wifi dans les stades de compétition et d'entraînement, les hôtels, les centres de presse et d'accréditation ; (ii) l'acquisition, la configuration et la mise en service des équipements de retransmission TV et radio (encodeurs/décodeurs haute définition). Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'interconnexion avec les pays voisins, les liaisons transnationales de près de 1 000 kilomètres de fibre optique dans les régions du Sud (Tronçon Sangmelima–Djoum–Mintom–Ntam avec le Congo), et de l'Est (Tronçon Bertoua–Batouri–Kenzou avec la RCA), sont en cours de construction.

Tableau 28 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications.

Libellés	2018	2019	2020*	Variations (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c)/(b)
Nombre total d'abonnements actifs	20 202 518	22 257 147	21 499 549	-3,4
Fixe (CDMA et MVNO)	860 872	856 411	814 114	-4,9
Mobile	18 391 632	21 400 736	20 685 435	-3,3
Nombre total d'abonnements Internet	10 184 017	7 691 614	7 858 337	2,2
Trafic				
Trafic voix sur téléphonie fixe (en millions de minutes)		120	27,5	-77,1
Trafic voix sur réseaux mobiles (en milliards de minutes)		27,5	31,9	16,0
Chiffre d'affaires global du secteur (en millions)	618 216	602 859	617 588	2,4

Source : ART *estimations

2.3.5. PME, économie sociale et artisanat

En 2020, le nombre de PME en activité est estimé à 330 490. Le nombre d'entreprises créées dans les centres de formalité de création des entreprises est de 10 681, en baisse de 24,9% par rapport à 2019. Parmi celles-ci, 2 003 ont été créées en ligne via le site mybusiness.cm.

Tableau 29 : Répartition des entreprises par type en 2020

Type d'entreprises	2016*	2020**	Poids en 2020 (en %)
TPE	160 995	262 131	79,1
PE	39 444	64 222	19,4
ME	2 541	4 137	1,3
Total PME	202 980	330 490	99,8
GE	439	715	0,2
Total des entreprises	203 419	331 205	100

Source : MINPMEESA, * Recensement Général des Entreprises **estimations MINPMEESA

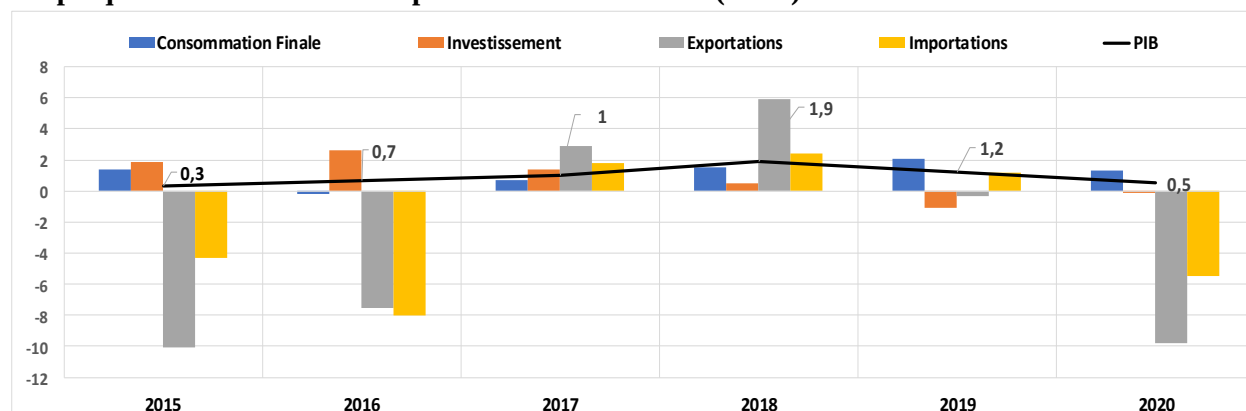
Les très petites entreprises représentent 79,3% de l'ensemble des PME. Elles sont suivies des petites entreprises (19,4%) et des moyennes entreprises (1,3%). Le secteur tertiaire représente 84,1% de l'ensemble des entreprises, il est suivi du secteur secondaire 15,6% et du secteur primaire 0,2%.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise, les actions du Gouvernement ont porté entre autres sur : (i) l'encadrement de 20 structures au sein de la Pépinière nationale pilote d'Edéa, qui leur a permis de réaliser un chiffre d'affaires cumulé de 102,6 milliards, et de créer 581 emplois directs et 15 601 emplois indirects ; (ii) l'accompagnement de 80 unités de transformation et de conservation des produits locaux, ayant abouti à la création de 240 emplois directs et 350 emplois indirects ; (iii) l'accompagnement de 513 PME dans le cadre de la Bourse de sous-traitance et de partenariat du Cameroun ; (iv) l'octroie dans le cadre de la lutte contre les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, des appuis d'un montant total de 2 milliards à 429 artisans et acteurs des sociétés coopératives, ainsi qu'à 291 PME sinistrées. Concernant la promotion de l'économie sociale, 7 482 organisations ont migré du secteur informel vers le secteur formel.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

En 2020, la croissance réelle a fortement ralenti, avec un taux de 0,5% contre 3,5% en 2019. Suivant les composantes de la demande, ce ralentissement est imputable à la baisse de l'investissement et des exportations. La consommation finale progresse, quoique ralentissant par rapport à 2019. L'inflation se situe à 2,5%, du fait du renchérissement des postes de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ». Le taux de change effectif réel (TCER) a crû de 3,1% par rapport à 2019, traduisant une perte de compétitivité globale du Cameroun vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Graphique 1: Evolution des composantes de la demande (en %)



Sources : INS, MINFI

3.1. Analyse des composantes de la demande

3.1.1. Demande intérieure

En 2020, la croissance de la demande intérieure est de -0,5% après 3,7% en 2019. Sa contribution à la croissance est devenue négative, du fait de la Covid-19, qui a induit une baisse des échanges et une perturbation de l'activité économique. Toutefois, l'évolution de ses composantes reste contrastée.

3.1.1.1. Consommation finale

La consommation finale représente 85,4% du PIB en 2020 et contribue à hauteur de 0,4 point à la croissance après 3,4 points en 2019. Son taux de croissance ralentit de 3,5 points par rapport à 2019, pour se situer à 0,5%. Ce ralentissement est observable aussi bien dans l'évolution de la consommation privée que dans celle de la consommation publique.

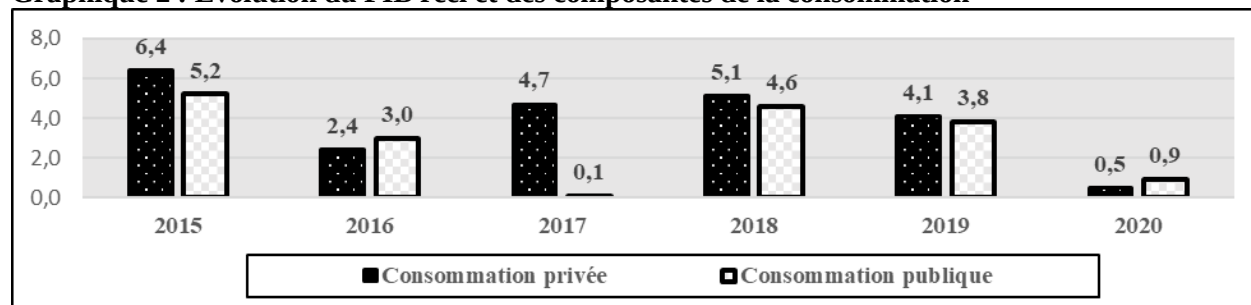
3.1.1.1.1. Consommation privée

En 2020, la consommation privée représente 73,1% du PIB et contribue pour 0,3 point à la croissance réelle. Elle progresse de 0,5% contre 4,1% en 2019. Ce ralentissement est principalement lié au repli des revenus des ménages, notamment les revenus agropastoraux et les revenus des acteurs du secteur informel, ainsi qu'aux pertes d'emplois et à la mise en congés techniques dans le secteur formel, du fait de la pandémie de la Covid-19.

Cette forte décélération de la consommation privée est perceptible dans les principaux postes de dépenses de consommation des ménages, en particulier au niveau des « Produits alimentaires et boissons » qui pèsent 40,1% des dépenses de consommation des ménages. Les dépenses en « Produits alimentaires et boissons » augmentent de 1,4% en 2020 après 3% en 2019. L'évolution des dépenses pour les autres postes de consommation des ménages se présente comme suit : « Restaurants et hôtels » (-7,4% contre +6,6%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres

combustibles » (+1,4% après +6,2%) ; « Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison » (+0,4% après +4,3%), « Articles d'habillement et articles chaussants » (+6,9% après +5,8%) et « Transport » (-6,0% contre +3,9%).

Graphique 2 : Evolution du PIB réel et des composantes de la consommation



Sources : INS, MINFI

3.1.1.1.2. Consommation publique

En 2019, la croissance de la consommation publique est de 1,8%. Elle ralentit de 2,1 points par rapport à 2018 du fait : (i) des économies budgétaires réalisées dans le cadre des opérations de comptage physique des personnels de l'Etat (COPPE) ; et (ii) du renforcement des autres mesures de rationalisation de la dépense publique. En 2020, à la suite de la baisse du budget de 542,7 milliards, consécutive à l'impact négatif de la COVID 19 sur l'économie, la consommation publique devrait substantiellement baisser.

En 2020, la croissance de la consommation publique ralentit de 2,9 points pour se situer à 0,9%. Cette décélération est liée à la baisse des dépenses de biens et services, dans le cadre des aménagements budgétaires intervenus en 2020 pour prendre en compte les effets de la Covid-19. La contribution de la consommation publique à la croissance du PIB est de 0,1 point après 0,5 point en 2019.

Tableau 30 : Ajustements budgétaires sur les dépenses de biens de consommation courante en 2020 (en milliards)

Nature économique	LFI 2020	LFR 2020	Variations absolues
Fournitures, petits matériels et entretien courant	91,67	78,79	-12,89
Fournitures techniques spécifiques	62,50	59,12	-3,37
Carburants et lubrifiants	37,76	31,09	-6,67
Frais de transport	16,80	12,72	-4,07
Eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie	25,66	21,90	-3,76
Loyers et charges locatives	12,47	12,13	-0,33
Frais d'entretien, maintenance et sécurité	21,62	16,65	-4,97
Frais de représentation, de mission, de réception et cérémonies	76,29	58,54	-17,74
Rémunérations de services extérieurs	168,46	127,97	-40,48
Entretien de routes, voiries, ouvrages d'art et infrastructures	4,01	3,47	-0,54

Source : MINFI/DGB

3.1.1.2. Investissement

En 2020, l'investissement recule de 5,3% contre une hausse de 2,6% en 2019. Cette contraction est la résultante d'une chute de l'investissement public plus importante que l'augmentation de l'investissement privé. L'investissement global a représenté 17,7% du PIB pour une contribution de -1,0 point à la croissance. Suivant les principaux produits, la régression de l'investissement s'observe principalement au niveau de l'acquisition du « Matériel de transport » (-32,3%), des « Machines et appareils électriques » (-31,8%) et des « Meubles » (-4,3%). L'investissement relatif aux « Services professionnels, scientifiques et techniques » diminue également de 16,8%.

Tableau 31 : Evolution de l'investissement par principaux produits en volume (en %)

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plantations	6,6	5,1	7,8	3,3	13,8	-12,4	7,1
Produits de l'élevage	10,2	6,5	-7,1	7,5	10,2	6,1	-0,1
Machines et appareils électriques	44,6	-9,4	-5,9	10,1	1,9	-2,6	-31,8
Matériel de transport	53,9	-15,5	-13,2	1,4	-12,5	5,7	-32,3
Meubles	13,0	5,7	5,7	5,0	4,4	3,7	-4,3
BTP	4,9	9,2	13,6	8,7	9,3	2,5	1,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	16,8	-26,2	-34,0	20,6	17,4	12,0	-16,8
Autres	7,7	2,8	31,4	-35,2	-3,4	8,4	-11,6
Total	13,6	1,8	7,8	2,2	6,1	3,3	-5,4

Source : INS

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2020, l'investissement privé progresse de 4,5% après 1,8% en 2019 et contribue à hauteur de 0,6 point à la croissance. Dans les entreprises, la vigueur de l'investissement se traduit par l'augmentation des importations en équipements dans les secteurs des « Extractions des hydrocarbures » (+28,2%), des « Transports, entrepôts et communication » (+28,2%), de l'« Agriculture » (+12,4%) et des « Industries agro-alimentaires » (+9,9%). Au niveau des ménages, l'investissement est marqué par le dynamisme des constructions civiles.

3.1.1.2.2 Investissement public

En 2020, l'investissement public se contracte de 28,9% contre une hausse de 6,8% en 2019, et grève la croissance de 1,6 point. La loi de finances initiale avait prévu une augmentation du budget d'investissement de 1,2% par rapport à l'exercice 2019. Du fait des effets de la crise, déclenchée par la pandémie de la Covid-19 sur l'économie, la loi de finances rectificative a réduit ce budget de 15,1%. Tous les secteurs ont été affectés par ces ajustements budgétaires. Les baisses les plus significatives sont enregistrées dans les secteurs : « Communication, culture, loisir et sports » (-32,6%) ; « Enseignement, formation et recherche » (-28,2%) ; « Santé » (-22,0%) et « Production et commerce » (-21,1%).

Tableau 32 : Répartition du BIP par secteurs (en milliards de FCFA)

Secteurs	2018	2019	2020	Variations 2020/2019 (en %)
Infrastructures	784,4	767,5	706,9	-7,9
Production et commerce	102,7	105,6	83,3	-21,1
Santé	91,0	103,6	80,8	-22,0
Dépenses communes	147,2	175,5	129,1	-26,4
Enseignement, formation et recherche	68,5	71,9	51,6	-28,2
Administration générale et financière	49,8	95,2	84,0	-11,8
Souveraineté	24,2	32,4	29,1	-10,2
Défense et sécurité	6,0	26,1	19,9	-23,8
Affaires sociales et emplois	11,6	11,9	10,3	-13,4
Communication, culture, loisir et sports	5,3	88,3	59,5	-32,6
Total	1 291,5	1 478,0	1 254,4	-15,1

Sources : MINFI, MINEPAT

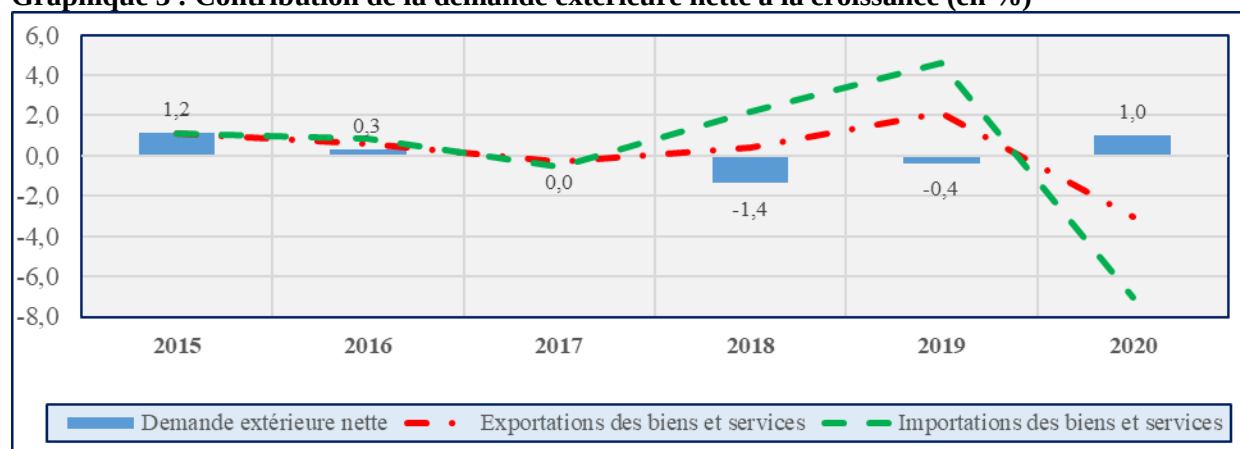
Au terme de l'exercice 2020, le taux d'exécution physique du BIP global est de 92,36%, en hausse de 3,6 points par rapport 2019. Par composante, le taux d'exécution physique des projets sur ressources internes régresse (89,31% contre 91,09%), et celui sur financements extérieurs s'améliore (95,69% contre 86,66%). L'amélioration du taux d'exécution physique global est attribuable aux mesures prises par le Gouvernement en vue d'une exécution optimale du BIP. Il s'agit, entre autres, de : (i) l'appropriation progressive des textes et procédures par tous les acteurs de la chaîne d'exécution du BIP et (ii) l'annulation dans le BIP de l'exercice 2020 des crédits relatifs aux projets qui courraient un risque élevé de forclusion.

L'exécution physico-financière des projets inscrits dans le BIP demeure confrontée à certaines difficultés. Il s'agit notamment : (i) du non-respect des plans de passation de marché ; (ii) de la maturation insuffisante de plusieurs projets ; (iii) des lenteurs dans l'exécution physique de certains projets à financements conjoints, en raison du retard dans le paiement ; (iv) de l'abandon de chantiers par certains prestataires en raison du non-paiement des décomptes ; (v) de la faible appropriation des nouvelles procédures d'exécution des fonds de contrepartie et subventions d'investissement. Par ailleurs, les effets de la pandémie mondiale de la Covid-19 et la persistance des crises sécuritaires dans certaines régions ont affecté l'exécution du BIP en 2020.

3.1.2 Demande extérieure

En 2020, la contribution de la demande extérieure nette à la croissance du PIB s'établit à 1,0 point contre -0,4 point en 2019. Cette amélioration est essentiellement attribuable à la demande extérieure nette de biens.

Graphique 3 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en %)

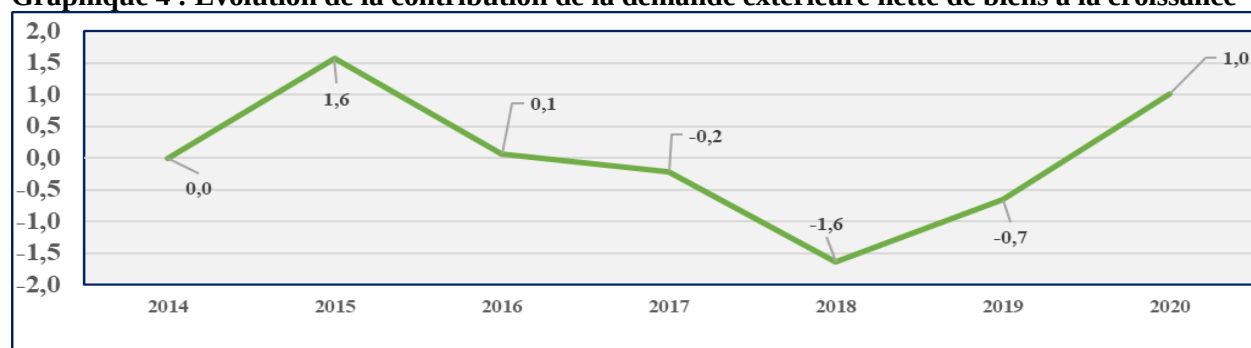


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1 Demande extérieure nette de biens

En 2020, la demande extérieure nette de biens soutient la croissance de 1,0 point après l'avoir grevé de 0,7 point en 2019. Cette évolution résulte d'une baisse plus importante des importations de biens que celle des exportations.

Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2020, le volume des biens exportés chute de 14,3% contre une hausse de 11,6% en 2019. Cette baisse est principalement imputable aux produits énergétiques (-14,5%), aux produits de l'agriculture (-8,0%) et aux produits de la branche « autres industries manufacturières ».

Tableau 33 : Evolutions des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit du secteur primaire	33,5	4,4	6,5	-1,9	2,1	-3,5	-7,9
Produits de l'agriculture	41,4	3,5	9,1	-5,9	1,3	1,6	-8,0
Produits de Sylviculture et exploitation forestière	16,1	6,7	-6,1	21,7	5,2	-16,3	-8,0
Produit du secteur secondaire	11,3	14,6	-2,8	-7,0	-0,5	17,6	-16,4
Produits énergétiques	19,2	25,5	-16,6	-20,3	-6,6	40,8	-14,5
Produits des industries Agro-alimentaires	-16,5	4,9	121,8	10,4	6,1	-12,2	-3,3
Produits des autres Industries manufacturières	4,2	-0,6	-4,7	0,6	4,1	-3,3	-26,2
<i>dont Produits de l'industrie du bois</i>	-0,7	32,7	-5,7	0,7	24,7	3,7	-6,6
Total exportation des biens	16,2	11,9	0,3	-5,3	0,3	11,6	-14,3

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations de biens

Les importations de biens en volume baissent de 16,2%. Cette régression est essentiellement liée à celles des importations des produits d'extraction d'hydrocarbures (-99,8%), des produits du « Travail de grains » (-32,0%), des produits du raffinage (-20,2%), des équipements audiovisuels (-22,0%), du matériel de transport (-21,5%).

Tableau 34 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)

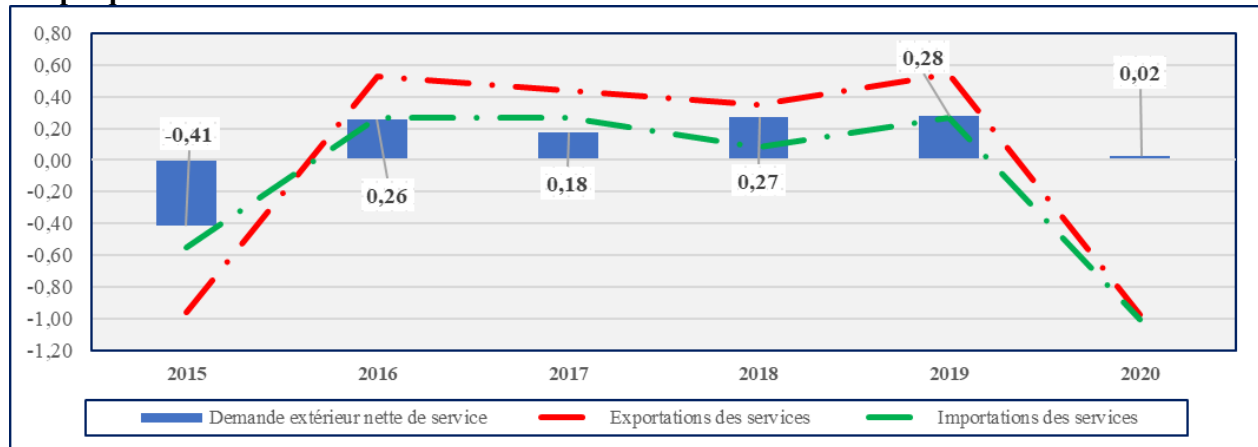
Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits du secteur primaire	7,9	7,7	2,1	12,6	4,9	7,6	-9,1
Produits de l'agriculture	8,9	9,1	2,9	12,3	4,3	7,6	-6,8
Produit du secteur secondaire	17,4	2,1	-0,2	-3,8	10,5	13,1	-16,6
Produits de l'extraction d'hydrocarbures	52,6	-15,0	-16,1	-40,9	-17,7	36,6	-99,8
Produits de l'industrie agro-alimentaire	-10,8	6,8	1,8	5,0	-2,8	8,4	-5,8
<i>dont Produits du travail des grains</i>	-31,7	17,3	-7,9	17,4	-19,8	45,7	-32,0
Produits des autres industries manufacturières	17,5	5,0	0,8	0,3	17,3	12,8	-11,1
<i>dont : Produits de l'industrie textile</i>	-15,2	10,7	-12,3	-3,7	6,1	2,7	1,9
<i>Produits pétroliers raffinés</i>	17,6	5,5	-7,2	44,7	76,2	43,2	-20,2
<i>Produits de l'industrie chimique</i>	18,7	5,6	-10,0	13,1	12,7	1,5	-0,3
<i>Produits des industries métallurgiques</i>	17,5	6,5	-3,3	-10,0	18,1	2,8	7,4
<i>Machines et appareils électriques</i>	4,8	5,6	8,8	6,1	1,9	0,8	-17,6
<i>Matériels de transport</i>	65,1	-8,7	-8,3	-2,4	-10,4	4,4	-21,5
<i>Equipements et appareils audiovisuels</i>	20,1	-1,5	42,3	-48,8	22,9	4,6	-22,0
Total des importations de biens	16,9	2,3	-0,1	-3,0	10,2	12,8	-16,2

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure nette de services

En 2020, la demande extérieure nette de services contribue à hauteur de 0,02 point à la croissance du PIB. Cette contribution résulte également d'une baisse des importations de services plus poussée que celles des exportations de même nature.

Graphique 5 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS.

3.1.2.2.1 Exportations de services

En 2020, les exportations de services en volume fléchissent de 17,4% contre une hausse de 10,2% en 2019. Cette évolution est essentiellement imputable aux baisses des exportations dans les branches « Transports, entrepôts, communications » (-12,0% contre +10,6% en 2019), « Services d'hébergement et de restauration » (-16,3% contre +5,7%), « Services professionnels, scientifiques et techniques » (-37,4% contre +17,7%), « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (-25,7% contre +17,3%) et, « Banques et organismes financiers » (-3,5% contre +12,6%).

Les exportations de services en volume représentent 30,8% des exportations totales. Elles sont portées par les branches « Transports, entrepôts, communications » (28% des exportations totales de services), « Autres services » (22,4%), « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (15,6%), « Services d'hébergement et de restauration » (14,7%), « Banques et organismes financiers » (12,1%), et « Services professionnels, scientifiques et techniques » (7,1%).

3.1.2.2.2 Importations de services

En 2020, les importations de services baissent de 21,1% contre une hausse de 5,9% en 2019. Cette baisse est essentiellement attribuable aux produits des branches « Services professionnels, scientifiques et techniques » (-29,6% contre +4,9% en 2019), « Transports, entrepôts, communications » (-30,6% contre +17,5%), « autres services » (-11,4% contre +7,1%), « Banques et organismes financiers » (-8,4% contre +4,1%), « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (-20% après -5,6%) et, « Services d'hébergement et de restauration » (-8,4% après +4,1%).

Les importations de services représentent 20,0% du total des importations en volume. Les principales catégories de services importés sont : les « Services d'hébergement et de restauration » (18,1% du total des importations de services), les « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (17,9%), les « Services professionnels, scientifiques et techniques » (16,3%), les « Transports, entrepôts, communications » (15%), les « Banques et organismes financiers » (8,2%) et les « Autres services » (24,6%).

3.2 Prix

3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages

En 2020, le taux d'inflation est de 2,5% comme en 2019. Il demeure en deçà du seuil de 3% de la norme communautaire de la CEMAC. La hausse des prix a surtout été alimentée par le regain des

prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,6% en 2020 après +2,9% en 2019) et du « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,0% après +1,7%). Les prix des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+3,0%), des « articles d'habillement et chaussures » (+2,3%), des « restaurants et hôtels » (+2,3%) et du « transport » (+2,0%), sont également en hausse.

L'augmentation des prix des produits alimentaires se justifie, entre autres, par la flambée des prix des fruits (+9,1%), des légumes (+8,5%), des pains et céréales (+3,8%). A contrario, les prix des poissons et fruits de mer reculent (-0,5% après 2,7% en 2019), en particulier pour les « poissons et autres produits séchés ou fumés » (-3,9%). Les prix des viandes baissent pour la volaille (-3,4%), le mouton/chèvre (-11%) et le porc (-1,2%).

La hausse du prix de « transport » s'observe principalement au niveau du transport des passagers. Après la limitation du nombre de passagers dans les transports en commun, les prix de service de transport routier ont augmenté de 5,2% en avril, avant de reculer de 5% en mai, suite aux mesures d'assouplissement édictées par le Gouvernement.

Par rapport à l'origine des produits, l'inflation est plus importante pour les produits locaux (+2,6%) que pour les produits importés (+2,4%). L'augmentation des prix des produits locaux s'explique, entre autres, par la contraction de l'offre en lien avec les mauvaises conditions climatiques dans les bassins de production et, les perturbations enregistrées au niveau des chaînes d'approvisionnement des marchés, du fait de la Covid-19. Quant aux produits importés, la hausse s'explique notamment par les contraintes liées aux importations et l'augmentation des coûts de transport maritime.

Par secteur d'activité, les prix des biens du secteur primaire s'accroissent à 4,9% en 2020 après 3,8% en 2019. Ceux du secteur secondaire demeurent sur une pente croissante de 1,6% comme en 2019 et les prix des produits du secteur tertiaire ralentissent (+1,4% après +2,1% en 2019).

Au niveau des régions, les prix à la consommation finale des ménages s'accroissent : à Maroua (+3,4% après +0,7%), tirés notamment par l'augmentation des prix du gombo frais, du sel de cuisine, de la farine de maïs, de la farine de mil et du riz importé ; à Bertoua (+3,6% après +2,0%), en lien avec l'accroissement des prix du poulet sur pied, de la tomate fraîche et des tubercules et plantains ; Garoua (+2,7% après +1,7%) et à Buea (+3,6% en 2020 après +3,4% en 2019). Ils ralentissent à Ebolowa (+0,8% après +2,6%) où les prix de certains produits de grande consommation ont baissé, notamment le poisson fumé, le manioc frais en tubercules et les arachides décortiquées. Les prix ont également ralenti à Bamenda (+2,2% après +4,8%), Yaoundé (+2,0% après +2,4%), Bafoussam (+2,6% après +2,7%), et Douala (+2,3% après +2,4%). La dynamique des prix est restée la même à Ngaoundéré, avec une progression de 2,3% comme en 2019.

Tableau 35 : Evolution de l'indice des prix à la consommation finale des ménages

Postes de dépenses	Poids	2018	2019	2020	1 ^{er} sem. 2020	1 ^{er} sem. 2021	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	112,3	115,6	119,7	118,3	122,5	3,6	3,6
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	123,8	129,6	133,5	132,8	135,4	3	2
Articles d'habillement et chaussures	9,8	108,3	111,4	114	113,4	115,8	2,3	2,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	114,8	116,7	120,3	120	122,1	3	1,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	107,4	109,4	111,1	110,5	112,4	1,5	1,7
Santé	4,8	102,5	103,1	103,3	103,2	103,4	0,2	0,2
Transports	11,3	121,6	124	126,5	126,5	127	2	0,4
Communication	4,6	90,2	90,5	91,1	91	91,4	0,6	0,5

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Poids</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>1^{er} sem. 2020</i>	<i>1^{er} sem. 2021</i>	<i>Variations (en %)</i>	
		<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c)</i>	<i>(d)</i>	<i>(e)</i>	<i>(c)/(b)</i>	<i>(e)/(d)</i>
Loisirs et culture	3,4	104,5	105,8	107,5	107,1	108,1	1,6	1
Enseignement	3,1	115,3	116,7	117,5	117,2	118,3	0,7	0,9
Restaurants et hôtels	6,7	121,8	128,7	131,7	131,1	133,1	2,3	1,5
Biens et services divers	5,2	111,9	114,7	116,3	115,8	117,2	1,3	1,3
Indice Général	100	112,1	114,9	117,7	117	119,3	2,5	2
II - Evolution suivant les groupes								
Produits locaux		113,4	116,3	119,4	118,7	121,1	2,6	2
Produits importés		107,9	110,2	112,8	112	115,6	2,4	3,2
Produits issus du secteur primaire		115,7	120,1	126	124,4	129,4	4,9	4
Produits issus du secteur secondaire		106,6	108,3	109,9	109,5	111,2	1,6	1,5
Produits issus du secteur tertiaire		114,6	117	118,7	118,5	119,4	1,4	0,8

Sources : INS, MINFI

Dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement, le Gouvernement a renforcé son dispositif de veille à travers notamment l'intensification des contrôles de prix dans les marchés et l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires. Ainsi, il a accru la fréquence d'organisation des marchés témoins périodiques sur l'ensemble du territoire, avec la mise à disposition de 5 317 tonnes de produits locaux dont, les huiles végétales, le riz local, les pâtes alimentaires, les vivres frais et les viandes.

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, les prix à la consommation finale des ménages progressent de 2,0%. La hausse des prix a été entretenue par les produits alimentaires (+3,6%), avec principalement le renchérissement des pains et céréales (+5,5%), des huiles et graisses (+4,9%), des légumes (+4,4%), ainsi que des fruits (+3,5%).

Sur le plan spatial, le premier semestre est caractérisé par une hausse des prix dans tous les chefs-lieux de régions, en particulier à Bertoua (+5,7%), Ebolowa (+3,7%), Bamenda (+3,3%), Maroua (+2,8%) où elle a été plus élevée que la moyenne nationale (+2,0%). L'inflation a été plus faible que la moyenne nationale à Bafoussam (+1,8%), Ngaoundéré (+1,8%), Douala (+1,7%), Garoua (+1,6%), Yaoundé (+1,5%) et Buea (+1,1%).

3.2.2. Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers plusieurs catégories d'indicateurs. Dans cette partie, la compétitivité est appréciée suivant deux grands axes : (i) la compétitivité selon l'évolution des prix ; (ii) la compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions.

3.2.2.1. Compétitivité prix

La compétitivité prix est analysée à partir du taux de change effectif réel (TCER) et les termes de l'échange. En 2020, le TCER qui combine le taux de change effectif nominal (TCEN) et le différentiel des prix avec les partenaires commerciaux croît de 3,1% par rapport à 2019, traduisant une perte de compétitivité du Cameroun. Cette évolution est essentiellement imputable à l'appréciation de 4,6% du TCEN. L'évolution du TCEN s'explique par l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux. Le différentiel d'inflation en faveur du Cameroun n'a pas pu inverser l'évolution du TCER. Pour ce qui est des termes d'échange, ils s'améliorent de 2,6% par rapport à 2019. Cette amélioration est consécutive à une hausse plus importante des prix des exportations par rapport aux prix des importations, traduisant une perte de compétitivité.

Tableau 36 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2013 à 2020 (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TCER	2,6	0,8	-6,2	2,2	0,9	1,4	-1,1	3,1
dont TCEN	3,7	1,6	-3,7	3,6	2,6	3,2	-0,9	-4,6
Termes de l'échange	-1,3	1,4	-10,4	-2,6	4,2	7,2	-4,4	2,6

Source : Banque Mondiale, mis à jour, septembre 2021, base 100 en 2010

3.2.2.2. Compétitivité structurelle

La compétitivité structurelle est analysée par rapport à l'évaluation des agences de notation souveraines, l'évaluation de l'indice CPIA publié par la Banque Mondiale et l'appréciation de l'environnement des affaires selon diverses institutions.

En ce qui concerne les agences de notation, Standard & Poor's, et Fitch Ratings ont maintenu chacune en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à « B- » et « B ». Ces notes qui classent le Cameroun dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds, se justifient pour ces agences, par les crises et les incertitudes politiques, qui pèsent sur les perspectives économiques nationales.

S'agissant de l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique subsaharienne (CPIA), le Cameroun a maintenu sa note à 3,3 et est classé 16^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne. Selon ce classement, le Cameroun s'améliore en gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique.

Dans le même ordre d'idées, la perception des chefs d'entreprises, recueillie par le GICAM en fin 2020, révèle plusieurs facteurs qui continuent de plomber la compétitivité de l'économie camerounaise. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance et la perturbation de l'énergie électrique et des réseaux de télécommunications ; (ii) la mauvaise qualité du réseau routier ; (iii) le relèvement des coûts de passage portuaire ; (iv) les difficultés d'accès aux devises ; (v) le relèvement des commissions sur les transferts de devises ; (vi) les difficultés d'approvisionnement et d'accès au crédit bancaire.

Par rapport aux facilités des échanges, les rapports 2020 de la Banque Mondiale et de l'OCDE indiquent que les efforts déployés par le Gouvernement restent insuffisants pour améliorer les performances de la compétitivité du Cameroun. Les délais et coûts de passage des marchandises au Cameroun demeurent élevés, et se situent en moyenne à 8 jours 4 heures pour un coût d'environ 600 000 FCFA à l'export, et de 11 jours 2 heures, pour un coût de passage de 800 000 FCFA à l'import. Ces indicateurs sont les moins compétitifs en Afrique subsaharienne, où les délais de passage, en export et import, sont de 4 jours pour un coût de 350 000 FCFA. Toutefois, l'on note qu'au Port de Douala, le temps d'attente des navires s'est amélioré. Il est passé en moyenne de 48 heures en 2014, à 11 heures en 2019 et 2020, puis à 10 heures au premier semestre 2021.

S'agissant des travaux du Cameroon Business Forum, dont la 11^{ème} édition s'est tenue le 23 octobre 2020, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous le thème : « L'environnement des affaires à l'épreuve de la Covid 19 », le secteur privé a souhaité, entre autres, qu'un accent particulier soit accordé à l'apurement de la dette intérieure en 2021, afin de donner une bouffée d'oxygène aux entreprises.

Au terme de cette rencontre, une feuille de route comprenant des indicateurs-clés visant l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité du Cameroun a été adoptée. Il s'agit notamment des indicateurs liés à la facilité en matière de création des entreprises, le permis de construire, l'accès à l'électricité et le commerce transfrontalier.

Il convient enfin de rappeler les réalisations suivantes dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2019 du Cameroun Business Forum : (i) intégration d'un bureau CNPS dans les centres de formalités de création d'entreprises ; (ii) opérationnalisation du Guichet Unique de délivrance des actes d'urbanisation dans la ville de Douala ; (iii) révision à la baisse des taux d'enregistrement lors des transferts de propriété ; (iv) octroi de certains avantages aux entreprises installées dans les zones économiques sinistrées ; (v) opérationnalisation du troisième portique et l'acquisition de nouveaux engins au Port Autonome de Douala.

CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

En 2020, le financement de l'économie s'est réalisé dans un contexte marqué principalement par : (i) la récession de l'économie mondiale, confrontée à la crise de la Covid-19, qui a contraint les pouvoirs publics à intervenir pour soutenir la croissance et l'emploi à travers des mesures budgétaires exceptionnelles et une injection abondante de liquidités dans l'économie ; (ii) la mise en œuvre des mesures de politiques monétaires spécifiques pour aider les pays de la CEMAC à faire face aux effets néfastes de la pandémie de la Covid-19 à travers notamment, la révision à la baisse des taux d'intérêts débiteurs et l'injection de liquidités ; (iii) les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur effective du nouveau règlement CEMAC régissant les activités de microfinance.

En 2020, le financement de l'économie est caractérisé par un accroissement de la masse monétaire, se traduisant au niveau des contreparties par la hausse des créances nettes sur l'Etat et des crédits à l'économie. Par contre, les avoirs extérieurs nets ont légèrement baissé.

Au premier semestre 2021, le Cameroun *a conclu* un nouveau programme économique et financier avec le FMI, qui couvre la période 2021-2024. Au cours de ce semestre, le financement de l'économie est caractérisé en glissement annuel par une hausse de la masse monétaire, (+16%) observée au niveau de ses contreparties par un accroissement des avoirs extérieurs nets (+9,5%), des créances nettes sur l'Etat (+52,4%), et des crédits à l'économie (+7,5%). Reflétant cette évolution, les crédits bancaires augmentent de 2,4%, tirés par les crédits accordés aux entreprises publiques et aux particuliers.

4.1. Politique monétaire

La politique monétaire des Etats membres de la CEMAC se caractérise par un régime de change assis sur quatre principes : (i) la parité fixe entre le franc CFA et l'euro ; (ii) la convertibilité du franc CFA garantie par la France ; (iii) la liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; (iv) la mise en commun des réserves de change. En 2020, la politique monétaire a été accommodante en vue d'atténuer l'impact négatif de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie tout en veillant au maintien de la stabilité monétaire. Les objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2020 visaient : (i) une croissance de la masse monétaire comprise entre 8,7% et 10,7% ; (ii) une variation des crédits à l'économie comprise entre 1,6% et 3,6% ; (iii) un taux de couverture de la monnaie compris entre 67% et 69%. En termes de résultats, la masse monétaire a crû de 12,8%, les crédits à l'économie de 4,8% et le taux de couverture de la monnaie s'est situé à 64%.

4.1.1. Politique de refinancement

La politique de refinancement, mise en œuvre à travers le marché monétaire, comporte deux volets : un volet par les quantités (objectif de refinancement des banques) et un volet par les prix (maniement des taux d'intérêts).

En 2020, la BEAC a changé l'orientation de sa politique de refinancement, à travers : la baisse des taux directeurs, la suspension des opérations d'absorption de liquidités et l'élargissement de la gamme des instruments financiers privés acceptés en garantie des opérations de politique monétaire. Le but visé était de maintenir une offre de crédit adéquate aux ménages et aux entreprises. Dans le même ordre d'idée, la reprise des opérations d'injection de liquidités à long terme a été décidée par le Comité de Politique Monétaire (CPM), à l'effet d'accroître le crédit aux banques. Par ailleurs, le CPM a mis en place un programme de rachat ponctuel et ciblé, sur le marché secondaire, des titres publics émis par les Etats, pour une enveloppe globale de 600 milliards, à raison de 100 milliards par Etat. Au cours du premier semestre 2021, la politique monétaire est restée inchangée.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Le pilotage des taux d'intérêts se fait en fonction de l'évolution de la conjoncture économique internationale et nationale. En lien avec la pandémie et vue la nécessité de préserver la liquidité bancaire et de favoriser le financement des économies de la CEMAC, la BEAC a procédé à un important assouplissement de sa politique monétaire. Le 27 mars 2020, au cours de son premier Comité de Politique Monétaire (CPM) de l'année, le taux d'intérêt des appels d'offre (TIAO), principal taux directeur de la BEAC a été réduit de 25 points de base, passant de 3,5% (en vigueur depuis le 31 octobre 2018) à 3,25%. Le taux de la facilité de prêt marginal est quant à lui passé de 6% à 5%. Le taux de pénalité aux banques a été supprimé et la BEAC a procédé au relèvement du plafond de liquidité à injecter sur le marché monétaire de 240 milliards à 500 milliards. Elle a en outre procédé à l'élargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire et a révisé à la baisse les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral, pour les opérations de refinancement à la BEAC. Du côté des taux créditeurs, les taux de rémunération des dépôts publics ainsi que les conditions de banques ont été maintenus. Ils se présentent ainsi qu'il suit :

- taux d'intérêt sur placement public au titre du fonds de réserve pour les générations futures (TISPP₀) : 0,40 % ;
- taux d'intérêt sur placement public au titre du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP₁) : 0,05% ;
- taux d'intérêt sur placement public au titre des dépôts spéciaux (TISPP₂) : 0,00 %.
- taux créditeur minimum : 2,45%.

Au premier semestre 2021, les taux directeurs de la BEAC sont restés inchangés et les opérations d'injection des liquidités de longues maturités ont repris.

Tableau 37 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques

Rubriques	25/07/18 au 30/10/18	31/10/18 au 18/12/18	18/12/18 au 27/03/20	En vigueur depuis le 27/03/20
I - Opérations de Trésor				
Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISPP)				
. Taux d'intérêt sur placement public au titre du fonds de réserves sur les Générations futures (TISPP ₀)	0,40	0,40	0,40	0,40
. Taux d'Intérêt sur placement public au titre du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP ₁)	0,05	0,05	0,05	0,05
. Taux d'intérêt sur placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP ₂)	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Marché monétaire				
1- Instruments de politique monétaire				
. Taux d'intérêts des appels d'offres (TIAO)	2,95	3,50	3,50	3,25
. Taux de la facilité de prêt marginal (TFPM)	4,70	5,25	6,00	5,00
. Taux de la facilité de dépôt (TFD)	0,00	0,00	0,00	0,00
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	7,00	7,55	8,30	Supprimé
2- Guichet spécial de refinancement				
Taux effectifs sur anciens CMT irrévocables	3,25	3,25	3,25	3,25
III - Taux Créditeur Minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.2. Opérations du marché monétaire

En 2020, les opérations du marché monétaire ont couvert : les opérations d'Open market, les

facilités de prêts marginal, les opérations du Guichet spécial, et les opérations interbancaires.

4.2.1. Opérations d'Open market

Les opérations d'Open market couvrent : (i) les opérations principales d'injection de liquidités ; (ii) les opérations d'injections de liquidités à maturité longue ; (iii) les opérations ponctuelles de réglage et les opérations structurelles.

Au cours de l'année 2020, le volume global des opérations principales d'injection de liquidités sont comptabilisées à 965 milliards, en hausse de 30% par rapport à 2019. Le montant des opérations d'injection de liquidités à maturité longue s'est situé à 45 milliards, et l'on n'a enregistré aucune opération de réglage ou structurelle. Au premier semestre 2021, les opérations principales d'injection de liquidités s'élèvent à 736 milliards, en hausse de 43% en glissement annuel.

4.2.2. Facilité marginale de prêt à 24 heures

La facilité marginale de prêt à 24 heures est un instrument financier qui vise à combler le gap de trésorerie qui n'a pas été couvert à l'issue de l'opération principale d'injection de liquidités, et après épuisement des possibilités de refinancement offertes sur le marché interbancaire. En 2020, le montant global de ces concours additionnels s'est situé à 2 057,2 milliards, contre 2 049 milliards en 2019. Au premier semestre 2021, et en glissement annuel, le montant de facilités marginales de prêt à 24 heures chute de 88% pour se situer à 243 milliards. Il convient de relever que ce concours est le plus onéreux du marché monétaire.

4.2.3. Opération du Guichet spécial

Les opérations du Guichet spécial concernent les prêts à moyen terme d'une maturité supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, destinés au refinancement des investissements productifs. En 2020, l'encours de ces opérations est resté constant à 4,6 milliards.

4.2.4. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2020, le montant total des transactions sur le marché interbancaire a chuté de 2436 milliards pour s'établir à 1 064 milliards. Le taux interbancaire moyen pondéré, obtenu à l'issue de ces transactions a baissé pour se situer entre 3% et 4%, contre un taux oscillant entre 4% et 5% en 2019. La maturité de ces transactions va de un jour à un an. Les opérations intra-groupes constituent près de trois quarts des transactions. Au premier semestre 2021, le montant total des transactions interbancaires est de 219 milliards, contre 401 milliards en glissement annuel.

4.3. Politique des réserves obligatoires

En 2020, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2020, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 340,9 milliards, contre 307,7 milliards à fin 2019, soit une hausse de 33,1 milliards. A fin juin 2021, le montant des réserves obligatoires se chiffre à 372,2 milliards, en hausse de 40 milliards par rapport à fin juin 2020. Elles sont rémunérées au taux de 0,05%, et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.4. Situation monétaire

A fin décembre 2020, la situation monétaire s'équilibre en ressources et en emplois à 7 420,1 milliards, en hausse de 13,5% par rapport à fin décembre 2019. Elle se caractérise par : (i) une contraction des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur, tirée par les créances nettes sur l'Etat et les crédits à l'économie ; (iii) une progression de la masse monétaire. A fin juin 2021, la situation monétaire s'équilibre à 7 947,4 milliards, en progression de 15,7% par rapport au 30 juin 2020.

Tableau 38 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

	déc-19	juin-20	déc-20	juin-21	Variations (en %)		
	a	b	c	d	c/a	d/b	d/c
Contreparties des ressources du système monétaire	6 539,3	6 871,2	7 420,1	7 947,4	13,5	15,7	7,1
Avoirs extérieurs nets	2 370,8	2 337,2	2 358,8	2 554,3	-0,5	9,3	8,3
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 653,0	1 494,4	1 339,5	1 427,2	-19,0	-4,5	6,5
dont Compte d'opérations	2 079,7	2 124,6	2 067,7	2 043,0	-0,6	-3,8	-1,2
Avoirs en devises	79,3	74,7	37,3	185,6	-53,0	148,4	397,4
Recours aux Crédits FMI	302,1	478,2	546,5	554,1	80,9	15,9	1,4
Avoirs extérieurs nets des BCM	717,8	842,8	1 019,3	1 127,1	42,0	33,7	10,6
Crédit intérieur (a+b)	4 168,5	4 534,0	5 061,2	5 393,1	21,4	18,9	6,6
Créances nettes sur l'Etat (a)	745,7	1 155,2	1 475,9	1 761,0	97,9	52,4	19,3
Position nette du Gouvernement	743,2	1 146,9	1 446,8	1 741,7	94,7	51,9	20,4
Autres créances nettes sur l'Etat	2,6	-59,1	29,1	19,3	1 032,6	-132,6	-33,7
Créances sur l'économie (b)	3 422,8	3 378,9	3 585,3	3 632,1	4,8	7,5	1,3
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	33,3
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	8,7	9,1	3,1	5,5	-64,2	-38,9	78,1
Institutions financières non bancaires	44,8	37,9	48,2	67,3	7,5	77,7	39,7
Entreprises publiques non financières	230,0	294,1	357,7	393,2	55,5	33,7	9,9
Secteur privé non financier	3 139,2	3 037,9	3 176,3	3 166,1	1,2	4,2	-0,3
Ressources du système monétaire	6 539,3	6 871,2	7 420,1	7 947,4	13,5	15,7	7,1
Monnaie fiduciaire	1 151,4	1 183,0	1 333,4	1 370,3	15,8	15,8	2,8
Monnaie scripturale	2 326,6	2 496,6	2 620,8	2 983,7	12,6	19,5	13,8
BEAC	2,1	2,6	3,2	2,8	53,4	5,8	-13,3
Banques créatrices de monnaie	2 305,5	2 474,3	2 596,9	2 958,7	12,6	19,6	13,9
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	15,5	16,2	17,3	18,8	11,1	15,7	8,9
Centre des chèques postaux (CCP)	3,5	3,5	3,5	3,5	0,0	0,0	0,0
Disponibilités monétaires	3 478,0	3 679,6	3 954,3	4 54,1	13,7	18,3	10,1
Quasi-monnaie	1 938,4	2 050,3	2 155,5	2 294,2	11,2	11,9	6,4
Banques créatrices de monnaie	1 914,7	2 025,4	2 130,1	2 268,3	11,3	12,0	6,5
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	23,7	24,9	25,3	25,9	6,7	4,3	2,3
Disponibilités monétaires et quasi-monétaires (Masse monétaire)	5 416,4	5 729,9	6 109,8	6 648,3	12,8	16,0	8,8
Autres postes nets	1 122,9	1 141,3	1 310,3	1 299,1	16,7	13,8	-0,9

Source : BEAC

4.4.1. Contreparties de la masse monétaire

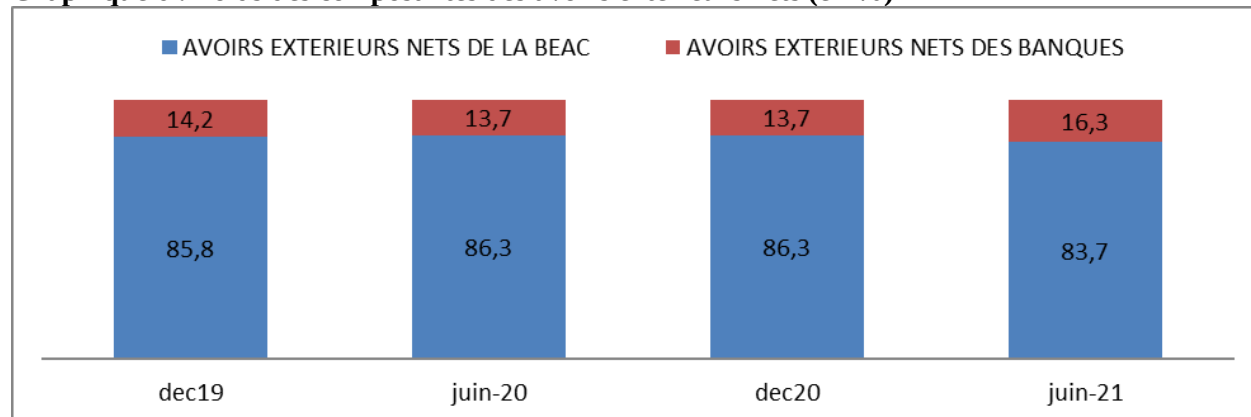
4.4.1.1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2020 et par rapport à la même date de 2019, les avoirs extérieurs nets se contractent de 0,5% pour se situer à 2 358,8 milliards. Cette contraction, tirée par la baisse de 19% des avoirs extérieurs nets de la BEAC, s'explique par la diminution des recettes d'exportations. Les avoirs extérieurs des banques progressent de 42% pour se situer à 1 019,3 milliards, en lien avec l'accroissement des souscriptions des banques aux titres publics émis par les pays de la CEMAC.

Au 30 juin 2021, les avoirs extérieurs nets se situent à 2 554,3 milliards, en hausse de 9,3% par rapport au 30 juin 2020. Cette évolution est tirée par la hausse de 33,7% des avoirs extérieurs nets des banques. Les avoirs extérieurs nets de la BEAC baissent de 4,5% et se situent à 1 427,2 milliards. Les avoirs extérieurs nets sont constitués à hauteur de 44% des avoirs extérieurs nets des banques et 56% des avoirs extérieurs nets de la BEAC, contre respectivement 36% et 64% au 30 juin 2020. Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun à la BEAC peuvent couvrir 6,6 mois

d'importations de biens et services, contre 4,95 mois à fin juin 2020. Toutefois, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change dilue cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de la CEMAC ne peuvent couvrir qu'au plus 3 mois d'importations.

Graphique 6 : Poids des composantes des avoirs extérieurs nets (en %)



Sources : BEAC, MINFI

Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'est détérioré, passant de 76,4% à fin décembre 2019 à 64,0% à fin décembre 2020. Cette situation est aussi perceptible au niveau de l'ensemble des pays de la CEMAC, où le taux de couverture passe de 70,4% à 59,8%.

4.4.1.2. Crédit intérieur

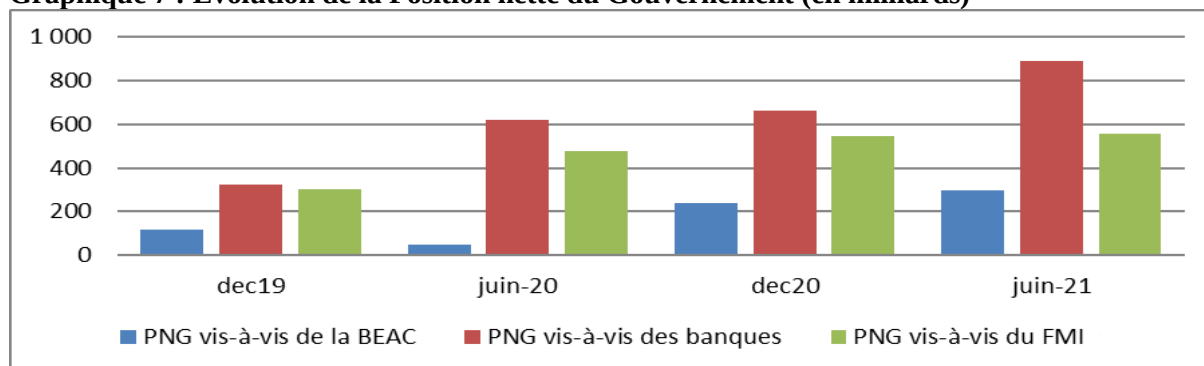
Au 31 décembre 2020, le crédit intérieur est de 5 061,2 milliards, en progression de 21,4% par rapport à fin décembre 2019. Cette évolution résulte de la hausse de 892,7 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 162,5 milliards des crédits à l'économie.

La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes sur l'Etat, a quasiment doublé pour se situer à 1 446,8 milliards, contre 745 milliards à fin 2019. Cette évolution résulte essentiellement de : (i) la progression du crédit FMI, qui passe de 302,2 milliards à 546,5 milliards ; (ii) l'accroissement de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 321,7 milliards à 662,1 milliards ; (iii) l'augmentation de la PNG envers la BEAC de 118,8 milliards, pour se situer 238,2 milliards.

Les crédits à l'économie augmentent de 4,8% et se situent à 3 585,3 milliards, tirés par les crédits aux entreprises publiques qui progressent de 55,5% pour s'établir à 357,7 milliards. Les crédits au secteur privé non financier, composante principale des crédits à l'économie (88% de l'encours) s'accroissent de 1,2%. Concernant la maturité, les crédits à court terme représentent 55,3% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 41,0% et ceux à long terme 2,8%.

A fin juin 2021 et par rapport au 30 juin 2020, le crédit intérieur augmente de 18,9% pour se situer à 5 393,1 milliards, tiré par la hausse des créances nettes sur l'Etat (+52,4%), des crédits aux entreprises publiques (+33,7%), et des crédits au secteur privé non financier (+4,2%). La PNG se renforce à 1 761,7 milliards, en lien avec l'accroissement de la PNG vis-à-vis de la BEAC (+247,4 milliards), de la PNG envers les banques (+271,4 milliards) et de la PNG vis-à-vis du FMI (+75,9 milliards).

Graphique 7 : Evolution de la Position nette du Gouvernement (en milliards)



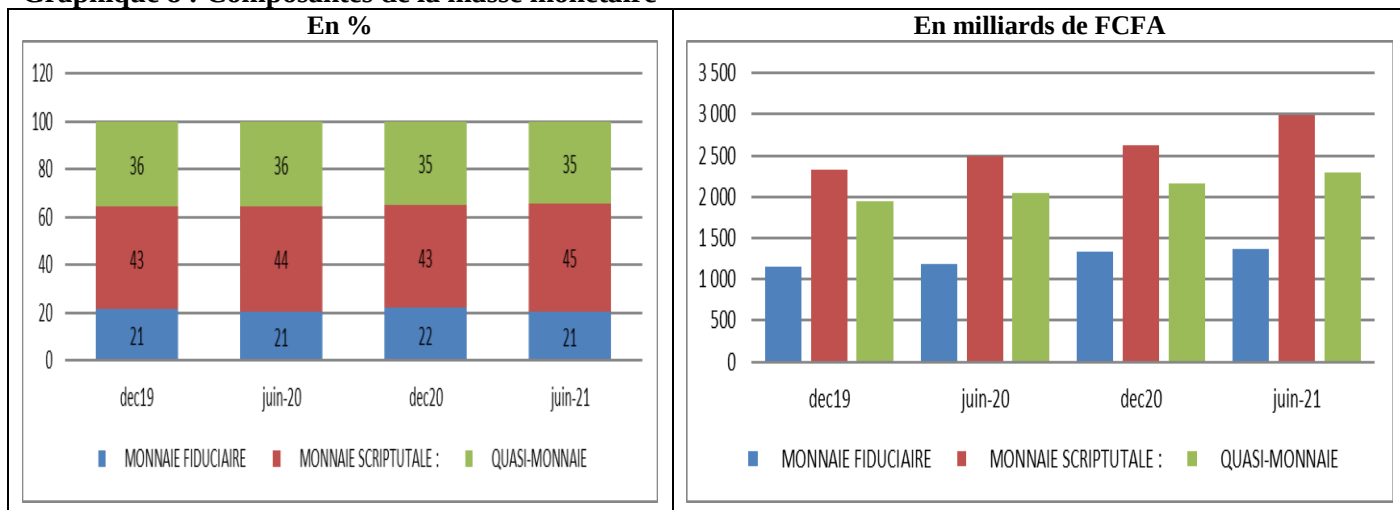
Sources : BEAC, MINFI

4.4.2. La masse monétaire

A fin décembre 2020, reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire au sens large progresse de 12,8% par rapport à fin décembre 2019, pour se chiffrer à 6 109,8 milliards. Toutes ses composantes augmentent également sur la période : +15,8% pour la monnaie fiduciaire, +12,6% pour la monnaie scripturale et +11,2% pour la quasi-monnaie.

Au 30 juin 2021 et en glissement annuel, la masse monétaire s'accroît de 16,0% et s'élève à 6 648,3 milliards. Elle est composée de 20,6% de monnaie fiduciaire, 44,9% de monnaie scripturale et 34,5% de quasi-monnaie.

Graphique 8 : Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

4.5. Secteur bancaire

En 2020, le secteur bancaire a été marqué par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la progression des transactions par monnaie électronique ; (v) l'amélioration du respect des normes prudentielles.

Le produit net bancaire (PNB) augmente de 3,3%, après 6,6% en 2019. Le taux de bancarisation au sens strict, évalué en rapportant le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire dans un établissement de crédit, à la population active, est de 28,3% après 28,4% en 2019. Au sens large, c'est-à-dire en élargissant le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire aux EMF, établissements financiers et CAMPOST, le taux de bancarisation de la population active s'améliore de 0,6 point pour s'établir à 45,7%.

4.5.1. Total des bilans

Au 31 décembre 2020 et par rapport au 31 décembre 2019, le total du bilan de l'ensemble des banques a progressé de 9,3%, pour se situer à 7010,7 milliards. Afriland first bank occupe la première place, avec 18,0% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par SGC (15,1%), BICEC (10,4%), S.C.B (8,9%), BAC (8,0%), UBA (6,8%), ECOBANK (6,6%) et CBC (6,5%). Au 30 juin 2021, le total du bilan des banques s'équilibre à 7 561,9 milliards, en hausse de 7,7% par rapport à la même date en 2020.

4.5.2. Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2020 et par rapport à fin décembre 2019, les dépôts augmentent de 10,4% et se chiffrent à 5 378,7 milliards. Cette évolution est tirée par la hausse des dépôts des entreprises privées (+15%), des particuliers (+7,6%) et de l'administration centrale (+5,47%).

A fin juin 2021, les dépôts progressent de 13,1% par rapport au 30 juin 2020, pour se situer à 5 822,3 milliards. Ils sont tirés par l'accroissement des dépôts des entreprises privées (+24,5%), des particuliers (+7,1%) et des entreprises publiques (+72%). Par nature, les dépôts à terme, les dépôts à régime spécial (bons de caisse) et les dépôts à vue enregistrent des hausses respectives de 18,6% ; 11,3% et 12,4%. Par type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (38,6%, contre 40,8% à fin juin 2020). Ils sont suivis par les entreprises privées, dont la part est passée de 23,8% à 26,2%, l'administration publique centrale (7,7%), les entreprises publiques (7,7%) et les particuliers (7,2%).

Tableau 39 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31-déc-19	30-juin-20	31-déc-20	30-juin-21	Variations (en %)		Poids à fin juin 2021 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	461,2	492	486,3	450,7	5,4	-8,4	7,7
Administration publique Locale	20,9	31,3	27,2	26,9	30,1	-14,1	0,5
Organismes publics	174,4	157,5	137,1	157,7	-21,4	0,1	2,7
Administrations Privées	129,4	166,3	148,1	152,8	14,5	-8,1	2,6
Entreprises Publiques	218	261,1	372,4	449,1	70,8	72,0	7,7
Entreprises Privées	1 111,9	1 226,4	1 279,2	1 526,8	15,0	24,5	26,2
Sociétés d'Assurance et de Capital	161	159,2	179,7	157,7	11,6	-0,9	2,7
Entreprises individuelles	233,2	197,7	208,0	231,9	-10,8	17,3	4,0
Particuliers	2 002,9	2 100,2	2 154,6	2 250,3	7,6	7,1	38,6
Divers	357,2	355,2	386,0	418,6	8,1	17,8	7,2
TOTAL	4 870	5 146,8	5 378,7	5 822,3	10,4	13,1	100,0

Source : BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants, avec 78,8% de l'ensemble des dépôts. Ils passent de 3 841,9 milliards à fin décembre 2019 à 4 239,2 milliards à fin décembre 2020. Ils sont suivis par les dépôts à terme (13,1%), avec un encours de 705,9 milliards à fin décembre 2020. A fin juin 2021, les dépôts à vue restent prépondérants, avec 78,9% de l'ensemble des dépôts, contre 21,1% pour les bons de caisse et les dépôts à terme.

Tableau 40 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)

Libellés	31 Déc. 2019	30-juin-20	31 Déc. 2020	30-juin-21	Variations en %		Poids au 30 Juin 2021
	a	b	c	d	c/a	d/b	(en %)
Dépôts à régime spécial	375,3	402,4	433,5	447,9	15,5	11,3	7,7
Dépôts à terme	652,9	659,2	705,9	781,5	8,1	18,6	13,4
Dépôts à vue	3841,9	4085,2	4239,2	4593	10,3	12,4	78,9
TOTAL	4870	5146,8	5378,7	5822,3	10,4	13,1	100

Source : BEAC

4.5.3. Crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2020, l'encours des crédits s'élève à 3 908,8 milliards, en hausse de 6,7% par rapport à la même date de 2019. Cette évolution est tirée par la hausse des crédits octroyés aux particuliers (+12,8%), à l'Administration publique centrale (+37,5%), aux entreprises publiques (+53,9%) et aux entreprises privées (+2,1%). Par contre, les crédits accordés aux entreprises privées individuelles baissent de 27,5%.

A fin juin 2021, l'encours des crédits est de 3 943,8 milliards, en hausse de 7,1% par rapport au 30 juin 2020. Cette augmentation est consécutive à celle des crédits aux particuliers, aux entreprises publiques et à l'Administration publique centrale. Les crédits accordés aux entreprises privées sont en baisse.

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des crédits sont : « bâtiments et travaux publics » (20,9% du total des crédits), « commerce, restauration et hôtel » (17,1%), « transports et activités auxiliaires de transports » (16,5%), « agriculture, élevage et chasse, sylviculture et pêche » (14%), « production et distribution d'électricité, gaz et eau » (11,8%), « industries extractives » (11,0%), « production de services aux collectivités et personnels » (5,5%), « activités des institutions financières, affaires immobilières et services destinés aux entreprises » (2,7%).

Les créances brutes en souffrance se stabilisent à 16,8% de l'encours des crédits, tandis que la position extérieure des banques baisse en glissement annuel.

Par type de clientèle, 59,1% des crédits ont été accordés aux entreprises privées, y compris les entreprises individuelles ; 18,4% aux particuliers ; 10,3% à l'administration publique centrale et 10,2% aux entreprises publiques.

Tableau 41: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 déc. 2019	30 juin 2020	31 déc. 2020	30 juin 2021	Variations (en %)		Poids en juin 2021 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	295,7	382,5	401,4	408,1	35,7	6,7	10,3
Administration publique locale	1	1,3	1	0,9	0	-30,8	0
Organismes publics	0,2	0,1	0,1	25,8	-50	25700	0,7
Administrations privées	11,4	11	10,8	36,9	-5,3	235,5	0,9
Entreprises publiques	237,2	294	365,1	400,6	53,9	36,3	10,2
Entreprises privées	2227,3	2232,3	2273,5	2203,3	2,1	-1,3	55,9
Sociétés d'Assurance et de Capital	2,5	2,4	10,2	7,7	308	220,8	0,2
Entreprises individuelles	194	133,4	140,7	129,7	-27,5	-2,8	3,3
Particuliers	620,2	610,8	696,6	723,7	12,3	18,5	18,4
Divers	75,3	14,6	9,5	7,1	-87,4	-51,4	0,2
Total	3664,6	3682,3	3908,8	3943,8	6,7	7,1	100

Source : BEAC

A fin juin 2021, le niveau d'intermédiation financière, mesuré en rapportant les crédits sur les dépôts, a baissé pour se situer à 67,7%, contre 71,5% à fin juin 2020 et 76,8% à fin juin 2019. Le ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme s'est dégradé, passant de 38,9% à 38,2%.

4.5.4. Normes prudentielles

Sur les 15 banques qui opèrent sur le marché camerounais, la situation des ratios prudentiels se présente ainsi qu'il suit :

- 09 banques sur 15 respectent tous les ratios prudentiels ;
- toutes les banques respectent le ratio de liquidité ;
- 02 banques ne respectent pas le ratio de fonds propres nets positifs ;
- 03 banques ne respectent pas le ratio de couverture des immobilisations ;
- 04 banques ne respectent pas le ratio de solvabilité ;
- 05 banques ne respectent pas le ratio de transformation à long terme.

4.5.5. Distributeurs automatiques et Monnaie électronique

En 2020, les établissements de crédit ont poursuivi l'accroissement de leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), à l'effet de moderniser, alléger et améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 720 en 2019 à 761 en 2020. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent 73% de ces DAB.

Selon le rapport de l'étude réalisée par la BEAC en 2021, au titre de la période 2019-2020, la valeur des transactions Mobile Money a augmenté significativement, passant de 9 271,4 milliards en 2019 à 12 544,0 milliards en 2020 ; soit une hausse de 35,3%. Dans ce secteur, les transactions sont réalisées par les compagnies de téléphonie mobile en partenariat avec les banques : MTN avec AFB, ORANGE (BICEC), YUP (SGC) et NEXTTEL (UBA). Le nombre de transactions a augmenté de 27,3% par rapport à 2019 pour atteindre 1 070 millions d'opérations. Le nombre de comptes Mobile money ouvert a crû de 58% pour franchir la barre de 15 millions. L'encours des comptes mobile money se chiffre à 136 milliards, contre 109 milliards à fin 2019.

4.6. Microfinance

En 2020, le secteur de la microfinance est marqué par deux faits majeurs : (i) l'entrée en activité du réseau MUFID, constitué des anciens EMF indépendants du modèle MC² ; (ii) l'agrément en deuxième catégorie de neuf (09) EMF exerçant précédemment comme indépendants de première catégorie.

4.6.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2020, le Cameroun compte 415 établissements de microfinance agréés. Ils sont répartis en trois catégories : 342 EMF de 1^{ère} catégorie (82,4% du total), 70 EMF de 2^{ème} catégorie (16,9%), et 03 EMF de 3^{ème} catégorie (0,7%).

Tableau 42 : Répartition des EMF agréés par catégorie

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2019	Fin décembre 2020	Variations	Poids (en %)
1 ^{ère} catégorie	361	342	-19	82,4
2 ^{ème} catégorie	47	70	23	16,9
3 ^{ème} catégorie	3	3	0	0,7
Total	411	415	4	100

Source : CNC

Au cours de l'année 2020, six EMF ont été immatriculés au registre spécial du Comité National Economique et Financier, portant à 292 le nombre d'EMF dans ce registre, dont 237 de la 1^{ère} catégorie, 53 de la 2^{ème} catégorie et 2 de la 3^{ème} catégorie.

Tableau 43 : Répartition par catégorie des EMF immatriculés au Registre spécial du Conseil National de Crédit

Catégorie d'EMF	Fin décembre 2019	Fin décembre 2020	Poids (en %)
1 ^{ère} catégorie	233	237	81,2
2 ^{ème} catégorie	51	53	18,1
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,7
Total	286	292	100

Source : CNEF.

4.6.2. Couverture géographique

A fin décembre 2020 et par rapport à fin décembre 2019, le nombre d'agences des EMF augmente de 43, pour se situer à 1 713. Le nombre de points de vente en zone rurale passe de 786 à 797. De même, le nombre d'agences et guichets en zone urbaine progresse de 32 pour s'établir à 916.

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. Pour les EMF de 1^{ère} catégorie, l'on recense 360 points de ventes basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50% des affiliés sont basés en zone rurale. Les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 648 points de vente dans les villes, contre 437 en zone rurale. Les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de région.

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257). Les régions les moins couvertes sont : l'Extrême-nord (81), le sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de ventes), du Littoral (111), du Nord-ouest (110) et de l'Ouest (104). Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de ventes sont majoritairement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 312, 278 et 152 agences et guichets. Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1 point de vente).

Tableau 44 : Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2020

REGIONS	Centre	Sud	Littoral	Est	Ouest	Nord-Ouest	Sud-Ouest	Adamaoua	Nord	Extrême-Nord	Total
1 ^{ère} catégorie	137	21	111	10	104	110	72	15	15	24	619
2 ^{ème} catégorie	312	53	278	49	152	50	52	40	44	55	1085
3 ^{ème} catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	449	74	391	59	257	160	124	56	60	81	1711

Source : CNEF

4.6.3. Evolution du total des bilans

A fin décembre 2020, le total du bilan des EMF se chiffre à 783, 2 milliards, en augmentation de 125 milliards par rapport à fin décembre 2019. Cette hausse est due, entre autres, à l'entrée en activité d'un nouveau réseau dénommé RAINBOW, avec 35,3 milliards, et à l'accroissement du total des bilans de : CAMCCUL (+20,9 milliards), RECCUCAM (+11,1 milliards), EXPRESS UNION (+13,2 milliards) et FIRST TRUST (+5,8 milliards). La deuxième catégorie dispose de plus de la moitié du total des bilans du secteur (52,2%), suivie de la première catégorie (47,4%).

Tableau 45 : Evolution du total des bilans des EMF (en milliards)

	31/12/2019	31/12/2020	Poids (en%)	Variation	
	a	b		b-a	b/a
Première Catégorie	322,2	370,8	47,4	48,7	15,1
Deuxième Catégorie	332,4	408,9	52,2	76,5	23,0
Troisième Catégorie	3,7	3,4	0,4	-0,2	-8,1
Total	658,2	783,2	100	125,0	19,0

Source : CNEF

4.6.4. Evolution des dépôts

A fin décembre 2020, les dépôts collectés se chiffrent à 624,8 milliards, en augmentation de 106,7 milliards, en glissement annuel. La deuxième catégorie occupe le premier rang, avec 325 milliards de dépôts, soit 52% du total ; suivie de la première catégorie avec 48%. En termes de durée, les dépôts collectés par les EMF sont majoritairement les dépôts à court terme (84,6%). Ils sont suivis des dépôts à moyen terme (9,5%) et des dépôts à long terme (5,9%). Les établissements de microfinance de troisième catégorie n'ont pas vocation à collecter les dépôts.

Tableau 46 : Evolution des dépôts des EMF (en milliards)

Dépôts	31/12/2019	31/12/2020	Variations		Poids (en %)
	a	b	Absolue	Relative (en %)	
Première catégorie	259,2	299,8	40,5	15,6	48
Deuxième catégorie	258,9	325	66,2	25,6	52
TOTAL	518,1	624,8	106,7	20,6	100

Source : CNEF

4.6.5. Evolution des crédits

A fin décembre 2020, le volume des crédits octroyés par les EMF est de 454,6 milliards, en augmentation de 60,3 milliards. La deuxième catégorie a octroyé le plus de crédits, avec 245,6 milliards, contre 208,0 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise un volume de crédits de 1,0 milliard.

Tableau 47 : Evolution des crédits des EMF (en milliards)

	31/12/2019	31/12/2020	Poids (en %)	Variation	
	a	b		Absolue	Relative (en %)
Première Catégorie	188,2	208,0	45,7	19,8	10,5
Deuxième Catégorie	205,1	245,6	54,0	40,5	19,8
Troisième Catégorie	1,1	1,0	0,3	-0,1	-9,1
Total	394,4	454,6	100	60,3	15,3

Source : CNEF

Selon la durée, on enregistre au total 52,3% de crédits à court terme, 34,1% de crédit à long terme et 13,5% de crédit à moyen terme. Par ailleurs, dans la première catégorie, les crédits à long terme représentent 55,3% de l'encours total des crédits. Ils ont été octroyés en grande partie par les réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, à hauteur de 21,1 milliards à fin décembre 2020. Dans la deuxième catégorie, les crédits à court terme représentent 74,7% de l'encours total des crédits. La prédominance des crédits à long terme de la première catégorie provient des EMF en réseau.

4.6.6. Evolution des créances en souffrance

Au 31 décembre 2020, les créances en souffrance augmentent de 43,1% et se situent à 104,9 milliards. Ainsi, le taux de créances en souffrance est de 23,1%, porté essentiellement par les EMF de 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Le taux de créances en souffrance est de 19,6% chez les EMF de 1^{ère} catégorie, et de 26% chez les EMF de 2^{ème} catégorie.

Tableau 48 : Evolution des créances en souffrance (en milliards)

	31/12/2019	31/12/2020	Poids (en %)	Variations	
	a	b		b-a	b/a
Première Catégorie	22,3	40,8	38,9	18,5	83,0
Deuxième Catégorie	50,5	63,5	60,5	13	25,7
Troisième Catégorie	0,5	0,6	0,6	0,1	20,0
Total	73,3	104,9	100	31,6	43,1

Source : CNEF

Le taux effectif global moyen (TEG) est le prix de revient du crédit qui devrait être communiqué par les banques aux consommateurs pour permettre à ces derniers de décider en connaissance de cause. Il intègre non seulement le taux d'intérêt nominal, mais aussi les frais connexes à l'instar des frais de dossier, d'assurance, de constitution de garantie, etc. En 2020, il est de 39,5% chez les particuliers. Le TEG afférent aux découverts atteint 55,3%, tandis que celui lié aux crédits à la consommation est de 42,5%, contre 36,4%, pour les crédits à moyen terme. Les crédits les moins onéreux, octroyés par les EMF de deuxième catégorie sont les crédits à long terme, avec un TEG de 18,2%.

Au 31 décembre 2020, le total des bilans du secteur de la microfinance représente 11,2% de celui cumulé avec les banques commerciales. Les dépôts des EMF en représentent 11,6% ; il en est de même pour les crédits.

4.6.7. Evolution des performances

Selon la BEAC, les facteurs qui obèrent les performances des EMF au plan de la gouvernance sont : (i) la faible capacité des actionnaires à renforcer les ressources longues en cas de besoin ; (ii) l'absence de planification stratégique ; (iii) le non-respect des organigrammes ; (iv) l'absence de politiques de motivation et de formation du personnel ; (v) la faiblesse du système d'information. En outre, la faible couverture des risques par des polices d'assurances et l'organisation rudimentaire de la gestion des archives, dans la majorité des EMF sont à déplorer. Pour l'ensemble des EMF, toutes catégories confondues, on enregistre 2 451 881 comptes.

4.7. Etablissements financiers

Au 31 décembre 2020, le Cameroun compte 07 établissements financiers, répartis en 03 institutions financières spécialisées, 03 sociétés financières et 01 prestataire des services de paiement. Contrairement aux banques et EMF, ils ne perçoivent pas des fonds du public. Les institutions financières concernées sont la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), la Société Nationale d'Investissement (SNI) et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC). Elles assurent une mission d'intérêt public. Les sociétés financières sont Alios Finance, Pro-PME et la Société Camerounaise d'Equipeement (SCE). Elles financent leurs activités par les capitaux propres, les emprunts auprès des établissements de crédit ou sur les marchés de capitaux. Le prestataire de services de paiement est Wafacash.

En 2020, l'activité de ces établissements s'est contractée de 0,9%, en lien avec la diminution des capitaux propres à hauteur de 13,9 milliards. Cette déduction fait suite principalement aux différentes pertes enregistrées jusqu'en 2019 et affectées au poste « report à nouveau ». Le total du

bilan consolidé des établissements financiers se situe à 428,8 milliards, contre 432,8 milliards à fin décembre 2019. Le crédit à la clientèle est passé à 138,4 milliards, en hausse de 3,4% par rapport à 2019. De même les dépôts augmentent de 5,3% pour s'établir à 55,2 milliards. Les créances en souffrance diminuent de 6,7% pour se situer à 50,2 milliards et leur taux s'améliore, passant de 40% à 36%. Elles sont essentiellement portées par le CFC

Tableau 49 : Evolution du total des bilans des établissements financiers (en milliards)

	2019	2020	Variation en %
Actif			
Sommes déductibles de capitaux permanents	32,5	11,7	-64,0
Valeurs immobilisées	67,6	67,5	-0,1
Dont immobilisations financières	3,6	2,1	-41,7
Opérations avec la clientèle	135,9	139,6	2,8
Crédits à long terme	52,9	61,4	16,3
Crédits à moyen terme	16,8	18,7	11,3
Crédits à court terme	10,3	8,1	-21,4
Créances en souffrances	53,8	50,2	-6,7
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,2	0,0
Autres sommes dues à la clientèle	0,0	0,1	-
Valeurs non imputées	1,7	0,7	-58,8
Créances rachetées	0,1	0,1	0,0
Opérations diverses	11,8	10,3	-12,7
Opérations de Trésorerie et interbancaire	185	199,7	7,9
dont titres de placement et de transaction	0,0	0,0	
Total bilan actif	432,8	428,8	-0,9
Passif	2019	2020	Variation en %
Capitaux permanents	327,2	313,2	-4,3
dont fonds propres	295,2	281,6	-4,6
Opérations avec la clientèle	53	56,5	6,6
Comptes de dépôts à régime spécial	24,2	25,8	6,6
Compte de dépôts à terme	5,8	5,5	-5,2
Compte de dépôts à vue	6,2	6,6	6,5
Autres comptes débiteurs	16,2	17,3	6,8
Dettes rachetées	0,5	1,3	160,0
Opérations diverses	32,5	37,7	16,0
Opérations de Trésorerie et interbancaire	20,1	21,4	6,5
Total bilan passif	432,8	428,8	-0,9

Source : CNC

4.8. Assurances

En 2020, le secteur des assurances a connu : (i) la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurances à 5 milliards au 31 décembre 2021 ; (ii) la poursuite de la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) avec un accent sur les réseaux sociaux ; (iii) la mise en place d'un contrôle dématérialisé de l'authenticité des attestations d'assurance automobile ; (iv) la lutte contre l'évasion des capitaux à travers le contrôle du respect des dispositions relatives à l'assurance communautaire et aux cessions en réassurance ; (v) le suivi des sinistres de grande ampleur ; (vi) la révision de l'arrêté de 1994 portant augmentation du tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile ; (vii) la mise

en place d'un groupe de travail interministériel chargé de mener une réflexion globale sur l'assurance des véhicules administratifs, des forces de défense et de sécurité, et d'une attestation d'assurance administrative (cf. arrêté n°00000763/MINFI du 11 septembre 2020).

Le marché camerounais des assurances demeure animé par 28 sociétés agréées comme en 2019, dont 17 dans la branche "Incendie-Accidents-Risques Divers " (IARD) et 11 dans la branche "Vie et capitalisation". L'exigence du capital social minimum de 5 milliards a été respectée par 26 compagnies sur les 28 agréés.

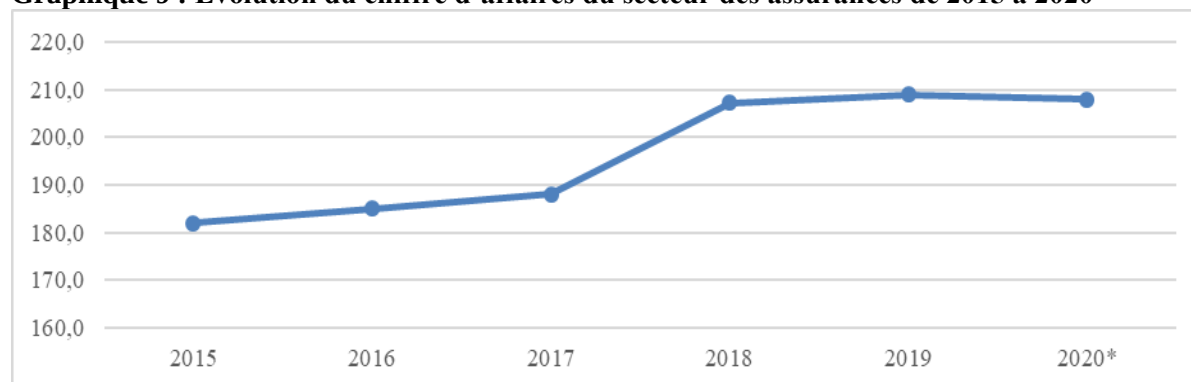
Tableau 50 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020*	Variation (en %)
	a	b	c	d	d/c
IARD					
Chiffre d'affaires	131,2	143,3	141,2	140,7	-0,3
Prestations payées	58,3	58,3	58,8	71,1	21,1
Produits financiers	5	4,9	5,6	4,4	-21,4
Autres charges nettes	38,9	35,8	36,8	35,7	-2,9
Résultats nets d'exploitation	12,2	8,7	10	15,8	58
Charge sinistre	47,9	65,1	65,2	65,7	0,8
Solde de réassurance	-21,2	-19,6	-16	-7,6	52,5
Vie et capitalisation					
Chiffres d'affaires	56,9	63,9	67,8	67,1	-1
Prestations payées	37,2	35,4	38	42,9	13,2
Produits financiers	4,8	3,9	5,7	5,8	1,8
Autres charges nettes	10,2	13,1	13,5	13,3	-1,5
Résultats nets d'exploitation	3,4	1,3	2,5	1,7	-32
Charge sinistre	47,3	50,9	50,9	51,8	1,8
Solde de réassurance	0,3	-0,6	-1	-1	0
Total chiffre d'affaires des deux branches	188,1	207,2	209	207,9	-0,5
Résultats nets d'exploitation des deux branches	15,6	10,0	12,5	17,5	40,0

Sources : CIMA, ASAC * données provisoires

Le chiffre d'affaires du secteur régresse de 0,5% pour s'établir à 207,9 milliards contre 209 milliards. Le secteur totalise 1 475 emplois directs, dont 1 078 dans la branche IARD et 337 dans la branche « vie et capitalisation ». La masse salariale totale des sociétés d'assurances est de 14,4 milliards.

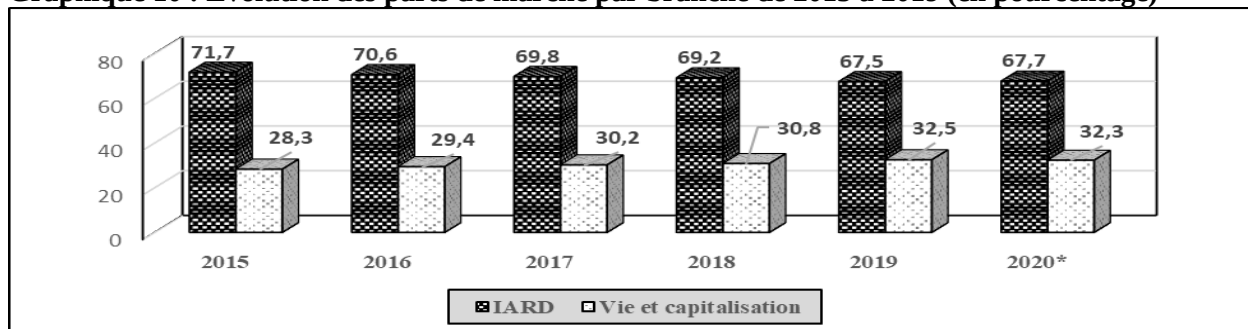
Graphique 9 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances de 2015 à 2020



Source : MINFI

La branche "IARD" demeure prépondérante, elle représente 67,7% des parts du marché, contre 32,3% pour la branche « vie et capitalisation ». Le montant des sinistres payés est de 114,1 milliards, en hausse de 18% par rapport à 2019, et les produits financiers se chiffrent à 10,2 milliards.

Graphique 10 : Evolution des parts de marché par branche de 2015 à 2019 (en pourcentage)



Source : MINFI * provisoires

A fin décembre 2020, le chiffre d'affaires de la branche « IARD » baisse de 0,3% et se situe à 140,7 milliards par rapport à 2019. Les charges des prestations augmentent de 12,3 milliards et se chiffrent à 71,1 milliards. Les autres charges régressent de 2,9% et s'établissent à 35,7 milliards. Par contre, le solde de réassurance croît de 52,5%, passant de -16 milliards en 2019 à -7,6 milliards en 2020. Le chiffre d'affaires de la branche « Vie et Capitalisation » se situe à 67,1 milliards, en baisse de 1,0 % par rapport à 2019. Les charges des prestations progressent de 4,9 milliards et se chiffrent à 42,9 milliards, et les autres charges nettes s'établissent à 13,3 milliards, en diminution de 289 millions en glissement annuel.

Le secteur des assurances dégage un résultat d'exploitation net positif de 17,5 milliards, en hausse de 40% par rapport à 2019. Cette marge résulte de 15,8 milliards de la branche « IARD » et 1,6 milliards de la branche « Vie et capitalisation ». Il conserve une tendance haussière depuis 2018.

4.9. Marché boursier

Le marché financier est réparti en marché boursier et opérations sur titres publics.

4.9.1. Marché boursier

En 2020, le principal fait marquant du marché financier de la CEMAC est le lancement de la seconde phase de la fusion des organes du marché. La première phase a conduit au jumelage institutionnel et physique des deux régulateurs (COSUMAF et CMF), des trois dépositaires centraux (BVMAC, CAA, CRCT), et des deux bourses (BVMAC et DSX).

La seconde phase de la fusion bénéficie, entre autres, de l'accompagnement de la Banque mondiale et repose principalement sur deux piliers. Le premier pilier est consacré à l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié pendant la première phase, à savoir la BVMAC, la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (COSUMAF), la Banque de règlement et le Dépositaire central nique (DCU) qui est la BEAC. Le second pilier est lié à l'approfondissement du marché des valeurs du trésor, afin de garantir aux Etats un accès permanent aux ressources non inflationnistes, sans risque de change à moindre coût et de façon soutenable.

A fin décembre 2020, quinze titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC, dont 04 pour les actions et 11 pour les obligations. Le nombre de titres inscrits à fin décembre 2019 était de 14. La capitalisation boursière a baissé de 13,8% pour se situer à 871,7 milliards, contre 1 011,4 milliards à fin décembre 2019. Elle est composée de 351,8 milliards pour le marché des actions et 519,9 milliards pour le marché des obligations. Afin juin 2021, la capitalisation boursière baisse de 0,5% par rapport à fin juin 2020.

Marché des actions

Au 31 décembre 2020, quatre titres de capital sont cotés à la BVMAC : SEMC, SAFACAM, SOCAPALM et SIAT Gabon.

La capitalisation boursière fléchit de 0,5% pour se situer à 351,8 milliards, contre 353,6 milliards enregistrés en 2019. Cette évolution est liée à la baisse des cours de toutes les valeurs.

Tableau 51 : Cours des actions en FCFA

Titres	Cours au 31/12/2018 (a)	Cours au 31/12/2019 (b)	Cours au 31/12/2020 (c)	Cours au 30/06/2021 (d)	Variation c/b (en %)	Variation c/a (en %)
ACTION SEMC	57 999	48 001	47 000	46 000	-2,1	-19,0
ACTION SAFACAM	28 494	21 994	21 433	20 000	-2,6	-24,8
ACTION SOCAPALM	22 899	23 201	23 000	23 010	-0,9	0,4
ACTION SIAT GABON	0	28 500	28 500	28 500	0,0	

Source : BVMAC.

En 2020, le volume de titres échangés est de 7 209, pour une valeur de 173,3 millions. Ces performances sont inférieures aux 11 568 titres échangés en 2019, pour un montant de 268 millions. Au 30 juin 2021, la capitalisation boursière se situe à 349,9 milliards, en baisse de 1% par rapport à fin décembre 2020. Le volume de valeurs échangées est de 8 605 titres pour un montant de 191 millions.

Marché des obligations

En 2020, le marché obligataire compte onze valeurs. Au terme de l'année 2020, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC se situe à 519,9 milliards, en baisse de 21% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par la radiation de la cote officielle de la valeur ETAT GABON 6% net 2015-2020, et l'amortissement progressif, par rapport à leur niveau de 2019, des valeurs ETAT GABON 6,5% net 2016-2021 ; ECMR 5,5% net 2016-2021 ; ECMR 5,6% net 2018-2023 ; EOCG 6,5% net 2016-2021. L'introduction des deux valeurs SAFACAM 6% brut 2019-2022 et EOG 6,25% net 2019-2024 a atténué la baisse de la capitalisation du marché obligataire.

Tableau : Situation du marché obligataire (en milliards)

Titres	Date de première cotation	Encours à fin 2019 (a)	Encours à fin 2020 (b)	Encours à fin juin 2021 (c)	Remboursement à fin 2020 (a-b)
Etat GABON 6% net 2015-2020	03/11/2015	21,2			
BGFI Holding 5% brut 2014-2021	10/06/2016	69	69		0
Etat GABON 6,5% net 2016-2021	19/06/2016	67,5	33,7		33,7
ECMR 5,5% net 2016-2021	15/02/2017	82,5	41,3	41,3	41,3
ECMR 5,6% net 2018-2023	27/03/2019	200	150	150	50
ALIOS 01 5,75% brut 2018-2023	06/02/2019	7,1	5,3	4,3	1,8
ALIOS fin Gabon 6,25% brut 2014-2021	23/11/2014	1,8	1,8	1,8	0
GSEZ 6,5% brut 2018-2028	01/04/2018	14,1	14,1	14,1	0
EOCG 6,5% net 2016-2021	04/04/2017	96,2	11,4	11,4	84,8
EOG 6,5% net 2017-2022	01/04/2018	98,5	65,7	65,7	32,8
SAFACAM 6% brut 2019-2022	21/02/2020		1,3	1,3	
EOG 6,25% net 2019-2024	21/02/2020		126,3	106,8	
BDEAC 5,45% net 2020-2027	03/02/2021			126,3	
TOTAL Capitalisation du marché		657,8	519,9	523	137,9

Source : BVMAC

A fin juin 2021, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC est de 523 milliards, en hausse de 0,6% par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution résulte de l'introduction d'une nouvelle valeur (BDEAC 5,45% net 2020-2027) et la radiation de deux autres BGFI Holding 5% brut 2014-2021 et ETAT GABON 6,5% net 2016-2021.

4.9.2. Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2020, l'encours des titres publics est de 1 449,8 milliards, en hausse de 24% par rapport à fin décembre 2019. Ils sont composés de 808,1 milliards pour le marché d'adjudications, 191,3 milliards pour le marché de syndication et 450,4 milliards pour l'eurobond 2015-2025. Cette progression des titres publics s'explique par la forte augmentation des OTA qui passent de 240,2 milliards à 600,9 milliards.

Au 31 août 2021, l'encours des titres publics s'élève à 1 751,0 milliards, résultant de l'encours à fin 2020, des émissions de 951,4 milliards et des remboursements de 650,2 milliards au cours des huit premiers mois de l'année 2021.

Tableau 52 : Situation des titres publics au 31 août 2021

Marché	Encours au 31/12/2019 (a)	Encours au 31/12/2020 (b)	Emission à fin août 2021 (c)	Remboursement à fin août 2021 (d)	Encours au 31/08/2021 (b+c-d)	Variation (en %) (b/a)
Adjudications	436,2	808,1	501,4	290,2	1019,3	85,3
BTA	196	207,2	310	290,2	227	5,7
OTA	240,2	600,9	191,4	0	792,3	150,2
Syndication	282,5	191,3	0	0	191,3	-32,3
ECMR	282,5	191,3	0	0	191,3	-32,3
International	450,4	450,4	450	360	540,4	0
EUROBOND	450,4	450,4	450	360	540,4	0
TOTAL	1169,1	1449,8	951,4	650,2	1751	24

Source : MINFI

4.10. Stratégie de financement de l'économie sur la période 2020-2023

La stratégie de financement de l'Economie sur la période 2021-2024 s'articule autour de 05 piliers prioritaires : (i) l'émission des titres publics ; (ii) le recours aux emprunts directs intérieurs et extérieurs ; (iii) la réduction des soldes engagés non décaissés (SEND) et des restes à payer ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'activité économique dans le cadre du plan global de riposte contre la COVID-19 ; (v) le respect des engagements du Gouvernement dans le cadre du nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI en juillet 2021, couvrant la période 2021-2024, soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).

En ce qui concerne l'émission des titres publics, l'Etat envisage émettre des titres de court terme appelés Bons du Trésor Assimilables (BTA) sur le marché des adjudications de la BEAC, pour combler ses gaps de trésorerie. De même, pour financer ses projets d'infrastructures de base, il prévoit d'émettre par voie d'adjudication en monnaie nationale des titres de moyen et long terme, appelés Obligations du Trésor Assimilables (OTA), ainsi que des emprunts obligataires sur le marché de la syndication. Il envisage aussi lever des fonds en devises sur le marché international.

S'agissant du recours aux emprunts directs, la priorité est accordée aux emprunts concessionnels. Les emprunts non concessionnels devront être exclusivement destinés au financement des projets affichant une rentabilité économique et financière avérée.

Pour ce faire, une stratégie d'endettement a été élaborée. Elle couvre les financements pour une période de 3 ans avec une déclinaison annexée à la loi de finances. Cette stratégie vise à pourvoir

principalement les besoins de financement de l'Etat à court et moyen terme à moindre coût et risque. Un accent est mis sur la réduction des risques de refinancement, des taux d'intérêt et de change.

Sur la période 2022-2024, la Stratégie d'endettement vise à contenir le taux d'endettement à un niveau inférieur à 45% du PIB, contre 50% dans la stratégie d'endettement précédant (2021-2023). Les principales cibles sont les suivantes : (i) une structure de la dette publique constituée de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure ; (ii) la proportion de dette extérieure libellée en dollar inférieure à 25% ; (iii) un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 2,5% ; (iv) une composition du portefeuille de la dette publique constituée à moins de 10% de la dette intérieure à court terme, et à moins de 20% de la dette à taux d'intérêt variable ; (v) une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique supérieure à 12 ans ; (vi) un plafond des nouveaux engagements extérieurs de l'Administration Centrale pour les années 2022-2024 de 1 950 milliards, dont 650 milliards pour l'année 2022. Par ailleurs, les appuis budgétaires attendus sur la période 2022-2024 sont de 708 milliards. Pour les nouveaux engagements intérieurs, le plafond est fixé à 1 050 milliards pour la période sous revue, dont 350 milliards pour l'année 2022, à contracter sous forme d'émission de titres publics à moyen et long terme. Par ailleurs, le Trésor Public utilisera en 2022 une quotité de 100 milliards de FCFA du montant global de 200 milliards reçu au titre d'allocation de DTS du Cameroun.

Le plafond des avals (dettes garanties) à accorder par l'Etat au titre de dette intérieure est fixé à 280 milliards pour la période 2022-2024, dont 200 milliards en 2022. Pour ce qui est de la dette extérieure, le plafond des avals à accorder sur la période est fixé à 120 milliards dont 40 milliards pour 2022.

Le besoin d'endettement de l'Etat pour l'année 2022 se chiffre à 1 813 milliards de FCFA. Pour ce faire, le Plan Annuel de Financement 2022 prévoit la mobilisation des ressources concessionnelles de 327 milliards sur prêts projets, de 389 milliards au titre d'appuis budgétaires, de 100 milliards de FCFA de DTS et des ressources non concessionnelles tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 53 : Plan annuel de financement 2022 (en milliards)

	Montant
Financements extérieurs	1 236
Concessionnels	327
Non concessionnels	421
Appuis budgétaires	389
Tirages DTS	100
Financement intérieurs	577
Besoins d'endettement 2022	1 813

Source : MINFI

La mise en œuvre satisfaisante des mesures et politiques prévues dans le cadre du nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI, couvrant la période 2021-2024, permettra au Gouvernement non seulement de bénéficier des appuis budgétaires de ce partenaire, mais aussi de catalyser le soutien financier du secteur privé et d'autres partenaires au développement. Les engagements du Gouvernement portent notamment sur un ajustement des politiques en vue de la mise en œuvre des réformes structurelles crédibles, pour atteindre les critères quantitatifs et cibles indicatifs. Le Gouvernement a d'ores et déjà mis sur pied une matrice de suivi de ses engagements, orientés vers quatre grands axes de réformes : (i) la réforme structurelle des finances publiques, déclinée en réformes de la gestion des finances publiques, de l'administration de l'impôt, de l'administration de la douane et du climat des affaires ; (ii) la réforme des entreprises publiques et la gestion des passifs contingents, avec un accent particulier sur l'évaluation de la viabilité de ces

entreprises, la politique d'administration de leur prix, ainsi que leur rentabilité économique et financière ; (iii) la réforme sur la compétitivité et le développement du secteur privé, à travers le renforcement des consultations entre le secteur privé et le secteur public, la simplification et la dématérialisation des procédures douanières, ainsi que la réduction des délais et coûts de passages portuaires ; (iv) les réformes portant sur l'environnement et le changement climatique, la bonne gouvernance, la transparence, l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Ces réformes visent au plan budgétaire à ramener le déficit global, base ordonnancement, de 3,3% en 2020 à 1,5% en 2024, réduire le taux d'endettement afin de le faire passer de 45% à 40% en 2025. Ces réformes visent au plan de la politique monétaire et d'endettement, la préservation de la stabilité monétaire, et la réduction des risques d'aggravation des risques de surendettement. Le renforcement de la maturation des projets, et la finalisation de l'audit des arriérés intérieurs et autres dettes flottante, commandité par le Ministère des Finances ont pour but de réduire les soldes engagés non décaissés (SEND) et les restes à payer.

Pour faire face aux effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement a mis en place un plan de riposte global, assorti d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS COVID-19), d'un budget de 180 milliards en 2020 dont 137 milliards venant du budget général, et 43 milliards de dons et de prêts. S'agissant de l'allocation des charges, 82 milliards étaient alloués aux dépenses courantes, 48 milliards de dépenses en capital, et 50 milliards au titre du service de la dette intérieure. Ce budget a été réalisé à hauteur de 89,9%.

Pour l'exercice 2021, le CAS COVID-19 a été budgétisé en ressources et emplois à 200 milliards. Au terme du premier semestre 2021, aucune dépense n'a été ordonnancée.

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2020, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) une contraction de l'activité économique mondiale, en raison de la pandémie de la Covid-19 ; (ii) une plus grande dépendance à l'égard des sources de financement extérieur ; (iii) la baisse des cours mondiaux des matières premières, notamment le pétrole brut ; (iv) la persistance des crises sociopolitiques et sécuritaires.

Selon l'OMC (rapport 2021), après la contraction de 5,3% enregistrée en 2020, le commerce des biens devrait enregistrer une augmentation d'environ 8% en 2021. Toutefois, le volume total du commerce mondial resterait inférieur au niveau d'avant la pandémie.

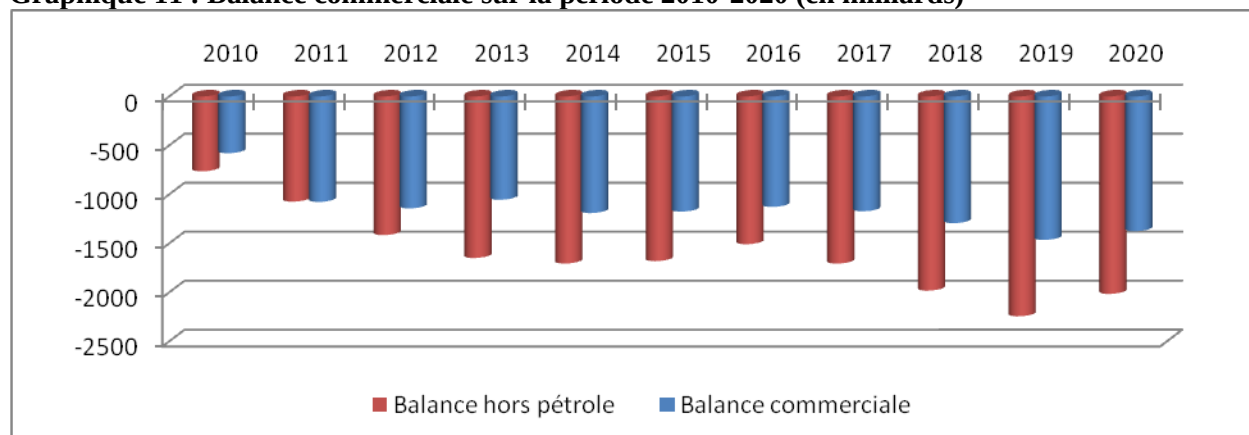
5.1. Commerce extérieur

En 2020, les échanges de biens entre le Cameroun et le reste du monde se chiffrent à 5 035,3 milliards, en baisse de 19,4% par rapport à 2019, du fait de la pandémie de la Covid-19. Hors pétrole, ils passent de 5 030,3 milliards à 4 394,7 milliards, soit une baisse de 12,6 %. Au premier semestre de 2021, les échanges se chiffrent à 2 903,8 milliards, soit une progression de 22,6 % par rapport au premier semestre de 2020. Hors pétrole, ils progressent de 21,2 % passant de 2 042,8 milliards à 2 477,5 milliards, en lien avec la reprise progressive de l'économie mondiale.

5.1.1. Balance commerciale

En 2020 et par rapport à 2019, le déficit commercial s'est réduit de 55,4 milliards pour se situer à 1 408,8 milliards. Cette évolution résulte d'une diminution des exportations de 579,6 milliards couplée à une diminution des importations de 635 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est détérioré de 5,7 points par rapport à 2019, pour s'établir à 56,3 %. Hors pétrole, le déficit se réduit de 194,7 milliards et se situe à 2 049,1 milliards. Le taux de couverture se détériore de 2,1 points de pourcentage pour se situer à 36,4%.

Graphique 11 : Balance commerciale sur la période 2010-2020 (en milliards)



Source : MINFI

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, le déficit commercial s'aggrave de 152 milliards et s'établit à 744,0 milliards. Reflétant cette situation, le taux de couverture des importations par les exportations se détériore de 0,8 point pour se situer à 59,2 %. Hors pétrole, le déficit commercial se creuse de 254,4 milliards et le taux de couverture se dégrade davantage, passant de 38% à 35,8%.

Tableau 54 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Libellés	Périodes	2019	2020	janv-juin 2020	janv-juin 2021	Variations	
		a	b	c	d	b-a	d-c
Exportations		2 392,7	1 813,1	888,4	1 079,9	-579,6	191,5
Pétrole brut		999,5	640,3	326,1	426,3	-359,2	100,2
<i>hors pétrole brut</i>		<i>1 393,3</i>	<i>1 172,8</i>	<i>562,4</i>	<i>653,5</i>	<i>-220,5</i>	<i>91,1</i>
Importations		3 856,9	3 221,9	1 480,4	1 823,9	-635,0	343,5
Pétrole brut		219,9	0,0	0,0	0,0	-219,9	0,0
<i>hors pétrole brut</i>		<i>3 637,0</i>	<i>3 221,9</i>	<i>1 480,4</i>	<i>1 823,9</i>	<i>-415,1</i>	<i>343,5</i>
Balance commerciale		-1 464,2	-1 408,8	-592,0	-744,0		
<i>hors pétrole brut</i>		<i>-2 243,7</i>	<i>-2 049,1</i>	<i>-918,0</i>	<i>-1 170,4</i>		
Taux de couverture (en %)		62,0	56,3	60,0	59,2		
<i>hors pétrole brut (en %)</i>		<i>38,3</i>	<i>36,4</i>	<i>38,0</i>	<i>35,8</i>		
Echanges globaux		6 249,6	5 035,0	2 368,8	2 903,8		
<i>hors pétrole brut</i>		<i>5 030,30</i>	<i>4 394,70</i>	<i>2 042,80</i>	<i>2 477,40</i>		

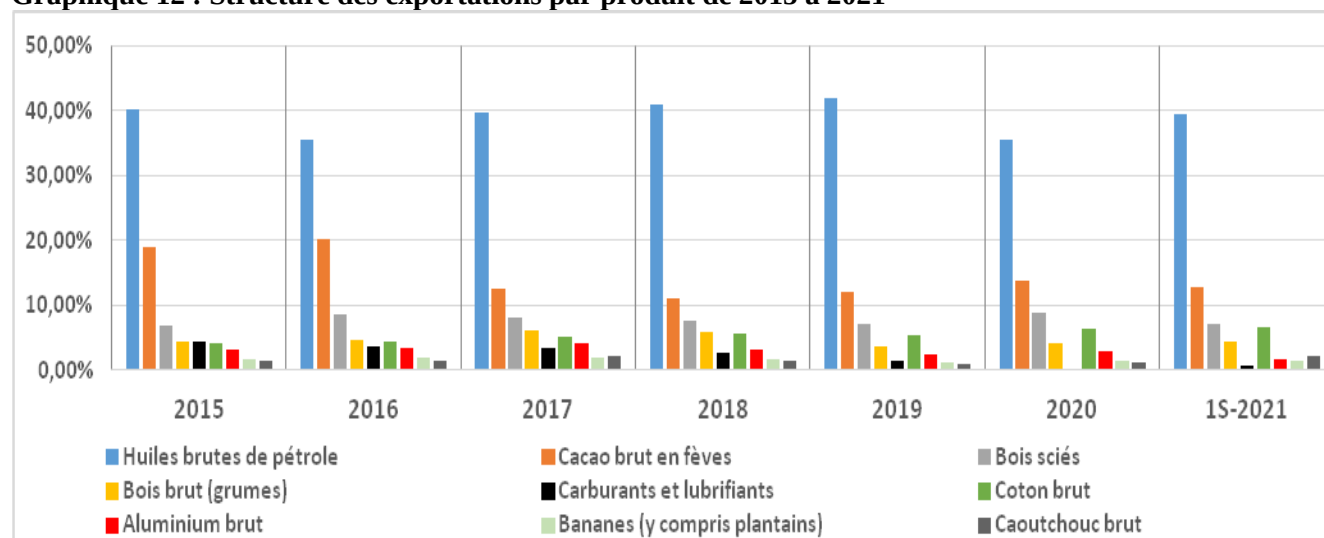
Source : MINFI

5.1.1.1. Exportations

En 2020, les exportations s'établissent à 1 813,1 milliards, en baisse de 579,6 milliards par rapport à 2019 en lien avec la pandémie de la Covid-19, cette évolution est notamment expliquée par la réduction des ventes d'huiles brutes de pétrole (-359,2 milliards), de gaz naturel liquéfié (-78,4 milliards), de cacao brut en fèves (-42,3 milliards), de carburants et lubrifiants (-29,4 milliards), de coton brut (-16,6 milliards), de bois brut (-10,8 milliards) et de bois sciés (-9,2 milliards). Les exportations augmentent pour la pâte de cacao (+6,5 milliards), les barres en fer (+2,1 milliards), le beurre de cacao (+2,0 milliards). Hors pétrole, les exportations baissent de 220,5 milliards, pour se situer à 1 172,8 milliards.

Par produit, les exportations sont dominées par les huiles brutes de pétrole (35,3 % du total), le cacao brut en fèves (13,6 %), le gaz naturel liquéfié (10,1 %), les bois sciés (8,7%), le coton brut (6,3%), le bois brut (4,1%), l'aluminium brut (2,8%), la pâte de cacao (2,8%).

Graphique 12 : Structure des exportations par produit de 2015 à 2021



Source : MINFI

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, les exportations progressent de 191,5 milliards, pour se chiffrer à 1 079,9 milliards. Cette progression est consécutive à la reprise de l'activité économique au niveau mondial qui s'est traduite par une augmentation de la valeur des

exportations des huiles brutes de pétrole (+100,2 milliards), des fèves de cacao (+35,2 milliards), de coton (+26,4 milliards), de caoutchouc (+16,0 milliards), de bois grumes (+5,6 milliards) et de bois sciés (4,8 milliards). Hors pétrole, les exportations s'établissent à 653,5 milliards, en progression de 91,2 milliards.

Tableau 55 : Evolutions des exportations (Q : quantité en milliers de tonnes, V : valeur en milliards)

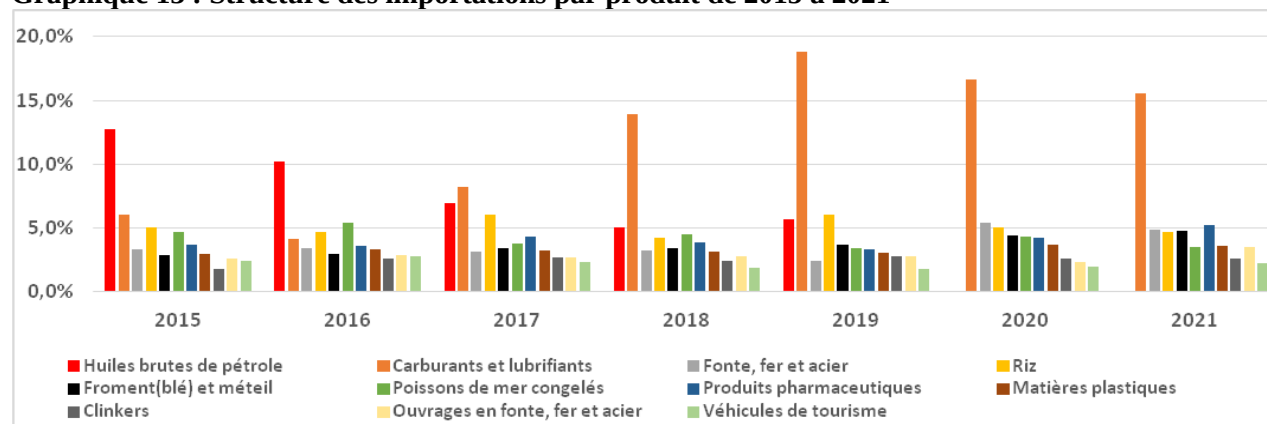
Périodes	TOTAL 2019		Jan-Juin 20		TOTAL 2020		Janv-juin2021		Variations	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V		
	a		b		c		d		c-a	d-b
Bananes (y compris plantains)	184,4	24,3	93,6	12,2	191,7	25,0	102,7	14,1	0,7	1,9
Café	18,2	14,7	8,1	6,1	21,4	15,8	7,0	5,3	1,2	-0,7
<i>et café robusta</i>	17,2	13,3	7,6	5,4	20,3	14,4	6,7	4,8	1,1	-0,6
Cacao brut en fèves	218,0	288,9	73,0	102,8	190,7	246,6	111,4	138,0	-42,3	35,2
Pâte de cacao	27,6	44,2	15,0	27,6	28,4	50,7	21,7	32,3	6,5	4,8
Beurre de cacao	19,6	34,2	10,4	19,8	19,3	36,2	10,5	17,1	2,0	-2,7
Huiles brutes de pétrole	3 811,1	999,5	1 854,4	326,1	3 715,2	640,3	1 801,2	426,3	-359,2	100,2
Carburants et lubrifiants	70,8	30,5	1,6	0,7	3,6	1,1	14,2	6,1	-29,4	5,3
Gaz naturel liquéfié	1 224,5	262,0	621,4	108,6	1 235,5	183,6	592,0	102,1	-78,4	-6,5
Savons de ménage	53,6	26,9	28,8	13,5	51,4	24,4	28,8	14,3	-2,5	0,8
Caoutchouc brut	34,4	23,7	10,2	7,1	32,3	22,2	14,8	23,1	-1,5	16,0
Bois et ouvrages en bois*	1 514,6	279,9	717,4	124,1	1 352,4	253,7	758,5	133,6	-26,2	9,5
Bois brut (grumes)	0,9	85,8	0,4	40,8	0,8	74,9	0,5	46,4	-10,8	5,6
Bois sciés	0,8	167,6	0,4	72,5	0,8	158,4	0,4	77,3	-9,2	4,8
Feuilles de placage en bois	50,6	23,5	20,6	9,8	41,5	18,6	20,1	9,3	-4,9	-0,5
Coton brut	130,1	130,0	47,1	44,5	123,9	113,4	76,2	70,8	-16,6	26,4
Barres en fer ou en aciers non alliés,	28,5	12,1	14,8	6,3	33,1	14,2	1,7	0,7	2,1	-5,6
Aluminium brut	49,1	56,7	22,9	25,8	45,0	50,6	14,9	16,7	-6,1	-9,1
Total des principaux produits	7 484,0	2 288,7	3 572,6	844,8	7 137,6	1 724,4	3 586,4	1 024,2	-564,3	179,4
Exportations hors pétrole		1 393,3		562,4		1 172,8		653,5	-220,5	91,2
Total général des exportations		2 392,7		888,4		1 813,1		1 079,9	-589,7	191,4

Source : MINFI *Q en millions de m³ pour les bois et ouvrages en bois

5.1.1.2. Importations

En 2020, les importations de biens baissent de 635,0 milliards, pour se situer à 3 221,9 milliards par rapport à 2019. Cette évolution est imputable aux mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. La réduction des importations s'observe au niveau des produits tels que les machines et appareils mécaniques et électriques (-116,6 milliards), les carburants et lubrifiants (-112,6 milliards), le riz (-71,9 milliards), le clinker (-24,7 milliards) et les ouvrages en fonte, fer et acier (-31,8 milliards). Cette évolution est atténuée par la hausse des achats de fonte, fer et acier (+79,2 milliards), des produits alimentaires industriels (+51,4 milliards), d'insecticides, fongicides et herbicides (+13,5 milliards). Les importations sont dominées par les carburants et lubrifiants (19,0 %), les machines, appareils mécaniques et électriques (11,9%), les céréales (9,5%, dont le riz (5,0%) et le froment blé (4,4%), la fonte, fer et acier (5,4 %), le méteil (4,4 %), les poissons de mer congelés (4,3 %), les produits pharmaceutiques (4,1 %), les matières plastiques (3,6 %), le clinkers (2,6 %), et les ouvrages en fonte, fer et acier (2,3 %).

Graphique 13 : Structure des importations par produit de 2015 à 2021



Source : MINFI

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, les importations progressent de 343,5 milliards, et se chiffrent à 1 823,9 milliards. Cette situation est la conséquence de la reprise de l'activité économique mondiale et nationale. Elle résulte en particulier de l'accroissement des achats de carburants et lubrifiants (+71,6 milliards), de machines et appareils mécaniques et électriques (+39,8 milliards), d'ouvrages en fonte, fer et acier (+31,4 milliards), de céréales (+29,9 milliards), de véhicules automobiles et tracteurs (+37,6 milliards), et de produits pharmaceutiques (+24,3 milliards). L'augmentation des importations est principalement atténuée par la baisse des achats de poissons de mer congelés (-12,3 milliards).

Tableau 56 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Période	Total 2019		Total 2020		janv-juin 2021		janv-juin 2020		Variations	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V		
	a		b		c		d		b-a	c-d
Poissons et crustacés	185,9	133,3	201,7	136,4	97,2	64,1	115,7	76,3	3,1	-12,2
Poissons de mer congelés	185,8	132,8	201,2	135,9	96,9	63,6	115,4	75,9	3,1	-12,3
Lait et dérivés ; œufs ; miel	17,0	31,8	24,4	41,4	10,0	18,3	15,3	27,5	9,6	-9,2
Animaux et produits du règne animal	204,3	167,9	228,7	180,0	109,8	83,6	131,7	104,8	12,1	-21,2
Céréales	1 776,9	379,1	1 466,4	302,3	808,3	176,1	709,9	146,2	-76,8	29,9
Froment(blé) et méteil	857,9	142,9	854,8	139,2	469,8	86,4	443,5	74,1	-3,7	12,3
Riz	894,5	231,8	591,6	159,9	319,3	86,1	260,3	71,0	-71,9	15,1
Produits du règne végétal	1 925,6	435,4	1 615,9	352,0	891,3	204,9	782,2	171,3	-83,4	33,6
Produits alimentaires industriels	310,0	170,4	338,9	221,8	171,2	93,5	151,8	90,1	51,4	3,4
Clinkers	2 556,3	107,1	2 461,1	82,7	1 345,6	47,8	1 180,7	42,6	-24,4	5,2
Huiles brutes de pétrole	719,5	219,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-219,9	0
Carburants et lubrifiants	1 670,7	724,6	1 618,4	612,0	1 045,8	284,0	833,9	212,4	-112,6	71,6
Produits minéraux	5 579,2	1 140,8	4 717,2	766,6	2 728,5	385,3	2 279,9	288,3	-374,2	97
Produits chimiques inorganiques	234,2	64,9	193,0	47,3	139,3	30,3	85,0	21,2	-17,6	9,1
Produits pharmaceutiques	18,9	128,6	22,1	132,6	11,9	95,7	10,8	71,4	4	24,3
Engrais	203,4	41,1	209,8	38,1	155,3	25,2	133,6	24,5	-3	0,7
Insecticides ; fongicides ; herbicides	19,3	48,2	26,3	61,7	14,4	36,8	13,6	35,0	13,5	1,8
Produits des industries chimiques	555,1	390,0	538,8	382,5	365,8	243,9	285,9	202,5	-7,5	41,4
Matières plastiques	126,3	118,6	149,0	115,7	82,2	66,4	66,6	55,7	-2,9	10,7
Caoutchouc	28,3	41,2	35,3	45,9	18,0	22,9	15,0	19,9	4,7	3
Pneumatiques neufs	19,3	29,5	24,3	35,9	12,5	17,8	9,8	14,9	6,4	2,9
Matières plastiques et caoutchouc	154,6	159,8	184,4	161,6	100,2	89,2	81,6	75,6	1,8	13,6
Papiers et cartons	90,6	55,7	100,3	57,2	46,4	29,1	41,7	24,9	1,5	4,2
Pâte de bois ; papiers et ses applications	95,2	64,7	105,6	67,2	49,3	33,4	43,6	27,5	2,5	5,9

Libellés	Total 2019		Total 2020		janv-juin 2021		janv-juin 2020		Variations	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V		
	a		b		c		d		b-a	c-d
Friperie	73,2	39,5	75,6	40,3	36,7	19,2	37,3	20,3	0,8	-1,1
Matières textiles et leurs ouvrages	121,9	101,7	131,5	93,5	71,8	43,1	58,7	45,0	-8,2	-1,9
Produits céramiques	335,1	72,8	252,6	56,5	140,3	30,5	108,5	24,4	-16,3	6,1
Ouvrages en pierre, ciment et verre	382,8	91,9	306,1	75,6	171,3	41,7	131,4	34,2	-16,3	7,5
Fonte, fer et acier	182,9	93,0	279,0	172,2	127,0	89,4	148,1	81,8	79,2	7,6
Ouvrages en fonte, fer et acier	72,3	106,0	56,7	74,2	24,8	63,5	24,7	32,1	-31,8	31,4
Métaux communs et leurs ouvrages...	280,6	250,3	362,7	281,0	166,2	172,1	183,4	129,8	30,7	42,3
Machines et appareils mécaniques	75,3	288,6	73,9	225,2	42,9	137,8	32,6	105,0	-63,4	32,8
Machines et appareils électriques	51,1	212,6	54,7	159,4	27,2	86,5	23,7	79,6	-53,2	6,9
Machines et app. mécan. ou électr.	126,4	501,2	128,6	384,6	70,1	224,3	56,2	184,5	-116,6	39,8
Véhicules automobiles ; tracteurs	105,2	197,7	119,2	126,7	83,4	100,9	53,6	63,3	-71	37,6
Matériel de transport	115,2	220,0	130,3	146,4	92,5	132,2	61,4	72,0	-73,6	60,2
Appareils d'optique et de photographie	7,2	46,1	8,3	37,1	4,2	22,2	3,2	14,5	-9	7,7
Appareils d'optique, photo, musique...	7,5	46,6	8,5	37,3	4,4	22,4	3,3	14,5	-9,3	7,9
Importations hors pétrole		3 637,0		3221,9		1 823,9			-415,1	1823,9
Total général des importations		3 856,9		3221,9		1 823,9		1480,4	-635	343,5

Source : MINFI

5.1.2. Orientation géographique des échanges

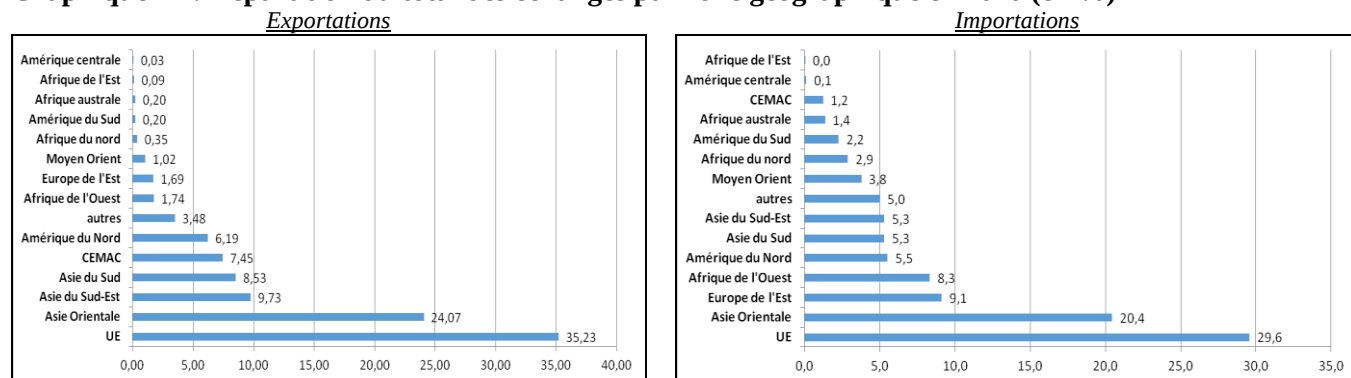
En 2020, l'Union européenne demeure le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 31,6% du total des échanges en valeur, contre 31,5% en 2019. Elle est suivie par : l'Asie Orientale (21,7%), l'Asie du Sud-Est (6,9%), l'Asie du Sud (6,5%), l'Europe de l'est (6,4%), l'Afrique de l'Ouest (5,9%), l'Amérique du Nord (5,7%), la CEMAC (3,5%) et le Moyen Orient (2,8%).

Le poids des échanges diminue avec l'Afrique de l'Ouest (-6,3 points), l'Asie Orientale (-0,2 point). Il est stable avec l'Union européenne, l'Afrique de l'Est et la CEMAC. A l'inverse, il augmente avec l'Amérique du Nord (+0,8 point) et le Moyen Orient (+0,5 point).

S'agissant des exportations, l'Union européenne est la première destination avec 35,2% du total contre 30,7% en 2019. Elle est suivie par l'Asie Orientale (24,1%), l'Asie du Sud-Est (5,3%), l'Asie du Sud (8,5%), la CEMAC (7,5%) et l'Amérique du Nord (6,2%).

Quant aux importations, le premier fournisseur du Cameroun reste l'Union européenne avec un poids de 29,6%, suivie de l'Asie Orientale (20,4%), de l'Europe de l'est (9,1%), l'Afrique de l'Ouest (8,3%), l'Amérique du Nord (5,5%), l'Asie du Sud (5,3%), l'Asie du Sud-Est (4,0%), et le Moyen Orient (3,8%). Les achats en provenance de la CEMAC représentent 1,2% du total.

Graphique 14 : Répartition du total des échanges par zone géographique en 2020 (en %)



Source : MINFI

5.1.2.1 Echanges par zones géographiques

Union européenne

Premier partenaire commercial du Cameroun, le déficit commercial avec l'Union Européenne se réduit en 2020 de 110,5 milliards pour s'établir à 313,4 milliards. Cette évolution est imputable à une baisse plus importante des importations (-205,3 milliards) que celle des exportations (-94,5 milliards).

Les principaux produits exportés vers l'Union européenne sont : les huiles brutes de pétrole (211,0 milliards), le cacao brut en fèves (170,6 milliards), les bois sciés (78,8 milliards), l'aluminium brut (49,4 milliards), le beurre, graisse ou huile de cacao (36,2 milliards), la pâte de cacao (26,9 milliards), la banane (21,6 milliards), les feuilles de placage (11 milliards), les cafés (10 milliards), le caoutchouc brut (10 milliards) et le coton (3,4 milliards). Les principaux produits importés sont : les carburants et lubrifiants (204,1 milliards), les machines et appareils mécaniques (92,3 milliards), les produits pharmaceutiques (63,5 milliards), les céréales (50,8 milliards), les machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction du son et images (45,1 milliards), les véhicules automobiles et tracteurs (34,5 milliards) et les articles de textiles (40 milliards).

Asie Orientale

Avec l'Asie Orientale deuxième partenaire commercial du Cameroun qui représente 20,4% des importations et 24,1% des exportations, le déficit en 2020 se creuse de 19,2 milliards pour s'établir à 211,1 milliards. Cette évolution résulte d'une plus importante des exportations (-174,5 milliards) que celle des importations (-164,3 milliards). Les échanges avec la Chine représentent 90% des recettes d'exportation de l'Asie Orientale et 85,7% des dépenses d'importations.

Les exportations vers l'Asie orientale sont essentiellement constituées des huiles brutes de pétrole (275,6 milliards), de gaz naturel liquéfié (91 milliards), de bois brut (35,5 milliards) et de bois sciés (23,1 milliards). Les pays de cette région fournissent au Cameroun des produits variés : les machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et images (74,2 milliards), les véhicules automobiles et tracteurs (64,4 milliards), les machines et appareils mécaniques (63,8 milliards), la fonte, fer et acier (45 milliards), les produits des industries chimiques (45,1 milliards), les céréales (41,8 milliards) et les produits céramiques (40 milliards).

Asie du Sud-Est

Avec l'Asie du Sud-Est qui devient le troisième partenaire du Cameroun (troisième client représentant 9,7% des exportations et cinquième fournisseur représentant 5,3% des importations), la balance commerciale est excédentaire de 6,6 milliards après un déficit de 94,2 milliards en 2019. Cette évolution résulte d'une hausse des exportations (+77,1 milliards) et d'une baisse des importations (-82,1 milliards).

Les principaux produits exportés vers cette zone sont : le cacao brut en fèves (66,4 milliards), le coton (35,7 milliards), le bois brut (32,3 milliards), le bois sciés (21 milliards), le gaz naturel liquéfié (8,4 milliards) et les huiles brutes de pétrole (7,9 milliards). Les principaux produits importés sont : les céréales (90,0 milliards), les carburants et lubrifiants (17 milliards) et les machines et appareils mécaniques (9 milliards).

Afrique de l'Ouest

Avec l'Afrique de l'Ouest, quatrième partenaire (sixième client avec pour 1,7% des exportations et troisième fournisseur, 8,3% des importations) le déficit commercial se réduit de 370,5 milliards pour s'établir à 236,4 milliards.

Le Togo devient le premier partenaire dans cette zone, avec 38,8% du total des échanges. Les importations provenant de ce pays représentent 43,1%, contre 38,6% en 2019. Le Nigeria et la Mauritanie suivent avec respectivement 10,8% et 16,8% des importations en provenance de la zone.

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les savons de ménage en morceaux (9,9 milliards) ; les bois sciés (9,6 milliards). Les importations en provenance de l'Afrique de l'Ouest concernent : les combustibles minéraux, les carburants et lubrifiants (142,4 milliards), les poissons et crustacés (57,7 milliards) et les tabacs (9,5 milliards).

Amérique du Nord

En 2020, l'Amérique du nord conserve son rang de cinquième partenaire commercial. Elle représente 6,2% du total des exportations et 5,5% du total des importations. Le déficit commercial de ses échanges avec le Cameroun s'aggrave de 59,4 milliards pour s'établir à 64,6 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse des exportations (-32,1 milliards) et une hausse des importations (+27,3 milliards).

Les exportations vers la zone comprennent : les huiles brutes de pétrole (74,2 milliards) ; la pâte de cacao (18,2 milliards) ; le caoutchouc brut (7,6 milliards) et les bois sciés (6,8 milliards). Les principaux produits importés sont : les résidus et déchets des industries alimentaires (14,1 milliards), les poissons et crustacés (13,1 milliards), les sucres et sucreries (7,8 milliards), les boissons et liquides alcooliques (5,8 milliards) et les céréales (4,7 milliards).

CEMAC

En 2020, la CEMAC occupe le sixième rang des partenaires commerciaux. Elle représente 7,4% des exportations et 1,2% des importations. La balance commerciale avec la zone est excédentaire de 95,7 milliards, dont 66,9 milliards avec le Tchad, 20,9 milliards avec la République centrafricaine, 7,1 milliards avec le Gabon et 5,0 milliards avec la République du Congo. Elle est déficitaire de 4,3 milliards avec la Guinée équatoriale.

Les principaux produits exportés vers la zone sont : les savons de ménage en morceaux (15,8 milliards), les barres de fer (14,2 milliards), les ciments hydrauliques (8,0 milliards). Les principaux produits importés sont : les carburants et lubrifiants (19,0 milliards), les graisses et huiles animales (14,2 milliards) et la fonte, fer et acier (1,9 milliard).

Tableau 57 : Evolution du commerce des biens par zone géoéconomique (en milliards)

	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale	Poids des échanges en %
	2020	2019		2020	2019			
Afrique australe	3,6	3,8	-0,2	43,5	47	-3,5	-39,9	0,9
Afrique du Sud	2,2	2	0,2	33,7	43,7	-10	-31,5	0,7
Afrique de l'Est	1,5	1,3	0,2	0,6	0,3	0,3	0,9	0
Afrique de l'Ouest	31,6	50,1	-18,5	268	657	-389	-36,4	6
Côte d'Ivoire	0,7	2,7	-2	30	53,2	-23,2	-29,3	0,6
Guinée	0,2	0,2	0	16,6	24,5	-7,9	-16,4	0,3
Mauritanie	0	0,4	-0,4	45,1	56,6	-11,5	-45,1	0,9
Nigeria	16,1	25,5	-9,4	29	241,7	-212,7	-12,9	0,9
Sénégal	11,4	15,1	-3,7	17,1	13,6	3,5	-5,7	0,6
Togo	0,6	0,8	-0,2	115,6	253,5	-137,9	-115	2,3
Afrique du nord	6,4	3,6	2,8	92	119,7	-27,7	-85,6	2
Algérie	3,7	0,6	3,1	13,5	11,7	1,8	-9,8	0,3
Egypte	0,9	1,1	-0,2	30	43,5	-13,5	-29,1	0,6
Maroc	1,1	1,1	0	30,4	46,1	-15,7	-29,3	0,6

	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale	Poids des échanges en %
	2020	2019		2020	2019			
Amérique centrale	0,6	0,4	0,2	2,7	2	0,7	-2,1	0,1
Nicaragua	0,6	0,4	0,2	0	0	0	0,6	0
Amérique du Nord	112,2	144,3	-32,1	176,8	149,5	27,3	-64,6	5,7
Canada	58,2	0,9	57,3	29,1	41,7	-12,6	29,1	1,7
Etats Unis	52,1	140,2	-88,1	140,9	99,6	41,3	-88,8	3,8
Mexique	2	3,2	-1,2	6,9	8,2	-1,3	-4,9	0,2
Amérique du Sud	3,7	25,6	-21,9	72,2	83,7	-11,5	-68,5	1,5
Argentine	0	10,4	-10,4	34,3	36,8	-2,5	-34,3	0,7
Brésil	3,3	14,7	-11,4	26,1	32,9	-6,8	-22,9	0,6
Asie du Sud	154,6	350	-195,4	170,7	141,4	29,3	-16,1	6,5
Bangladesh	71,2	72	-0,8	2,2	0,4	1,8	69	1,5
Inde	73,1	263	-189,9	160,7	124,3	36,4	-87,6	4,6
Pakistan	10,2	0,4	9,8	7,5	9,5	-2	2,6	0,4
Asie du Sud-Est	176,4	99	77,4	169,8	251,9	-82,1	6,6	6,9
Indonésie	31,3	32,7	-1,4	9,8	13,8	-4	21,4	0,8
Malaisie	76,9	61,1	15,8	22,1	184,6	-162,5	54,8	2
Thaïlande	6,2	0,7	5,5	92,7	184,6	-91,9	-86,5	2
Asie Orientale	436,4	610,9	-174,5	657,7	822	-164,3	-221,3	21,7
Chine	390,7	440	-49,3	563,8	621,9	-58,1	-173,2	19
Corée du Sud	33,4	0,3	33,1	22,8	61,2	-38,4	10,6	1,1
Japon	1,4	15,2	-13,8	54,3	68,1	-13,8	-52,9	1,1
Taiwan	10,9	15,3	-4,4	9,9	23,4	-13,5	1	0,4
Autres	63,1	85	-21,9	161,1		161,1	-98	4,5
Norvège	31,1	0	31,1	16,2	8,6	7,6	14,9	0,9
Royaume-Uni	9,2	24,1	-14,9	46,3	53,6	-7,3	-37,1	1,1
Suisse	0,3	0,1	0,2	76,3	27,7	48,6	-75,9	1,5
CEMAC	135,1	158,3	-23,2	39,4	53,2	-13,8	95,7	3,5
Gabon	22,2	23,5	-1,3	15	13,4	1,6	7,1	0,7
Guinée équatoriale	8	9,9	-1,9	12,4	22,5	-10,1	-4,3	0,4
RCA	21,1	41,2	-20,1	0,2	0	0,2	20,9	0,4
République du Congo	15	17,7	-2,7	9,9	15,1	-5,2	5	0,5
Tchad	68,8	66	2,8	1,9	2,1	-0,2	66,9	1,4
Europe de l'Est	30,6	11,3	19,3	293,8	206,9	86,9	-263,2	6,4
Turquie	29,9	11	18,9	64,1	120,1	-56	-34,3	1,9
Moyen Orient	18,6	12,9	5,7	121,3	77,6	43,7	-102,7	2,8
Emirats Arabes Unis	2,3	4,7	-2,4	58,3	42,8	15,5	-56	1,2
Koweït	14,3	0,1	14,2	0,8	1,9	-1,1	13,5	0,3
UE	638,9	733,4	-94,5	952,3	1157,6	-205,3	-313,4	31,6
Allemagne	22,2	28,1	-5,9	94,5	100,9	-6,4	-72,3	2,3
Belgique	61,5	64,2	-2,7	181,2	220	-38,8	-119,7	4,8
Espagne	122,5	32,3	90,2	83,4	101,6	-18,2	39,1	4,1
France	67,2	74	-6,8	281,3	311,6	-30,3	-214	6,9
Italie	182,1	292	-109,9	82,6	87,9	-5,3	99,5	5,3
Pays-Bas	169,5	226,1	-56,6	96,7	133,5	-36,8	72,8	5,3

Source : MINFI

5.1.2.2 Commerce bilatéral

5.1.2.2.1 Principaux partenaires

En 2020, la Chine conserve son rang de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 19,0% du montant total des échanges. Elle est suivie par : la France (6,9%), les Pays-Bas (5,3%), l'Italie (5,3%), la Belgique (4,8%), l'Inde (4,6%), l'Espagne (4,1%) et les Etats-Unis (3,8%).

5.1.2.2.2 Principaux clients

En 2020, la Chine est le premier client du Cameroun, suivie de l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Malaisie, l'Inde, le Bangladesh, le Tchad, la France et la Belgique. La Malaisie fait son entrée parmi les dix premiers clients.

Les exportations baissent notamment vers l'Italie (-109,9 milliards), les Etats-Unis (-88,1 milliards), les Pays-Bas (-56,6 milliards), la RCA (-20,1 milliards), la Grande Bretagne (-15,0 milliards), le Japon (-13,8 milliards), le Brésil (-11,4 milliards), l'argentine (-10,4 milliards), la France (-6,8 milliards), la Belgique (-2,7 milliards). Elles augmentent vers l'Espagne (+90,2 milliards), le Canada (+57,3 milliards), la Norvège (+31,1 milliards), la Malaisie (+15,8 milliards), le Koweït (+14,3 milliards).

Tableau 58 : Principaux clients du Cameroun

Libellés	2020		2019	
	Part dans les exportations (en %)	Rang	Part dans les exportations (en %)	Rang
Chine	21,5	1	18,4	1
Italie	10,0	2	12,2	3
Pays Bas	9,3	3	12,9	2
Espagne	6,8	4	5,7	6
Malaisie	4,2	5	2,6	11
Inde	4,0	6	11,0	4
Bangladesh	3,9	7	3,0	8
Tchad	3,8	8	2,8	9
France	3,7	9	3,1	7
Belgique	3,4	10	2,7	10

Source : MINFI

Chine

Le déficit commercial avec la Chine se réduit de 8,8 milliards pour se situer à 173,2 milliards. Le Cameroun exporte vers ce pays principalement le pétrole brut (70,5% des exportations vers ce pays), le gaz naturel liquéfié (12,6%), les bois bruts (9%) et les bois sciés (5,8%).

Italie

L'excédent commercial avec l'Italie se chiffre à 99,5 milliards. Le Cameroun exporte vers l'Italie principalement Les huiles brutes de pétrole (60,6% des exportations vers ce pays), l'aluminium brut (22,9%), les bois sciés (7,3%).

Pays-Bas

La balance commerciale avec les Pays-Bas est excédentaire de 72,8 milliards. Le Cameroun y exporte principalement le cacao brut en fèves (93% des exportations vers ce pays) et les bois sciés (4%).

Tchad

L'excédent commercial avec le Tchad est de 66,9 milliards. Le Cameroun exporte vers le Tchad principalement les barres en fer (20,1% des exportations vers ce pays), les savons de ménage en morceau (14,3%), les ciments hydrauliques (5,8%), les pointes, clous, punaises (5%), les produits de boulangerie (4,7%), les préparations pour sauces (4,4 %).

France

Le déficit commercial avec la France se réduit de 23,5 milliards et se situe à 214,0 milliards. Le Cameroun exporte vers la France principalement le beurre, graisse et huile de cacao (46,7%), les pâtes de cacao (17,1%), les bois sciés (13,8%), les bananes y compris les plantains (4,9%), l'aluminium brut (4,6%).

Tableau 59 : Evolution des principaux produits exportés vers les principaux clients en 2020 (en milliards)

Pays	Produits exportés	Valeurs	Poids (en %)
Chine	Huiles brutes de pétrole	275,6	70,5
	Gaz naturel liquéfié.	49,4	12,6
	Bois bruts	35,1	9
	Bois sciés	22,8	5,8
	Total exportations vers la chine	390,7	21,5 *
Italie	Huiles brutes de pétrole	110,4	60,6
	Aluminium brut	41,7	22,9
	Bois sciés	13,3	7,3
	Feuilles de placage	9,9	5,4
	Total des exportations vers l'Italie	182,1	10,0 *
Pays Bas	Cacao brut en fèves	157,7	93
	Bois sciés	6,7	4
	Total exportations vers les Pays-Bas	169,5	9,3 *
Espagne	Huiles brutes de pétrole	100,6	82,1
	Bois sciés	8,4	6,9
	Cacao brut en fèves	5,7	4,6
	Total exportations vers l'Espagne	122,5	6,8 *
Malaisie	Cacao brut en fèves	37,9	49,3
	Coton brut	32,7	42,5
	Pates de cacao	3,1	4
	Total exportations vers la Malaisie	76,9	4,2 *
Inde	Gaz naturel liquéfiés	48,3	66
	Huiles brutes de pétrole	21	28,7
	Total exportations vers l'Inde	73,1	4,0 *
Bangladesh	Coton brut	67,2	94,4
	Bois bruts	3,8	5,3
	Total exportations vers le Bangladesh	71,2	3,9 *
Tchad	Barres en fer ou en aciers non alliés,	13,8	20,1
	Savons en morceau	9,8	14,3
	Ciments hydrauliques	4	5,8
	Pointes, clous, punaises,	3,4	5
	Produits de boulangerie, de la pâtisserie	3,2	4,7
	Préparations pour sauces	3,1	4,4
	Tomates préparées ou conservées.	2,8	4,1
	Total des exportations vers le Tchad	68,8	3,8 *
France	Beurre, graisse & huile de cacao	31,4	46,7
	Pâtes de cacao,	11,5	17,1
	Bois sciés	9,3	13,8
	Bananes, y compris les plantains	3,3	4,9
	Aluminium brut.	3,1	4,6
	Total des exportations vers la France	67,2	3,7 *
Belgique	Bois sciés	34,6	56,2
	Bananes, y compris les plantains	18,2	29,6
	Caoutchouc brut	2,4	3,9
	Total des exportations vers la Belgique	61,5	3,4*

Source : MINFI

5.1.2.2.3 Principaux fournisseurs

En 2020, la Chine demeure le premier fournisseur (17,5% des dépenses d'importations), et la France le deuxième (8,7%). Elles sont suivies par la Belgique (5,6%), l'Inde (5,0%), les Etats-Unis (4,4%), la Turquie (4,0%) et le Togo (3,6%).

Les importations augmentent avec les Etats-Unis (+41,3 milliards), l'Inde (+36,3 milliards), Singapour (+16,3 milliards), les Emirats Arabe Unis (+15,5 milliards), la Russie (+12,1 milliards). Les achats diminuent avec le Nigeria (-212,7 milliards), le Togo (-137,9 milliards), la Chine (-58,1 milliards), la Belgique (-38,8 milliards), les Pays-Bas (-36,8 milliards), la France (-30,3 milliards), le Japon (-13,8 milliards).

Tableau 60 : Principaux fournisseurs du Cameroun

Libellés	2020		2019	
	Part dans les importations (en %)	Rang	Part dans les importations (en%)	Rang
Chine	17,5	1	16,1	1
France	8,7	2	8,1	2
Belgique	5,6	3	5,7	5
Inde	5	4	3,2	8
Etats Unis	4,4	5	2,6	10
Turquie	4	6	3,1	9
Togo	3,6	7	6,6	3
Russie	3	8	2,2	14
Pays Bas	3	9	3,5	7
Allemagne	2,9	10	2,6	11

Source : MINFI

Togo

La balance commerciale avec le Togo est déficitaire de 115,6 milliards. Les achats en provenance de ce pays sont essentiellement les carburants et lubrifiants (115,1 milliards).

Inde

La balance commerciale avec l'Inde est déficitaire de 87,6 milliards. Les produits achetés sont : les carburants et lubrifiants (50,1 milliards), les produits pharmaceutiques (36,3 milliards) et les céréales (18,2 milliards).

Etats-Unis

Le déficit commercial avec les Etats-Unis est de 88,8 milliards. Les produits en provenance de ce pays sont : les carburants et lubrifiants (57,7 milliards), les machines et appareils mécaniques (21,2 milliards), les machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et d'image (8,7 milliards) et les matières plastiques ou ouvrages en matières plastiques (8,0 milliards).

Russie

La balance commerciale avec ce pays est déficitaire de 96,5 milliards. Les produits importés sont : les céréales (62,8 milliards), les engrais (16,4 milliards), les carburants et lubrifiants (7,5 milliards).

Allemagne

Le déficit commercial avec l'Allemagne est de 72,3 milliards. Le Cameroun achète à ce pays, des réacteurs nucléaires (21,2 milliards), des véhicules automobiles (19,0 milliards), des machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et d'image (3,9 milliards), des articles textiles et friperie (3,9 milliards).

Tableau 61 : Evolution des principaux produits importés en 2020 (Valeurs en milliards de FCFA)

Pays	Produits Importés	Valeurs	Poids (en %)
Chine	Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et image	67,9	12
	Machines et appareils mécaniques	57,7	10,2
	Fonte, fer et acier.	44,8	8
	Produits divers des industries chimiques.	43,8	7,8
	Céréales	41,7	7,4
	Produits céramiques.	39,1	6,9
	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	30,9	5,5
	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.	29,7	5,3
	Ouvrages en fonte, fer ou acier.	28,3	5
	Total des importations venant de la Chine	563,8	17,5*
France	Céréales	47,2	16,8
	Produits pharmaceutiques.	37,1	13,2
	Machines et appareils mécaniques	23,6	8,4
	Produits de la minoterie, malt, amidons et fécule	18,7	6,6
	Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et image	17,8	6,3
	Total des importations venant de la France	281,3	8,7*
Belgique	Les carburants et lubrifiants	119,9	66,2
	Autres articles textiles confectionnés, friperie	14,8	8,2
	Résidus et déchets des industries alimentaires	6	3,3
	Total des importations venant de la Belgique	181,2	5,6*
Inde	Les carburants et lubrifiants	50,1	31,2
	Produits pharmaceutiques.	36,3	22,6
	Céréales	18,2	11,3
	Total des importations venant de l'Inde	160,7	5,0*
Etats-Unis	Les carburants et lubrifiants	57,7	41
	Machines et appareils mécaniques	21,2	15,1
	Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et image	8,7	6,2
	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	8	5,7
	Céréales	7,4	5,3
	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres.	6,6	4,7
	Total des importations venant des Etats-Unis	140,9	4,4*
Turquie	Sel ; soufre ; terres et pierres ; plâtres, chaux et ciment.	32,5	25,6
	Fonte, fer et acier.	30,1	23,7
	Machines et appareils mécaniques	10,8	8,5
	Ouvrages en fonte, fer ou acier.	10,6	8,3
	Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et image	8,5	6,7
	Total des importations venant de la Turquie	127,3	4,0*
Togo	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ;	115,1	99,5
	Total des importations venant du Togo	115,6	3,1
Russie	Céréales	62,8	65
	Engrais	16,4	17
	Les carburants et lubrifiants	7,5	7,8
	Total des importations venant de la Russie	96,6	3,0*
Pays Bas	Les carburants et lubrifiants	44,7	46,3

Pays	Produits Importés	Valeurs	Poids (en %)
	Lait et produits de la laiterie ; œufs d'oiseaux ; miel naturel	10,7	11
	Autres articles textiles	6,5	6,8
	Huiles essentielles ; produits de parfumerie ou des toilettes	6	6,2
	Poissons, crustacés, mollusques et autres	4,6	4,7
	Total des importations venant des Pays-Bas	96,7	3,0*
Allemagne	Machines et appareils mécaniques	21,2	22,4
	Véhicules automobiles et tracteurs	19	20,1
	Produits pharmaceutiques.	8,6	9,1
	Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction de son et image	3,9	4,1
	Autres articles textiles et friperie	3,9	4,1
	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	3,8	4,1
	Total des importations venant de l'Allemagne	94,5	2,9*

Source : MINFI * poids calculé par rapport au total des importations

5.2. Balance des paiements

En 2020, le déficit courant de la balance des paiements se réduit, et le niveau des financements extérieurs diminue considérablement pour aboutir à un solde global déficitaire. Le déficit du solde global est de 432,6 milliards contre un excédent de 155,7 milliards enregistré en 2019.

Tableau 62 : Balance des paiements globale de 2016 à 2021 (en milliards)

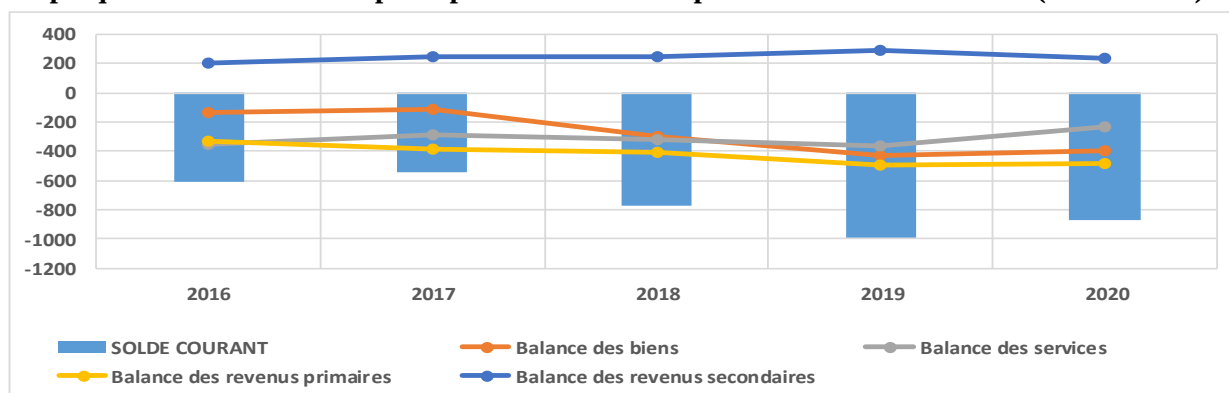
Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
I- SOLDE COURANT	-613	-540,8	-777,6	-992,0	-872,0	-963,6
1- Balance des biens	-136,8	-117	-295	-431,6	-391,3	-374,2
2- Balance des services	-350,9	-285,7	-324,3	-361,6	-236,4	-424,1
3- Balance des revenus primaires	-330,6	-384,5	-410,8	-493,8	-483,5	-456,8
4- Balance des revenus secondaires	205,2	246,4	252,5	295,0	239,2	291,4
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	-203,1	776,8	947,5	1155,0	431,7	1178,5
1- Secteur privé non bancaire	-571	256,2	-81,1	416,6	384,0	496,5
Investissements Directs Etrangers (IDE)	416,5	459,1	364,6	527,1	341,3	487,7
Investissements de Portefeuille et Produits Financiers dérivés	-45,1	14,2	5	71,8	29,9	-90,4
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-942,4	-217	-450,7	-184,1	12,8	99,2
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits	0	0	1,8	1,8	0	0
2- Administration publique	438,2	850,8	975,8	873,1	322,3	724,7
Dons projets (y compris C2D)	58,2	65,6	85,9	133,3	36,8	64,7
Tirages nets sur emprunt obligataire	40	0	-14,4	0,0	-6,2	90,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	340	785,2	904,3	739,8	291,7	570,0
3- Banques créatrices de monnaie	-70,4	-360,2	52,8	-134,6	-274,6	-42,8
III- ERREURS ET OMMISSIONS	-8,2	-19,8	-14,7	-7,4	7,7	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	-824,5	216,2	155,4	155,7	-432,6	48,9
V- FINANCEMENT DU SOLDE	824,5	-216,2	-155,4	-155,7	432,6	-48,9

Source : MINFI *Projections

5.2.1 Balance des transactions courantes

En 2020, le déficit courant se réduit pour se situer à 872 milliards (4% du PIB), contre 992 milliards (4,4% du PIB) en 2019. Cette diminution est principalement générée par les balances des biens, des services et des revenus primaires.

Graphique 15 : Evolution des principaux soldes du compte courant de 2016 à 2020 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit des biens se réduit, passant de 431,6 milliards en 2019 à 391,3 milliards en 2020. Cette évolution résulte d'une diminution des dépenses d'importations (-740,7 milliards) plus forte que celle des recettes d'exportations (-700,4 milliards). Selon les statistiques douanières, les exportations diminuent de 24,2% pour se situer à 1 813,4 milliards. Les baisses sont enregistrées au niveau de la plupart des principaux produits d'exportation, notamment : le pétrole brut (-35,9%), le cacao brut en fève (-14,6%), le gaz naturel liquéfié (-29,9%), les bois et ouvrages en bois (-9,4%) et le coton brut (-12,8%).

Les importations chutent de 16,5% pour s'établir à 3 221,9 milliards, en raison d'une part, de l'arrêt des importations de pétrole brut à la suite de l'incendie de la SONARA, et d'autre part, de la baisse des achats des carburants et lubrifiants (-27%), de riz (-31%), des machines et appareils mécaniques ou électriques (-23%) et de matériels de transport (-19%).

5.2.1.2. Balance des services

Le déficit des échanges de services diminue et se situe à 236,4 milliards, après 361,6 milliards en 2019. Cette évolution résulte de la réduction des déficits des transports, des assurances et des autres services. Le déficit des voyages s'aggrave.

Tableau 63 : Balance des services (en milliards)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e) – (d)
Solde des services	-351	-285,7	-324,3	-361,6	-236,4	125,2
Transports	-204	-144,6	-179,9	-228,4	-113,4	114,9
dont Passagers	-117,9	-110,7	-97,7	-121,9	-82,2	39,7
Fret	-132,8	-98,3	-137,9	-191,7	-101,0	90,7
Autres transports	47,0	64,5	55,7	85,3	69,8	-15,5
Voyages	-65,7	-65	-56,8	-55,5	-70,5	-15,0
A titre professionnel	-48	-43,6	-41,9	-48,9	-0,4	48,5
A titre personnel	-17,7	-21,4	-14,8	-6,6	-70,0	-63,4
Assurances	-47,8	-38,9	-42,4	-45,5	-37,8	7,7
dont: Assurance du fret	-35,9	-29,2	-34,0	-39,4	-31,7	7,7
Assurance vie	-2,6	-2,6	-3,3	-2,7	-3,0	-0,3
Autres assurances	11,8	15,0	16,1	17,2	16,1	-1,1
Autres services	-33,4	-37,2	-45,2	-32,2	-14,8	17,5
Services de communications	36,4	33,1	35,3	25,8	27,1	1,3

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	Variations
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(e) – (d)
Autres services aux entreprises	-129,8	-146,5	-154,1	-124,3	-82,3	42
dont : Assistance technique	-43	-67	-79,7	-95,2	-77,0	18,2
Services de construction	-54,9	-53,0	-62,1	-69,5	-18,9	50,6
Services privés n.c.a*	45,2	51,4	47,0	36,5	13,3	-23,2
Services fournis ou reçus par les APU	14,8	24,8	26,6	29,8	27,1	-2,7

Source : MINFI * non classés ailleurs.

5.2.1.2.1 Transports

Le déficit des transports se réduit de 114,9 milliards par rapport à 2019 pour se situer à 113,4 milliards en 2020. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des déficits de fret et de transports de passagers. Le déficit du fret se réduit de 90,7 milliards, en liaison avec la baisse des importations de biens et des transports de passagers, consécutivement aux mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. L'excédent du poste «autres transports» se contracte de 15,5 milliards, pour se situer à 69,8 milliards, suite à la baisse des activités de transports.

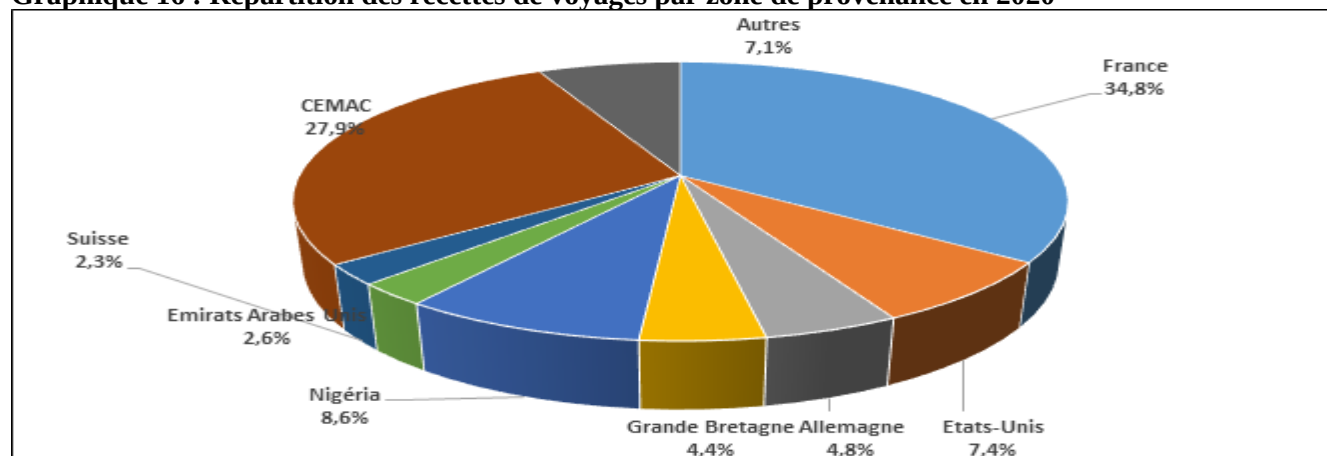
Les recettes de transports de passagers, de fret et de différentes prestations de services fournies aux compagnies étrangères diminuent de 57,3 milliards, pour se situer à 338,1 milliards. Les dépenses effectuées auprès des compagnies étrangères se chiffrent à 451,5 milliards, en diminution de 172,3 milliards.

5.2.1.2.2 Voyages

Le déficit des voyages s'aggrave de 15 milliards par rapport à 2019, et se situe à 70,5 milliards. Il est généré principalement par les « voyages à titre personnel » (-70 milliards). Les recettes de voyages chutent de 34,7% pour se situer à 250,2 milliards, du fait des mesures restrictives de déplacement prises dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19. Les dépenses de voyage baissent également, passant de 438,4 à 320,6 milliards.

En 2020, la France demeure le premier client du Cameroun en matière de voyages, pour lesquels elle fournit 34,8% des recettes. Elle est suivie par la CEMAC (27,9%), le Nigéria (8,6%), les Etats-Unis (7,4%), l'Allemagne (4,8%), la Grande-Bretagne (4,4%). Au niveau de la CEMAC, le Gabon est le premier client, avec 53,8% des recettes ; suivi du Congo (39,3%), du Tchad (4,3%) et de la Guinée Equatoriale (2,6%).

Graphique 16 : Répartition des recettes de voyages par zone de provenance en 2020



Source : MINFI

5.2.1.2.3 Assurances

Le déficit des assurances se situe à 37,8 milliards, en réduction de 7,7 milliards par rapport à 2019, du fait essentiellement de l'atténuation du déficit de l'« assurance du fret ». Le déficit du poste « assurance vie » s'aggrave à 3 milliards et l'excédent du poste « autres assurances » se réduit de 1,1 milliard pour se situer à 16,1 milliards.

5.2.1.2.4 Autres services

Les «autres services» comprennent les services de communications, les autres services aux entreprises, les services privés non classés ailleurs et les services fournis ou reçus par les administrations publiques. Leur déficit se réduit et se situe à 14,8 milliards, après 32,2 milliards en 2019. Cette évolution résulte de l'amointrissement du déficit des « autres services aux entreprises », dominés par l'«assistance technique» et les «services de construction».

5.2.1.3. Balance des revenus primaires

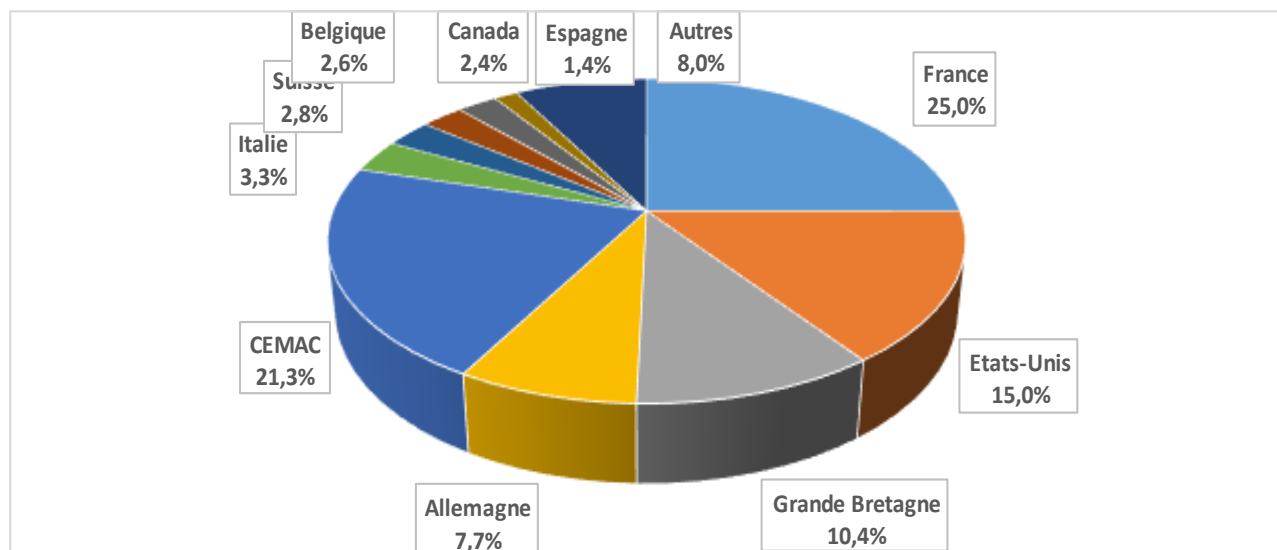
Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers...). En 2020, le déficit des revenus primaires passe à 483,5 milliards, après 493,8 milliards en 2019, sous l'effet de la baisse des dividendes versés par les filiales locales des entreprises étrangères, ainsi que du paiement des intérêts sur la dette publique extérieure.

5.2.1.4. Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont constitués essentiellement des transferts courants. L'excédent des revenus secondaires chute à 239,2 milliards, après 295 milliards en 2019. Cette évolution se justifie par la baisse des transferts de la diaspora, du fait de la réduction des revenus induite par les difficultés économiques générées par la pandémie de la Covid-19 dans le monde entier.

Les transferts reçus de la diaspora s'élèvent à 303,3 milliards, en baisse de 73,8 milliards par rapport à 2019. Ils proviennent principalement de la France, avec 25% du total, suivi de la CEMAC (21,3%), des Etats-Unis (15%), de la Grande-Bretagne (10,4%), de l'Allemagne (7,7%), et de l'Italie (3,3%). Les transferts reçus de la CEMAC, proviennent principalement du Congo (42%), de la Guinée Equatoriale (16,7%), du Tchad (16%) et du Gabon (14,8%).

Graphique 17 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2020



Source : MINFI

Encadré 2 : Effet de la pandémie de la Covid-19 sur les principaux postes du compte courant

L'année 2020 est marquée par la propagation de la pandémie de la Covid-19, qui s'est déclarée en Chine en fin d'année 2019. Cette propagation s'est effectuée tout au long de l'année 2020, à travers plusieurs vagues de contamination qui ont touché progressivement l'Asie, l'Europe, l'Amérique et l'Afrique.

Au Cameroun, les premiers cas de maladie ont été déclarés au cours du mois de mars 2020, et le confinement a été partiel (limitation des heures d'ouverture des débits de boissons, arrêt des activités scolaires et académiques, restrictions diverses sur les réunions, les rassemblements, les transports, etc.). La fermeture des frontières, ainsi que la forte contraction de l'économie mondiale générée par la pandémie, ont eu pour conséquences une chute des transactions économiques et financières entre pays, qui s'est répercutée sur l'économie camerounaise à travers des canaux de transmissions que sont les principaux postes de la balance des paiements (biens, services, revenus primaires et secondaires, opérations financières).

Sur l'ensemble de l'année 2020, on a enregistré une chute significative des exportations et des importations de biens. Il en est de même pour plusieurs postes des services, en particulier ceux relatifs aux voyages et aux transports. Les transferts reçus de la diaspora ont également baissé de façon significative, et dans une moindre mesure les flux d'investissements directs étrangers.

Le tableau ci-dessous présente les projections du compte courant de la balance des paiements de l'année 2020, effectuées avant la survenue de la Covid-19, ainsi que les réalisations obtenues à l'issue de l'année 2020. Il en ressort que le Covid-19 a entraîné une réduction du déficit du solde courant de 4,4%, en le faisant passer d'une estimation initiale d'avant Covid-19 de 912,2 milliards, à une réalisation de 872,0 milliards. Cet impact s'est traduit par des baisses aussi bien des recettes que des dépenses pour la plupart des postes du compte courant.

Tableau 64 : Effets de la Covid-19 sur les principaux postes du compte courant

LIBELLES	Projections de 2020 effectuées avant la survenue de la Covid19	Réalizations obtenues à l'issue de l'année 2020	Ecart des réalisations par rapport aux projections initiales (2)-(1)	
			En milliards	En %
	(1)	(2)		
I- SOLDE COURANT	-912,2	-872,0	40,3	-4,4
1- Balance des biens	-469,7	-391,3	78,4	-16,7
Exportations des biens FOB	3092,8	2538,0	-554,9	-17,9
dont Exportations douanières FOB	2255,9	1813,1	-442,8	-19,6
Importations des biens FOB	-3562,6	-2929,3	633,3	-17,8
dont Importations douanières CAF	-3865,0	-3221,9	-643,1	-16,6
2- Balance des services	-265,1	-236,4	28,7	-10,8
Transports	-191,4	-113,4	77,9	-40,7
- Passagers	-110,7	-82,2	28,5	-25,7
Recettes	26,3	0,0	-26,3	-100,0
Dépenses	-137,0	-82,2	-54,8	-40,0
- Fret	-138,2	-101,0	37,2	-26,9
Recettes	307,0	250,3	-56,7	-18,5
Dépenses	-445,2	-351,3	93,9	-21,1
- Autres transports	57,6	69,8	12,3	21,3
Recettes	72,4	87,8	15,4	21,3
Dépenses	-14,8	-18,0	-3,2	21,6
Voyages	-55,5	-70,5	-15,0	26,9
Recettes	382,9	250,2	-132,7	-34,7
Dépenses	-438,4	-320,6	117,8	-26,9
Autres services	-18,2	-14,8	3,4	-18,7
Recettes	491,1	516,3	25,2	5,1
Dépenses	-555,7	-594,0	-38,3	6,9
Dont Assistance technique	-162,9	-73,2	89,7	-55,1
Recettes	213,2	164,0	-49,2	-23,1

Dépenses	-376,1	-237,2	139,0	-36,9
3- Balance des revenus primaires	-493,8	-483,5	10,3	-2,1
4- Balance des revenus secondaires	316,3	239,2	-77,1	-24,4
Privés	232,7	185,3	-47,4	-20,4
Entrants	386,4	303,3	-83,1	-21,5
Sortants	-153,6	-118,0	35,6	-23,2
Publics	83,6	53,9	-29,7	-35,5
Entrants	107,2	75,6	-31,6	-29,5
Sortants	-23,6	-21,7	1,9	-8,1

Source : MINFI/DP

En ce qui concerne le poste des biens, on enregistre une réduction de 16,7% du déficit de la balance des biens par rapport aux projections initiales, résultant d'une baisse des exportations de 554,9 milliards, moins prononcée que la baisse des importations de 633,3 milliards. Cette évolution est perceptible au niveau des statistiques douanières des années 2019 et 2020, où l'on enregistre des baisses des recettes d'exportation de 24,2% et des dépenses d'importations de 16,5%. Du fait principalement de la baisse de la demande et des cours mondiaux, les recettes de la plupart des principaux produits d'exportation sont en baisse. On peut citer notamment : le coton brut (-12,8%), le pétrole brut (-35,9%), les bois et ouvrages en bois (-9,4%), l'aluminium brut (-10,8%), le cacao brut en fève (-14,6%), le gaz naturel liquéfié (-29,9%), les savons de ménage en morceaux (-9,2%). Il en est de même pour les importations de : clinker (-23%), carburants et lubrifiants (-27%), riz (-31%), matériels de transport (-19%), ouvrages en pierres, ciments et verres (-17%), machines et appareils mécaniques ou électriques (-23%).

Pour ce qui est des services, les voyages sont particulièrement affectés, avec un impact à la baisse de 34,7% pour les recettes et de 26,9% pour les dépenses. Les transports subissent également les contrecoups des restrictions de déplacements, avec des baisses de 18,5% en recettes et de 21,1% en dépenses pour le fret.

Quant aux transferts de la diaspora qui constituent principalement les revenus primaires privés entrants, ils sont impactés à la baisse de 21,5%. Les transferts sortants sont également impactés à la baisse à hauteur de 23,2%.

5.2.2 Financements extérieurs

En 2020, les financements extérieurs nets diminuent de 723,3 milliards par rapport à 2019, pour se situer à 431,7 milliards. Cette évolution résulte de la baisse des financements extérieurs nets du secteur privé non bancaire, de l'administration publique ainsi que de l'augmentation des avoirs extérieurs nets des banques.

5.2.2.1 Financements extérieurs du secteur privé non bancaire

Les financements extérieurs du secteur privé non bancaire se soldent par des entrées nettes de 384 milliards, en diminution de 32,6 milliards par rapport à 2019. Cette évolution résulte principalement de la baisse des flux d'investissements directs étrangers de 185,9 milliards et des flux d'investissements de portefeuille de 41,9 milliards. Les tirages nets enregistrent des entrées de capitaux de 12,8 milliards contre des sorties de 184,1 milliards en 2019.

5.2.2.2 Financements extérieurs du secteur public

En 2020, les financements nets du secteur public s'élèvent à 322,3 milliards, constitués de dons projets (36,8 milliards), de tirages nets sur emprunts ordinaires (291,7 milliards) et de tirages nets sur emprunts obligataires (-6,2 milliards). Ils baissent de 550,8 milliards du fait notamment de la réduction des financements reçus dans le cadre des prêts projets (-96,5 milliards) et des tirages nets sur emprunts ordinaires (-448,1 milliards). En outre, le Cameroun n'a reçu aucun appui budgétaire dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI arrivé à son terme.

5.2.2.3 Financements extérieurs du secteur bancaire

Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des sorties nettes de 274,6 milliards, après 134,6 milliards en 2019. Ces évolutions correspondent à une hausse des avoirs extérieurs nets des banques commerciales relativement aux : (i) créances sur les banques et institutions financières étrangères et autres entités non-résidentes ; (ii) titres de participations et de placements ; (iii) dépôts de la clientèle non-résidente.

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

En 2020, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « extraction d'hydrocarbures » et « transports » sont excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, financier) affichent des déficits.

5.2.3.1 Agriculture

En 2020, l'excédent du solde global de l'agriculture augmente de 9,6 milliards et se situe à 694,3 milliards. Cette évolution résulte d'une augmentation des financements extérieurs nets (+27,6 milliards) et d'une diminution de l'excédent du compte courant (-18,1 milliards). L'excédent du compte courant se réduit à 661,9 milliards, du fait de la baisse de l'excédent des échanges sur les biens, ainsi que la réduction des déficits des services et des revenus primaires. La réduction de l'excédent des biens est principalement attribuable à la baisse des exportations de cacao brut en fèves (-42,3 milliards) et de coton brut (-16,6 milliards). Les financements extérieurs sont excédentaires de 32,3 milliards en 2020, en augmentation de 27,6 milliards par rapport à 2019.

5.2.3.2 Exploitation forestière

En 2020, le solde global de ce secteur est excédentaire de 242,4 milliards, en baisse de 14,1 milliards par rapport à 2019. L'excédent du solde courant diminue de 13,1 milliards pour se situer à 236,6 milliards en 2019. Le déficit de la balance des services reste quasi-stable et se situe à 3,8 milliards. La balance des revenus primaires est excédentaire de 8,5 milliards, contre un déficit de 1,5 milliard en 2019. Les financements extérieurs nets diminuent de 1 milliard et se situent à 5,8 milliards.

5.2.3.3 Extraction d'hydrocarbures

En 2020, l'excédent du solde global se réduit de 172,8 milliards et s'établit à 817,6 milliards. Cette évolution résulte de la diminution de l'excédent du compte courant de 468,6 milliards et de l'amélioration des financements extérieurs nets de 295,9 milliards. Le compte courant est excédentaire de 609,8 milliards après 1 078,5 milliards en 2019. Cette réduction provient essentiellement de la baisse de l'excédent des biens (-424,9 milliards), induite par la chute des exportations de pétrole brut (-359,2 milliards) et de gaz naturel liquéfié (-78,4 milliards). Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 207,8 milliards contre des sorties nettes de 88,1 milliards en 2019.

5.2.3.4 Industrie

En 2020, le déficit du solde global se réduit de 236,5 milliards par rapport à 2019 pour s'établir à 1 362,9 milliards. Cette évolution est attribuable à la réduction du déficit courant et la diminution des financements extérieurs nets. Le déficit courant se réduit de 421,3 milliards et se situe à 1 413,9 milliards, consécutivement à la réduction des déficits des biens et des revenus secondaires, ainsi qu'à l'amélioration de la balance des revenus primaires, qui passe d'un solde déficitaire de 123,6 milliards en 2019 à un solde excédentaire de 4,8 milliards en 2020. Le déficit des biens se réduit de 298,5 milliards pour s'établir à 1 172,1 milliards, du fait de la baisse des importations d'intrants et de biens d'équipements. Les services et les revenus secondaires sont

déficitaires, respectivement de 245,5 milliards et 1,1 milliard. Les financements extérieurs nets s'élèvent à 51 milliards après 235,8 milliards en 2019, du fait essentiellement de la baisse des flux d'investissements directs étrangers.

Tableau 65 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		HYDROCARBURES		INDUSTRIE	
ANNEES	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
I-SOLDE COURANT	680,0	661,9	249,7	236,6	1078,5	609,8	-1835,2	-1413,9
1- Balance des biens	791,7	712,0	255,2	232,0	1191,6	766,7	-1470,6	-1172,1
2- Balance des services	-107,9	-48,9	-4,0	-3,8	-19	-71	-237,5	-245,5
3- Balance des revenus primaires	-3,7	-0,7	-1,5	8,5	-119	-113	-123,6	4,8
4- Balance des revenus secondaires	-0,2	-0,5	0,0	-0,1	24,1	26,6	-3,6	-1,1
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	4,7	32,3	6,8	5,8	-88,1	207,8	235,8	51,0
1-Secteur privé non bancaire	4,7	32,3	6,8	5,8	-88,1	207,8	235,8	51,0
Investissements Directs Etrangers (IDE)	3,4	0,2	13,8	-14,5	22,1	30,8	206,9	20,9
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,3	32,2	-7,0	20,3	-110,2	177,0	28,9	30,1
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL	684,7	694,3	256,5	242,4	990,4	817,6	-1599,4	-1362,9

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

En 2020, le déficit du solde global se réduit de 75,5 milliards pour se situer à 1 052,7 milliards. Cette évolution est imputable à la réduction du déficit courant (-248,6 milliards). Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 31,9 milliards contre des entrées nettes de 141,5 milliards en 2019. La diminution du déficit courant est générée par la réduction des déficits des biens (-195,6 milliards), des services (-35,4 milliards) et des revenus primaires (-17,5 milliards).

5.2.3.6 Transports

L'excédent du solde courant se réduit de 76,7 milliards par rapport à 2019 et se situe à 23,2 milliards. Cette évolution est imputable à la réduction de l'excédent des services à 152,4 milliards, après 219,4 milliards en 2019, et l'aggravation du déficit des revenus primaires à 110,4 milliards contre 92,1 milliards en 2019. Les soldes des biens et des revenus secondaires enregistrent des déficits respectifs de 16,1 milliards et de 2,7 milliards. Les financements extérieurs s'élèvent à 107,4 milliards. Ils sont constitués de flux d'IDE de 100,6 milliards et de tirages nets de 6,8 milliards. L'ensemble des transactions du secteur des transports se soldent par un résultat global excédentaire de 130,6 milliards, en baisse de 29,6 milliards par rapport à 2019.

5.2.3.7 Télécommunications

En 2020, le déficit du compte courant se réduit de 32,4 milliards par rapport à 2019, pour se situer à 33,4 milliards. Cette évolution est principalement attribuable à la réduction de 31,9 milliards du déficit de la balance des biens. L'excédent des services est quasi-stable et se situe à 42,9 milliards. Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 5,8 milliards, après 3,7 milliards en 2019. Ils sont essentiellement constitués de flux d'investissements directs étrangers et de tirages nets. Le solde global du secteur est déficitaire de 27,6 milliards, en réduction de 34,4 milliards.

5.2.3.8 Activités financières

En 2020, le déficit du solde global se creuse de 222 milliards pour se situer à 278,5 milliards. Cette

évolution est imputable à la détérioration du déficit du compte courant (-69,6 milliards) et l'augmentation des sorties de capitaux (-152,4 milliards). L'aggravation du déficit courant est imputable principalement à la réduction de l'excédent des services (-43,7 milliards). Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 205,5 milliards après 53 milliards en 2019, du fait essentiellement des sorties nettes de 152,2 milliards des banques.

Tableau 66 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	Commerce, restaurants, hôtels		Transports		Télécom.		Activités financières	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
I-SOLDE COURANT	-1269,5	-1020,9	99,8	23,2	-65,8	-33,4	-3,5	-73,0
1- Balance des biens	-1104,2	-908,7	-24,6	-16,1	-107,4	-75,6	-24,4	-18,4
2- Balance des services	-168,9	-133,6	219,4	152,4	43,4	42,9	51,7	8,0
3- Balance des revenus primaires	-23,1	-5,6	-92,1	-110,4	-0,6	-0,6	-38,8	-66,3
4- Balance des revenus secondaires	26,7	26,9	-2,9	-2,7	-1,1	-0,1	8,0	3,7
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	141,3	-31,9	60,4	107,4	3,7	5,8	-53,0	-205,5
1-Secteur privé non bancaire	141,3	-31,9	60,4	107,4	3,7	5,8	69,3	69,1
Investissements Directs Etrangers (IDE)	91,3	-13,7	71,8	100,6	4,6	2,4	59,6	63,4
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	50,0	-18,1	-11,4	6,8	-0,9	3,4	9,8	5,8
2-Banques créatrices de monnaie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-122,3	-274,6
III-SOLDE GLOBAL	-1128,2	-1052,7	160,2	130,6	-62,0	-27,6	-56,5	-278,5

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2020, le solde courant est déficitaire avec la Chine (-287,7 milliards), l'Union européenne (-232,9 milliards), les Etats-Unis (-136,3 milliards), la France (-108 milliards) et le Nigeria (-89,1 milliards). Par contre, il demeure excédentaire avec la CEMAC (+682,3 milliards).

5.2.4.1. Nigeria

En 2020, le solde courant est déficitaire de 89,1 milliards après un déficit de 260,8 milliards en 2019. La réduction du déficit s'explique principalement par l'arrêt des importations de pétrole brut fourni par le Nigéria les années précédentes, à la suite de l'arrêt des activités de raffinage de pétrole brut par la SONARA en fin mai 2019. Le solde des biens passe ainsi d'un déficit de 157,6 milliards à un excédent de 18,1 milliards. Le déficit des services est quasi stable et se situe à 77,9 milliards. La balance des revenus primaires est déficitaire de 25,6 milliards et celle des revenus secondaires de 3,7 milliards. Les flux de financements nets s'élèvent à 36 milliards, sous l'impulsion des investissements directs étrangers et des tirages nets du secteur privé non bancaire.

5.2.4.2 Chine

En 2020, le solde courant est déficitaire de 287,7 milliards, en réduction de 14,5 milliards, par rapport aux 302,2 milliards enregistrés en 2019. Cette évolution est générée par la réduction des déficits des biens, des services et des revenus primaires. Le déficit des biens passe de 151,6 milliards à 136,4 milliards, à la suite d'une baisse plus importante des importations que celle des exportations. Les flux nets de financements baissent à 75,4 milliards après 242,7 milliards en 2019, en raison d'un fléchissement des décaissements de l'administration publique.

5.2.4.3 Etats-Unis

En 2020, le solde courant est déficitaire de 136,3 milliards contre un excédent de 38,8 milliards en 2019. Cette évolution est principalement imputable au commerce des biens, qui passe d'un excédent à un déficit, du fait de la baisse significative des exportations. Le déficit des revenus primaires s'accroît, en lien avec l'augmentation des dividendes. Par contre, l'excédent des

revenus secondaires baisse, du fait de la réduction des transferts de la diaspora, en raison de l'impact négatif de la pandémie de la Covid-19 sur les revenus de la diaspora. Les financements s'accroissent à 64,4 milliards après 55,5 milliards en 2019, sous l'effet de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers.

Tableau 67 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		ETATS-UNIS	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
I-SOLDE COURANT	-260,8	-89,1	-302,2	-287,7	38,8	-136,3
1- Balance des biens	-157,6	18,1	-151,6	-136,4	52,7	-71,7
2- Balance des services	-75,4	-77,9	-72	-70,6	2,9	1,1
3- Balance des revenus primaires	-23,2	-25,6	-76,6	-63,4	-54,8	-89,1
4- Balance des revenus secondaires	-4,6	-3,7	-2,1	-17,3	38,1	23,4
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	7,8	36,0	242,7	75,4	55,5	64,4
1-Secteur privé non bancaire	6,8	42,4	-42,3	11,7	55,3	64,4
Investissements Directs Etrangers (IDE)	6,6	24,2	-48,1	-18,3	36,7	62,6
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	0,3	18,2	5,8	30,0	18,6	1,7
2-Administration publique	0	0,0	285	63,7	0	0,0
Dons projets (y compris C2D)	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0	0,0	285	63,7	0	0,0
3-Banques créatrices de monnaie	1	-6,4	0	0,0	0,3	0,0
III-SOLDE GLOBAL	-253	-53,1	-59,5	-212,3	94,3	-71,9

Source : MINFI

5.2.4.4 France

En 2020, le déficit du solde courant se réduit et se situe à 108 milliards, après 165,1 milliards en 2019. Le déficit courant est essentiellement généré par les postes des revenus primaires, en lien avec les dividendes versés à l'extérieur. L'excédent des revenus secondaires baisse de 51,6 milliards pour se situer à 67,7 milliards, consécutivement à la baisse des revenus de la diaspora dans un contexte de crise économique engendrée par la pandémie de la Covid-19. Les financements extérieurs se sont soldés par des entrées nettes de 110,6 milliards, en baisse par rapport aux 340,1 milliards enregistrés un an plutôt.

5.2.4.5 CEMAC

En 2020, l'excédent du solde courant se réduit de 100 milliards, en lien avec la réduction des excédents des biens, des services et des revenus secondaires. L'excédent de la balance des biens passe de 466,9 milliards à 412,4 milliards, du fait de la baisse des exportations. L'excédent des revenus secondaires baisse à 34,9 milliards après 42,9 milliards, en raison de la baisse des revenus de la diaspora dans les pays voisins en crise. Les flux nets de financements baissent à 43,2 milliards, du fait de la baisse des flux d'investissements directs étrangers.

5.2.4.6 Union européenne

Le déficit du solde courant se creuse de 75,8 milliards, pour s'établir à 232,9 milliards en 2020, en lien avec la dégradation du solde des biens. Le déficit des biens passe à 197,4 milliards après 77,8 milliards. Cette évolution résulte d'une baisse des exportations plus importante que la baisse des importations. Les déficits des services et des revenus primaires, ainsi que l'excédent des revenus secondaires se réduisent, sous l'effet de la crise engendrée par la pandémie de la Covid-19. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 159,2 milliards après 389,2 milliards, du fait de la réduction des financements reçus par l'administration publique.

Tableau 68 : Balance des paiements avec la France, la CEMAC et l'Union Européenne (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UNION EUROPEENNE	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
I-SOLDE COURANT	-165,1	-108,0	739,2	639,2	-157,1	-232,9
1- Balance des biens	-182	-157,0	466,9	412,4	-77,8	-197,4
2- Balance des services	-36,8	3,1	251,1	221,0	-119,4	-65,2
3- Balance des revenus primaires	-65,6	-21,8	-21,7	-29,1	-99	-51,9
4- Balance des revenus secondaires	119,3	67,7	42,9	34,9	139,1	81,6
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	340,1	110,6	60,9	43,2	389,2	159,2
1-Secteur privé non bancaire	245,4	129,8	49,8	45,2	262,9	194,6
Investissements Directs Etrangers (IDE)	203	8,0	48,3	20,1	222,5	13,8
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	42,5	121,7	1,6	25,1	40,4	180,8
2- Administration publique	83,3	-24,5	-11,3	-0,3	111,7	-46,9
Dons projets (y compris C2D)	17,3	4,9	0	0,0	19,8	24,1
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	0,0	0	-0,3	0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	66	-29,4	-11,3	0,0	91,9	-71,0
2-Banques Créatrices de monnaie	11,3	5,3	22,4	-1,7	14,6	11,5
III-SOLDE GLOBAL	175	2,6	800,1	682,3	232,1	-73,7

Source : MINFI

5.2.5 Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2021

La balance des règlements mensuelle retrace l'ensemble des paiements effectués au cours du mois dans le cadre des transactions économiques, financières et monétaires avec l'extérieur. Sur les six premiers mois de l'année 2021, le déficit cumulé du solde courant s'établit à 544 milliards, contre 723,1 milliards sur la même période en 2020.

Tableau 69 : Balances des règlements mensuelles du premier semestre 2021 (en milliards)

Libellés	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Janv.-Juin 2020	Janv.-Juin 2021	Variations 2020/2021
I- SOLDE COURANT	-84,3	-140,6	-74,3	-94,9	-91	-58,9	-723,1	-544	179,1
1- Balance des biens	-33,6	-78,3	-12,8	-22,1	-37,3	0,9	-425	-183,3	241,7
2- Balance des services	-29	-41,4	-46,9	-26,5	-26,6	-31,7	-152,7	-202,1	-49,4
3- Balance des revenus primaires	-34,5	-32,2	-31,7	-55,8	-38	-43,6	-231,7	-235,8	-4,1
4-Balance des revenus secondaires	12,8	11,4	17,1	9,6	10,9	15,5	86,3	77,3	-9
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	27,6	171,6	77,8	227,8	99,3	26,3	558,1	630,4	72,3
1-Secteur privé non bancaire	56,1	150	67,1	196,8	51,8	54,8	286,1	576,6	290,5
Investissements Directs Etrangers	27,9	35	42,1	29,8	29,8	29,8	352,3	194,3	-158
Investissements de Portefeuille	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	28,2	115	25	167	22,1	25	-66,2	382,3	448,5
2-Administration publique	-28,5	21,6	10,7	31	47,5	-28,5	147	53,8	-93,2
Dons projets (y compris C2D)	1,2	1,1	4	1,9	10,3	1,2	10,6	19,7	9,1
Tirages nets sur emprunt obligat.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirages nets	-29,7	20,5	6,7	29,1	37,2	-29,7	136,4	34,1	-102,3
3- Banques créatrices de Monnaie	0	0	0	0	0	0	125	0	-125
III- ERREURS ET OMISSIONS	-0,9	-0,5	-0,2	-0,4	-0,8	-0,4	6,4	-3,2	-9,6
IV- SOLDE GLOBAL	-57,6	30,6	3,4	132,4	7,5	-33,1	-158,6	83,2	241,8
V- FINANCEMENT DU SOLDE	57,6	-30,6	-3,4	-132,4	-7,5	33,1	158,6	-83,2	-241,8

Source : MINFI

Le déficit de la balance des biens se réduit à 183,3 milliards, après 425 milliards enregistrés en 2020. Il s'est accumulé tout au long du premier semestre, à l'exception du mois de juin, pour lequel le solde des biens affiche un excédent de 0,9 milliard. Les balances des services et des revenus primaires sont déficitaires sur les six mois, avec des déficits cumulés respectifs de 202,1 milliards et 235,8 milliards. Ces déficits se sont accrus en glissement annuel par rapport au premier semestre 2020 respectivement de 49,4 milliards et 4,1 milliards.

Les financements extérieurs cumulés sur la période sont excédentaires de 630,4 milliards après 558,1 milliards. Ils sont dominés par les tirages nets du secteur privé non bancaire, qui s'élèvent à 382,3 milliards. Le cumul des opérations financières de l'administration publique se solde par des entrées nettes de 53,8 milliards, en baisse 103,2 milliards en glissement annuel.

Les différentes opérations effectuées avec l'extérieur dégagent un solde global cumulé excédentaire de 83,2 milliards, contre un déficit de 158,6 milliards sur les six premiers mois de 2020. Cet excédent s'est accumulé au cours des mois de février (+30,6 milliards), mars (+3,4 milliards), avril (+132,4 milliards) et mai (+7,5 milliards).

Tableau 70 : Balance des paiements de 2016 à 2021 (en milliards)

LIBELLES	2016	2017	2019	2020	2021*
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-613,0	-540,8	-992,0	-872,0	-963,6
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-660,0	-591,6	-1050,2	-925,9	-1053,2
1- Balance des biens	-136,8	-117,0	-431,6	-391,3	-374,2
Exportations des biens FOB	2724,7	2674,9	3238,3	2538,0	3092,8
dont Exportations douanières FOB	1959,7	1881,9	1959,7	1813,1	2255,9
Importations des biens FOB	-2861,5	-2791,9	-3670,0	-2929,3	-3467,0
dont Importations douanières CAF	-3087,4	-3054,3	-3087,4	-3221,9	-3650,0
2- Balance des services	-350,9	-285,7	-361,6	-236,4	-424,1
Transports	-204,0	-144,6	-228,4	-113,4	-181,0
- Passagers	-117,9	-110,7	-121,9	-82,2	-114,6
Recettes	1,4	10,4	16,1	0,0	27,0
Dépenses	-119,3	-121,1	-138,0	-82,2	-141,6
- Fret	-132,8	-98,3	-191,7	-101,0	-108,2
Recettes	236,0	253,1	272,2	250,3	318,6
Dépenses	-368,8	-351,3	-463,9	-351,3	-426,8
- Autres transports	46,7	64,3	85,3	69,8	41,8
Recettes	49,8	77,7	107,1	87,8	70,7
Dépenses	-3,1	-13,5	-21,9	-18,0	-29,0
Assurances	-47,8	-38,9	-45,5	-37,8	-48,9
Recettes	33,7	34,8	38,3	36,7	51,4
Dépenses	-81,5	-73,7	-83,8	-74,4	-100,3
Voyages	-65,7	-65,0	-55,5	-70,5	-99,5
Recettes	299,6	306,5	382,9	250,2	308,7
Dépenses	-365,3	-371,5	-438,4	-320,6	-408,2
Autres services	-33,4	-37,2	-32,2	-14,8	-94,7
Recettes	362,6	437,0	478,0	350,4	485,5
Dépenses	-396,1	-474,3	-510,3	-365,2	-580,2
Dont Assistance technique et services divers	-37,0	-135,1	-90,9	-73,2	-164,0
Recettes	167,3	175,0	220,7	164,0	226,3
Dépenses	-204,3	-310,1	-311,7	-237,2	-390,3
3- Balance des revenus	-330,6	-384,5	-493,8	-483,5	-456,8
Recettes	120,5	111,6	136,3	93,3	144,9
Dépenses	-451,1	-496,1	-630,1	-576,8	-601,7
Rémunération des salariés	-20,7	-21,0	-22,0	-24,3	-28,1
Investissements directs	-251,1	-294,5	-408,6	-378,6	-369,6
Investissements de portefeuille	-57,1	-59,6	-60,3	-48,9	-48,0
Autres investissements	-122,2	-121,0	-139,3	-124,9	-156,0
Dont intérêt sur la dette Publique Extérieure	-92,1	-92,5	-136,9	-118,1	-208,7
4- Transferts Courants	205,2	246,4	295,0	239,2	291,4
Privés	158,2	195,6	236,8	185,3	201,8
Entrants	302,1	335,8	377,1	303,3	334,3
Sortants	-143,8	-140,2	-140,3	-118,0	-132,5
Publics	47,0	50,8	58,2	53,9	89,6
Entrants	74,6	71,7	80,4	75,6	113,9
Sortants	-27,6	-20,9	-22,3	-21,7	-24,3

LIBELLES	2016	2017	2019	2020	2021*
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	-203,1	776,8	1155	431,7	1178,5
1- Compte de Capital	58,2	67,9	135,1	42,3	66,9
Administrations publiques	58,2	65,6	133,3	36,8	64,7
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)		0,0		0,0	
Autres secteurs	0,0	2,3	1,8	5,5	2,2
2- Compte d'opérations financières	-261,4	709,0	1019,9	389,4	1111,6
Investissements Directs	416,5	459,1	527,1	341,3	487,7
Entrant	390,8	472,1	601,7	390,4	505,0
Sortant	25,7	-13,0	-74,6	-49,1	-17,3
Investissements de portefeuille	-24,5	14,2	71,8	17,5	-0,4
Avoirs (baisse +)	-20,5	37,7	66,8	18,8	-95,4
Engagements (baisse -)	-4,0	-23,5	5,0	-1,3	95,0
Autres Investissements	-653,4	235,7	420,9	30,7	624,2
Administrations publiques	340,0	785,2	739,8	291,7	570,0
dont Engagements	340,0	785,2	739,8	291,7	570,0
- Tirages	453,0	919,7	1060,1	615,2	813,0
- Amortissements	-113,0	-134,5	-320,3	-323,5	-243,0
Banques et Institutions financières	-51,1	-330,2	-134,6	-282,6	-42,8
Avoirs (baisse +)	-39,5	-387,1	-220,2	-220,1	-46,7
- Dépôts	-36,9	-72,8	-39,5	38,6	1,5
- Autres avoirs	-2,6	-314,3	-180,7	-258,7	-48,2
Engagements (baisse -)	-11,5	56,9	85,6	-62,5	3,9
-Dépôts	-24,4	7,9	66,0	-71,3	-44,5
-Autres Engagements	12,8	49,0	19,6	8,7	48,4
Privé non bancaire	-942,4	-219,3	-184,3	21,5	97,0
Avoirs (baisse +)	-988,9	-248,8	-364,2	57,6	143,0
Engagements (baisse -)	46,5	29,5	179,9	-36,1	-46,1
III- ERREURS ET OMISSIONS	-8,2	-19,8	-7,4	7,7	
IV- SOLDE GLOBAL	-824,5	216,3	155,7	-432,6	48,9
V- FINANCEMENT	824,5	-216,3	-155,7	432,6	-48,9
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	824,5	-216,3	-155,7	309,0	-214,9
FMI (net)	-17,6	141,5	34,2	244,5	
Compte d'opérations (net)	673,6	-1136,0	-131,5	7,0	
2- Financements Exceptionnel	0,0	0,0	0,0	123,6	166,0

Source : MINFI *Estimations

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

La politique du Gouvernement en matière de développement du capital humain et d'amélioration du bien-être des populations reste axée sur : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (iv) le développement de l'habitat social ; (v) la protection sociale des personnes vulnérables ; (vi) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

Les départements ministériels en charge des secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 102,4 milliards en 2020, au titre du budget général et une dotation supplémentaire de 86,9 milliards dans le cadre de la répartition des ressources du Fonds d'Affectation Spéciale dédié à la lutte contre la Covid et ses répercussions économiques et sociales, conduisant à une dotation totale de 1189,3 soit 25,9% du budget de l'Etat. En 2021, la dotation budgétaire allouée aux secteurs sociaux est de 1 104,7 milliards au titre du budget général auquel il faudrait ajouter les dépenses sociales supportées par le CAS Covid-19 dont le montant total est de 200 milliards.

6.1. Education

Les grandes orientations stratégiques en matière d'éducation reposent, entre autres, sur : (i) l'accès de tous à une éducation de qualité ; (ii) l'adaptation de la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique pour parvenir à constituer une base qualifiée de ressources humaines ; (iii) la promotion de la recherche-développement. Pour atteindre ces objectifs, dans un contexte de professionnalisation des enseignements, ce secteur a bénéficié en 2020 d'une enveloppe de 695 milliards, soit 15,1% du budget de l'Etat.

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation a été influencée par la pandémie de la Covid-19, qui a conduit à la fermeture des établissements scolaires à partir du 18 mars 2020, soit quatre mois avant la fin de l'année scolaire 2019/2020, initialement prévue pour le 31 juillet 2020. Pour pallier la suspension des cours en présentiel et assurer la continuité des enseignements, le Gouvernement a mis en place un dispositif national intégré d'enseignements à distance, à travers notamment la radio, la télévision, l'internet et la distribution des supports pédagogiques. Les cours en présentiel ont repris un mois avant le début des examens officiels. En outre, le premier mois de l'année scolaire 2020/2021 a été consacré au rattrapage des enseignements qui n'avaient pas été achevés l'année précédente.

6.1.1 Education de base

En 2020, l'éducation de base a bénéficié d'une dotation budgétaire de 232,5 milliards, dont 6,5 milliards dans le cadre du CAS Covid-19, en hausse de 4,6% par rapport à 2019. Cette enveloppe a été destinée au financement des activités qui visent notamment : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire ; (iii) l'alphabétisation ; (iv) l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie du personnel. En 2021, la dotation budgétaire hors CAS Covid-19 augmente de 3% pour se situer à 232,7 milliards.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

En 2020, le taux brut de préscolarisation est de 38,8% contre 37,8% en 2019. Les actions du Gouvernement pour le développement du préscolaire se sont poursuivies à travers : (i) la construction et l'équipement de 15 centres préscolaires communautaires ; (ii) la poursuite du programme de recrutement de nouveaux enseignants ou de reconversion des maîtres des parents en enseignants pris en charge par l'Etat ; (iii) la formation continue de 6 000 enseignants sur les nouveaux curricula ; (iv) la construction et l'équipement de 21 blocs maternels et de 09 salles de classe ; (v) la construction de 11 salles de classe et 10 blocs latrines ; (vii) l'appui psychosocial en faveur des enseignants et des enfants victimes de la Covid-19.

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

L'universalisation du cycle primaire est mesurée à travers deux principaux indicateurs : le taux d'achèvement du cycle primaire et le taux net d'admission. Au cours de l'année scolaire 2019/2020, ces deux indicateurs se sont améliorés, avec le taux d'achèvement du cycle primaire qui passe de 70,6% en 2018/2019 à 71,1% en 2019/2020, et le taux net d'admission qui progresse de 70% à 85%. Ces évolutions s'expliquent notamment par la reprise des enseignements dans certains établissements scolaires des régions en crise.

En 2019/2020, l'universalisation du cycle primaire s'est poursuivie à travers : (i) le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ; (iii) le soutien à la scolarisation de la jeune fille.

En ce qui concerne le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, les actions ont notamment porté sur : (i) la construction de 977 salles de classe et la réhabilitation de 124 autres ; (ii) la construction de 43 blocs latrines et des clôtures ; (iii) l'acquisition et la distribution de 32 780 tables bancs et de 940 bureaux de maître ; (iv) la fourniture de 54 kits de matériels spécialisés à 68 écoles inclusives ; (v) la sensibilisation sur l'envoi des enfants à l'école dans 122 communes des zones d'éducation prioritaire.

L'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires a été assurée entre autres par : (i) la distribution de 73 066 livres d'éducation civique et à la citoyenneté aux élèves des zones d'éducation prioritaire ; (ii) la formation de 4 382 enseignants à l'utilisation des nouveaux curricula, 2 860 enseignants à l'enseignement des langues et cultures nationales et 476 autres sur l'éducation inclusive ; (iii) le renforcement des capacités de 1 522 enseignants sur l'utilisation des nouveaux curricula ; (iv) la fourniture de 300 kits de micro science dans le cadre du renforcement de l'enseignement des sciences ; (v) la distribution par le *Programme d'appui à la réforme de l'éducation au Cameroun* (PAREC), de 3 755 998 manuels scolaires essentiels (anglais, français et mathématiques) aux élèves des classes de SIL/Class 1 et CP/Class 2.

Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire est passé de 66,8% pour l'année scolaire 2018/2019 à 67,2% pour l'année scolaire 2019/2020. Celui des garçons passe de 74,4% à 75%. Les efforts en faveur du soutien à la scolarisation de la jeune fille ont porté notamment sur : (i) l'attribution de 720 bourses d'excellence aux élèves filles ; (ii) le renforcement des capacités de 75 organisations à base communautaire, pour le suivi scolaire des filles et enfants vulnérables ; (iii) le renforcement des capacités de 30 radios communautaires dans les zones d'éducation prioritaires, pour la mobilisation communautaire en faveur de la scolarisation des filles.

6.1.1.3 Alphabétisation

L'alphabétisation est une forme d'éducation alternative qui vise à donner aux personnes analphabètes et aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, la possibilité d'acquérir des compétences de base pour une autonomisation dans la société. Il s'agit de leur donner des possibilités de poursuivre la formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier. L'alphabétisation des adultes se déroule dans les *Centres d'Alphabétisation Formelles* (CAF), tandis que celle liée à l'éducation des enfants non scolarisés s'effectue dans les *Centres d'éducation de base non formels* (CEBNF). L'effectif des apprenants dans les CAF et les CEBNF est de 20 507 pour l'année 2019/2020.

Selon l'*Enquête démographique et de santé* (EDS) 2018, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 81,3% pour les hommes et de 70,1% pour les femmes. Pour soutenir cette forme d'éducation, les capacités de 500 enseignants ont été renforcées en langues nationales pour une meilleure traduction en langues officielles.

6.1.1.4 Amélioration du cadre de travail

Les activités concourant à l'amélioration des conditions de travail des personnels ont été orientées entre autres vers : (i) la construction de 38 blocs de 02 logements chacun au profit des enseignants en zone rurale ; (ii) la finalisation des travaux de construction de 06 délégations départementales et de 03 inspections d'arrondissement, ainsi que la poursuite de la construction d'une délégation régionale.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2019/2020 et résultats 2020/2021

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'enseignement de base a accueilli 5 145 889 élèves contre 4 942 437 l'année précédente, soit une hausse de 4,1%. Ils sont encadrés par 129 027 enseignants et répartis dans 127 143 salles de classe. Dans le préscolaire, les effectifs sont passés de 542 540 à 567 181 élèves, encadrés par 28 680 enseignants, soit un taux d'encadrement moyen de 20 élèves par enseignant. On y dénombre 22 129 salles de classe, en augmentation de 12,9%. Dans le primaire, on enregistre 4 578 708 élèves, en hausse de 4,1%. Le nombre d'enseignants progresse de 3,9% pour s'établir à 100 347 enseignants. Le nombre de salles de classe est de 105 014, en hausse de 15,7%.

Tableau 71 : Nombre de salles de classe fonctionnelles, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire

Enseignement		2018/2019			2019/2020		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Préscolaire	Public	5 267	10 161	176 559	6 014	10 185	174 809
	Privé	13 940	17 102	348 902	15 474	17 947	377 199
	Communautaire	398	559	17 079	368	548	15 173
	Total	19 605	27 822	542 540	22 129	28 680	567 181
Primaire	Public	52 176	56 749	3 342 412	62 280	59 071	3 459 294
	Privé	37 662	38 892	986 565	41 913	40 521	1 064 327
	Communautaire	944	905	70 920	821	755	55 087
	Total	90 782	96 546	4 399 897	105 014	100 347	4 578 708

Source : MINEDUB

Dans le préscolaire, le ratio élèves/salle de classe passe de 28 en 2018/2019 à 26 en 2019/2020. Le ratio élèves/enseignant se stabilise à 20 élèves/enseignant. Au niveau du primaire, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 48 à 44, et le ratio élèves/enseignant est resté stable à 46.

Tableau 72 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2018/2019		2019/2020	
		Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Préscolaire	Public	17	34	17	29
	Privé	20	25	21	24
	Communautaire	31	43	28	41
	Total	20	28	20	26
Primaire	Public	59	64	59	56
	Privé	25	26	26	25
	Communautaire	78	75	73	67
	Total	46	48	46	44

Source : MINEDUB

Au terme de l'année scolaire 2020/2021, le taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) s'améliore de 2,8 points pour se situer à 79,4%. Par contre, le taux de réussite au First School Leaving Certificate se détériore de 2,1 points, passant de 92,5% à 90,4%.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2020, le budget alloué au Ministère des enseignements secondaires s'élève à 399,4 milliards, en hausse de 3% par rapport à 2019. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement demeure axée sur : (i) le développement des infrastructures et équipements scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation. En 2021, la dotation budgétaire du Ministère des enseignements secondaires se situe à 386,9 hors CAS Covid-19.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020 et par rapport à 2018/2019, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire est passé de 4 127 à 4 195, en hausse de 1,6%. Cette évolution s'explique principalement par la création de 68 nouveaux établissements dans le secteur privé.

Pour le compte de l'année scolaire 2021/2022, le Gouvernement a érigé les Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) de Ndelele, Guidiguis, Ngong et Ogomoko en lycées techniques. Il a également créé 4 CETIC (Bayagnano, Sekoule, Bamekombo, Biyoka) et un lycée technique bilingue, industriel et commercial à Nlong-nkak. L'ouverture effective de ces établissements se fera par décision du MINESEC, en fonction des ressources financières disponibles. Par ailleurs, 108 établissements scolaires ou de formations privés ont été fermés pour violation des formalités légales de création ou d'ouverture.

Tableau 73 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2018/2019	2019/2020
Public	Enseignement secondaire général	1 928	1 928
	Enseignement secondaire technique professionnel	760	761
	Polyvalent	1	1
	ENIEG	63	62
	ENIET	11	11
	Total public	2 763	2 763
Privé	Enseignement secondaire général	827	869
	Enseignement secondaire technique professionnel	58	59
	Polyvalent	376	401
	ENIEG	90	92
	ENIET	11	11
	Total privé	1 364	1 432
Ensemble		4 127	4 195

Source : MINESEC

6.1.2.1 Développement des infrastructures et équipements scolaires

En 2020, pour accroître les infrastructures scolaires, les activités ont porté entre autres sur : (i) la construction de 147 salles de classe ; (ii) la poursuite de la construction de 02 blocs pédagogiques en R+2 de 12 salles de classe chacun et de 06 blocs pédagogiques en R+1 de 08 salles de classe chacun ; (iii) la poursuite de la construction de quatre ateliers pour les travaux pratiques dans les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel ; (iv) l'achèvement des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe au lycée de Mbalmayo et de 02 dortoirs à Bamenda et Limbé, pour accueillir les élèves déplacés internes victime de la crise sécuritaire ; (v) l'équipement de 50 salles de classe avec 3 180 tables bancs, de deux laboratoires de sciences et de 88 ateliers en kits de petits matériels.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2020, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire s'est poursuivie, notamment à travers : (i) la production et l'implémentation d'un référentiel de formation de l'enseignement technique et la production de 23 guides pédagogiques ; (ii) la production et l'implémentation de 44 programmes d'études des classes de terminale de l'enseignement

secondaire général ; (iii) le renforcement des capacités de 1 345 inspecteurs pédagogiques et 6 523 enseignants sur la méthode d'enseignement par l'Approche par compétences (APC) ; (iv) l'équipement de 30 établissements en système de vidéosurveillance ; (v) la construction de 53 blocs de 06 latrines et de 05 forages ; (vi) la poursuite de la construction de 03 clôtures ; (vii) l'attribution de 1 012 palmes académiques aux enseignants méritants.

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

En 2020, les actions d'intensification de la professionnalisation et d'optimisation de la formation se sont poursuivies à travers notamment : (i) la mise en stage en entreprises de 40 000 élèves de l'enseignement secondaire technique, dans le cadre de la formation en alternance ; (ii) l'équipement de deux ateliers de génie chimique (lycées techniques de Meiganga et de Limbe) et de l'atelier de maintenance biomédicale du lycée technique de Kumbo ; (iii) la mise en place des incubateurs de micro-entreprises dans les lycées techniques de Nkolbisson, de Bamenda ainsi qu'au lycée agricole de Yabassi ; (iv) la réhabilitation et l'équipement de 03 centres de ressources multimédia dans les lycées de Dimako, Yagoua et Bokwango-Buea ; (v) la poursuite de la mise en œuvre du programme d'éducation bilingue spécial.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2019/2020 et résultats 2020/2021

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 517 729 élèves, encadrés par 79 729 enseignants, répartis dans 44 721 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 351 253 élèves, encadrés par 38 785 enseignants, répartis dans 12 216 salles de classe. Dans l'enseignement normal, les effectifs des élèves-maîtres sont de 13 977, répartis dans 1 059 salles de classe, encadrés par 3 793 enseignants.

Dans l'enseignement secondaire général, malgré la différence entre les milieux urbain et rural, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 37,1 à 33,9 et le ratio élèves/enseignant reste stable à 19. Dans l'enseignement secondaire technique, ces ratios passent respectivement de 30,4 à 28,7 et de 9,9 à 9.

Tableau 74 : Effectifs des élèves, enseignants et salles de classe dans l'enseignement secondaire

Enseignement		Ordre d'enseignement	2018/2019			2019/2020		
			Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Secondaire Général		Public	23 516	41 661	1 040 723	25557	46094	1 075 093
		Privé	15 861	34 016	418 959	19164	33 635	442 636
		Total	39 377	75 677	1 459 682	44721	79 729	1 517 729
Technique Professionnel		Public	8 022	23593	257 389	9330	29878	279 852
		Privé	2 472	8 746	61 314	2886	8907	71 401
		Total	10 494	32 339	318 703	12216	38 785	351 253
Normal	ENIEG	Public	510	1969	10 021	456	1943	9 386
		Privé	294	1 025	2 469	376	998	2 278
		Total	804	2 994	12 490	832	2941	11 664
	ENIET	Public	159	741	4 602	156	701	2 173
		Privé	72	233	276	71	151	140
		Total	231	974	4 878	227	852	2313

Source : MINESEC

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, l'enseignement secondaire général a accueilli un effectif estimé à 1 542 611 élèves, dont 1 075 093 dans le public et 442 636 dans le privé. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 351 253 élèves, parmi lesquels 279 852 dans le public et 71 401 dans le privé. Dans l'enseignement normal, les ENIEG ont enregistré 11 664 élèves-maîtres (9 386 au public et 2 278 au privé) et les ENIET 2 313 élèves-maîtres (2 173 au public et 140 au privé).

Concernant les examens de la session 2021, les taux de réussite aux examens relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), se sont améliorés par rapport à la session précédente. Le taux de réussite à l'examen du BEPC ordinaire progresse de 13,2 points pour se situer à 74,4% et celui à l'examen du CAP commercial passe de 46,7% à 59,6%.

S'agissant des examens relevant du GCE-Board, les taux de réussite au GCE-General Ordinary Level et au GCE-General Advanced Level se détériorent respectivement de 10,5 points et de 2,1 points pour se situer à 59,1% et à 61,9% en 2021. Par contre, le taux de réussite au Technical and Vocational Education (TVE) Intermediate Level progresse de 54,5% à 58,8% et celui au TVE Advanced Level passe de 69,1% à 71,6%.

Les taux de réussite sont en hausse pour les examens de la session 2021 relevant de l'Office du Baccalauréat, excepté les taux de réussite au brevet de technicien industriel et au Brevet professionnel industriel qui reculent de 4 points et de 7 points respectivement. Le baccalauréat de l'enseignement secondaire général affiche un taux de réussite 73,6% contre 39,6% à la session précédente. Le taux de réussite à l'examen du probatoire de l'enseignement secondaire général gagne 18,1 points et se situe à 49,9%. Concernant la filière *Sciences et technologie du tertiaire* (STT), le taux de réussite au probatoire de brevet de Technicien STT progresse de 35,7 points pour se situer à 73,7%. Les taux de réussite au probatoire-STT commercial et au brevet de Technicien STT s'améliorent respectivement de 19,9 points et de 28,8 points, pour se situer respectivement à 59,2% et 73,7%.

Tableau 75 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire (en %)

Examens	Session 2020	Session 2021	Variation absolue
BEPC Ordinaire	61,2	74,4	13,2
BEPC Bilingue	83,4	90,4	7,0
CAP STT (Commerciaux)	46,7	59,6	12,9
CAP Industriel	72,6	79,2	6,6
CAPIEMP	91,5	92,6	1,1
CAPIET	97,5	99,3	1,8
GCE-General Ordinary Level	69,6	59,1	-10,5
GCE-General Advanced Level	64,04	61,9	-2,1
GCE-Technical Ordinary Level	54,5	58,8	4,3
GCE-Technical Advanced Level	69,1	71,6	2,5
BAC-ESG	39,6	73,6	34,0
BAC-EST industriel	68,7	76,6	7,9
Brevet de Technicien Industriel	57,5	53,4	-4,1
Brevet Professionnel Industriel	83,6	76,4	-7,2
BAC-STT commercial	56,1	66,9	10,8
Brevet de Technicien STT	47,1	75,9	28,8
Brevet Professionnel commerciaux	28,6	46,7	18,1
PROB-ESG	31,9	49,9	18,0
PROB-EST industriel	32,4	35,6	3,2
PROB de Brevet de Technicien Industriel	47,5	72,5	25,0
PROB-STT Commercial	39,3	59,2	19,9
PROB de Brevet de Technicien STT	38	73,7	35,7

Source : MINESEC

6.1.3 Enseignement supérieur

En 2020, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 63,1 milliards dont 6 milliards pour la lutte contre la Covid-19. Ce budget est en hausse de 1,7% par rapport à 2019. Il représente 9,1% du budget alloué au secteur de l'éducation. Une allocation budgétaire de 52,5 milliards a été mise à la disposition des universités d'Etat, dont 32,2 milliards pour le fonctionnement et 20,3 milliards pour l'amélioration des infrastructures et des plateaux techniques. Les ressources propres générées par

les universités d'Etat ont représenté 41,7% de leur budget, soit 37,5 milliards. En 2021, la dotation budgétaire augmente de 0,4 milliard et se situe à 57,5 milliards.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19, chacune des huit universités d'Etat a bénéficié d'une dotation de 303,9 millions et l'Université Inter Etats Cameroun-Congo 68,5 millions.

Les actions mises en œuvre pour améliorer l'offre dans cet ordre d'enseignement ont porté entre autres sur le développement de la composante technologique et professionnelle et la modernisation des établissements facultaires classiques.

6.1.3.1 Développement de la composante technologique et professionnelle

En 2020, les universités d'Etat ont produit 48 539 diplômés et les IPES 23 258 diplômés. Au total, l'enseignement supérieur a produit 71 797 diplômés contre 55 939 diplômés en 2019, soit une augmentation de 28,3%. Le nombre de bourses et de stages octroyés s'élève à 2 421 contre 2 179 l'année précédente, pour un coût total de 574,8 millions. Les actions en faveur de l'amélioration des infrastructures ont porté notamment sur : (i) l'acquisition des équipements informatiques et de laboratoire pour l'Ecole normale supérieure de Yaoundé et la Higher Technical Teachers Training College de Kumba ; (ii) l'aménagement des voies d'accès autour des résidences universitaires de la Higher Technical Teachers Training College de Kumba ; (iii) la construction d'un bloc pédagogique à l'ENSET d'Ebolowa, ainsi que d'un bloc pédagogique, d'un amphi 500 et des bureaux connexes à l'Ecole des sciences et de médecine vétérinaire de Maroua ; (iv) le recrutement de 535 enseignants dans les universités d'Etat pour le compte de l'année académique 2020/2021 dans le cadre du projet de recrutement de 2 000 enseignants.

6.1.3.2 Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires

La modernisation et la professionnalisation des établissements facultaires ont pour but d'accroître le pourcentage des étudiants inscrits dans les filières professionnelles. Les actions dans ce sens se sont poursuivies à travers notamment : (i) la finalisation de la construction d'un amphi 500 à la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré ; (ii) la production d'un manuel de procédures des agréments de l'enseignement supérieur privé et d'un fichier des diplômés de l'enseignement supérieur à l'échelle nationale et internationale ; (iii) l'évaluation et l'homologation des structures de recherche et de l'innovation.

6.1.3.3 Bilan de l'année académique 2019/2020

Au cours de l'année académique 2019/2020, l'enseignement supérieur public compte 08 universités d'Etat, ainsi que 74 établissements et grandes écoles. Les établissements et grandes écoles sont répartis en 33 établissements dits facultaires classiques et 41 établissements technologiques et professionnels. Par ailleurs, l'enseignement supérieur compte 258 Instituts privés d'enseignement Supérieur (IPES).

Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 350 498 en 2019 à 382 498 en 2020, soit une hausse de 9,1%. Les Universités d'Etat accueillent 81,6% de ces effectifs, les IPES 16,9% et les institutions à statut particulier 1%. Trois Universités d'Etat enregistrent 53,8% des effectifs (Yaoundé I (19,6%), Yaoundé II (18,2%) et Douala (16%)). Le nombre d'enseignants augmente de 3,4% et se situe à 6 189. Le ratio d'encadrement est de 50 étudiants pour un enseignant.

Tableau 76 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur

Universités/Instituts	2017/2018		2018/2019		2019/2020*		Ratios (a/b)
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants (a)	Enseignants (b)	
Total Université d'État	269 508	5 249	287 609	5 988	312 498	6189	50
Université de Bamenda	16 294	659	16 365	779	17 781	808	22
Université de Buea	17 895	584	16 891	652	18 353	694	26
Université de Douala	49 543	758	45 965	1109	49 943	1138	44
Université de Dschang	29 817	670	37 727	576	40 992	614	67
Université de Maroua	23 741	508	32 419	607	35 224	608	58
Université de Ngaoundéré	24 101	640	29 585	722	32 145	646	50
Université de Yaoundé I	58 617	953	56 340	953	61 212	1044	59
Université de Yaoundé II	49 500	477	52 317	590	56 844	637	89
Institutions à Statut particulier	2 966	nd	3 614	nd	4 337	nd	nd
Effectifs des IPES	51 191	nd	59275	nd	65 836	nd	nd
Total général	323 665	5 249	350 498	5 988	382 498	6189	nc

Source : MINESUP nd = non disponible, nc=non calculable *estimations

6.1.3.4 Perspectives

Pour améliorer la qualité et l'offre dans l'enseignement supérieur, le Gouvernement envisage : (i) la mise en place des plateformes de diffusion des contenus (cours, travaux dirigés, etc.) à l'intention des étudiants et des enseignants; (ii) l'accélération du processus d'implémentation et de mise en œuvre du E-National Higher Education au sein des universités d'Etat ; (iii) la création des universités exclusivement virtuelles ; (iv) le renforcement des capacités des ressources humaines universitaires dans le domaine des TIC.

6.2. Santé

En 2020, la dotation budgétaire allouée au ministère de la santé publique est de 234,4 milliards dont 45,6 milliards issus du CAS Covid-19. Il convient de souligner que le niveau des ressources effectivement allouées aux dépenses de santé est bien plus important, dans la mesure où plusieurs départements ministériels (l'éducation, la promotion de la femme et de la famille, la défense, les affaires sociales, la jeunesse et autres) consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses de santé. En 2021, le budget alloué à la santé est de 197,1 milliards hors CAS Covid-19 dont la dotation totale de 200 milliards prendra en charge d'importantes dépenses de santé supplémentaires, à l'instar de l'acquisition des vaccins des tests et de la logistique d'accompagnement.

Les actions du Gouvernement en faveur de la santé des populations demeurent orientées vers : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, (ii) la surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie et la promotion de la santé.

6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

Les objectifs du Gouvernement en matière de santé et de couverture vaccinale de la mère et de l'enfant demeurent axés, entre autres, sur la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile. Dans cette optique, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant l'amélioration de la santé de la mère et du nouveau-né, ainsi que la couverture vaccinale.

6.2.1.1 Santé de la mère et de l'enfant

En 2020, le nombre de naissances vivantes enregistrées dans les formations sanitaires est de 943 797, contre 939 057 en 2019, soit une hausse de 0,5%. Pour améliorer la collecte des données sanitaires, un système modulaire de remontée d'informations dénommé « District Health Information Software 2 » (DHIS2), est en cours d'implémentation depuis 2017 dans les différentes

formations sanitaires officielles. A terme, il permettra de collecter, traiter et diffuser les informations sanitaires du niveau local au niveau central. Le nombre de sages-femmes/maïeuticiens et infirmiers accoucheurs affectés dans les formations sanitaires est de 818 en 2020. Le nombre de sages-femmes/maïeuticiens fidélisés en zone d'accès difficile est de 87.

La lutte contre la malnutrition et les retards de croissance s'est effectuée à travers : (i) la distribution gratuite des poudres de micronutriments à 467 455 enfants de 6 à 23 mois dans les régions du septentrion et à l'Est ; (ii) la supplémentation en vitamine A de 345 954 enfants de moins de 5 ans ; (iii) la prise en charge de 85 531 enfants souffrants de malnutrition aiguë et chronique dans les centres de traitement dédiés. Par ailleurs, 50 000 familles ont été sensibilisées sur l'alimentation du nourrisson et des enfants de moins de 5 ans au cours des visites à domicile.

Une campagne nationale de déparasitage gratuite des enfants en âge scolaire et adultes a été réalisée en 2020 pour prévenir les maladies dues aux vers intestinaux. Elle a permis de déparasiter 4 500 463 enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans) et 166 514 adultes. Concernant le dépistage de la drépanocytose, des tests ont été réalisés sur 3 702 nouveau-nés, parmi lesquels 39,4% se sont révélés porteurs de l'antigène S (dont 23% avec l'hémoglobine AS et 16,4% avec l'hémoglobine SS).

Pour la construction et l'équipement des structures sanitaires, les réalisations ont porté entre autres sur : (i) l'achèvement de la construction du centre mère-enfant de Mbangassina dans la région du Centre; (ii) la construction de deux salles d'hospitalisation au centre médical de district de Kodek, d'un bloc d'hospitalisation dans les centres de santé intégrés de Balaza Alcali et de Dougoi dans la région de l'Extrême-nord; (iii) l'équipement en matériel médical du pavillon mère-enfant des centres médicaux d'arrondissement (CMA) de Mutengene dans le Sud-ouest et de Touloum dans l'Extrême-nord; (iv) la réhabilitation du pavillon mère-enfant du centre de santé intégré de Mvieng dans la région du Sud.

6.2.1.2 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

La couverture vaccinale des populations s'effectue principalement dans le cadre du *Programme élargi de vaccination* (PEV). En 2020, sur un total de 5 707 formations sanitaires répertoriées, 3 859 ont offert la vaccination dans le cadre du PEV, parmi elles 42% du secteur public, 17% du privé laïc et 9% du privé confessionnel. Les taux de couverture des principaux antigènes traceurs progressent par rapport à 2019 et passent de : (i) 78,2% à 80,7% pour le penta3 ; (ii) 71% à 74,1% pour le RR1 ; (iii) 77% à 80,9% pour le VPI ; (iv) 78% à 80,1% pour le Rota2 ; (v) 70,7% à 73,1% pour le VAA ; (vi) 83% à 83,7% pour le BCG. Ces évolutions sont attribuables entre autres: (i) aux mesures prises par le Gouvernement pour assurer le ravitaillement des structures de santé en vaccins, malgré les perturbations observées dans les chaînes d'approvisionnement du fait de la pandémie de la Covid-19 ; (ii) à la reprise et au renforcement de la vaccination de routine dans les régions en crise ; (iii) au maintien des activités de vaccination en contexte de la Covid-19, notamment dans les grandes villes; (iv) à l'amélioration continue de la chaîne de froid.

En 2020, le Gouvernement a introduit dans le PEV, deux nouveaux vaccins : la seconde dose de vaccin contre la rougeole et la rubéole (RR2) et, le vaccin contre les infections à Human Papilloma Virus (HPV), pour la prévention des cancers du col de l'utérus et des condylomes chez les jeunes filles âgées de 9 à 13 ans n'ayant pas encore eu de rapport sexuel. Les résultats obtenus lors des campagnes de vaccination affichent les taux de couverture de 28% pour le RR2 et 14,6% pour le HPV.

Au premier semestre 2021 et en glissement annuel, la couverture vaccinale cumulée au Penta3 baisse à 69,2%, contre 81,2% et celle en RR1 régresse à 45,8% contre 64,9%. A l'inverse, la couverture nationale au BCG progresse de 62% contre 40% et celle au RR2 passe de 17,8% à 31,1%.

Tableau 77 : Evolution de la couverture vaccinale (en %)

Antigènes	2017	2018	2019	2020
BCG	91	88	83	83,7
RR1	77	71	71	74,1
VAT+2	72			
VAA	78	74	70,7	73,1
Penta3	86	79	78,2	80,7
VPI	76	78	77	80,9
Rota2	83	78	78	80,1
RR2				28
VPH				14,6

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amariel (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélitique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.2 Surveillance épidémiologique, lutte contre la maladie et promotion de la santé

6.2.2.1 Surveillance épidémiologique

En 2020, la surveillance épidémiologique a permis de dénombrer : (i) 604 cas de Paralysies Flasques Aiguës (PFA) ; (ii) 1 460 cas de rougeole ; (iii) 1 141 cas de fièvre jaune ; (iv) 13 cas de tétanos maternel néonatal ; (v) 16 cas de polio virus dérivé d'une souche vaccinale. Le taux de vaccination contre la PFA non-polio est de 5,2% après 5,4% en 2019. Celui contre le rash fébrile non rougeoleux est de 2,2% après 3,5%. Le taux de vaccination contre la fièvre jaune est de 4,5% après 5,7%. Pour limiter l'évolution de ces maladies, des ripostes locales à la rougeole ont été menées dans les districts et aires de santé des régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-nord et du Nord. Les districts de Santé de Touboro et Mokolo ont mené une riposte locale au tétanos maternel néonatal.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance intégrée contre les maladies tropicales négligées (lèpre, ulcère de Buruli, pian et leishmaniose, etc.), 28 formateurs/superviseurs, 176 personnels de santé et 830 agents de santé communautaires ont été formés sur les méthodes de dépistage rapide et la prise en charge.

Au premier semestre 2021, la surveillance épidémiologique a permis de notifier : (i) 343 cas de paralysies flasques aiguës ; (ii) 705 cas de rougeole ; (iii) 580 cas de fièvre jaune ; (iv) 9 cas de tétanos maternel néonatal ; (v) un cas de polio virus dérivé d'une souche vaccinale. Par ailleurs, des épidémies de rougeole ont été enregistrées dans plusieurs régions et des campagnes de riposte ont été menées.

6.2.2.2 COVID-19

Au 31 décembre 2020, le Cameroun enregistre 26 848 cas confirmés de Covid-19. La prise en charge a permis de soigner 25 468 personnes, 448 décès ont été enregistrés, pour un taux de létalité de 1,7%. Le Gouvernement a mis en place la stratégie 3T (traquer, tester, traiter) qui consistait à traquer les personnes en contact, tester les cas suspects et traiter les cas positifs. Elle a été mise en œuvre à travers une politique de prise en charge décentralisée, avec l'ouverture des centres de prise en charge dans les différentes régions. Un compte d'affectation spécial (CAS Covid-19), budgétisé à 180 milliards a été mis en place pour la prise en charge de la pandémie.

Pour apporter leur soutien au Gouvernement dans la prise en charge de la Covid-19, des donations en numéraires et en nature des personnes physiques, entreprises, organismes privés et structures publiques ont été enregistrées. Au titre de l'exercice 2020, les dons en numéraire sont évalués à 3,3 milliards. Les dons en nature ont concerné notamment : (i) 208 concentrateurs et extracteurs d'oxygène ; (ii) 15 moniteurs multiparamétriques ; (iii) 10 aspirateurs chirurgicaux ; (iv) 10

électrocardiogrammes ; (v) 142 respirateurs, (vi) 6 996 thermoflashes ; (vii) 374 855 masques chirurgicaux ; (viii) 10 000 masques de protection ; (ix) 44 425 kits de dépistage et 200 kits de protection ; (x) des cartons de produits d'hygiène, dont savons, gels hydro alcooliques, eau de javel.

S'agissant de la prévention de la propagation de la pandémie et de la prise en charge des malades, le Chef de l'Etat a autorisé la fabrication de l'hydroxychloroquine, de l'azithromycine, des masques de protection et des gels hydroalcooliques, sous le contrôle du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation. Par ailleurs, le renforcement du système de santé s'est traduit par : (i) la création des centres spéciaux de prise en charge des patients, notamment au stade militaire de Yaoundé, à l'ancien bâtiment de l'entreprise Orca, au Middle Stadium de Limbé, au stade municipal de Buea, au stade Mbappé Leppé de Douala et au camp des logements sociaux de Bafoussam ; (ii) la création des centres d'isolement dans toutes les régions ; (iii) la réhabilitation des pavillons de certains hôpitaux publics, ainsi que l'aménagement des centres de confinement dans les logements sociaux (Olembe, Ebolowa) et dans le camp des réfugiés de Mandjou à Bertoua.

Au 25 août 2021, le nombre total de cas confirmés de Covid-19 et pris en charge dans les structures sanitaires est de 84 210. On enregistre 81 526 guérisons et 1 357 décès, soit un taux de létalité de 1,6%. Le Gouvernement a introduit la première campagne de vaccination contre la Covid-19, avec le vaccin Sinopharm le 12 avril, suivi par les vaccins « AstraZeneca » le 19 avril et « JOHNSON AND JOHNSON » le 21 juillet. En outre, il a réceptionné 1 052 650 doses de vaccins, dont 200 000 doses du vaccin « Sinopharm » offerts par la Chine, 303 050 doses du vaccin « JOHNSON AND JOHNSON » offerts par les Etats-Unis, 391 200 doses du vaccin « AstraZeneca », grâce à la facilité Covax, et 158 400 doses du vaccin « JOHNSON AND JOHNSON » dans le cadre de l'initiative du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins. Par ailleurs, une commande de 5,3 millions de doses de vaccins a été passée par le Gouvernement pour un coût global de 4,3 milliards, dont 3,2 milliards sur financement propre.

Le nombre de vaccins « JOHNSON AND JOHNSON » administrés en une dose est de 14 796. Ceux de « AstraZeneca » et de « Sinopharm » administrés en deux doses sont respectivement de 297 685 doses et de 112 715 doses. Au 31 août 2021, le nombre de personnes complètement vaccinées est de 93 043, dont 14 796 au vaccin « JOHNSON AND JOHNSON », 38 223 au vaccin « AstraZeneca » et 40 024 au vaccin « Sinopharm ».

6.2.2.3 SIDA

En 2020, et d'après les estimations de l'ONUSIDA, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun passe de 506 432 à 496 506, soit une baisse de 2%. On y dénombre 34 554 enfants de moins de 15 ans (7,0% de séropositifs) et 329 334 femmes (66,3% de séropositifs). Le nombre de nouvelles infections chez les enfants a augmenté de 26,2%, passant de 31 481 en 2019 à 34 554 en 2020. Les estimations du MINSANTE affichent un taux de prévalence du VIH/SIDA de 2,27%, après 2,46% en 2019.

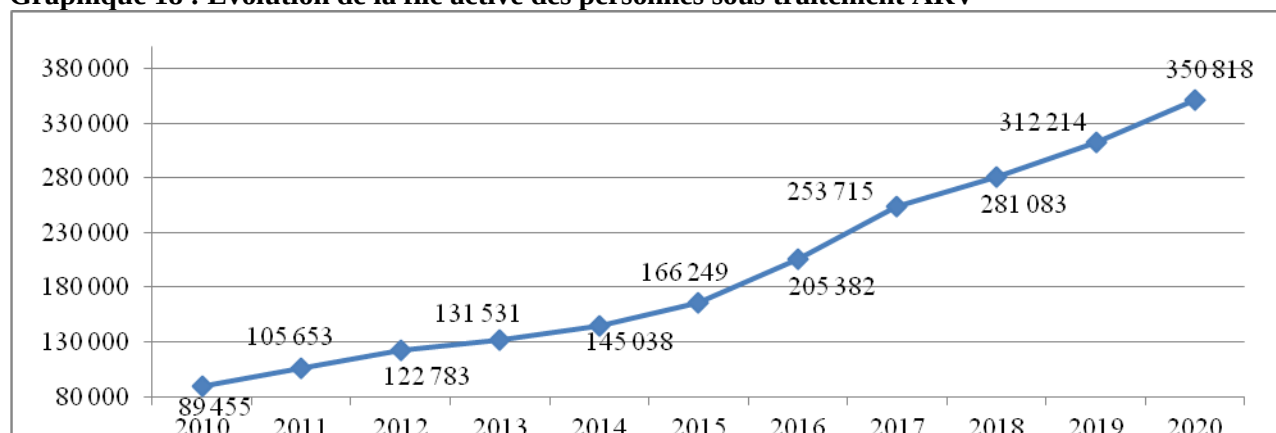
La politique de lutte contre le VIH/SIDA basée sur la prévention et la prise en charge des malades se poursuit. Depuis 2020, le Gouvernement met en œuvre progressivement dans toutes les formations sanitaires, la suppression des frais directs des services VIH, notamment la prise en charge et les traitements liés à la maladie.

En matière de prévention, 2 984 346 personnes ont été testées au VIH/SIDA parmi lesquelles 99 275 ont été déclarées positives. En outre, pour limiter les contaminations, 41 057 011 préservatifs masculins, 2 918 908 préservatifs féminins et 912 714 gels lubrifiants ont été distribués. Sur les 785 253 femmes enceintes reçues en première consultation prénatale, 703 587 ont été testées au VIH/SIDA, parmi lesquelles 20 852 ont été déclarées séropositives, soit un taux de séropositivité de 2,9%, dont 16 731 mises sous traitement antirétroviraux. Des tests réalisés sur

les 33 766 partenaires de femmes enceintes s'étant présentés en consultation prénatale, 946 ont été testés positifs. Parmi les 14 137 enfants nés de mères séropositives, 12 041 ont reçu un traitement préventif à la névirapine dans les 72h qui ont suivi la naissance pour prévenir la transmission mère-enfant.

Dans le cadre du diagnostic et de la prise en charge, sur les 350 818 séropositifs de la file active, 203 905 patients ont réalisé l'examen de charge virale, parmi lesquels 172 212 patients ont une suppression virale de 84,4%.

Graphique 18 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : MINSANTE

6.2.2.4 Paludisme

En 2020, le nombre de cas de paludisme est de 2 646 139 contre 2 628 191 en 2019. On y dénombre 1 346 413 cas de paludisme simple et 1 299 726 cas de paludisme grave. Par ailleurs, 845 446 enfants de moins de 5 ans sont victimes de paludisme, dont 435 852 pour la forme simple et 409 594 pour la forme grave. L'incidence hospitalière pour 1 000 habitants est de 101,2 et le taux de morbidité dans les formations sanitaires est de 29,1%. Les paludismes simple et grave sévissent le plus dans les régions de l'Extrême-nord, du Centre, du Littoral et du Nord avec respectivement 21,6%, 21,5%, 11,7% et 9,9% des cas de paludisme simple et 19,8%, 17,5%, 12,5% et 13,4% des cas de paludisme grave.

La lutte contre le paludisme s'effectue dans le cadre du *Programme national de lutte contre le paludisme* (PNLP). Dans ce cadre, 5 000 agents de santé communautaires polyvalents ont été formés et participent à la surveillance, la prise en charge à domicile et la référence des cas vers les formations sanitaires.

Dans le cadre de la prévention de la maladie, sur 688 852 femmes enceintes reçues en consultation prénatale, 275 478 ont reçu gratuitement les trois doses de traitement préventif intermittent de sulfadoxine pyriméthamine et 275 577 ont reçu une Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée d'Action (MILDA). Pour la campagne de distribution de masse des MILDA, qui a concerné les districts de santé du Littoral et du Nord-ouest, 1 980 471 MILDA ont été distribuées sur les 2 143 393 acquises. Pour prévenir le paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord, sur une cible de 1 724 859 enfants de 3 à 59 mois, 47 823 ont reçu gratuitement au moins une dose de sulfadoxine pyriméthamine d'amodiaquine.

Pour le diagnostic et la prise en charge du paludisme dans les formations sanitaires publiques, 3 857 883 tests parasitologiques ont été réalisés, dont 2 552 911 tests de diagnostics rapides et 1 304 972 gouttes épaisses, pour des taux de positivité respectifs de 66,2% et 73,3%. Une campagne de chimio-prophylaxie du paludisme saisonnier a eu lieu dans les régions du septentrion, avec un taux de couverture de 98%. Par ailleurs, 376 280 enfants de moins de 5 ans atteints de la

forme simple et 429 183 atteints de la forme grave ont été traités. Dans la population de plus de 5 ans, 910 561 cas de paludisme simple et 890 132 cas de paludisme grave ont été traités.

Les formations sanitaires ont bénéficié de la mise à disposition de 6 850 000 doses d'artésunate injectable de 60 mg, 21 219 boîtes de 25 traitements d'artésunate-amodiaquine et 2 508 807 comprimés de Sulfadoxine-pyriméthamine. Pour le traitement préventif du paludisme saisonnier, 7 835 220 plaquettes de sulfadoxine-pyriméthamine + amodiaquine ont été acquises, soit 1 422 050 pour les enfants de 3 à 11 mois et 6 413 170 pour ceux de 12 à 59 mois.

Au cours du premier semestre 2021, le nombre de MILDA distribuées aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans est de 331 270 sur 785 588 attendues, soit un taux de réalisation de 42,1%. Dans le cadre de la prévention de la maladie, sur les 368 192 femmes enceintes reçues en consultation prénatale, 174 896 ont reçu au moins 3 doses de traitement préventif intermittent à base de Sulfadoxine-pyriméthamine, soit un taux de 47,5%. Par ailleurs, 325 419 MILDA ont été distribuées.

6.2.2.5 Tuberculose

En 2020, on dénombre 22 511 cas de tuberculose, toutes formes confondues, enregistrés dans les formations sanitaires, contre 24 740 en 2019, soit une baisse de 9%. Ce recul est lié, entre autres, à la baisse de la fréquentation des formations sanitaires, par les malades présentant les symptômes similaires à ceux de la Covid-19, par crainte d'être interné en tant que malade de la Covid-19. Parmi les cas de tuberculose enregistrés, on dénombre 22 335 cas de tuberculose sensible et 176 cas de tuberculose multi-résistante (TBMR). Les personnes de moins de 15 ans représentent 5,2% des cas de tuberculose. Parmi les 176 cas de TBMR, 87,5% sont mis sous traitement. Sur les 20 239 malades de tuberculose ayant accepté de faire le test de VIH, 5 002 ont été déclarés co-infectés et 4 925 ont été mis sous traitement ARV.

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, 261 centres de confirmation de diagnostic et de mise sous traitement sont fonctionnels sur toute l'étendue du territoire national. Parmi ceux-ci, 11 sont des centres de prise en charge de la tuberculose multi-résistante. Le diagnostic de la maladie se fait à travers la microscopie et la détection moléculaire TB Lamp et GeneXpert dans les centres de prise en charge de la tuberculose. Toutefois, la microscopie est la plus répandue dans les formations sanitaires.

Au premier semestre 2021, le nombre de cas de tuberculose, toutes formes confondues, en traitement dans les formations sanitaires baisse de 2% en glissement annuel pour se situer à 11 219, dont 129 cas au sein de la population carcérale. Parmi ceux-ci, 69 cas sont de forme multi-résistante et 2 175 sont des cas de co-infection avec le VIH/SIDA. On enregistre 9 762 traités avec succès, soit un taux de succès thérapeutique de 87%. Dans le cadre de la tenue des statistiques sur la tuberculose, le territoire national a été subdivisé en 12 régions : la région de Yaoundé, la région de Douala, ainsi que les 10 régions administratives avec exclusion de Yaoundé dans le Centre et de Douala dans le Littoral. Sur la base de ce découpage, à l'exception de la région du Littoral qui affiche 37% de taux de succès, toutes les autres régions enregistrent un taux de succès thérapeutique supérieur à 85%, notamment Douala (88%) et Yaoundé (86%). Les régions de l'Ouest (11%), du Centre (8%) et du Sud-ouest (8%) ont enregistré les taux de décès les plus élevés. Ceci est en partie dû au nombre important de décès enregistrés chez les malades co-infectés (TB/VIH) dans ces régions.

6.2.2.6 Cancer

En 2020, le nombre de nouveaux cas de cancer enregistrés est de 20 745. L'analyse épidémiologique des cancers au Cameroun montre que chez les hommes, le nombre de nouveaux cas est de 8 510. Les formes les plus répandues sont le cancer de la prostate (2 189 cas), du sarcome de kaposi (866 cas), du lymphome non hodgkinien (827 cas), du foie (775 cas) et du colon-rectum

(474 cas). Chez les femmes, où l'on compte 12 235 nouveaux cas, les formes les plus répandues sont le cancer du sein (4 170 cas), du col de l'utérus (2 770 cas), du lymphome non hodgkinien (811 cas), des ovaires (443 cas) et du colon-rectum (441 cas). S'agissant de l'âge moyen de survenance, il demeure de 45 ans chez les hommes et de 49 ans chez les femmes. Le risque de développer un cancer avant 75 ans est de 12% chez les hommes et 13,1% chez les femmes. Le nombre de décès enregistrés est de 13 199 contre 10 533 en 2019.

S'agissant des ressources humaines pour la prise en charge des cancers, le Cameroun dispose de 179 personnels, parmi lesquels 44 médecins oncologues.

Tableau 78 : Ressources humaines disponibles pour la lutte contre le cancer en 2020

Numéros	Type de personnel	Nombre estimé
1	Infirmières/infirmiers de soins palliatifs	50
2	Anatomo-cytopathologistes	21
3	Médecins radiologues	20
4	Assistants sociaux	21
5	Gynécologues avec expertise en Oncologie	10
6	Médecins biologistes	10
7	Hémato-oncologues	06
8	Oncologues médicaux	09
9	Oncologues radiothérapeutes	05
10	Chirurgiens oncologues	05
11	Médecins formés en soins palliatifs	05
12	Psychologues cliniciens avec expertise en oncologie	07
13	Onco-pédiatres	03
14	ORL/CCF avec expertise en oncologie	04
15	Cytotechniciens	02
16	Infirmiers/infirmières oncologues	01
Total		179

Source : MINSANTE

Dans le cadre de la prévention des cancers, le Gouvernement a introduit en janvier 2020, le vaccin contre les infections à Human Papilloma Virus (HPV) chez les filles de 9 à 13 ans, pour la prévention des cancers du col de l'utérus et des condylomes. Son coût est de 35 000 francs la dose. Par ailleurs, la prévention des cancers passe également par la vaccination des jeunes contre l'hépatite B.

Concernant le diagnostic des cancers, ils sont réalisés par : (i) les services d'anatomo-pathologie, dont les laboratoires font partis de 03 formations sanitaires publiques à Douala, Yaoundé et Buea, ainsi que de 03 structures privées de Bamenda, Bingo et Bafoussam ; (ii) les services d'imagerie médicale à l'hôpital général et central de Yaoundé, à l'hôpital général de Douala et dans 03 hôpitaux régionaux (Ebolowa, Garoua et Bafoussam) ; (iii) les laboratoires d'analyses biologiques et biomoléculaires, disponibles dans toutes les formations sanitaires de la 1ère à la 4ème catégorie ; (iv) les services de médecine nucléaire en cours de création au Cameroun, mais sollicité à l'étranger pour la réalisation des diagnostics.

Pour ce qui est de la prise en charge des malades, on distingue trois types de traitements : (i) la chirurgie, qui est limitée par le niveau des plateaux techniques de la plupart des formations sanitaires ; (ii) la radiothérapie, prescrite à 50% des malades, avec un coût moyen de 2,8 millions pour un traitement définitif ; (iii) les traitements systémiques, comprenant la chimiothérapie et les thérapies ciblées. Le *Plan stratégique national de prévention et de lutte contre le cancer* (PSNPLCa) a été adopté le 30 juin 2020, dans le but de réduire à 10% d'ici 2024, la morbidité et la mortalité dues au cancer.

Au premier semestre 2021, dans le cadre de la lutte contre le cancer, un guide national de chimiothérapie a été produit et un nouveau principe de tarification a été adopté. Ceux-ci prévoient la réduction de 30% pour les médicaments de moins de 5 000 francs et 50% pour ceux de plus de 5 000 francs. A fin mars 2021, l'Hôpital général de Douala et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont respectivement mis à disposition 135 millions et 295 millions pour l'achat d'un nouveau simulateur de radiothérapie.

6.2.2.7 Lèpre, pian et ulcère de buruli

La lèpre, le pian et l'ulcère de buruli rentrent dans la classification des 13 « maladies tropicales négligées » que compte le Cameroun. La lèpre et le pian sévissent dans toutes les régions, par contre l'ulcère de buruli est localisé dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Sud et du Sud-ouest.

En 2020, on dénombre 264 cas de lèpre, dont 155 nouveaux cas parmi lesquels 50,3% sont des femmes et 6,5% des enfants. On y relève 16 nouveaux cas avec infirmités de degré 2, dont un enfant de moins de 15 ans.

En ce qui concerne le pian, on dénombre 1 015 cas, dont 373 nouveaux cas notifiés qui ont reçu gratuitement le traitement. Dans le cadre du Projet OCEAC, financé par la KFW, 1 400 400 tablettes d'Azithromycine 500 mg ont été mises à la disposition de 9 districts de santé. Ce projet a permis d'atteindre 504 558 personnes sur les 548 913 ciblées, soit une couverture thérapeutique de 91,9%.

Pour l'ulcère de buruli, on dénombre 118 cas qui ont été mis sous traitement dans les districts de santé d'Akonolinga, d'Ayos, de Zoétélé et de Ketté. On y dénombre 63 nouveaux cas.

6.2.2.8 Onchocercose et filariose lymphatique

En 2020, la population à risque est de 10 279 333 pour l'onchocercose et 24 290 pour la filariose lymphatique. Les prises en charge ont porté sur 4 622 916 personnes souffrant d'onchocercose et 6 863 de filariose lymphatique. Le nombre de districts de santé où ces maladies sont endémiques est de 177 pour l'onchocercose et de 137 pour la filariose lymphatique.

Dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose et la filariose lymphatique, la stratégie utilisée est celle du *Traitement à l'ivermectine sous directives communautaires*. Il s'agit de la distribution de masse et gratuite de l'ivermectine et d'albendazole avec le concours des chefs des communautés. La pandémie de la Covid-19 a occasionné un retard dans l'approvisionnement des médicaments dans 5 régions. Par ailleurs, 1 240 personnels de santé ont été formés et recyclés, ainsi que 24 577 distributeurs communautaires sur la prise en charge de ces maladies.

6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale

En 2020, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa politique en matière d'emploi et de sécurité sociale, à travers notamment la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle et la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale.

6.3.1 Evolution de l'emploi

6.3.1.1 Situation de l'emploi

En 2020, selon les statistiques de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEFOP), le nombre d'emplois créés est estimé à 330 903 contre 511 857 en 2019, soit une baisse de 40,6%. Ce recul est imputable à l'arrivée à terme de certains grands chantiers, le gel de la politique de recrutement dans les entreprises privées, du fait de la Covid-19, et le retard dans les activités du FNE. Les emplois ont été créés aussi bien par le secteur privé que par le secteur public.

En ce qui concerne le secteur privé, les emplois créés sont répartis principalement entre les projets et programmes du BIP (56,6%) et les entreprises (22,9%). Les jeunes de la tranche d'âge 25-35 ans constituent 75,4% des emplois créés. Ils ont été principalement recrutés pour la réalisation des tâches dans les grands travaux. La création d'emplois a concerné 66% d'hommes et 34% de femmes. Dans les entreprises, le nombre d'emplois créés est de 75 654, dont 60,5% dans le secteur primaire, 28,6% dans le tertiaire et 10,9% dans le secondaire. Selon la taille de l'entreprise, 56 132 emplois ont été créés dans les grandes entreprises, 12 793 dans les moyennes entreprises, 5 068 dans les petites entreprises et 1 661 dans les très petites entreprises.

Quant aux pertes d'emplois, on dénombre 102 039 en 2020, dont 100 621 dans les entreprises, 384 dans les projets et programmes d'insertion ministériels, 158 dans les CTD, 744 au sein des Coopératives et 132 dans les ONG. Le nombre de licenciements et de mise en chômage technique dans les entreprises est de 48 966, dont 54,3% dans les très petites et moyennes entreprises, du fait des pertes de rentabilité importantes, induites par la pandémie de la Covid-19.

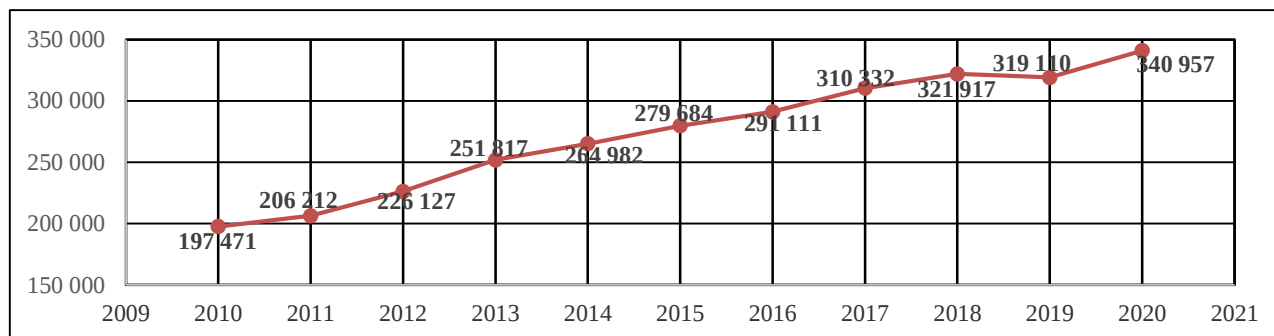
Tableau 79 : Répartition des emplois créés en 2020

Libellé	Administration publique	Programmes et projets d'insertion	Service Public d'Emploi	Projets relevant du BIP	CTD	Coopératives	ONG	Entreprises	TOTAL
Effectifs	10 526	15 353	16 714	187 393	11 244	11 574	2 445	75 654	330 903
%	3,2%	4,6%	5,1%	56,6%	3,4%	3,5%	0,7%	22,9%	100%

Source : MINEFOP

S'agissant de l'Administration Publique, le nombre d'emplois créés est de 10 526. Pour le personnel de l'Etat relevant du fichier solde, l'effectif est de 340 957 en 2020, contre 319 110 en 2019, soit une augmentation de 21 847, correspondant au différentiel entre les nouvelles prises en charge et les départs à la retraite.

Graphique 19 : Evolution des effectifs des personnels de l'Etat de 2010 à 2020



Source : MINFI

Au premier semestre 2021, la masse salariale distribuée est de 448,1 milliards contre 488,6 milliards au premier semestre 2020.

6.3.1.2 Promotion de l'emploi

En 2020, les actions du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi décent se sont poursuivies dans le cadre de l'insertion professionnelle, la régulation de la main d'œuvre et l'auto-emploi.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, il s'est agi entre autres de : (i) l'insertion de 11 603 chercheurs d'emplois par 60 agences de travail temporaire et offices privés de placement agréés ; (ii) la création de 1 700 emplois dans les chantiers HIMO ; (iii) la facilitation du recrutement de 2 500 personnes dans les entreprises ; (iv) la mise en stage pré-emploi de 140 jeunes avec l'appui du *Programme emploi diplômé* (PED). Par ailleurs, le FNE a poursuivi ses activités de promotion

qui ont connu un recul par rapport à l'année précédente. Il a accueilli et orienté 53 417 chercheurs d'emploi de diverses compétences, contre 70 524 en 2019. On y dénombre 12 018 du *Programme de captage des compétences nationales* (PROCCOM). Il a effectué 63 314 prospections d'emplois dans les entreprises, ce qui a permis d'insérer 30 363 personnes, dont 30 280 en emplois salariés et 83 en emplois indépendants. Au premier semestre 2021 et par rapport à la même période de l'année précédente, 17 977 demandeurs d'emplois contre 16 831 ont été insérés en emploi salarial.

S'agissant de la régulation de la main d'œuvre, on relève : (i) la signature de 2 085 contrats de travail, dont 1 008 pour les nationaux ; (ii) le contrôle de 76 entreprises dans le cadre de l'assainissement du cadre de travail ; (iii) la sensibilisation des organismes privés de placement de la main d'œuvre sur le respect de la réglementation en matière d'emploi.

En matière de promotion de l'auto-emploi, les actions ont porté notamment sur : (i) le financement de 87 microprojets des groupes des jeunes et la réintégration en auto-emploi de 27 ex-migrants de retour de la méditerranée par le PIASSI, conduisant à la création de 456 emplois ; (ii) l'examen et la validation de 34 projets dans le cadre du *Programme d'appuis à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des personnes vulnérables* (PAIRPPEV), ce qui a permis d'installer 119 personnes vulnérables en auto-emploi ; (iii) le financement par le FNE de 33 personnes en auto-emploi pour un montant de 13,8 millions ; (iv) le soutien financier du FNE à 77 de ses anciens promoteurs, suite aux effets néfastes de la Covid-19 sur leurs activités pour un montant de 20,8 millions.

Dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé, de nombreuses conventions de partenariat ont été signées, entre autres : (i) la convention entre le MINEFOP et la « Fondation Notre Dame Consolatrice des Affligés » relative aux modalités de mise en œuvre du Programme national de développement des espaces test aquacole, dont l'implémentation pourrait générer 200 000 emplois à l'horizon 2025 ; (ii) la convention MINEFOP/CAMWATER relative à la mise en place d'un centre de formation dédié aux métiers de l'eau.

6.3.2 Formation professionnelle

En 2020, le développement de la formation professionnelle s'est poursuivi notamment à travers : (i) l'amélioration de la qualité de la formation ; (ii) l'amélioration de l'offre quantitative de formation.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre qualitative de formation professionnelle, elle s'est matérialisée, entre autres, avec : (i) l'opérationnalisation de l'Institut national de formation des formateurs et de développement des programmes de Yaoundé (INFFDP) ; (ii) la création de 4 *Centres d'information et d'orientation professionnelle* (CIOP) à Bafoussam, Bamenda, Maroua et Ngaoundéré, ce qui porte à 6 le nombre de CIOP fonctionnels ; (iii) la vulgarisation de 9 textes d'application de la loi N° 2018/010, régissant la formation professionnelle ; (iv) l'octroi d'agréments à 381 centres de formation dans le cadre de l'assainissement des activités des structures privées de formation professionnelle ; (v) l'homologation de 76 référentiels de formation professionnelle.

S'agissant de l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, elle s'est effectuée à travers : (i) la construction et l'équipement du centre de formation aux métiers (CFM) de Nanga-Eboko et la poursuite des travaux de construction des CFM de Bandjoun, Ndop, Ebebe et Maroua ; (iii) l'octroi de 230 bourses nationales et de plusieurs bourses étrangères pour faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes à la formation professionnelle. Par ailleurs, le nombre de candidats aux examens nationaux de la session 2020 s'est accru pour se situer à 6 916 candidats, soit 4 413 au diplôme de qualification professionnelle (DQP), 2 129 au certificat de qualification professionnelle (CQP) et 374 au diplôme de technicien spécialisé (DTS).

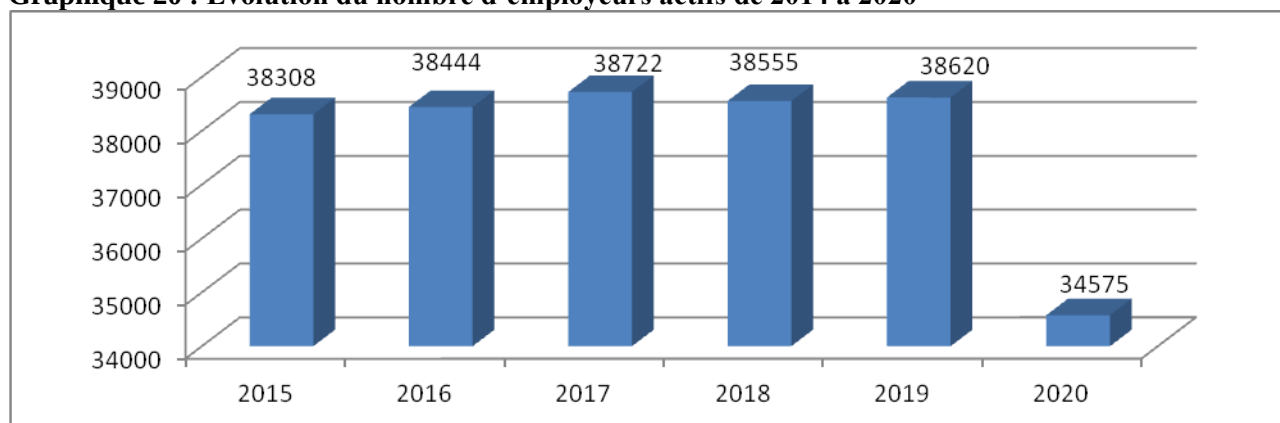
6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail

En 2020, le Gouvernement poursuit l'amélioration de la gestion des prestations servies et les conditions de vie au travail à travers la stratégie de : (i) promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre et (ii) amélioration de la protection au travail.

6.3.3.1 Promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre

L'objectif est de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous, par une protection de l'ensemble de la population contre les risques sociaux que sont notamment la maladie, l'invalidité, la vieillesse, les accidents de travail et la déperdition. En 2020, le nombre de nouveaux employeurs est de 7 040 et le nombre total d'employeurs actifs (qui s'acquittent de leurs cotisations sociales à la CNPS) est de 34 575. Les secteurs d'activités du « commerce », avec 8 966 immatriculés, des « autres services », avec 15 035 immatriculés, enregistrent le plus grand nombre d'employeurs actifs. Ils sont suivis des « bâtiments et travaux publics » (3 841), des « restaurants et hôtels » (1 254) et des « transports » (1 006).

Graphique 20 : Evolution du nombre d'employeurs actifs de 2014 à 2020



Source : CNPS

En ce qui concerne les assurés sociaux, 83 601 nouvelles immatriculations au régime obligatoire ont été enregistrées, contre 57 936 en 2019, soit une hausse de 44,3%. Pour ce qui est de l'immatriculation au régime d'assurance volontaire, le nombre de nouveaux assurés baisse de 14,9% pour revenir à 15 775 assurés volontaires.

Tableau 80 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2015 à 2020

DESIGNATION	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total Assurés obligatoires	69 985	67 275	60 196	65 362	57 936	83 601
Secteur Privé	69 162	67 042	59 996	65 169	57 737	83 388
Employés de maison	823	233	200	193	199	213
Assurés volontaires	85 126	41 197	33 499	16 216	18 544	15 775
TOTAL	155 111	108 472	93 695	81 578	76 480	99 376

Source : CNPS

Par ailleurs, d'autres actions ont été menées dans le cadre du renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs, il s'agit notamment de : (i) la signature du décret présidentiel du 8 juillet 2020 fixant à 20%, le coefficient de revalorisation des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès payées par la CNPS à partir du 1^{er} août 2020, et de celui du 30 décembre 2020, harmonisant l'âge de départ à la retraite dans la fonction publique; (ii) la ratification le 09 juillet 2020 du traité révisé de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES) ; (iii) la poursuite des réflexions sous l'égide du MINSANTE, en vue de la mise en place de la *Couverture santé universelle* (CSU).

Au premier semestre 2021, on enregistre 3 440 nouvelles affiliations d'employeurs, pour un total de 35 396 employeurs actifs. En outre, le nombre d'assurés sociaux augmentent de 52 110 nouvelles affiliations, pour atteindre 1 700 495 assurés sociaux actifs, dont 1 442 437 assurés obligatoires et 258 058 assurés volontaires.

6.3.3.2 Amélioration de la protection au travail

En 2020, la protection au travail s'est poursuivie, entre autres, à travers le maintien de la paix, la promotion du dialogue social et l'amélioration des conditions de travail.

En ce qui concerne le maintien de la paix, 3 413 visites d'inspection en entreprises ont été réalisées par les inspecteurs du travail, afin notamment de s'assurer du respect des mesures de prévention des risques professionnels, contrôler les conditions de travail, ainsi que d'examiner et d'apporter des solutions aux conflits individuels et collectifs du travail. Ces visites ont donné lieu à l'établissement de 203 mises en demeure et 7 402 procès-verbaux de conciliation. Des négociations ont été menées en vue de maintenir la sérénité du climat social avec les parties prenantes, dans les secteurs d'activités ou entreprises. Elles ont abouti à la levée et à la maîtrise de 40 préavis de grèves et mouvements d'humeur.

La promotion du dialogue social s'est poursuivi à travers notamment : (i) la simplification des procédures d'attribution des *Médailles d'honneur de travail* (MHT), avec un délai de traitement des dossiers ramené à 6 semaines ; (ii) l'élaboration et la signature de 23 arrêtés portant attribution des MHT et la signature de 8 856 diplômes de MHT ; (iii) l'organisation de 10 cérémonies officielles de remises des MHT et de la 134^{ème} édition de la fête du travail ; (iv) la modernisation du système d'enregistrement des organisations syndicales, avec le déploiement d'un logiciel chargé de la gestion du fichier syndical (Trade Union Manager). A cet effet, 1 069 dossiers d'organisations professionnelles ont été numérisés et chargés dans ladite application pour 402 organisations syndicales fonctionnelles et 667 non fonctionnelles.

S'agissant de l'amélioration des conditions de travail, les actions se sont traduites entre autres par : (i) la signature de l'arrêté fixant le contenu minimal de la formation des inspecteurs du travail en matière de *Santé et de sécurité au travail* (SST) ; (ii) la signature de l'arrêté fixant les modalités de formation des membres des Comités d'hygiène et de sécurité au travail (CHS) ; (iii) la signature de l'arrêté fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Centres privés de prévention des risques professionnels ; (iv) la formation de 150 inspecteurs du travail et magistrats sur notamment la lutte contre la discrimination et la stigmatisation liées à la tuberculose et au VIH/SIDA en milieu du travail, ainsi que sur les instruments juridiques de protection des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA, (v) l'opérationnalisation de 56 Services médicaux du travail (SMT) et l'évaluation du fonctionnement de 72 CHS ; (vi) la signature de 31 agréments en médecine du travail et 98 conventions de visites et de soins.

6.4 Urbanisme et habitat

En matière d'urbanisme et d'habitat, la politique du Gouvernement demeure orientée vers : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2020, les actions du Gouvernement en faveur du développement de l'habitat se sont poursuivies à travers : (i) le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements, phase 1 ; (ii) le programme de construction des cités municipales.

S'agissant du programme gouvernemental de construction de 10 000 logements, la première phase de construction de 1 675 logements à Yaoundé et à Douala se poursuit. Au cours de l'année 2020, 120 nouveaux logements ont été construits, soit 40 logements à Yaoundé (Olembé) et 80 autres à

Douala (Mbanga Bakoko). Ce qui porte à 580 le nombre total de logements achevés.

Concernant le programme de construction des cités municipales qui porte sur 592 logements sociaux dans 24 communes, 25 logements ont été réceptionnés en 2020 dans certaines communes du Centre notamment Nguibassal (13) et Biyouha (12).

Par ailleurs, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) a construit en 2020, grâce à un Partenariat Public Privé (PPP) avec le groupement Eléphant global holdings, un complexe haut standing comportant 88 logements à Yaoundé (Okolo), pour un coût de 11,1 milliards.

Tableau 81: Taux d'exécution des travaux dans certaines communes

N°	Communes	Nombre de logements	Taux d'exécution en 2019 (%)	Taux d'exécution en 2020 (%)
1	Biyouha	12	80	100
2	Nguibassal	13	76	100
3	Guider	26	29	56
4	Bogo	20	10,64	65
5	Pète- Bandjoun	35	10,57	60
6	Penja	35	5	5
7	Ngoumou	28	5	45
8	Ngaoundéré 1	24	2	28
9	MBE	31	0	51
10	Djoum	30	0	40
11	Mengong	22	0	54
12	Touloum	18	0	38
13	Figuil	31	0	45
14	Poli	24	0	25
15	Lagdo	31	0	15
16	Kaï- Kaï	18	0	1
17	Niété	22	0	25
18	Bétaré- Oya	40	0	10
19	Limbé 3	24	0	1
20	Eséka	40	0	5
21	Messondo	30	0	1
22	Mengang	12	0	19

Source : Crédit Foncier, FEICOM

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2020, l'assainissement des villes a consisté en : (i) l'amélioration de l'assainissement en milieu urbain ; (ii) l'embellissement des centres urbains ; (iii) la promotion du développement social intégré.

En ce qui concerne l'amélioration de l'assainissement en milieu urbain, 3 375 tonnes de déchets ont été collectées, 4 675 mL de drains curés dans plusieurs communes et 2 kilomètres de drains construits à Douala. Par ailleurs, les travaux de construction de 14,3 km de drains dans le cadre du PADY 2 et de 35,2 km du projet de drainage pluvial à Douala se sont achevés.

S'agissant de l'embellissement et la sécurisation des centres urbains, 1 149 points d'éclairage public ont été construits et 30 474 m² d'espaces verts ont été aménagés dans les villes qui vont abriter la CAN.

Les activités visant la promotion du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain ont porté sur : (i) la formation de 212 jeunes sur les techniques de fabrication et de pose des pavés et des briques de terre comprimées ; (ii) l'équipement de 2 unités pilotes de fabrication des pavés et des briques de terre comprimées dans les communes de Douala 3^{ème} et Yabassi ; (iii) l'aménagement d'une aire de jeux au centre d'insertion des jeunes de Bassamba ; (iv) l'équipement en matériels d'investissement humain de 5 comités de développement, la construction de 5 480 mL de voie de mobilité et de connectivité, l'installation de 263 points

d'éclairage public, ainsi que le recalibrage des dalots et le curage de 700 mL de drains dans les communes de Yaoundé 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2020, le développement des infrastructures de transport urbain s'est poursuivi à travers la construction, l'entretien et la réhabilitation des voiries urbaines.

Concernant la construction, dans le cadre des préparatifs de la CAN 2021, des voiries ont été construites sur un linéaire de 8,86 km dans les villes de Bafoussam, Dschang, Bangou et Mbouda. Par ailleurs, 0,6 km de voirie a été construite à Yaoundé au quartier Golf.

Dans le cadre de l'entretien des voiries, 96,3 km de voiries urbaines non bitumées ont été entretenues dans 24 villes. En outre, 9,9 km de voiries revêtues ont été entretenues dans les villes de Yaoundé, Kribi et Evodoula.

La réhabilitation des voiries urbaines a été faite sur un linéaire global de 73,17 km dans le cadre : (i) des préparatifs de la CAN 2021 (22,93 km à Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bandjoun, Bangangté, Buea, Limbé, Dschang et Garoua) ; (ii) de l'exécution du PLANUT à Yaoundé et Douala (44,24 km) ; (iii) des travaux d'urgence de réhabilitation des voiries dans les villes de Yaoundé et Douala (6,0 km). Par ailleurs, 32 ha de parking ont été aménagés dans les centres ville devant abriter la CAN.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2020, le Gouvernement poursuit ses actions relatives : (i) aux affaires sociales avec la prévention et la protection sociales et, la solidarité et la justice sociales ; (ii) à la promotion de la femme et de la famille ; (iii) à l'encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

La priorité du Gouvernement concernant les affaires sociales est orientée vers l'inclusion sociale des Personnes Socialement Vulnérables (PSV), à travers leur autonomisation. Dans ce cadre, l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables s'est traduite par la mise en œuvre des activités portées entre autres sur : (i) la prévention et la protection sociales ; (ii) la promotion de la solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion sociale.

6.5.1.1 Prévention et protection sociales

Les actions en faveur de la protection sociale des PSV ont porté notamment sur : (i) la prise en charge de 7 728 PSV dans les institutions du MINAS ; (ii) la construction du bloc administratif et du pavillon des agneaux de l'Institution camerounaise de l'enfance de Bétamba ; (iii) le renforcement de la sensibilisation communautaire autour de la prévention de la Covid-19 ; (iv) la construction du centre de réhabilitation des handicapés de Maroua ; (v) le renforcement de l'offre en matière de rééducation, de réhabilitation, de prise en charge et de protection des PSV.

6.5.1.2 Solidarité nationale et lutte contre l'exclusion sociale

Dans ce domaine, le *Programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des personnes vulnérables* (PAIRPPEV), a permis d'apporter des appuis en ressources productives à 2 003 PSV, en vue de leur autonomisation. En outre, des actions ont porté sur: (i) la réinsertion sociale de 100 ex-combattants dans les activités de conduite automobile et d'agriculture dans la région du Sud-ouest; (ii) l'appui en matériels à 3 866 bénéficiaires au niveau des structures déconcentrées; (iii) l'établissement et la remise de 16 000 actes de naissances aux enfants scolarisés de la région du Nord; (iv) le placement scolaire de 3 808 personnes handicapées; (v) l'identification de 599 nouveaux cas d'enfants de la rue dans les villes de Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Bafoussam et Buea, parmi lesquels 347 ont été placés en familles et institutions; (vi) les

appuis en matériels à 2 566 PSV pour la réalisation des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et à 1 000 ménages dans le cadre de la coopération entre le MINAS et le *Projet de développement de l'élevage*.

6.5.2 Promotion de la femme et de la famille

En 2020, les axes d'intervention en faveur de l'amélioration de la situation socio-économique de la femme, de l'égalité des sexes, de l'harmonie et la cohésion au sein des familles et de la protection des droits de l'enfant se sont traduits à travers : (i) la promotion de la femme et du genre ; (ii) la protection des droits de l'enfant.

6.5.2.1 Promotion de la femme et du genre

La promotion de la femme et du genre s'est poursuivie, entre autres, par : (i) la formation de 34 709 filles et femmes au montage des projets et à la gestion des AGR ; (ii) la formation de 552 couturières à la confection des masques dans le cadre de la riposte contre la Covid-19 ; (iii) la formation de 1 000 femmes à la fabrication artisanale du savon en liquide et du gel hydroalcoolique ; (iv) l'octroi du matériel agro-pastoral à 364 groupes de femmes ; (v) la réhabilitation des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) de Maroua, Pete-Bandjoun, Tignère, Eséka, Wum, Muyuka, Soa et Akono ; (vi) l'équipement des CPFF de Bamenda 1^{er}, Garoua 1^{er}, Guider, Ndobian, Limbé, Mundemba, Pète-Bandjoun, Tignère, Wum, Muyuka, Soa et Akono.

6.5.2.2 Protection des droits de l'enfant

En ce qui concerne la protection des droits de l'enfant, les actions ont porté notamment sur : (i) l'appui à l'établissement de 1 000 actes de naissances au profit des enfants dans les départements du Nkam et de la Mefou et Afamba ; (ii) le renforcement des capacités de 1 176 veuves dans la gestion de leurs activités et l'octroi des appuis financiers et en matériels à 908 veuves pour la création des AGR ; (iii) la célébration collective de 415 mariages ; (iv) l'octroi d'aide et de secours à 1 856 personnes indigentes et nécessiteuses.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2020, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions concourant au renforcement des valeurs de paix, de tolérance, de patriotisme, d'engagement citoyen et du vivre ensemble. Ces actions ont été orientées vers : (i) l'éducation civique et l'intégration nationale ; (ii) l'insertion socio-économique des jeunes.

6.5.3.1 Education civique et intégration des jeunes

En 2020, les activités d'encadrement des jeunes se sont poursuivies et restent orientées vers la promotion de l'éducation civique et l'insertion sociale, ainsi que la promotion du volontariat.

La promotion de l'éducation civique et de l'insertion sociale s'est intensifiée à travers notamment : (i) la sensibilisation de 8 022 808 personnes sur les conséquences de la propagation de la Covid-19, la formation de 605 478 personnes sur les valeurs civiques et morales, et de 22 305 personnes sur la paix et du vivre ensemble ; (ii) la formation de 729 volontaires pionniers dans les domaines de l'éducation, la santé et l'agro-pastoral, parmi lesquels 292 ont été recrutés et déployés.

6.5.3.2 Promotion économique des jeunes

En 2020, le Gouvernement a assuré l'insertion économique des jeunes, à travers notamment : (i) le renforcement des capacités de 472 jeunes en entrepreneuriat technique et 123 jeunes en gestion managériale ; (ii) le recyclage de 198 pairs éducateurs sur la prévention des IST/VIH/SIDA et l'éducation complète à la sexualité ; (iii) l'accompagnement de 292 volontaires dans le processus

d'insertion socio-économique professionnelle après la mission de volontariat ; (iv) la construction de 11 Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), la réhabilitation de 7 CMPJ et l'équipement de 34 autres.

6.6 Lutte contre la pauvreté : Filets sociaux

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des programmes des filets sociaux dans les 10 régions du pays. Il s'agit d'apporter un appui aux populations qui vivent dans la pauvreté extrême, à travers trois programmes : (i) un programme de transferts monétaires ordinaires (TMO) ; (ii) un programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) ; (iii) un programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

En 2020, les activités des programmes ont connu des retards dus au respect des mesures-barrières adoptées pour limiter la propagation de la Covid-19. Ainsi, les programmes ont ciblé 20 500 ménages bénéficiaires entre octobre et décembre, dont 10 500 ménages pour le programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) et 10 000 ménages pour le programme des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO). Les bénéficiaires ont reçu deux paiements pour un montant global de 630 millions.

Au premier semestre 2021, le programme a de nouveau ciblé 120 500 ménages bénéficiaires, dont 40 500 ménages pour le programme de transferts monétaires ordinaires (TMO) et 80 000 ménages pour le programme de transferts monétaires d'urgence (TMU), en lien avec la riposte contre la Covid-19. Au total, les ménages ont reçu des transferts monétaires pour un montant de 8,5 milliards.

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2021 ET PROJET DE BUDGET 2022

Le budget de l'exercice 2021 s'exécute dans un contexte marqué par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes budgétaires ; (ii) le relèvement du plafond d'endettement de l'exercice, par l'ordonnance N°2021/002 du 26 mai 2021, afin d'augmenter le montant des émissions des titres publics; (iii) l'émission d'un eurobond de 450 milliards à un taux de 5,95%, en vue du rachat de l'eurobond émis en 2015 ; (iv) la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit et ; (v) l'organisation du Championnat Africain des Nations (CHAN) 2020. Certains de ces facteurs ont remis en cause les prévisions budgétaires initiales de l'année 2021, d'autres ont impacté les réalisations de l'exercice ainsi que les prévisions pour 2022.

7.1. Loi de finances rectificative et débat d'orientation budgétaire

7.1.1 Loi de finances rectificative

L'environnement macroéconomique dans lequel a été élaborée la loi de finances initiale de l'exercice 2021 a connu d'importantes évolutions au cours des premiers mois de l'année. Il s'agit notamment de : (i) la croissance économique, dont la projection a été revue à 3,4% contre 3,3% initialement prévue ; (ii) l'inflation, dont le taux prévu a été revu à la baisse, passant de 2,5% à 2,1% ; (iii) la hausse des cours mondiaux du pétrole, dont le prix du baril est désormais projeté à 58,5 dollars US contre 43,8 dollars US retenus dans la loi de finances initiale ; (iv) la poursuite de la lutte contre la pandémie du coronavirus, qui engendre des besoins nouveaux notamment ceux liés à la vaccination ; (v) la décision du Gouvernement relative à l'émission d'un eurobond de 450 milliards pour le rachat de l'eurobond émis en 2015 ; (vi) la suspension du mécanisme de décaissement et de remboursement des fonds C2D ; (vii) la programmation des appuis budgétaires dans le cadre du nouveau Programme Economique et Financier (PEF) avec le FMI ; (viii) un allègement plus important de la dette extérieure du Cameroun vis-à-vis du G20, qui passe de 100 à 166 milliards.

Au regard de ces évolutions, les ordonnances N°2021/002 et N°2021/003 ont été signées le 26 mai et le 07 juin 2021 respectivement, pour modifier et compléter certaines dispositions de la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021. Ces ordonnances ont porté le budget de l'Etat à 5 480,4 milliards (budget général et les CAS) contre 4 865,2 milliards initialement, soit une augmentation de 615,2 milliards (+12,6%), qui s'observe uniquement sur le budget général et le CAS COVID-19.

S'agissant des ressources du budget général, qui passent de 4 820 milliards à 5 395,2 milliards, les modifications des recettes internes, des dons et des emprunts se présentent ainsi qu'il suit :

- Recettes pétrolières : 536 milliards contre 393,2 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 142,8 milliards (+36,4%) liée à l'augmentation de la production pétrolière et la remontée des cours mondiaux du pétrole ;
- Recettes des impôts et taxes : 1 938,4 milliards comme dans le budget initial ;
- Recettes douanières : 804,7 milliards comme dans le budget initial ;
- Recettes non fiscales : 187 milliards contre 213,4 milliards dans le budget initial, en diminution de 26,4 milliards (-12,4%), expliquée par une amélioration de l'estimation de ce poste de recettes ;
- Dons : 64,7 milliards contre 106,9 milliards en loi de finances initiale, soit une diminution de 42,2 milliards (-39,5%), compte tenu de la suspension du mécanisme de décaissement et de

remboursement des fonds C2D avec la France, au profit de l'initiative de suspension du service de la dette du G20 ;

- Appuis budgétaires : 230 milliards contre 260 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 30 milliards (-11,5%) ;
- Tirages sur emprunts extérieurs : 634,2 milliards contre 184,2 milliards en loi de finances initiale, soit une hausse de 450 milliards (+244,3%), en lien avec l'émission d'eurobonds sur le marché international ;
- Emission de titres publics domestiques et emprunts bancaires : 481 milliards contre 400 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 81 milliards (+20,3%) ;

Au total, les ressources du budget général augmentent de 575,2 milliards (+11,9%). Par grandes composantes, les recettes internes enregistrent une hausse de 116,4 milliards (+3,5%) tandis que les emprunts et dons s'accroissent de 458,8 milliards (+31,2%).

En ce qui concerne les ressources du CAS COVID-19, qui passent de 150 milliards à 200 milliards, soit une hausse de 50 milliards (+33,3%), elles ont été révisées comme suit :

- les apports financiers des partenaires techniques et financiers sous forme de fonds de concours sont de 40 milliards, dont 15 milliards de la BDEAC et 25 milliards de la Banque Mondiale. Rien n'était prévu pour ce poste en loi de finances initiale ;
- les versements des recettes du budget général, à hauteur de 160 milliards contre 150 milliards en loi de finances initiale.

Concernant les emplois, la décomposition des dépenses se présente comme suit par grandes masses :

- Dépenses de personnel : 1 069,8 milliards comme dans la loi de finances initiale ;
- Dépenses de biens et services : 761,9 milliards, y compris la dotation allouée aux régions dans le cadre de la décentralisation, contre 736,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 25 milliards (+3,4%) ;
- Transferts et subventions : 628,8 milliards contre 528,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 100 milliards (+18,9%) expliquée par l'augmentation du soutien du prix du carburant à la pompe induite par l'augmentation des cours mondiaux de pétrole ;
- Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 618,2 milliards comme dans le budget initial 2021 ;
- Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 733,8 milliards comme dans le budget initial 2021 ;
- Dépenses du Fonds de relance de la production locale : 30 milliards contre 50 milliards en loi de finances initiale, compte tenu du retard accusé au premier semestre pour le démarrage de la mise en œuvre de ce plan ;
- Intérêt de la dette : 190,2 milliards contre 228,7 milliards en loi de finances initiale, compte tenu de l'actualisation de la projection du niveau des intérêts, sur la dette extérieure notamment la prise en compte du relèvement à 57 milliards du niveau de l'allègement des intérêts sur la dette extérieure du G20 contre 33,5 milliards en loi de finances initiale.

Les dépenses du CAS COVID-19 ont quant à elles été restructurées par programme comme suit :

- Renforcement du système sanitaire : 170 milliards contre 35 milliards en loi de finances initiale ;

- Résilience économique et financière : 10 milliards contre 100 milliards en loi de finances initiale ;
- Renforcement de la Recherche et de l'innovation : 5 milliards comme initialement ;
- Résilience sociale et approvisionnements stratégiques : 15 milliards contre 10 milliards en loi de finances initiale.

En outre, tout en les maintenant à leurs plafonds respectifs fixés dans la loi de finances 2021, le solde de trésorerie de l'exercice 2020 du CAS Eau rattaché au MINEE (61,5 millions) et celui du CAS Tourisme rattaché au MINTOUL (123,3 millions) ont été intégrés dans l'évaluation des ressources de ces CAS dans la loi de finances rectificative.

7.1.2 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire entre le Gouvernement et le Parlement, institué par la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, se déroule chaque année, en prélude à l'examen du projet de loi de finances de l'année suivante. C'est un exercice qui permet aux parlementaires d'apprécier les choix des politiques publiques proposées par le Gouvernement et de susciter un débat sans vote sur les priorités de l'action publique pour le triennat à venir. L'édition 2021 du DOB s'est tenue du 04 au 06 juillet 2021 à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le débat a porté sur les orientations stratégiques retenues pour la période 2022-2024, à la lumière de la situation économique et des finances publiques en 2020 et au premier semestre 2021, ainsi que des perspectives macroéconomiques sur la période 2022-2024.

Il ressort de la présentation faite par le Gouvernement que la situation économique et financière nationale à fin 2020 et au premier semestre 2021 est marquée par une résilience de l'économie malgré les effets néfastes de la pandémie. En effet, contrairement au vent de récession qui a été observé dans plusieurs pays dans le monde, l'activité économique au Cameroun a plutôt connu un ralentissement, avec un taux de croissance estimé au moment du DOB par l'INS à 0,7% en 2020 contre 3,7% en 2019. En 2021, la croissance devrait remonter à 3,4%, en lien avec le dynamisme de la demande intérieure et la remontée de la demande mondiale de nos produits exportés, du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies.

En matière de finances publiques, la politique sur la période 2022-2024 restera orientée vers la poursuite de la consolidation budgétaire, à travers l'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire, ainsi que la maîtrise et l'efficacité des dépenses publiques. Une réduction des dépenses non prioritaires tout en préservant les dépenses sociales et une meilleure priorisation des dépenses en capital permettront de poursuivre les projets d'investissements. La politique budgétaire sera menée en cohérence avec le nouveau Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le FMI, tout en garantissant la mise œuvre de la SND30.

Ainsi, le DPEB (Document de Programmation Economique et Budgétaire) a prévu un déficit budgétaire global qui devrait se situer à 2% du PIB en 2022, contre 3,1% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait connaître une régression pour s'établir à 1,8% en 2023 et 1,3% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB entre 2022 et 2024. Par ailleurs, le taux de pression fiscale sera porté à 12,5% en 2022 contre 11,8% en 2021, et s'établira à 13% en 2023 et 13,5% en 2024.

Encadré 3 : CAS COVID-19

Pour faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19, dont le premier cas a été détecté au Cameroun le 6 mars 2020, le Gouvernement a mis en place un plan de riposte global. Ce plan a été appuyé par la solidarité nationale et internationale, à travers les dons des personnes physiques et morales, ainsi que les appuis des partenaires au

développement.

Dans le but d'assurer une gestion transparente des ressources destinées à la lutte contre la pandémie, un Compte d'Affectation Spéciale (CAS COVID-19) a été créé et doté d'un budget de 180 milliards en 2020. Ce budget devait être approvisionné par les versements du budget général (137 milliards) et les fonds de concours sous forme de dons et de prêts (43 milliards). Ces derniers comprenaient des prêts de 22 milliards de la Banque Mondiale ; 9 milliards du partenariat mondial pour l'éducation ; 6,5 milliards de l'Agence Française de Développement ; ainsi que des dons de 2 milliards de l'Union européenne et de 3,5 milliards des personnes physiques et morales.

Pour ce qui est des charges, les dépenses totales devaient s'établir à 180 milliards, dont 82 milliards de dépenses courantes, 48 milliards de dépenses en capital, et 50 milliards au titre du service de la dette intérieure. Les dépenses courantes comprenaient 52,1 milliards d'achats de biens et services et 29,8 milliards de transferts et subventions. Le service de la dette intérieure était constitué de 25 milliards de remboursement du principal et 25 milliards de remboursement des crédits de TVA.

S'agissant de l'exécution du CAS COVID-19, au terme de l'exercice 2020, sur les 180 milliards attendus, 161,9 milliards ont été effectivement mobilisés, soit un taux de réalisation de 89,9%. Ils se répartissent en 153,3 milliards de versements du budget général (y compris les appuis budgétaires) et 8,6 milliards de fonds de concours (5,3 milliards de l'AFD et 3,3 milliards de dons des personnes physiques et morales y compris 0,5 milliard de la BDEAC). La mobilisation des versements du budget général a connu un dépassement de 15,3 milliards par rapport aux 137 milliards prévus, pour amortir le gap enregistré sur les fonds de concours, dont le taux de réalisation est de 20%.

En ce qui concerne les dépenses, à la clôture de l'exercice 2020, les dépenses du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le Corona virus ont été ordonnancées à hauteur de 161,9 milliards, soit un taux d'exécution de 89,9%. Par rubrique, les ordonnancements des dépenses courantes s'élèvent à 96,7 milliards sur une prévision de 81,9 milliards, soit un taux d'exécution de 118,1%. Les dépenses en capital ont été effectuées pour un montant de 15,2 milliards sur une prévision de 48 milliards, soit un taux d'exécution de 31,7%. Les paiements au titre de la dette intérieure se chiffrent à 50 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 100% au niveau de la prévision.

Il convient de relever qu'un certain nombre d'écueils ont entravé la bonne exécution des activités du CAS COVID-19 au courant de l'exercice 2020. Il s'agit notamment de la faible appropriation par un grand nombre d'administrations des procédures d'exécution des dépenses lors de la mise en place de ce CAS et la faible mobilisation des fonds de concours.

Pour l'exercice 2021, le CAS COVID-19 a été budgétisé en ressources à 200 milliards. Il prévoit 160 milliards de prélèvement sur le Budget général et 40 milliards de fonds de concours (25 milliards de prêts de la Banque mondiale et 15 milliards de la BDEAC).

Pour ce qui est des dépenses, elles s'élèvent à 200 milliards, dont 150 milliards de dépenses courantes et 50 milliards de dépenses en capital. Les dépenses courantes comprennent 125 milliards d'achats de biens et services et 25 milliards de transferts et subventions.

Au terme du premier semestre 2021, aucune dépense de l'exercice 2021 n'a été ordonnancée dans le cadre du CAS COVID-19. Par conséquent, il n'y a eu aucun prélèvement du budget général. En ce qui concerne les fonds de concours, aucun décaissement n'a été effectué.

7.2 Exécution du budget 2021

Au terme du premier semestre 2021 et comparativement à la loi de finances rectificative, le taux de réalisation des ressources est de 38,4%, dont 47,9% pour les recettes internes et 21,7% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 44,2%. Le déficit budgétaire

(base ordonnancements) est de 200,5 milliards. Le solde primaire se situe à -130,4 milliards, et le solde primaire non pétrolier à -332,6 milliards.

7.2.1 Ressources budgétaires

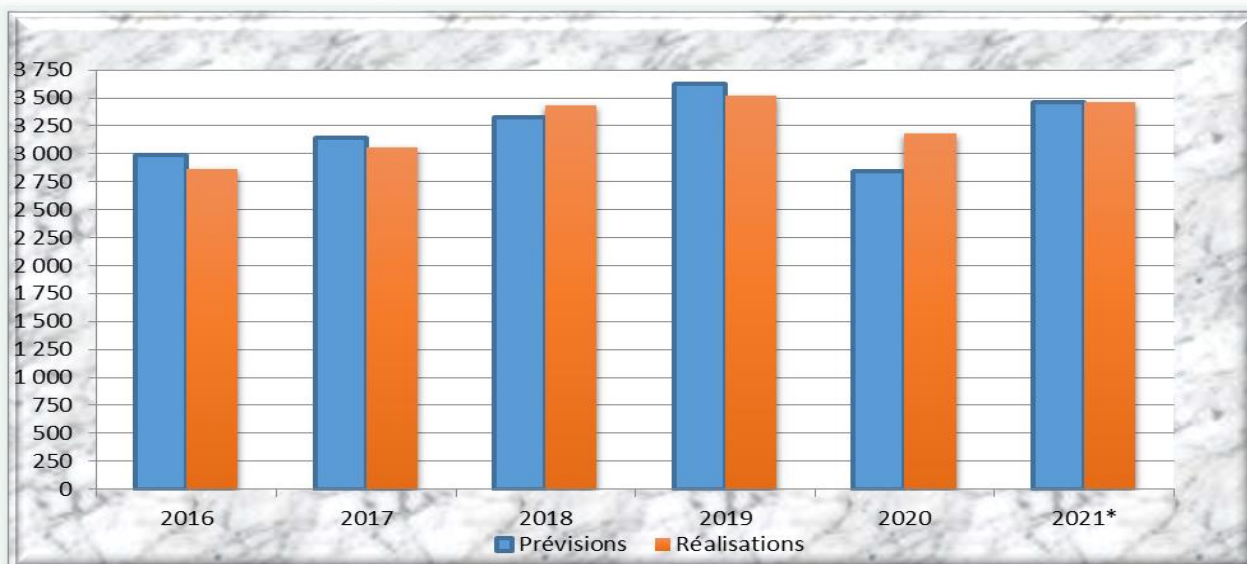
Les ressources prévues dans le budget général de l'Etat par la loi de finances initiale de l'exercice 2021 étaient de 4 820 milliards, dont 3 349,7 milliards de recettes internes (69,5% du budget) et 1 470,3 milliards d'emprunts et dons (30,5%). Ces ressources ont été révisées à la hausse dans la loi de finances rectificative où elles se situent à 5 435,2 milliards, incluant 3 466,1 milliards (63,8%) de recettes internes et 1 969,1 milliards (36,2%) d'emprunts et dons.

A fin juin 2021, les ressources encaissées s'établissent à 2 087,1 milliards, soit un taux de réalisation de 38,4% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles baissent de 247,1 milliards (-10,6%) par rapport au premier semestre 2020.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles comprennent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières. Au terme du premier semestre 2021, les recettes budgétaires internes se chiffrent à 1 660,4 milliards, soit un taux de réalisation de 47,9% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles augmentent de 158,1 milliards (+10,5%) en glissement annuel, du fait de l'augmentation à la fois des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières.

Graphique 21 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2016 à 2021 (en milliards)

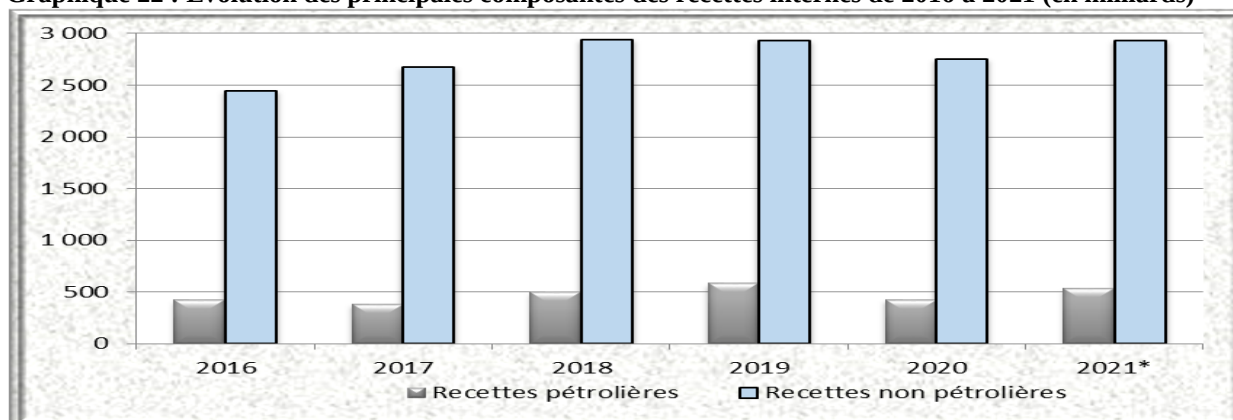


Source : MINFI *=Estimations

7.2.1.1.1 Recettes pétrolières

Sur la période janvier-juin 2021, les recettes pétrolières s'élèvent à 202,2 milliards, dont 181,3 milliards de redevance SNH et 20,9 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles croissent de 5,2 milliards (+2,6%) en glissement annuel, du fait de la bonne tenue des cours du pétrole et de la hausse de la production. Le taux de réalisation de ces recettes est de 37,7% par rapport à la loi de finances rectificative.

Graphique 22 : Evolution des principales composantes des recettes internes de 2016 à 2021 (en milliards)



Source : MINFI *=Estimations

7.2.1.1.2 Recettes non pétrolières

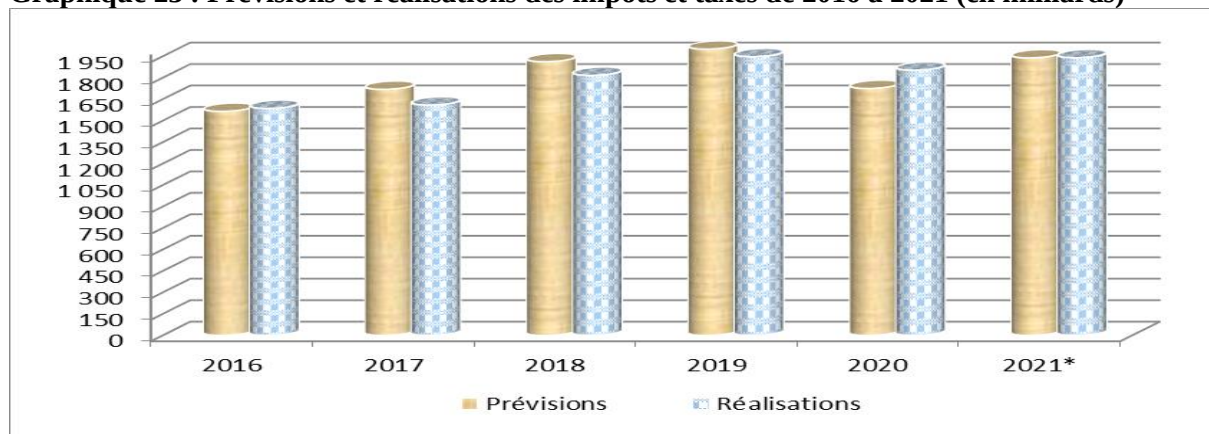
Les recettes non pétrolières comprennent les recettes des impôts et taxes intérieurs, les recettes douanières et les recettes non fiscales. De janvier à juin 2021, les recettes collectées sont de 1 458,2 milliards, soit un taux de réalisation de 49,8% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles augmentent de 152,9 milliards (+11,7%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2021, elles devraient s'établir à 2 930,1 milliards.

Impôts et taxes intérieurs

Au terme du premier semestre 2021, les recouvrements des impôts et taxes intérieurs se chiffrent à 994,3 milliards, en augmentation de 56,1 milliards (+6%) en glissement annuel. Leur taux de réalisation est de 51,3% par rapport aux prévisions de l'année.

Au niveau des principales composantes, l'on note la hausse des droits d'accises (+21,7 milliards), de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+16 milliards), de la TVA (+12 milliards), des droits d'enregistrement et du timbre (+7,8 milliards), et de la TSPP (+5 milliards). Par contre, l'IRPP diminue de 9 milliards. Le recouvrement des impôts et taxes a été impacté par : (i) la bonne tenue des soldes annuels d'IS ; (ii) l'augmentation des recettes issues des droits d'accises suite aux réformes ; (iii) la reprise de l'activité dans la téléphonie et l'industrie brassicole, qui se manifeste par l'amélioration en glissement annuel des versements spontanés des entreprises de ces secteurs ; (iv) la baisse de la TSR consécutive au recul des activités dans le secteur pétrolier amont.

Graphique 23 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2016 à 2021 (en milliards)



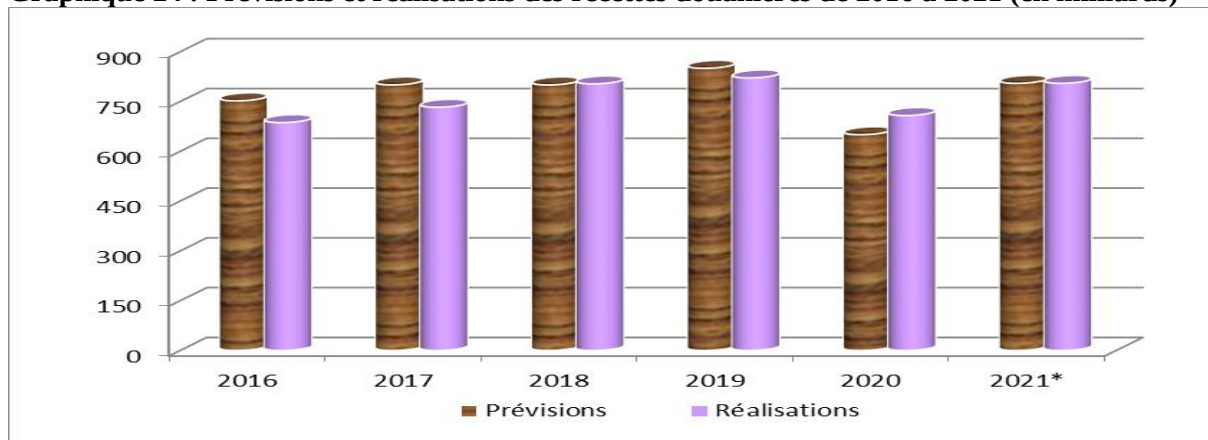
Source : MINFI *=Estimations

Recettes douanières

Sur la période allant de janvier à juin 2021, les recettes douanières recouvrées s'élèvent à

388 milliards, soit un taux de réalisation de 48,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent notamment 164 milliards de droits de douane à l'importation, 175,4 milliards de TVA à l'importation, 26,2 milliards de droits d'accises, 19,4 milliards de droits de sortie, et 3,1 milliards de taxe informatique et autres recettes des douanes. Par rapport à la même période de l'année 2020, ces recettes progressent de 87,4 milliards (+29,1%). Cette évolution s'explique par : (i) le regain progressif d'activités ; (ii) la reprise progressive des importations ; (iii) l'apurement partiel de la dette des marketeurs et de l'Etat ; (iv) les mesures nouvelles de la loi de finances.

Graphique 24 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2016 à 2021 (en milliards)



Source : MINFI *=Estimations

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales incluent les revenus du domaine, les recettes des services, les cotisations pour la retraite des agents de l'Etat, les autres recettes non fiscales et le droit de transit pétrolier. Au terme du premier semestre 2021, elles s'élèvent à 75,8 milliards, soit un taux de réalisation de 40,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles enregistrent une hausse de 9,4 milliards (+14,2%) en glissement annuel, principalement du fait de l'encaissement des dividendes en juin 2021 contrairement à 2020.

Emprunts et dons

La loi de finances rectificative pour l'exercice 2021, relève les prévisions des emprunts et dons de 498,8 milliards pour les situer à 1 969,1 milliards, dont 40 milliards pour les fonds de concours du CAS COVID-19. Ils sont constitués de 703,4 milliards de prêts projets, 431 milliards d'émissions de titres publics, 185 milliards d'appuis budgétaires, 85 milliards de prêts FMI, 64,7 milliards de dons, 50 milliards d'emprunts bancaires et 450 milliards d'Eurobonds. Au premier semestre 2021, les emprunts et dons s'établissent à 426,7 milliards, soit un taux de réalisation de 21,7% par rapport aux prévisions annuelles. Ils intègrent 204,2 milliards d'émissions des titres publics net, 196,7 milliards de prêts projets, 19,4 milliards de dons et 6,3 milliards d'emprunts bancaires.

Pour ce qui est des titres publics, un montant total de 411,4 milliards a été levé au cours du premier semestre 2021, soit un taux de réalisation de 95,5%. Ils sont composés de 220 milliards de BTA et 191,4 milliards d'OTA. Les ressources levées à travers ces titres sont destinées à combler les gaps ponctuels de trésorerie pour les BTA, et à financer les projets d'infrastructures inscrits dans le BIP 2021 pour les OTA. Sur la même période, les remboursements des titres publics échus s'élèvent à 212,3 milliards, dont 207,2 milliards de principal, uniquement constitué de BTA, et 5,1 milliards d'intérêts de BTA et OTA. La bonne tenue des émissions traduit la qualité de la signature de l'Etat et le respect des échéances des remboursements renforce la confiance des acteurs concernés.

Tableau 82 : Ressources budgétaires de l'exercice 2021 (en milliards, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalisations	Réalisations	Taux de réal.	Variations	
	2021	2021 (a)	au 30/06/20 (b)	au 30/06/21 (c)	au 30/06/21 (c/a) (%)	(c/b) (abs)	(c/b) (%)
A- RECETTES INTERNES	3349,7	3466,1	1502,3	1660,4	47,9	158,1	10,5
I-Recettes pétrolières	393,2	536,0	197,1	202,2	37,7	5,2	2,6
1-Redevance SNH	336,5	479,3	152,8	181,3	37,8	28,5	18,7
dont : Interventions directes		0,0	96,8	116,6	-	19,8	20,5
2- IS pétrole	56,7	56,7	44,3	20,9	36,9	-23,4	-52,8
II- Recettes non pétrolières	2956,5	2930,1	1305,3	1458,2	49,8	152,9	11,7
1- Recettes Fiscales	2743,1	2743,1	1238,9	1382,4	50,4	143,5	11,6
a-Recettes des impôts et taxes intérieurs	1938,4	1938,4	938,2	994,3	51,3	56,1	6,0
dont - IRPP	313,0	313,0	161,8	152,8	48,8	-9,0	-5,6
- TVA	717,7	717,7	281,8	293,8	40,9	12,0	4,2
- IS non pétrole	340,0	340,0	224,5	240,5	70,7	16,0	7,1
- Droits d'accises	225,0	225,0	119,6	141,3	62,8	21,7	18,1
- Droits d'enreg.et timbre	115,5	115,5	48,2	56,1	48,5	7,8	16,2
- TSPP	132,0	132,0	68,4	73,4	55,6	5,0	7,3
b- Recettes douanières	804,7	804,7	300,7	388,0	48,2	87,4	29,1
dont - Droit de douane/import.	344,6	344,6	126,9	164,0	47,6	37,1	29,2
- TVA import	357,9	357,9	134,2	175,4	49,0	41,1	30,7
- Droits d'accises/import.	50,4	50,4	17,2	26,2	51,9	9,0	52,2
- Droits de sortie	44,8	44,8	17,5	19,4	43,3	1,9	11,0
2- Recettes non fiscales	213,4	187,0	66,4	75,8	40,6	9,4	14,2
B- EMPRUNTS ET DONS	1470,3	1969,1	831,8	426,7	21,7	-405,1	-48,7
- Prêts projets	703,4	703,4	212,7	196,7	28,0	-16,0	-7,5
- Dons	106,9	64,7	13,8	19,4	30,0	5,6	40,9
- Prêts FMI	0,0	85,0	181,6	0,0	0,0	-181,6	-100,0
- Appuis budgétaires	260,0	185,0	52,7	0,0	0,0	-52,7	-100,0
- Emission des titres publics (net)	350,0	431,0	238,8	204,2	47,4	-34,6	-14,5
- Emprunts bancaires	50,0	50,0	132,2	6,3	12,6	-125,9	-95,2
- Eurobonds	0,0	450,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 820,0	5 435,2	2334,1	2087,1	38,4	-247,1	-10,6

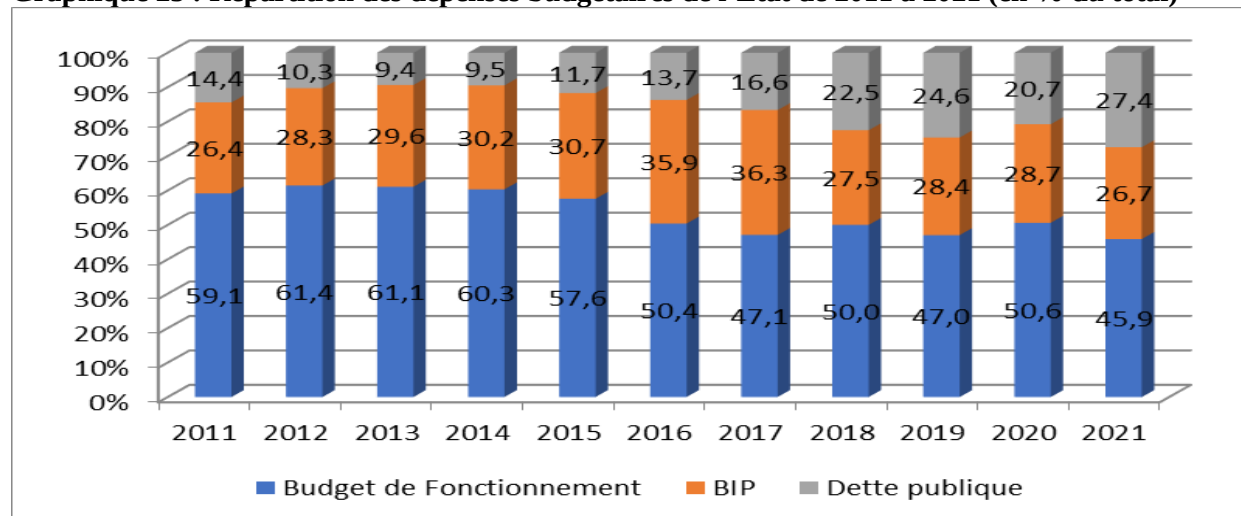
Source : MINFI/DP

7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

La loi de finances rectificative prévoit des dépenses budgétaires de 5 435,2 milliards (budget général et CAS COVID-19), dont 2 494,7 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (45,9% du total des dépenses), 1 449,8 milliards de dépenses d'investissement public (26,7%) et 1 490,7 milliards pour le service de la dette publique (27,4%). A l'exception de l'année 2020 où la dette publique a été atténuée par les allègements résultant de l'initiative du G20, le poids du service de la dette publique dans le budget croît en moyenne par an de près de 2,6 points de pourcentage depuis 2013. Il est ainsi passé de 9,4% des dépenses totales en 2013 à 27,4% en 2021. Dans le même temps, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés respectivement de 61,1% et 29,6% en 2013 à 45,9% et 26,7% en 2021. Par rapport aux recettes budgétaires, la charge du service de la dette demeure élevée, avec un poids de 43% des recettes internes, après 32,1% en 2020 suite aux allègements de dette, après 35,1% en 2019.

Au terme du premier semestre 2021, les dépenses budgétaires (base ordonnancements) se chiffrent à 2 400,3 milliards, soit un taux d'exécution de 44,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles régressent de 70,9 milliards (-2,9%) en glissement annuel.

Graphique 25 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2011 à 2021 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts (base ordonnancements) se situent à 1 092,3 milliards au premier semestre 2021, soit un taux d'exécution de 43,8% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles diminuent de 79,3 milliards (-6,8%), en raison notamment de la baisse de la pression exercée par les dépenses sanitaires relatives à la pandémie de la COVID-19, et celles de la CAN 2022 de football. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions.

7.2.2.1.1 Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant comprend les dépenses de personnel et les achats de biens et services. Après la hausse induite par la loi de finances rectificative, la dotation des dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2021 est passée de 1 863,5 milliards à 1 925,9 milliards. Elle est constituée de 1 069,8 milliards de dépenses de personnel et 856,1 milliards d'achats de biens et services.

Sur la période janvier-juin 2021, les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées s'élèvent à 849,8 milliards, soit un taux d'exécution de 44,1% par rapport à la loi de finances rectificative. Comparées à la même période en 2020, elles baissent de 29,9 milliards (-3,4%), essentiellement du fait des dépenses de biens et services qui passent de 366,9 milliards à 331,9 milliards. Les dépenses de personnel sont de 517,9 milliards, en augmentation de 5,1 milliards (+1%). Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 48,4% pour les dépenses de personnel et 38,8% pour les achats de biens et services.

7.2.2.1.2 Transferts et pensions

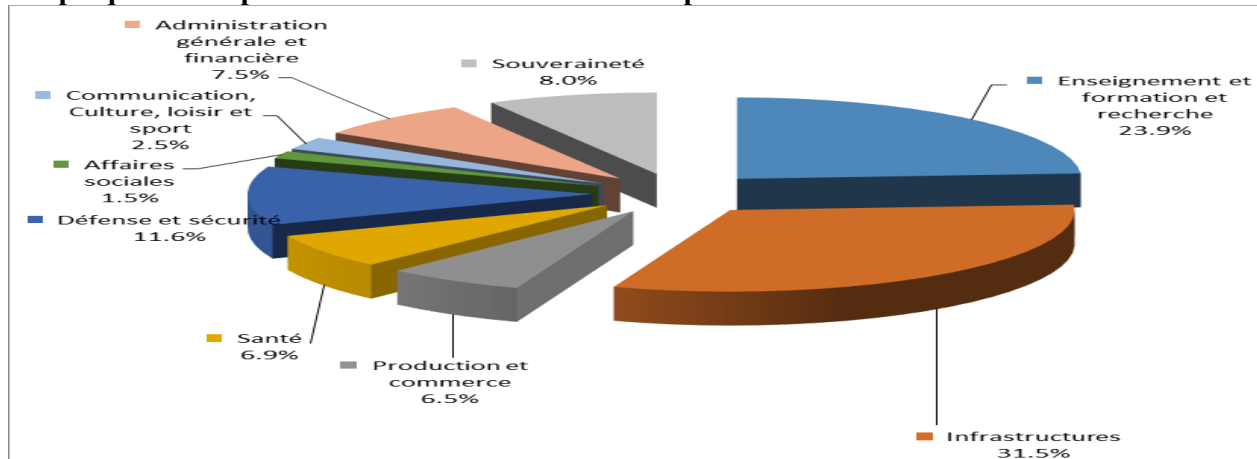
Les dotations au titre des transferts et pensions sont de 568,8 milliards, dont 297,6 milliards de subventions et 253 milliards pour les pensions. A fin juin 2021, les dépenses ordonnancées s'établissent à 242,5 milliards, soit un taux d'exécution de 42,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent 128 milliards de subventions et 114,4 milliards de pensions. Les taux d'exécution sont de 43% pour les subventions et 45,2% pour les pensions. En glissement annuel, les transferts et pensions diminuent de 49,4 milliards (-16,9%).

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Le budget d'investissement public (BIP) augmente de 40 milliards pour se chiffrer à 1 449,8 milliards dans la loi de finances rectificative. Il est composé de 693,8 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs, 721 milliards d'investissements sur ressources propres et 35 milliards de dépenses de restructuration.

Le secteur des infrastructures bénéficie de l'allocation la plus importante, avec un poids de 31,5% du BIP. Il est suivi par le secteur de l'enseignement, de la formation et de la recherche (23,9%) et le secteur de la défense et de la sécurité (11,6%).

Graphique 26 : Répartition du BIP de l'exercice 2021 par secteurs



Source : MINFI

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 454,2 milliards, soit un taux d'exécution de 31,3% par rapport à la loi de finances rectificative. En ce qui concerne les principales composantes, les taux d'exécution sont de 30,5% pour les investissements sur ressources propres, 31,2% pour les dépenses sur financements extérieurs et 51,1% pour les dépenses de restructuration. Les dépenses d'investissement public progressent de 30,9 milliards (+7,3%) en glissement annuel, du fait de la hausse des dépenses sur ressources propres.

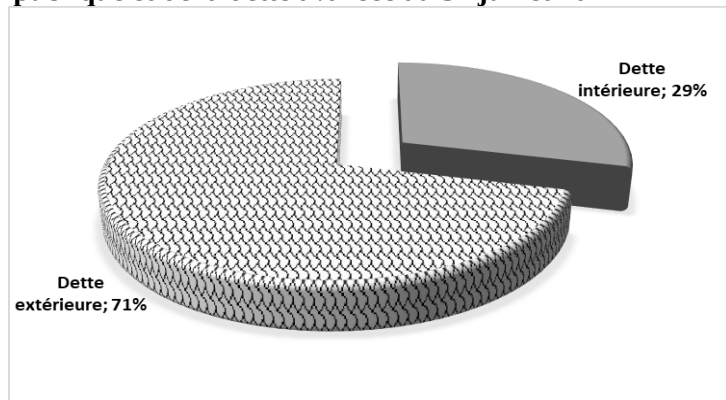
7.2.2.3 Dette publique

La loi de finances rectificative prévoit le service de la dette publique à 1 490,7 milliards, en hausse de 505,6 milliards par rapport à la loi de finances initiale. Cette forte augmentation est en lien avec le rachat de l'eurobond 2015. Le service prévisionnel de la dette extérieure est de 720 milliards, dont 700 milliards de principal et 20 milliards d'intérêts. Le service prévisionnel de la dette intérieure est de 770,7 milliards, dont 536 milliards d'amortissement du principal, 65,2 milliards d'intérêts, 72 milliards de remboursement de crédits TVA, et 97,5 milliards d'arriérés intérieurs.

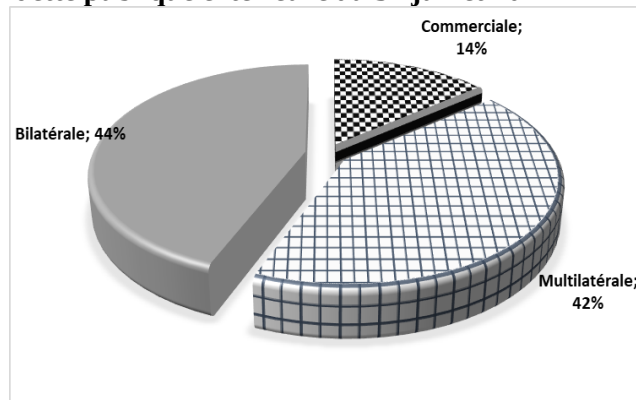
Au terme du premier semestre 2021, le service effectif de la dette publique se chiffre à 628,9 milliards, soit un taux d'exécution de 42,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Il baisse de 16% en glissement annuel. Le service effectif de la dette extérieure est de 177,4 milliards, soit un taux d'exécution de 24,6%. Il comprend 126,9 milliards de principal et 50,5 milliards d'intérêts. Les paiements au titre de la dette intérieure s'élèvent à 451,5 milliards, soit un taux d'exécution de 58,6%. Ils sont composés de 105,4 milliards d'amortissement du principal, 19,7 milliards d'intérêts, 39 milliards de remboursement de crédits TVA, et 287,4 milliards d'arriérés intérieurs et instances 2020. Au 31 juillet 2021, l'encours de la dette publique et à garantie publique est de 10 880 milliards, représentant 45% du PIB. Il est constitué de 9 980 milliards (91,7% du total) de dette directe et garantie par l'Administration Centrale et 900 milliards (8,3%) de dette des établissements et entreprises publiques.

S'agissant de l'encours de la dette extérieure, il est de 7 074 milliards (29,3% du PIB), dont 3 120 milliards de dette bilatérale, 2 979 milliards de dette multilatérale et 975 milliards de dette commerciale. Pour ce qui est de la dette intérieure, son encours se chiffre à 2 880 milliards et représente 11% du PIB. Il est constitué de 1 247,4 milliards de titres publics, 778,6 milliards de dette structurée, 576,9 milliards d'emprunts consolidés BEAC et 66,2 milliards de dette non structurée.

Graphique 27 : Répartition de l'encours de la dette publique et de la dette avalisée au 31 juillet 2021



Graphique 28 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au 31 juillet 2021



Sources : CAA ; MINFI

7.2.3 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme du premier semestre 2021, la variation des arriérés de paiement présente une diminution de stock de 43,1 milliards, essentiellement du fait de la réduction des arriérés intérieurs. Cette diminution résulte de l'effet conjugué de l'accumulation de 244,2 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2021, et des paiements de 287,4 milliards des instances 2020 et des arriérés intérieurs.

Le solde budgétaire global base ordonnancements se situe à -200,5 milliards. Le solde primaire est de -130,4 milliards et le solde primaire non pétrolier s'établit à -332,6 milliards.

Tableau 83 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2021 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F I 2021	L.F.R 2021	Exécution au 30/06/20	Exécution au 30/06/21	Taux d'exécution au 30/06/21	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b) (%)	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b) (%)	(abs)	(%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	2 425,1	2 494,7	1 171,6	1 092,3	43,8	-79,3	-6,8
Fonctionnement courant	1 863,5	1 925,9	879,7	849,8	44,1	-29,9	-3,4
Dépenses de personnel	1069,8	1069,8	512,8	517,9	48,4	5,1	1,0
Dépenses de Biens & Services	793,7	856,1	366,9	331,9	38,8	-35,0	-9,5
Transferts et pensions	561,6	568,8	291,9	242,5	42,6	-49,4	-16,9
dont - Subventions	321,6	297,6	175,7	128,0	43,0	-47,7	-27,2
- Pensions	240,0	253,0	116,2	114,4	45,2	-1,8	-1,6
II- Dépenses d'investissement	1 409,8	1 449,8	423,3	454,2	31,3	30,9	7,3
Sur financements extérieurs	733,8	693,8	223,3	216,2	31,2	-7,1	-3,2
Sur ressources propres	641,0	721,0	183,9	220,1	30,5	36,2	19,7
Dépenses de restructuration	35,0	35,0	16,1	17,9	51,1	1,8	11,2
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	85,9	199,1	-	113,2	131,7
IV- Prêts retrocedés	0,0	0,0	41,8	25,8	-	-16,0	-38,4
V- Service de la dette publique	985,1	1 490,7	748,5	628,9	42,2	-119,6	-16,0
Dette extérieure	491,0	720,0	201,5	177,4	24,6	-24,1	-12,0
- Intérêts	178,5	20,0	75,0	50,5	252,5	-24,5	-32,7
- Principal	312,5	700,0	126,5	126,9	18,1	0,4	0,3

RUBRIQUES	L.F I 2021	L.F.R 2021	Exécution au 30/06/20	Exécution au 30/06/21	Taux d'exécution au 30/06/21	Variations	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d/b) (%)	(d/c)	(d/c)
						(abs)	(%)
Dette intérieure	494,1	770,7	547,0	451,5	58,6	-95,5	-17,5
- Intérêts	76,7	65,2	22,5	19,7	30,2	-2,8	-12,6
- amortissement du principal	354,8	536,0	134,0	105,4	19,7	-28,6	-21,4
- Remboursement crédits TVA	72,0	72,0	62,0	39,0	54,2	-23,0	-37,1
- Paiement instance exercice 2020	0,0	0,0	282,7	263,8	-	-18,9	-6,7
- Arriérés intérieurs	97,5	97,5	45,7	23,6	24,2	-22,1	-48,3
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4 820,0	5 435,2	2 471,1	2 400,3	44,2	-70,9	-2,9

Source : MINFI

7.3 Exposé de motifs des mesures nouvelles

Les mesures nouvelles proposées rentrent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n° 001/CAB/PRC du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022. Elles concernent les dispositions relatives aux *impôts et taxes intérieurs*, aux *droits et taxes de douanes* et aux autres dispositions financières.

7.3.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Les mesures douanières nouvelles que le Gouvernement se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale tiennent compte des facteurs endogènes et exogènes ci-après : (i) la baisse du volume des échanges commerciaux internationaux, du fait de la pandémie du Covid-19 ; (ii) la hausse inédite du fret maritime avec ses répercussions sur le coût des biens de consommation ; (iii) l'accroissement de la dépense fiscale, en raison de la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne et de la Zone de Libre- Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ; (iv) l'augmentation du nombre de sociétés agréées au régime des incitations à l'investissement privé prévu dans la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013.

Ces mesures douanières nouvelles découlent également des recommandations faites par le Parlement lors du Débat d'Orientation Budgétaire de juin 2021. Pour l'essentiel, ces mesures visent trois objectifs :

- la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, en vue du renforcement de l'offre nationale en produits de grande consommation, de l'équilibre de la balance des paiements et de la relance soutenue de l'activité économique ;
- l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires ;
- le soutien à la dynamique de la décentralisation territoriale.

A- Mesures relatives à la promotion de la politique d'import-substitution

En droite ligne des mesures fortes de relance de l'économie prescrites par les pouvoirs publics en 2021, qui préconisent la réduction des importations des biens pour lesquels le Cameroun dispose d'une offre locale conséquente ou d'une dotation factorielle de production et de substitution, le Gouvernement propose d'agir en deux temps.

Premièrement, il est question de favoriser l'importation des équipements, matériels et autres facteurs de production de nature à booster la production nationale dans les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, l'élevage, la santé humaine et animale, ainsi que la transformation locale du bois. Dans ce registre, il est proposé :

- l'exonération totale des droits et taxes de douane sur les serres destinées à l'agriculture, les semences végétales et animales améliorées, les vaccins pour la médecine humaine et animale, les médicaments à usage vétérinaire, afin d'optimiser l'offre agricole d'une part et celle des produits de l'élevage, d'autre part ;

- l'exonération totale des droits et taxes de douane à l'importation d'équipements, matériels et outils, non disponibles localement, utilisés dans le cadre de la « transformation plus poussée » du bois. Cette action vise à renforcer les chaînes de valeurs locales du bois, l'offre d'ouvrages en bois, et à réduire significativement l'exportation des bois en grumes, en attendant l'entrée en vigueur de la mesure définitive d'interdiction formelle d'exportation.

En deuxième lieu, il est envisagé un réajustement de la taxation sur certains biens afin de réduire leur importation ou leur exportation, ainsi que les sorties massives de devises. Dans ce cadre, le Gouvernement propose :

- la soumission de certains biens importés dont l'offre locale est abondante et suffisante ou qui présentent des externalités négatives. A ce titre, le thé, le café, les fruits comestibles, le poivre, le piment, les pommes de terre, le miel naturel devront être soumis au droit d'accises ad valorem de 25% à l'importation, et le beurre de cacao ainsi que les viandes et abats importés de 12,5% ;
- le relèvement du taux du droit de sortie applicable aux bois exportés sous forme de grumes (billes de bois) de 35% à 50%, afin d'encourager la transformation locale du bois et limiter la déforestation.

B- Mesures relatives à l'amélioration du climat social et de l'environnement des affaires

Dans ce cadre, le Gouvernement entend agir à travers deux principales mesures visant le confort social des populations d'une part, et l'amélioration de la gouvernance d'autre part.

S'agissant premièrement du volet social, il est prévu, en prélude au lancement de la Couverture Santé Universelle, une exonération totale des droits et taxes de douane, à l'importation des logiciels à usage médical, et pour une période de deux ans, à l'importation des équipements et des matériels médicaux nécessaires au relèvement du plateau technique national, au service de l'amélioration de l'offre nationale en soins de santé ainsi que la limitation des évacuations sanitaires à l'étranger.

S'agissant de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la protection des droits du contribuable, les mesures ci-après sont envisagées :

- l'institution d'un mécanisme de compensation des titres de créances issues des condamnations pécuniaires définitives de l'Etat ou des protocoles d'accord homologués par les juridictions en matière fiscale et douanière avec les impôts, droits et taxes du contribuable concerné ;
- l'adéquation des modalités d'évaluation des véhicules et autres matériels importés aux pratiques commerciales, à la réglementation communautaire CEMAC, en vue du renforcement de la prévisibilité pour les usagers et de l'harmonisation des bases de détermination de la valeur en douane des matériels roulants ;
- la clarification du principe du cautionnement bancaire des opérations douanières ;
- la mise en œuvre de la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises ainsi que de la version révisée du Code des Douanes de la CEMAC qui renforce les droits des contribuables d'une part, et réceptionne d'autre part les meilleures pratiques douanières préconisées par l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, la Convention de Kyoto Révisée et le Cadre des normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes.

C- Mesures relatives à l'accompagnement de la dynamique de décentralisation territoriale

Dans le cadre de l'accélération du processus de décentralisation, il est envisagé un réajustement du taux du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des Collectivités Territoriales Décentralisées, institué par l'article cinquième (3) de la Loi de Finances pour l'exercice 2019, de 0,5% à 1% de la valeur imposable des marchandises importées, à

l'exclusion de celles admises en franchise des droits et taxes de douane. En rappel, le produit des recettes collectées au titre de ce prélèvement à date s'élève à 12,5 milliards FCFA/an.

7.3.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Articles 7-C.- La simplification des conditions de déductibilité des pertes relatives aux créances douteuses des établissements de crédit

Aux termes des dispositions de l'article 7-C du CGI dans sa rédaction actuelle, les pertes relatives aux créances devenues irrécouvrables constituent des charges déductibles pour la détermination du résultat imposable à l'Impôt sur les Sociétés.

La déductibilité de ces charges est toutefois conditionnée à la justification par l'établissement de crédit de l'épuisement de l'ensemble des voies et moyens de recouvrement amiable ou forcé.

Si cette exigence de preuve de l'irrécouvrabilité de la créance est justifiée dans son principe en ce qu'elle permet d'écarter le risque de déductions fantaisistes des charges, sa mise en œuvre pour les créances douteuses de faible montant s'avère en pratique problématique.

En effet, il a été constaté que les coûts liés à la mise en œuvre des procédures amiables (relance et mise en demeure par exploit d'huissier, etc.) ou forcé (voies d'exécution) étaient souvent supérieurs au montant des dettes en cause. A titre d'illustration, pour l'épuisement des procédures de recouvrement d'une créance de 500 000 FCFA, un établissement de crédit peut supporter des frais d'environ 300 000 FCFA. Toute chose qui ne permet pas à l'entreprise de satisfaire à l'exigence posée et qui compromet ainsi la déductibilité des charges y relatives avec des conséquences connues sur la viabilité des établissements de crédit.

Or, le règlement COBAC n° R-2018/01 du 16 janvier 2018 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit, prévoit que les créances douteuses qui ont fait l'objet d'un provisionnement sur une période de 5 ans, sont d'office admises en cote irrécouvrable.

Aussi, afin d'arrimer la législation fiscale nationale à celle communautaire (COBAC), il est proposé de dispenser les établissements de crédit de l'obligation d'établir l'épuisement des voies de recouvrement des créances douteuses de faible montant ayant fait l'objet de provisionnement sur une période de 5 ans.

Au-delà de la volonté d'arrimage à la législation COBAC, la présente mesure participe également au soutien apporté au secteur bancaire dans le contexte de relance économique post-COVID actuel.

Articles 7-D.- Consécration des taux d'amortissements spécifiques à certains secteurs

L'amortissement des éléments d'actifs permet de déterminer la perte de la valeur d'une immobilisation subie du fait de l'usage et du temps. En principe, la période d'amortissement des immobilisations correspond à la durée normale de leur utilisation. Au plan fiscal, cette durée ainsi que les taux applicables sont arrêtés à l'article 7-D du CGI.

A l'analyse, les éléments d'actifs figurant sur cette liste, dont la dernière mise à jour remonte à 2007 ne sont pas exhaustifs et ne prennent pas en compte les évolutions technologiques des différents secteurs d'activité. Ainsi, les immobilisations de certains secteurs d'activité qui se sont développées postérieurement à 2007 sont amortissables à des taux ne correspondant pas aux conditions d'utilisation spécifiques de celles-ci.

Pour remédier à cette situation, il est proposé d'aménager une certaine flexibilité dans la fixation des listes et taux d'amortissement spécifique à certains secteurs d'activité qui pourrait alors intervenir par voie réglementaire.

La souplesse qu'offre cette option permettra une mise à jour plus diligente de ces éléments d'actifs

pour prendre en compte les évolutions technologiques et les spécificités des conditions d'exploitation des divers secteurs d'activité.

Articles 21 (3). - Rationalisation du champ d'application du précompte sur achats.

Le précompte sur achat s'applique en l'état actuel de la législation aux seuls achats effectués par les commerçants auprès des industriels, agriculteurs, importateurs, grossistes, demi-grossistes, exploitants forestiers.

Ainsi, les achats effectués par les particuliers ne sont pas soumis au précompte sur achats.

A l'étude, ce dispositif a donné lieu au développement de fraudes consistant pour certains industriels à déguiser les ventes aux commerçants en ventes aux particuliers, et de ce fait ne pas reverser le précompte collecté sur lesdites ventes.

Afin de renforcer le dispositif de sécurisation des recettes face à ce type de fraude, il est proposé dans le présent projet de loi, de soumettre au précompte, tous les achats effectués auprès des industriels, importateurs et exploitants forestiers.

Articles 89 et Autres dispositions fiscales et financières. – La simplification des modalités d'imposition des revenus fonciers

L'une des causes de l'étroitesse de l'assiette fiscale, c'est la faible fiscalisation des particuliers. A titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution demeure encore marginale. A titre d'illustration, au titre de l'exercice 2020, les recettes cumulées de l'impôt sur les revenus fonciers et de taxe foncière ont représenté à peine 2% des recettes fiscales globales non pétrolières.

A l'analyse, ce déséquilibre s'explique principalement par les difficultés de recouvrement des impôts fonciers dans un contexte d'incivisme fiscal et d'absence de moyens de contraintes en cas de non-paiement spontané.

Afin d'inverser cette tendance en optimisant le rendement des impôts fonciers, il est proposé :

- la consécration d'une imposition libératoire au taux de 10% du montant des loyers perçus auprès des locataires non professionnels ;
- l'allègement des obligations déclaratives des particuliers titulaires de revenus fonciers. Ceux-ci seraient alors soumis à une déclaration trimestrielle et non plus mensuelle ;
- la consécration d'une amnistie fiscale au profit des contribuables qui procèdent au cours de l'exercice 2022, à la régularisation de leur situation fiscale au regard de l'impôt sur les revenus fonciers et de la taxe sur la propriété foncière.

L'ensemble de ces mesures devraient permettre d'améliorer le civisme fiscal et ainsi d'augmenter le rendement de ces impôts des particuliers, encore assez timide à ce jour.

Articles 93 ter, 93 nonies et 93 decies et 120, - Clarification du régime fiscal des organismes à but non lucratif

Depuis la dernière refonte des régimes d'imposition intervenue en 2012, le chiffre d'affaires est devenu l'unique critère de segmentation des contribuables et de rattachement aux différents régimes d'imposition (régime de l'impôt libératoire (chiffre d'affaires inférieur à 10 millions F CFA), simplifié (chiffre d'affaires compris entre 10 et 50 millions F CFA) et réel (chiffre d'affaires supérieur à 50 millions F CFA)).

Avec une telle configuration, les services fiscaux éprouvent des difficultés à ranger les organismes à but non lucratif dans l'un des régimes d'imposition existants car ne réalisant pas de chiffre d'affaires.

Aussi, les obligations fiscales de ces entités n'étant pas clairement définies, de nombreux contentieux sont nés, notamment sur la portée de certaines exonérations qui leur sont consenties.

Ce projet vise ainsi à clarifier le régime fiscal des organismes à but non lucratif à travers :

- la consécration d'un régime d'imposition spécifique à cette catégorie de contribuables (entités qui ne réalisent pas d'activité économique aux fins de distribution de bénéfices entre leurs membres et ne font pas concurrence au secteur commercial) ;
- la précision de leur régime fiscal : ces entités seraient exonérées de la contribution de patente, de l'IS et de la taxe foncière. Toutefois, elles demeureraient passibles, sous réserve des exonérations légales prévues, de la TVA, de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers sur leurs placements, des droits d'enregistrement, ainsi que des retenues d'impôts et taxes collectées auprès des tiers ;
- la clarification de leurs obligations fiscales : déclarations mensuelle et annuelle des impôts et taxes pour lesquels ils sont redevables, ainsi qu'une obligation de déclaration annuelle des sommes par eux versées aux tiers.

S'agissant enfin des organismes à but non lucratif réalisant des activités commerciales, il est proposé l'application d'un taux réduit d'IS de 15% sur les bénéfices tirés desdites activités assorti d'un acompte au taux préférentiel de 1,1%. Ce taux préférentiel d'acompte de l'IS est motivé par le fait que quand bien même les activités réalisées par ces organismes peuvent concurrencer celles du secteur marchand, les bénéfices qui en résultent le cas échéant ne sont pas distribués et, mieux, sont réinvestis dans les missions statutaires de ces organismes, généralement à vocation sociale ou d'intérêt public.

Article 104 quater. - Institution de l'obligation de tenue de comptabilités séparées pour les entreprises réalisant des activités distinctes

Dans le but d'optimiser leurs marges bénéficiaires, certaines entreprises industrielles exercent des activités auxiliaires (à l'instar du transport) en marge de leur activité principale. Dans de telles circonstances, les prix facturés au titre de l'activité accessoire peuvent obéir à des considérations autres que celles du marché. Cette pratique peut être source de déperdition des recettes fiscales.

À une échelle économique plus étendue, elle entraîne une concurrence déloyale avec d'autres acteurs non liés qui perdent des parts de marché, car ne pouvant rivaliser avec les prix artificiels pratiqués par les entreprises industrielles au titre des prestations qu'elles offrent accessoirement à leur activité principale.

Afin d'enrayer cette forme d'optimisation fiscale, le présent projet renforce les instruments de suivi fiscal des entreprises réalisant des activités distinctes, en instituant une obligation de tenue de comptabilités séparées ressortant le résultat de chacune des activités.

Aussi est-il posé le principe de la réintégration aux résultats des entreprises concernées, des bénéfices indirectement transférés d'un segment d'activité à un autre par voie de majoration ou de diminution des prix d'achat ou de vente. Toute chose devant garantir une saine concurrence dans les secteurs en cause et partant, promouvoir le développement des activités économiques.

Article 107. – Renforcement des mesures fiscales incitatives en faveur de l'emploi jeune

Les dispositions des articles 105 et 106 du Code Général des Impôts accordent aux entreprises qui emploient des jeunes diplômés camerounais âgés de moins de 35 ans dans le cadre d'un premier emploi, une exemption des charges fiscales et patronales sur leurs salaires, à l'exception des charges sociales.

A l'analyse, il est apparu que la portée de ce dispositif de promotion sociale est limitée dans la mesure où il ne s'applique qu'aux stages pré-emplois donnant lieu à un recrutement définitif. Or l'accès au stage permet au jeune diplômé d'acquérir une expérience utile à son insertion professionnelle

Aussi, dans l'optique de renforcer ce régime, il est proposé d'exonérer de tout prélèvement fiscal, les indemnités versées par les entreprises qui offrent des stages pré-emploi aux jeunes diplômés dans le cadre d'un programme d'aide à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle, notamment celui conduit par le Fonds National de l'Emploi.

Pour le FNE, bras séculier de l'Etat en matière d'insertion professionnelle, cette mesure devrait promouvoir le placement d'au moins 50 mille jeunes.

Article 111. - Mise en adéquation des mesures fiscales de promotion du secteur boursier avec la nouvelle organisation du marché des valeurs mobilières en Afrique centrale

La législation fiscale en vigueur prévoit un régime de promotion du secteur boursier. Les dispositions y relatives, consacrées au temps de l'existence de la Douala Stock Exchange, précisent que le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises opérant sur le marché des valeurs mobilières du Cameroun, en l'occurrence les dispositions de l'article 111 du Code général des Impôts.

Ainsi, l'article 111 susvisé ne prend pas en compte la fusion-absorption de la Douala Stock Exchange (DSX), marché financier camerounais, par la Bourse des Valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) telle qu'intervenue le 1^{er} juillet 2019.

Afin de clarifier le champ d'application des mesures fiscales de promotion du secteur boursier consacrées par le Code Général des Impôts, il est proposé dans le présent projet, de les mettre en adéquation avec la nouvelle organisation du marché des valeurs mobilières en Afrique centrale.

Articles 128 ter. – Allègement des conditions de bénéfice des exonérations de TVA

Pour le bénéfice des exonérations de TVA prévues par les articles 122 et 128 du CGI, les contribuables ne sont pas soumis à une obligation préalable d'obtention d'une attestation d'exonération délivrée par l'Administration fiscale.

Cependant cette dispense est consacrée par les textes administratifs entraînant ainsi des divergences d'interprétation par certains responsables des services fiscaux, source de nombreux contentieux.

Afin de renforcer la sécurité juridique des contribuables et dans l'optique d'améliorer le climat fiscal des affaires, il est proposé de consacrer au plan législatif la dispense de la délivrance préalable de l'attestation d'exonération de TVA pour le bénéfice desdites exonérations.

Article 149 (4). - Harmonisation des procédures de remboursement de la TVA aux organismes reconnus d'utilité publique

Aux termes des dispositions de l'article 149 (4) du CGI actuellement en vigueur, le remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au profit des organismes sans but lucratif et reconnus d'utilité publique est conditionné par le visa préalable du Directeur Général des Impôts sur chaque opération réalisée.

Dans la pratique, cette condition est difficilement remplie, pénalisant ainsi les organismes en cause dont les demandes de remboursement de TVA sont rejetées pour cause de non-conformité à cette exigence légale.

Aussi, dans le souci de faciliter et d'alléger les procédures de remboursement de la TVA à ces organismes, le présent projet propose de substituer à l'exigence préalable du visa du Directeur Général des Impôts, celle de la validation par les services gestionnaires.

Articles 149 (5) et L 94 quinquies. - Consécration du principe de transfert des créances et des dettes fiscales dans le cadre des opérations de restructuration des entreprises

Les opérations de restructuration d'entreprises posent le problème de rattachement des crédits de TVA des sociétés absorbées à la société absorbante.

Le mutisme de la législation fiscale actuelle sur la question, a donné lieu à des interprétations divergentes préjudiciables à la sécurité juridique des contribuables.

En effet, l'inapplication aux crédits de TVA du principe de la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée à celle absorbante, posé par l'acte uniforme OHADA sur le droit des sociétés dans le cadre de la fusion absorption, fait parfois obstacle à la concrétisation des opérations de restructuration.

Afin de résoudre cette préoccupation régulièrement soulevée par le secteur privé, il est proposé de consacrer à l'article 149 (5) du Code Général des Impôts, la possibilité de transférer les crédits TVA dûment validés des sociétés absorbées aux sociétés absorbantes. Cette position est motivée par l'évidence de la continuité de l'entreprise dans le cadre des opérations de restructuration.

Bien plus, à titre de droit comparé, cette solution a été adoptée dans la plupart des législations fiscales modernes, notamment la France et le Maroc, y compris les pays dans notre sous-région à l'instar du Gabon.

En effet, dans ces juridictions, il est prévu que la société absorbante peut bénéficier du transfert des crédits de TVA de la société absorbée et partant, les déduire dans ses déclarations de TVA et, même en demander le remboursement conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

Outre les clarifications ci-dessus apportées au principe de transfert des crédits de TVA, ce projet consacre le principe général du transfert des créances et des dettes fiscales en cas de restructurations d'entreprises. A la faveur de l'article L95 quinquies du Livre des Procédures Fiscales, en cas de restructuration d'entreprises, les créances et les dettes fiscales seraient transférables de l'entité dissoute à l'entité absorbante.

Article 225 (2) et (3). - Consécration de l'exonération à la TSR des titulaires de contrats pétroliers et leurs sous-traitants en phase de recherche

En application des dispositions de l'article 110 du Code pétrolier, sont exonérés de la Taxe Spéciale sur le Revenu en phase de recherche et de développement, les titulaires de contrats pétroliers et leurs sous-traitants à condition qu'ils ne disposent pas d'un établissement stable au Cameroun et qu'ils fournissent lesdites prestations à prix coûtant.

Cette mesure qui vise à alléger la charge fiscale des opérateurs de ce secteur à risque, n'a toutefois pas été transposée dans le Code Général des Impôts.

Aussi est-il proposé d'arrimer le CGI aux dispositions du Code pétrolier en la matière, en consacrant l'exonération à la TSR durant la phase de recherche et de développement, les titulaires de contrats pétroliers et leurs sous-traitants qui remplissent les conditions de facturation à prix coutant.

Toutefois, au regard des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur à justifier que leur facturation se fait à prix coutant, ces dernières auraient la possibilité d'opter pour le taux réduit de TSR de 3%.

Articles 225 ter. - Réaménagement des taux de la Taxe Spéciale sur le Revenu

Les sommes rémunérant les prestations réalisées au Cameroun par les non-résidents sont passibles de la Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) au taux général de 15%. Ce taux est cependant revu à la baisse pour certaines prestations du fait de leur spécificité ou de l'absence d'expertise locale pour les fournir.

Ainsi, les rémunérations versées aux prestataires des compagnies pétrolières et aux sociétés de transport maritime non domiciliées sont respectivement passibles de la TSR aux taux de 5% et 2%. De même, les rémunérations relatives à la commande publique sont passibles de la TSR au taux de 5%.

A l'analyse, cette multitude de taux rend difficile l'administration de ce prélèvement. Aussi est-il proposé dans un souci de rationalisation, de fusionner les taux réduits (5%) et super réduit (2%) en un taux unique de 3%.

Articles 225 ter. – La réduction de 5% à 3% du taux de la TSR applicable aux rémunérations versées aux adjudicataires des commandes publiques domiciliés hors du Cameroun

Depuis la loi de finances pour l'exercice 2014, les livraisons effectuées dans le cadre de la commande publique sont passibles de la TSR, y compris pour les marchés à financement conjoint ou extérieur et ce, sans possibilité de prise en charge par l'Etat.

Cependant, les adjudicataires desdits marchés continuent d'exiger le bénéfice du régime de la prise en charge de la TSR, mettant en avant le risque de renchérissement des coûts desdits marchés qu'induirait cette taxe.

Pour remédier à cette situation préjudiciable à la bonne exécution des marchés publics, il est proposé de réduire de 5% à 3%, le taux de la TSR grevant les marchés en cause.

Articles 225 ter. – La confirmation de la Taxe spéciale sur le revenu de 3% sur les commissions versées aux entreprises de transfert de fonds situées à l'étranger

Au même titre que toutes les commissions versées à des personnes non résidentes, celles perçues par les entreprises spécialisées dans le transfert de fonds à l'étranger sont passibles de l'impôt sur le revenu des non-résidents, la TSR en l'occurrence.

Cependant, la réaffirmation de ce principe à la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2017 a entraîné une hausse significative des prix de ces transactions. Après concertations avec les parties prenantes du secteur, un accord a été trouvé pour l'application de la TSR au taux de 3 %.

La présente mesure vise simplement à transposer au plan législatif cet accord administratif.

Articles 228 bis, 228 ter, 228 quater, 228 quinquies et 228 sexies. - Institution d'une Taxe sur les transferts d'argent

Lancée en 2011 au Cameroun, l'activité de transfert d'argent via la téléphonie mobile connaît depuis lors un essor remarquable avec l'augmentation du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile qui est passé de 8,6 millions en 2010 à plus de 21 millions en 2019.

Outre les opérateurs classiques de la téléphonie, d'autres prestataires des secteurs financiers offrent ces services. A date, le montant des flux financiers qui transite par la téléphonie mobile est estimé à plus de 11 000 milliards de FCFA par an.

Cependant, en l'absence d'une fiscalité spécifique telle qu'applicable dans d'autres segments à fort enjeu fiscal (TSPP pour le secteur pétrolier, droits d'accises sur le secteur brassicole, taxe de séjour sur le secteur de l'hôtellerie et taxe sur les jeux de hasard pour le secteur des jeux et de divertissement), l'imposition de ces transactions demeure en deçà du potentiel.

Aussi, dans l'optique d'optimiser le rendement fiscal de ce secteur, il est proposé d'instaurer une taxe spécifique applicable à toutes les opérations de transferts d'argent réalisées par les entreprises par voie électronique, téléphonie mobile, télégraphique ou par voie de télex ou télécopie, à l'exception des virements bancaires.

La base d'imposition de ladite taxe serait constituée par le montant des sommes transférées ou retirées, à l'exclusion des commissions facturées par l'entreprise prestataire. Cette taxe serait liquidée au taux 0,2% du montant transféré ou retiré.

Outre l'aspect budgétaire, cette taxe obéit également aux exigences d'équité au regard de son taux, significativement moins élevé que ceux pratiqués dans des pays comparables : Côte d'Ivoire (0,5%), Gabon (3%), Ouganda (1%) et Congo Brazzaville (1%).

Au regard de la faiblesse du taux ainsi proposé, cette taxe serait sans incidence significative sur le coût de ces prestations. A titre d'illustration, pour une transaction de F CFA 5 000, opération qui représente la frange la plus importante des opérations de transfert d'argent par ce canal, la charge fiscale induite

par cette nouvelle taxe serait de 10 F CFA.

De même, pour un transfert de FCFA 500 000 (plafond pratiqué par les opérateurs), l'incidence de cette taxe serait de FCFA 1000.

Concernant les modalités de recouvrement de ladite taxe, il est prévu qu'elle soit collectée par les entreprises prestataires et reversée mensuellement auprès de l'administration fiscale.

Le rendement projeté de cette mesure est estimé à environ 20 milliards FCFA par an.

Article 543 (a) et (c). – La réduction de 15% à 5% du taux des droits d'enregistrement applicables aux cessions massives de droits sociaux

La loi de finances pour l'exercice 2021 consacre l'assimilation à une mutation de fonds de commerce, toute convention ayant pour effet de permettre à une entité d'exercer une activité menée par un précédent titulaire, même lorsque ladite convention conclue avec ce dernier ou ses ayants cause ne s'accompagne pas d'une cession de clientèle.

En vertu de cette disposition, le régime d'enregistrement des cessions de fonds de commerce (soumis au droit proportionnel de 15%) avait été étendu aux cessions intégrales ou massives de droits sociaux jusqu'alors taxées à 2%.

Toutefois, l'interprétation de cette disposition par l'administration visant à considérer comme cession massive, toute cession qui emporte au profit du concessionnaire la détention directe ou indirecte de plus de 50% desdits titres s'est heurtée aux contestations des entreprises, aux motifs qu'elle freinerait la circulation des capitaux nécessaires à la restructuration de celles-ci.

Ces protestations sont d'autant plus compréhensibles que jusqu'ici, les cessions d'actions, même intégrales, n'étaient soumises qu'au taux réduit de 2%.

Afin de répondre à cette préoccupation, il est proposé de soumettre au taux moyen de 5% les cessions massives d'actions ainsi que les conventions assimilées aux cessions de fonds de commerce.

Articles 544 B.(b), 544 B.(c), 546 A (8), 559.- Refonte des modalités de liquidation des droits de mutation par décès

En l'état actuel de la législation fiscale, les droits de mutation par décès sont déterminés selon des modalités complexes et suivant des tarifs à la limite prohibitifs pour les ayants droit.

A l'étude, cette complexité ainsi que l'importance des droits dus constituent des facteurs justifiant le fort taux de non-conformité fiscale observé auprès des ayants droit.

Sous ce rapport, les droits dus au titre des successions affichent un faible rendement, se situant en moyenne autour de FCFA 30 millions par an.

Au regard du potentiel pourtant considérable desdits droits, une refonte de ses modalités de liquidation s'impose aux fins de restaurer l'équité fiscale à travers l'allègement de la charge fiscale des ayants droit, mais aussi pour optimiser les recettes y afférentes.

Il s'agit du reste, d'une recommandation de la représentation nationale à l'issue du débat d'orientation budgétaire tenu au cours du mois de juin 2021.

En somme, les mesures ci-après sont proposées :

- la réduction des taux (le taux plafond est réduit de 10 % à 5 %) ;
- le relèvement de la déductibilité des frais funéraires de 500 000 à 2 000 000 F CFA ;
- la consécration d'une amnistie fiscale des pénalités pour les régularisations effectuées au cours de l'exercice 2022.

Article 546. - La consécration de l'enregistrement gratis des donations faites aux organisations et associations religieuses et à but non lucratif

La législation en vigueur soumet au taux proportionnel des droits d'enregistrement, toutes les donations quel que soit le statut du bénéficiaire. A cet égard, les dons faits aux églises et autres organisations à but non lucratif sont soumis au droit d'enregistrement au taux proportionnel.

Afin d'alléger la charge fiscale grevant ces opérations qui sont pour la plupart réalisées à des fins caritatives, ce projet se propose de substituer au taux proportionnel, l'enregistrement gratis desdits actes.

Article L 1. – Suppression de l'exigence de certification de l'attestation de localisation pour l'immatriculation en ligne

En droite ligne des réformes de dématérialisation de la procédure d'immatriculation, l'exigence d'une certification préalable des attestations de localisation a été levée par voie administrative.

La mesure ainsi proposée vise simplement à transposer au plan légal cette levée d'exigence de la certification des attestations de localisation dans le cadre de la procédure d'immatriculation. Cette mesure participe de l'amélioration du climat des affaires.

Articles L1 et L8 quater. - Précision sur les modalités de décompte des délais pour les procédures notifiées en ligne

Avec les réformes de modernisation entreprises au sein de l'administration fiscale, toutes les principales opérations réalisées au sein de cette administration se font désormais par voie électronique. Ainsi, les contribuables reçoivent les notifications et toutes autres pièces de procédures fiscales à travers leurs comptes logés dans le système informatique de l'administration fiscale.

En l'état actuel de la législation, malgré le fait que l'administration fiscale soit en mesure d'envoyer ces documents par voie électronique, il n'y a aucune précision sur le point de départ pour le décompte des délais pour les pièces des procédures notifiées en ligne.

Avec le présent amendement proposé, les pièces de procédures notifiées par voie électronique seront réputées avoir été reçues 48 heures après l'émission de l'accusé de réception par le système informatique de l'administration fiscale.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de la promotion du climat des affaires, vise en outre à simplifier les procédures fiscales et à éviter d'éventuels contentieux fiscaux.

Pour améliorer le suivi de la transmission de ces pièces par voie électronique, il est consacré une obligation de fournir à l'occasion de leur immatriculation une adresse électronique valide. Tout changement de cette adresse devrait également être porté à l'attention de l'Administration fiscale. Le non-respect de ces obligations devrait être sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à FCFA 5 millions telle que prévue par l'article L104 du CGI.

Article L2 ter.- Clarification des conditions d'inscription et de retrait du fichier des contribuables actifs

En l'état actuel de la législation, les contribuables nouvellement immatriculés sont d'office inscrits au fichier des contribuables actifs de la Direction Générale des Impôts (DGI). Aussi, le retrait du fichier n'intervient qu'en cas de défaillance déclarative au terme d'une période de trois (03) mois consécutifs.

Eu égard à la consécration de la déclaration annuelle des revenus des particuliers, intervenue à la faveur de la loi de finances 2021, le retrait du fichier ne peut plus s'envisager suivant une périodicité mensuelle. Aussi l'inscription d'office au fichier des contribuables actifs de la DGI des contribuables nouvellement immatriculés n'ayant souscrit aucune déclaration était de nature à accroître les risques de gestion dudit fichier.

Au regard de ces évolutions et constats, le présent projet propose de consacrer la souscription de la première déclaration comme condition d'inscription au fichier des contribuables nouvellement immatriculés. Dans le même ordre d'idée, il est suggéré pour les contribuables non professionnels soumis à une déclaration annuelle, le retrait du fichier dès la première déclaration annuelle non souscrite.

Articles L 13, L 120 et L 126. – Arrimage de la législation fiscale nationale au Règlement CEMAC en matière d'assistance des contribuables.

En l'état actuel de la législation en vigueur, les contribuables ont la faculté de se faire assister par un conseil fiscal de leur choix dans le cadre des procédures en matière fiscales.

Cette disposition est à rebours du Règlement CEMAC n° 08/09 UEAC-010-CM-33 du 08 avril 2019 portant révision du statut des conseils fiscaux qui en l'espèce reconnaît la compétence des experts fiscaux agréés CEMAC.

Aussi est-il proposé dans le cadre du présent projet de loi, de modifier les dispositions des articles L 13 et L 120 du Code Général des Impôts (CGI) dans le but de consacrer en faveur des conseils fiscaux agréés CEMAC et des Centres de Gestion Agréés (CGA), l'exclusivité de l'assistance aux contribuables dans le cadre des procédures fiscales pendantes devant l'Administration.

Il sied de relever que la limitation de l'intervention de ces professionnels aux seules procédures devant l'administration vise à éviter tout conflit de lois entre les nouvelles dispositions envisagées et les textes particuliers régissant les procédures juridictionnelles, notamment la loi de 1990 portant organisation de la profession d'avocat au Cameroun et les lois de 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des tribunaux administratifs et de la Cour Suprême.

Quant à l'extension de cette prérogative d'assistance aux CGA, elle se justifie par le fait que ces derniers ont été mis en place par les autorités en vue d'apporter une assistance aux petits et moyens contribuables, dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Cette option est d'autant plus opportune qu'au regard de l'effectif limité des conseils fiscaux agréés CEMAC (moins de 1000 pour environ 180 000 contribuables), ceux-ci ne peuvent à eux seuls couvrir l'ensemble du territoire national.

Article L 14 bis. - Encadrement de la durée des interventions sur place en matière de contrôle

L'article L40 du Livre des Procédures Fiscales fixe à 3 mois, la durée d'intervention en entreprise lors des contrôles sur place. Cette durée peut être portée à 9 mois en cas de contrôle des prix de transfert, ou prorogée en cas de force majeure.

A l'observation de la pratique, le décompte de la durée de présence en entreprise est souvent source de contentieux entre l'administration et les contribuables, notamment en ce qui concerne la date à partir de laquelle commence à courir ladite durée.

Aussi est-il apparu nécessaire de corriger cette situation dans l'optique de mettre fin à ces nombreux contentieux fiscaux et partant, renforcer la sécurité juridique des contribuables.

D'où la proposition dans le présent projet, de faire constater la date du début des opérations matérielles de contrôle par un procès-verbal, comme c'est le cas pour la fin des opérations.

Article L 94 bis.- Allègement des conditions d'obtention de l'Attestation de Non Redevance

En l'état actuel de la législation fiscale, l'Attestation de Non Redevance a une durée de validité de trois (03) mois à compter de sa date de signature. Cette durée est ramenée à un (1) mois lorsque le contribuable a bénéficié d'un sursis de paiement ou d'un moratoire sur sa dette fiscale.

A l'expérience, la survenance d'un Avis de Mise en Recouvrement émis à l'encontre des

contribuables dans le délai de validité ci-dessus a pour effet de rendre caduque l'ANR, motif pris de ce que conformément à la législation en vigueur, l'ANR certifie que le contribuable n'est redevable d'aucune dette fiscale exigible à la date de sa délivrance.

Or, aux termes des dispositions de l'article L53 (2) du Code Général des Impôts, le contribuable dispose d'un délai de quinze (15) jours pour acquitter sa dette après notification de l'AMR. Ce délai est de trente (30) jours lorsque la dette fiscale est consécutive à un contrôle fiscal.

Ainsi, bien que disposant de trente (30) jours pour s'acquitter de sa dette fiscale, le contribuable est privé de la possibilité de se faire délivrer durant cette période une Attestation de Non Redevance et par conséquent, ne peut réaliser aucune transaction bancaire ou financière, économique, administrative.

Afin de remédier à ce préjudice que subissent plusieurs entreprises, y compris les entreprises citoyennes, il est suggéré dans le présent projet, l'ouverture de la possibilité de délivrance de l'ANR lorsque le délai prévu à l'article L53 (2) du CGI pour s'acquitter de sa dette fiscale n'est pas échu.

Article L 94 ter.- Production préalable d'une Attestation de Non Redevance pour toutes interventions des professionnels libéraux

Depuis sa consécration en 2018, l'Attestation de Non-Redevance (ANR) est devenue la pierre angulaire de notre dispositif de renforcement du civisme fiscal.

En l'état actuel de la législation fiscale, ce document est exigible pour les transactions économiques courantes telles que les transferts de fonds à l'étranger, l'accès à la commande publique, les importations des biens, etc.

En vue de renforcer la portée de l'ANR comme instrument de promotion du civisme fiscal, il est proposé d'étendre son exigence à toute intervention des professionnels libéraux dans une procédure judiciaire ou administrative. Ainsi, les professionnels libéraux (avocats, huissiers, notaires, conseils fiscaux, experts comptables) devront pour toute intervention dans une procédure judiciaire ou administrative, justifier d'une ANR en cours de validité.

Article L 96.- Mesures incitatives au paiement spontané des impositions consécutives aux contrôles fiscaux

En l'état actuel de la législation fiscale, les contribuables ont la faculté de contester les impôts, droits et taxes mis à leur charge au terme d'un contrôle fiscal. Cette faculté qui leur est reconnue est source de dilatoire chez certains redevables qui multiplient les astuces visant à retarder l'encaissement des recettes relatives aux redressements acceptés lors des contrôles fiscaux.

Pour inciter les contribuables à acquitter leurs dettes fiscales au terme des contrôles fiscaux, il est proposé de consacrer une pénalité symbolique au taux réduit de 15% à l'encontre de tout contribuable qui s'acquitte spontanément de tout ou partie des impositions mises à sa charge au terme d'un contrôle fiscal.

Cette mesure devrait en outre limiter les actes de dilatoires chez certains redevables qui multiplient les astuces visant à retarder l'encaissement des recettes relatives aux redressements acceptés lors des contrôles fiscaux.

Dans le même souci d'évitement des dilatoires, cette mesure propose de proscrire toute remise de pénalités ultérieure au contribuable, au terme d'une procédure en contestation des impositions suite à un contrôle fiscal.

Articles L116 (2), L119 et L 128.- Renforcement des conditions de recevabilité des réclamations en phases précontentieuse et contentieuse

Dans le cadre de l'examen d'une réclamation contentieuse, il est indispensable que l'administration puisse disposer de toute la documentation générée par la procédure de contrôle. Il

s'agit notamment des copies de l'avis de vérification, de la notification de redressement, des observations du contribuable, de la lettre de réponse aux observations du contribuable et même de l'Avis de Mise en Recouvrement (AMR).

Or, en l'état actuel de la législation fiscale, aucune obligation n'est faite au contribuable dans ce sens, ce qui conduit parfois à retarder l'instruction des réclamations contentieuses.

Aussi, afin de garantir une instruction diligente des dossiers, est-il proposé de consacrer l'obligation de production desdites pièces.

Article L121 (6) .- Précisions sur les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire en matière fiscale.

Pour bénéficier du sursis de paiement en phase juridictionnelle, les contribuables doivent justifier du paiement de 50 % des impositions contestées, soit 15 % au niveau du Ministre en charge des Finances et 35 % au niveau du Tribunal administratif. Dans les faits cependant, certains contribuables sollicitent et obtiennent l'assistance judiciaire auprès des juridictions administratives et échappent ainsi au paiement desdites consignations, sans qu'il soit prouvé que leur situation particulière justifie une telle dérogation.

Certes, la loi de finances pour l'exercice 2020 a tenté d'encadrer cette assistance en mentionnant à l'article L121 (6) que « *dans le cadre du contentieux fiscal, le sursis de paiement ou à exécution ne peut être accordé que dans les conditions fixées dans le présent article* », suggérant subtilement que les consignations doivent nécessairement être acquittées pour la recevabilité des réclamations.

Toutefois, du point de vue du droit, cette formule ne peut suffire à faire échec à l'application de la loi de 2009 sur l'assistance judiciaire qui doit être lue comme une exception aux dispositions du LPF. Cette loi vise clairement en son article 5 (2) b comme rentrant dans le champ de l'assistance judiciaire, les contribuables relevant de l'Impôt libératoire et, à l'alinéa 5, « *les personnes morales dont l'insuffisance des ressources ne permet pas de faire valoir leurs droits en justice* ».

Les juges pouvant légalement continuer d'appliquer cette disposition qui peut être source d'abus, il serait indiqué de restreindre le champ de l'assistance judiciaire en matière fiscale, en la limitant aux contribuables de l'impôt libératoire et en envisageant expressément cette modification du LPF comme une dérogation à la loi de 2009 qui est le texte de principe en matière d'assistance judiciaire.

Article L 143. – Confirmation de l'assujettissement au droit de timbre spécifique de FCFA 25 000, des demandes de remise gracieuse

La loi de finances pour 2020 a institué une nouvelle quotité de timbre fiscal de FCFA 25 000 applicable à certains documents, dont les demandes de remise gracieuse, conformément aux dispositions des articles 470 et 557 bis du CGI, tels que précisés dans la circulaire n°006/MINFI/DGI/LRI/L du 21 février 2020.

Toutefois, aux termes des dispositions de l'article L 143 du CGI, les demandes de remises gracieuses sont exclues du champ d'application de ce droit de timbre spécifique.

Or les dispositions de l'article 470 étant postérieures, elles doivent déroger à celles de l'article L143 qui sont antérieures.

Aussi est-il suggéré d'harmoniser les articles 470, 557, et L143 du CGI en précisant que les demandes de remise gracieuse sont bel et bien soumises au droit de timbre fiscal spécifique de FCFA 25 000.

7.3.3. Autres Dispositions Financières

Article quatorzième : Mesures fiscales de relance de relance la filière banane

Le Cameroun dispose d'un potentiel avéré dans la production de la banane comme l'atteste son statut de gros producteur de bananes de l'ACP. Cependant, cette production reste très en deçà de celle des

pays tels que le Brésil et l'Équateur.

En 2018 par exemple, le Cameroun a produit selon le FAO, 1,2 million de tonnes de bananes contre 6,7 millions de tonnes pour le Brésil et 6,5 millions de tonnes pour l'Équateur. Comparé à 2017, la production de bananes du Cameroun est en baisse de plus de 40 000 tonnes du fait notamment de la crise sécuritaire qui affecte les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Pour le cas spécifique de la CDC (entreprise située en zone économiquement sinistrée (ZES)), les statistiques révèlent une chute drastique de sa production entre 2017 et 2019. La production de banane de cette entreprise est même nulle sur certains mois de 2019. La production de la CDC est passée de près de 96 818 tonnes en 2017 à 34 944 tonnes en 2018, soit une baisse de près de 70%.

Afin de soutenir et d'accroître la contribution de cette filière source d'emplois et de devises à la croissance économique du pays, les mesures fiscales de relance ci-après sont proposées :

- Pour les entreprises de la filière situées en zone économiquement sinistrée, l'octroi et ce, pour une période de sept (07) ans, des mêmes facilités fiscales concédées aux entreprises nouvelles investissant dans les ZES à savoir :
 - l'exonération de la contribution des patentes ;
 - l'exonération de la TVA sur les acquisitions de biens et services ;
 - l'exonération des droits d'enregistrement sur les mutations immobilières ;
 - l'exonération de la taxe sur la propriété foncière ;
 - l'exonération de la TVA sur les acquisitions d'intrants destinés à la production ;
 - l'exonération de l'impôt sur les sociétés, des acomptes mensuels y compris du minimum de perception ;
 - la dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés au personnel employé,
 - le gel pendant une période de trois (03) ans, de la dette fiscale résiduelle après application de la transaction spéciale.
- Pour les entreprises de la filière non situées en zone économiquement sinistrée :
 - la réduction de 50 % du taux de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés applicable à la date de promulgation de la présente loi, pour une période de sept ans ;
 - l'exclusion des frais d'approche de la base de calcul de l'acompte de l'impôt sur les sociétés et du minimum de perception.

Article quinzième. - Mesures de soutien à la reconstruction et au développement des zones économiquement sinistrées

Dans le cadre de l'implémentation des Hautes Directives du Chef de l'Etat, le Gouvernement a mis en place un plan présidentiel de reconstruction et de développement des zones économiquement sinistrées notamment, les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ce plan présidentiel d'un montant de FCFA 89 milliards devrait être en partie financé à travers le recours à la charité des entreprises pour la construction et la réhabilitation des infrastructures à caractère social et économique dans ces régions.

Aussi, en vue de neutraliser la charge fiscale qu'induirait la mobilisation des sommes par les entreprises, il est envisagé de consacrer la déductibilité totale des dons et libéralités versés par ces dernières au cours de l'exercice 2021 en vue de financer le plan présidentiel de reconstruction et de développement des zones économiquement sinistrées.

Article dix-huitième. - Mise en place d'un régime fiscal incitatif pour les entreprises qui procèdent à la réévaluation libre de leurs actifs dans l'optique de renforcer leurs capitaux

Autorisée par les articles 62 à 65 de l'Acte Uniforme OHADA, la réévaluation libre des actifs est une

opération comptable permettant aux entreprises d'offrir une image plus fidèle de leur patrimoine en actualisant la valeur des éléments d'actifs immobilisés, inscrits en principe à leur bilan à leur valeur historique.

L'opération leur permet ainsi de renforcer leurs capitaux propres. L'amélioration de la présentation des comptes sociaux qui en résulte contribue à donner une image plus fidèle de la solidité financière de l'entreprise et, partant, à accroître ses capacités de financement.

En l'état actuel de la législation, les opérations de réévaluation d'actifs sont susceptibles de générer une imposition immédiate de l'accroissement de valeur des actifs constaté ; les plus-values latentes ainsi matérialisées constituant un produit imposable. Ce surcroît d'imposition est susceptible de freiner le recours à ces opérations.

Dans le contexte de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, il apparaît justifié de déroger temporairement à cette règle afin d'assouplir les modalités de réalisation de ces opérations en limitant leur impact fiscal.

La présente disposition propose consiste d'instaurer ainsi, un régime d'étalement sur une période de cinq ans, de l'imposition de l'écart de réévaluation résultant de la réévaluation libre.

Cette mesure, qui représente un coût en trésorerie pour l'État, n'induit pas à terme de perte de recettes définitive dans la mesure où il s'agit d'un simple différé de perception des impôts qui seront encaissés en totalité sur l'opération qui, devrait par ailleurs renforcer l'outil de production nationale.

Article dix-neuvième. - Précision sur la compétence de l'administration fiscale en matière d'assiette et de recouvrement des recettes domaniales, cadastrales et foncières

La loi de finances pour l'exercice 2007 consacre la répartition des compétences en matière de recettes domaniales, cadastrales et foncières en confiant au MINDCAF l'assiette et le recouvrement desdites recettes d'une part, et à l'administration fiscale le contrôle y relatif.

A l'étude, l'administration de ces recettes, pour ce qui est des entreprises relevant de la DGE, se heurte à de nombreuses difficultés dans la mesure où ces entreprises doivent s'acquitter des droits dus obligatoirement par télépaiement. Aussi, pour la DGE, elle ne saurait assurer le suivi du recouvrement des recettes en cause, car ne disposant pas de la compétence de recouvrement qui est reconnue au MINDCAF.

Par ailleurs, les receveurs du MINDCAF, chargés du recouvrement desdites recettes auprès des contribuables ne relevant pas de la DGE, rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les mesures de recouvrement forcé, car non dotés des pouvoirs reconnus aux comptables publics tels les receveurs des impôts.

Enfin, le paiement de ces recettes s'effectue toujours en espèces auprès des receveurs des domaines. Il s'ensuit ainsi une déperdition des recettes en cause aujourd'hui évaluée à environ FCFA 1 milliards.

Dans l'optique de rationaliser les compétences entre le ministère en charge des finances et le MINDCAF en matière d'assiette et de recouvrement des droits domaniaux, gage de leur sécurisation, le présent projet propose de consacrer la compétence exclusive des comptables publics en matière de recouvrement desdites recettes. Aussi la compétence en matière d'assiette demeurerait dévolue au MINDCAF.

La DGI quant à elle serait compétente en matière de contrôle et de recouvrement des recettes domaniales, cadastrales et foncières pour les entreprises relevant de ses unités de gestion spécialisées. Par ailleurs, il est proposé la dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement desdites recettes afin de renforcer leur sécurisation.

Enfin, ce projet habilite le ministre en charge des domaines comme seule autorité compétente en matière de remise, des modérations et des pénalités pour les recettes en cause.

7.4 Projet de budget de l'exercice 2022

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2022 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : i) une croissance réelle du PIB de 4,2% dont 4,4% pour le PIB non pétrolier ; ii) un taux d'inflation projeté à 2% ; iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 1,7% ; iv) un cours du baril de pétrole camerounais à 64,5 dollars et une production de 25,3 millions de barils ; iv) une production de gaz projetée 69,9 milliards de scf ; (v) un prix du gaz à 6,3 dollars ; vi) un taux de change du dollar à 575,5 FCFA ; vii) un déficit du solde budgétaire de 2% du PIB ; viii) un déficit extérieur courant plafonné à environ 2,5% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de FCFA 5 752,4 milliards dont FCFA 152,7 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), contre 5 480,4 milliards en 2021, soit une augmentation de 272 milliards en valeur absolue et de 5,0 % en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 59% du budget.

7.4.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 84 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2021	2022
	A - RECETTES PROPRES	3 550 800	4 029 200
	TITRE I - RECETTES FISCALES	2 818 710	3 188 700
711	IMPOTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET LES GAINS EN CAPITAL	627 280	734 790
712	IMPOTS SUR LES SALAIRES VERSES ET AUTRES REMUNERATIONS	170 000	167 000
713	IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	18 300	22 330
714	IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	1 545 951	1 754 661
715	IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	396 407	432 419
716	AUTRES TAXES ET IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	12 707	12 000
719	AUTRES RECETTES FISCALES	48 065	65 500
	TITRE II – DONS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	64 700	142 300
733	DONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	51 601	26 558
735	DONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ETRANGERES	13 099	115 742
749	AUTRES DONS ET LEGS		
	TITRE III – COTISATIONS SOCIALES	60 000	60 000
725	COTISATION DE SECURITE SOCIALE	60 000	60 000
	IV - AUTRES RECETTES	607 390	638 200
721	REVENUS DE LA PROPRIETE ET DU DOMAINE DE L'ETAT AUTRES QUE LES INTERETS	464 590	466 713
722	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	40 614	14 231
723	AMENDES, PENALITES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 415	3 290
729	AUTRES RECETTES NON FISCALES	39 671	31 638
752	RESTITUTIONS AU TRESOR DES SOMMES INDUMENT PAYEES		608
754	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		10 282
759	AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	20 000	90 080
771	INTERETS DES PRETS		1 040
772	INTERETS SUR LES DEPOTS A TERME		5 686
774	INTERETS SUR LES TITRES DE PLACEMENT		231
775	GAINS DE DETENTION SUR ACTIF FINANCIER	41 100	13 855
776	GAINS DE CHANGE		253
779	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		293
	B - EMPRUNTS	1 844 400	1 670 500

IMPUTATION	LIBELLE	2021	2022
141	OBLIGATIONS DU TRESOR	350 000	350 000
151	EMPRUNTS PROJETS MULTILATERAUX	300 880	244 775
152	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	145 105	85 894
153	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS NON AFFILIES AU CLUB DE PARIS	73 205	43 333
155	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	634 210	372 497
161	EMPRUNTS PROGRAMMES MULTILATERAUX	230 000	359 000
162	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS		45 000
176	AUTRES EMPRUNTS INITIAUX A L'INTERIEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	111 000	170 000
	TOTAL DES RECETTES (A+B)	5 395 200	5 699 700
	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE Dont Fonds de concours CAS-Covid 19	85 200 40 000	52 700 0
	RECETTES TOTAL	5 480 400	5 752 400

7.4.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 3 188,7 milliards, en augmentation de 13,1%. Cette importante variation est due, d'une part, au fait que ses plus importantes composantes que sont les *impôts et taxes intérieurs sur les biens et services* et les *impôts sur les revenus, bénéfiques et les gains en capital* affichent respectivement des accroissements de 13,5% et 17,1% et d'autre part, à l'accroissement de 9,1% de l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

7.4.1.2. Dons, Fonds de concours et legs

Les dons, fonds de concours et legs sont en augmentation de 119,9%, en raison essentiellement de l'accroissement de 783,6% du poste *dons des administrations publiques étrangères* qui passe de 13,1 milliards en 2021 à 115,7 milliards en 2022. Cette forte augmentation est atténuée par la baisse des *dons des institutions internationales*. Ceux-ci passent de 51,6 milliards à 26,6 milliards, soit une diminution de 48,5%.

7.4.1.3. Cotisations sociales

Les cotisations sociales restent stables entre 2021 et 2022 à 60 milliards.

7.4.1.4. Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat sont en augmentation de 5,1%, en raison essentiellement de l'accroissement substantiel du principal poste de cette rubrique, à savoir « les revenus de la propriété et du domaine de l'Etat autres que les intérêts » qui passe de 464,6 milliards en 2021 à 466,7 milliards en 2022. Les autres recettes exceptionnelles passent de 20,0 milliards à 90,1 milliards, soit une hausse de 350,4%. L'augmentation observée au niveau de ces deux natures de recettes permet de combler les baisses observées au niveau des autres recettes non fiscales et des droits et frais administratifs.

7.4.1.5. Emprunts

Les ressources attendues au titre des emprunts se chiffrent à 1 670,5 milliards contre 1 844,4 milliards en 2021, soit une diminution de 9,4%. Elles comprennent principalement 359 milliards d'emprunts programmes multilatéraux, 372,5 milliards d'emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs, 244,8 milliards d'emprunts projets multilatéraux, et 170 milliards d'autres emprunts initiaux à l'intérieur des administrations publiques. A ces rubriques il faut ajouter les obligations du trésor de 350 milliards.

7.4.1.6. Recettes des Comptes d'Affectation Spéciales

Exceptionnellement, depuis l'année 2020, les CAS notamment celui dédié au financement de la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales bénéficient d'un prélèvement des

recettes de l'Etat. Le CAS COVID-19 passe de 200 milliards en 2021 à 100 milliards en 2022 afin de permettre non seulement la prise en compte de la lutte contre le Coronavirus, notamment les opérations de vaccination et la poursuite du relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires. A ce prélèvement, il faut ajouter les recettes des autres CAS qui passent de 45,2 milliards à 52,7 milliards. Par conséquent les recettes de tous les CAS en 2022 passent de 245,2 milliards à 152,7 milliards en 2022, soit une diminution de 92,5 milliards en valeur absolue et 37,7% en valeur relative.

7.4.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2022. Cette structure est dictée par la nécessité de : (i) réconcilier l'exigence de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ; (ii) honorer les charges récurrentes ; (iii) assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations ; (iv) honorer les obligations d'endettement et ; (v) mener à bien les projets en conformité avec la stratégie nationale de développement SND30, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance, le Plan Triennal Spécial jeunes et l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football 2022.

Tableau 85 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

Tableau 03 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2021	2022	Variations	
			%	Absolue
BUDGET GENERAL				
Dépenses de personnel	1 069, 8	1 124,8	5,1	55,0
Achats de biens et services	791,9	867,4	9,5	75,5
Transferts et subventions	628,8	653,2	3,9	24,4
Dépenses en capital	1 352,0	1 479,0	9,4	127,0
Dette publique	1 392,7	1 475,3	5,9	82,6
TOTAL	5 235,2	5 599,7	7,0	364,5
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE				
Fonds CAS Covid-19	200	100	-50,0	-100,0
Autres CAS	45,2	52,7	16,6	7,5
TOTAL	245,2	152,7	-37,7	-92 ,5
TOTAL GENERAL	5 480,4	5 752,4	5,0	272,0

7.4.2.1. Dépense de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de 55,0 milliards, soit 5,1%. Cet accroissement est à mettre en relief avec l'effet des départs à la retraite retardés par les décrets portant harmonisation des âges de départ en retraite, ainsi que les recrutements observés ces deux dernières années dont les prises en charges sont projetées à l'horizon 2022. Ces recrutements concernent les temporaires des administrations de souveraineté qui ont été contractualisés.

Il est important de signaler que l'augmentation des dépenses de personnel est globalement imputable au poste **salaires**, qui se chiffre à 1 064,6 milliards en 2022 contre 1 009,3 milliards en 2021. En effet, les autres dépenses de personnel (primes, indemnités et gratifications diverses versées aux agents de l'Etat) ont été maintenues à leur niveau de 2021, à savoir 59,2 milliards, impliquant ainsi un effort de rationalisation de la part des différentes administrations pour prendre en compte leurs besoins nouveaux dans cette catégorie de dépenses.

7.4.2.2. Achat de biens et services

Les achats de biens et services sont destinés au fonctionnement des administrations. Ils connaissent une augmentation de 75,5 milliards, soit 9,5%. Cette augmentation tient essentiellement au renforcement des dépenses sécuritaires, à la constitution d'une provision budgétaire dédiée à l'organisation de la CAN et au relèvement de la provision destinée à la mise en œuvre de la

politique d'import-substitution, à savoir 50 milliards. L'enveloppe globale des biens et services allouée au fonctionnement des administrations a pratiquement été maintenue stable à son niveau de 2021 pour traduire la poursuite de l'effort de rationalisation de ces dépenses.

En outre cette catégorie de dépense va permettre de finaliser la mise en place des régions et d'honorer aux charges récurrentes suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années.

7.4.2.3. Transferts et subventions

Afin d'entreprendre les opérations de transfert aux Etablissements Publics et aux autres organismes publics, de prendre en charge les pensions et de respecter les engagements de contribution aux organismes internationaux, l'Etat dispose pour l'année 2022 d'une enveloppe de 653,2 milliards, en augmentation de 3,9% soit 24,4 milliards par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte du renforcement de la subvention dédiée au soutien du prix des hydrocarbures à la pompe. Par ailleurs, cette enveloppe reflète non seulement la budgétisation à un niveau réaliste des pensions mais aussi la prise en charge des Etablissements Publics créés et qui ne bénéficiaient pas jusque là d'une inscription budgétaire au titre des subventions.

7.4.2.4. Dépenses en capital

Les crédits alloués aux dépenses en capital s'élèvent à 1 479,0 milliards, comparés aux 1 352,0 milliards de 2021, soit une augmentation relative de 9,4% et de 127 milliards en valeur absolue. Cet accroissement est en droite ligne avec l'option du Gouvernement d'augmenter les dépenses en capital d'au moins 1% du PIB. Les dépenses en capital se répartissent en : (i) 1 444,0 milliards d'opérations de développement dont 779,8 milliards sur financements extérieurs et 95,6 milliards pour les interventions en investissements ; (ii) 15 milliards pour les réhabilitations ; (iii) 20 milliards pour les participations.

7.4.2.5. Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2022 est en augmentation de 5,9% et se chiffre à 1 475,3 milliards. Il se répartit en : (i) 677,0 milliards contre 720,0 milliards en 2021 pour la dette extérieure ; (ii) 798,3 milliards contre 672,6 milliards l'exercice précédent pour la dette intérieure.

7.4.2.6. Les dépenses des Comptes d'Affectation spéciale

Les dépenses des Comptes d'Affectation Spéciale se chiffrent à 152,7 milliards en 2022, soit une diminution de 92,5 milliards en valeur absolue et 37,7% en valeur relative. Cette diminution s'explique par la baisse de 50,0% des dépenses du CAS Covid-19 qui passent de 200 milliards en 2021 à 100 milliards en 2022. Quant aux autres Comptes d'Affectation, leurs dépenses augmentent de 16,6%, passant de 45,2 milliards en 2021 à 52,7 milliards en 2022.

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 86 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2022 (en millions)

CHAPITRES		BF	BIP	TOTAL	
		2022	2022	2021	2022
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	37 792	7 500	40 602	45 292
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE	5 550	1 100	5 931	6 650
03	ASSEMBLEE NATIONALE	18 482	9 700	24 682	28 182
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	13 699	5 500	17 676	19 199
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 091	500	1 591	1 591
06	MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	31 788	3 100	30 800	34 888
07	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	35 002	2 950	34 785	37 952
08	MINISTERE DE LA JUSTICE	59 474	5 500	60 549	64 974
09	COUR SUPREME	3 066	1 500	4 130	4 566
10	MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	13 222	1 100	14 485	14 322
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 052	1 650	5 195	5 702
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	86 644	2 500	87 175	89 144
13	MINISTERE DE LA DEFENSE	252 844	7 000	245 913	259 844
14	MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	4 385	1 237	4 727	5 622
15	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	208 435	35 599	232 742	244 034
16	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	21 976	1 400	42 317	23 376
17	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	3 548	800	4 618	4 348
18	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	56 934	7 000	57 545	63 934
19	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	9 125	1 750	8 691	10 875
20	MINISTERE DES FINANCES	55 491	7 200	56 950	62 691
21	MINISTERE DU COMMERCE	6 728	1 230	7 496	7 958
22	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	19 693	40 120	51 248	59 813
23	MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	3 825	3 160	8 901	6 985
25	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	389 967	10 300	386 954	400 267
26	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	15 352	8 350	20 234	23 702
27	MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	5 765	46 355	46 088	52 120
28	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	3 783	2 790	6 391	6 573
29	MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	5 896	1 950	9 496	7 846
30	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	24 071	64 571	86 956	88 642
31	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	16 019	29 513	41 532	45 532
32	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	5 413	241 550	226 084	246 963
33	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	10 328	6 180	15 950	16 508
35	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	15 099	6 347	19 013	21 446
36	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	58 637	468 428	464 842	527 065
37	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	17 043	2 000	18 158	19 043
38	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	11 996	106 994	124 843	118 990
39	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	7 637	3 396	10 001	11 033
40	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	117 923	89 317	197 122	207 240
41	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	6 242	600	5 492	6 842

CHAPITRES		BF	BIP	TOTAL	
		2022	2022	2021	2022
42	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	8 444	4 860	10 549	13 304
43	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	7 266	1 220	7 852	8 486
45	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	5 162	11 000	21 496	16 162
46	MINISTERE DES TRANSPORTS	5 547	77 000	47 944	82 547
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	1 967	1 500	3 466	3 467
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3 244	500	3 744	3 744
50	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	9 263	4 650	11 332	13 913
51	ELECTIONS CAMEROON	11 583	600	11 083	12 183
52	COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN	2 496	750	1 246	3 246
53	SENAT	11 962	3 200	15 162	15 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 380	600	2 980	2 980
55	PENSIONS	244 200	0	240 000	244 200
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	677 000	0	720 000	677 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	798 300	0	672 630	798 300
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	265 463	0	242 271	265 463
65	DEPENSES COMMUNES	400 406	0	358 453	400 406
92	PARTICIPATIONS	0	25 000	20 000	25 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	0	10 000	15 000	10 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	0	95 383	95 088	95 383
95	REPORT	2 000	5 000	7 000	7 000
TOTAL		4 120 700	1 479 000	5 235 200	5 599 700

CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2021-2024

Les projections budgétaires reposent principalement sur les hypothèses de l'environnement économique national et international, et sur les mesures fiscales et administratives nouvelles. Aussi, ce chapitre présente, tour à tour : (i) les perspectives économiques mondiales ; (ii) la situation de l'économie nationale en 2021 ; (iii) les orientations stratégiques du Gouvernement sur la période 2022-2024 ; (iv) les perspectives économiques nationales sur la période 2022-2024 ; (v) les perspectives budgétaires sur la période 2022-2024.

8.1. Perspectives économiques mondiales

La reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. Les taux de vaccination varient considérablement à l'échelle mondiale, ce qui limite la capacité de certains pays à lever pleinement les mesures restrictives et accentue les tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement et des échanges mondiaux. L'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix des matières premières de premier plan comme le pétrole et les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté. Les pouvoirs publics, dans la majorité des économies, font face à des difficultés multidimensionnelles que sont : la croissance modérée de l'emploi, la hausse de l'inflation, l'insécurité alimentaire, le recul de l'accumulation de capital humain et le changement climatique) et disposent de peu de marge de manœuvre.

8.1.1 Prévisions de croissance économique

Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) d'octobre 2021 publiées par le FMI, l'économie mondiale devrait croître de 5,9 % en 2021 contre 6% prévue en Juillet et avoisiner 4,9% en 2022. La révision à la baisse pour l'année 2021 est liée à : (i) la dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement ; (ii) l'aggravation de la dynamique de la pandémie dans les pays en développement à faibles revenus. L'activité économique mondiale retrouve son niveau d'avant la pandémie, mais resterait inférieure aux projections d'avant la crise.

Dans le **groupe des pays avancés**, la croissance pourrait atteindre 5,2% en 2021, tirée par le redressement vigoureux des États-Unis (+6% en 2021), avant de décélérer à 4,5% en 2022. Le dynamisme des dépenses privées contribuerait à rapprocher le niveau du PIB de la trajectoire attendue avant la pandémie dans la plupart des pays. La croissance dans la zone euro serait de 5% en 2021 et se consoliderait en 2022, avec un taux de 4,3%. Mais ces perspectives risquent d'être révisées à la baisse, en raison notamment de possibles mutations virales, de perturbations prolongées de l'approvisionnement et des prix élevés de l'énergie.

Dans le **groupe des pays émergents et des pays en développement**, les prévisions tablent sur une croissance de 6,4% en 2021 et 5,1% en 2022. En ce qui concerne particulièrement la Chine, la production a déjà retrouvé sa trajectoire et la croissance se situerait à 8,5% en 2021 et 5,6% en 2022. Dans d'autres économies de marchés émergents, dont l'Inde, le PIB pourrait continuer de diverger considérablement par rapport aux projections antérieures à la pandémie, et leur croissance ne devrait s'accélérer que lorsque les effets de celle-ci se dissiperont.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait s'établir à 3,7% en 2021, puis à 3,8% en 2022. Ce rebond découle pour l'essentiel d'une nette embellie du commerce mondial et des cours des produits de base. Les cours favorables ont aussi contribué à augmenter la production agricole. Cependant, la reprise devrait être plus lente que dans les pays avancés, avec un écart de revenus grandissant.

Après 2022, la croissance mondiale devrait être plus modérée et s'établir à environ 3,3% à moyen terme. La production globale du groupe des pays avancés devrait retrouver sa trajectoire d'avant la pandémie en 2022 et la dépasser de 0,9% en 2024. En revanche, des pertes de production persistantes sont prévues pour le groupe des pays émergents et des pays en développement (à l'exclusion de la Chine), en raison de campagnes de vaccination plus lentes et d'un appui des pouvoirs publics généralement moindre par rapport aux pays avancés. Ce qui se traduirait par un ralentissement plus marqué de l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces différences de perspectives économiques entre les pays restent une préoccupation majeure et sont une conséquence de la « **Grande Fracture vaccinale** » et de fortes disparités en ce qui concerne l'aide apportée par les pouvoirs publics. Alors que dans les pays avancés, plus de 60% de la population est entièrement vaccinée et que certaines personnes reçoivent actuellement des injections de rappel, environ 96% de la population des pays à faible revenu n'est toujours pas vaccinée.

Par conséquent, les perspectives de l'Afrique subsaharienne demeurent extrêmement incertaines et risquent d'être révisées à la baisse. La reprise dépend notamment du rythme de la pandémie mondiale et de la campagne de vaccination dans la région. Elle est aussi exposée aux perturbations de l'activité mondiale et des marchés financiers.

En outre, cette région fait face à trois réalités :

- plus de 30 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté, la crise a aggravé les inégalités, non seulement entre les catégories de revenu, mais aussi entre les zones géographiques infranationales, ce qui peut accroître le risque de tensions sociales et d'instabilité politique. Dans ce contexte, la hausse des prix des denrées alimentaires, couplée à la diminution des revenus, compromet les progrès antérieurs en matière de réduction de la pauvreté, de santé et de sécurité alimentaire ;
- alors que la pandémie se poursuit, les dirigeants sont confrontés à trois enjeux budgétaires majeurs : (i) répondre aux besoins urgents de dépenses de développement de la région ; (ii) maîtriser la dette publique ; et (iii) augmenter les recettes fiscales dans un contexte où des mesures supplémentaires sont en général peu appréciées ;
- la crise a souligné l'importance cruciale de la solidarité et de l'aide internationales. Concernant la COVID-19 en particulier, la menace de nouveaux variants met en évidence la nécessité d'une riposte mondiale, en ciblant notamment les populations non vaccinées d'Afrique. Le FMI a proposé un plan de vaccination d'au moins 40% de la population totale de l'ensemble des pays d'ici à fin 2021 et 70% d'ici au premier semestre de 2022. Pour l'Afrique subsaharienne, ces objectifs sont ambitieux et imposeront un changement radical de stratégie de la part des pays avancés et des pays d'Afrique subsaharienne.

Tableau 87 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2020	2021*	2022**
Croissance du PIB réel			
Economie mondiale	-3,1	5,9	4,9
Etats-Unis	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	-6,3	5,0	4,3
Japon	-4,6	2,4	3,2
Chine	2,3	8,0	5,6
Inde	-7,3	9,5	8,5
Afrique subsaharienne	-3	3,1	3,1
Nigéria	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	-6,4	5,0	2,2
CEMAC	-1,7	1,6	3,3
Inflation			
Etats-Unis	1,2	4,3	3,5
Zone euro	0,3	2,2	1,7
Japon	-0,0	-0,2	0,5

	2020	2021*	2022**
Chine	2,4	1,1	1,8
Inde	6,2	5,6	4,9
Afrique subsaharienne	3,3	4,4	4,5
Nigéria	13,2	16,9	13,3
Afrique du Sud	3,3	4,4	4,5
CEMAC	2,6	2,0	2,4

Source : FMI/BEAC *Estimations **Prévisions

8.1.2 Perspectives du marché des matières premières

En 2021, les prix de certaines matières premières ont atteint, voire dépassé les pics historiques de 2011. Les prix de l'énergie ont grimpé en flèche au troisième trimestre 2021 et devraient rester élevés en 2022, accentuant les pressions inflationnistes à travers le monde, ce qui pourrait engendrer un déplacement de la croissance économique des pays importateurs d'énergie vers les pays exportateurs.

Après avoir atteint des sommets historiques, **les prix du gaz naturel et du charbon** devraient diminuer en 2022 alors que la croissance de la demande ralentit et que les contraintes d'offre s'atténuent. Les prix du gaz naturel et du charbon devraient baisser en 2022 et 2023, alors que la croissance de la demande ralentit (surtout en dehors de l'Asie) et que la production et les exportations augmentent, tirées par les États-Unis. Cependant, de nouvelles flambées des prix sont probables, car les stocks restent très faibles et la production ne devrait pas augmenter sensiblement avant 2022.

Les cours du pétrole brut devraient atteindre en moyenne 74 dollars le baril en 2022, contre 70 dollars le baril prévu en 2021, avant de chuter à 65 dollars le baril en 2023. La demande de pétrole devrait poursuivre sa reprise et atteindre son niveau d'avant crise. La production de pétrole devrait augmenter à mesure que les problèmes d'approvisionnement seront résolus. La production répondant à une demande plus élevée, en particulier la production de schiste aux États-Unis. Les déficits d'investissement dans la nouvelle production, y compris le schiste américain, constitue un risque pour la hausse de la production. Les investissements dans la nouvelle production de pétrole ont fortement chuté en 2020 et ont été plus lents à reprendre. En outre, la substitution du pétrole brut au charbon et au gaz naturel dans la production de chauffage et d'électricité constitue un autre risque à la hausse de la production. De nouvelles épidémies de COVID-19 restent un risque à la baisse pour la demande de pétrole.

Les prix des métaux devraient chuter de 5% en 2022 après une augmentation prévue de 48% en 2021, alors que la reprise mondiale s'atténue malgré le fait que les perturbations de l'approvisionnement ne sont pas totalement résolues. En effet, les goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement ne devraient pas être complètement résolus avant la fin de 2022, car les pénuries d'énergie et d'expédition mettent du temps à se normaliser. Les principaux risques pesant sur les prévisions de prix des métaux sont les perspectives du secteur immobilier chinois et les perturbations de l'approvisionnement liées à l'énergie.

Les prix des produits agricoles devraient baisser légèrement en 2022 et 2023, après une augmentation attendue de 22% en 2021, à mesure que les conditions de l'offre s'améliorent. Les risques à la hausse sur les prix des produits agricoles comprennent les prix élevés des intrants, en particulier les engrais, et un détournement accru des produits alimentaires vers la production de biocarburants liés aux efforts de décarbonisation de l'économie mondiale. Les prix élevés des denrées alimentaires ont suscité des inquiétudes quant à l'insécurité alimentaire dans plusieurs pays en développement. En plus de la baisse des revenus, liée aux perturbations de la production dues à la pandémie, plusieurs pays en développement importateurs de produits alimentaires sont confrontés à des prix des produits alimentaires internationaux et à des coûts énergétiques élevés. Les prix élevés des matières premières, s'ils se maintiennent, pourraient ralentir la croissance dans les pays importateurs et exacerber l'insécurité alimentaire dans les pays à faible revenu.

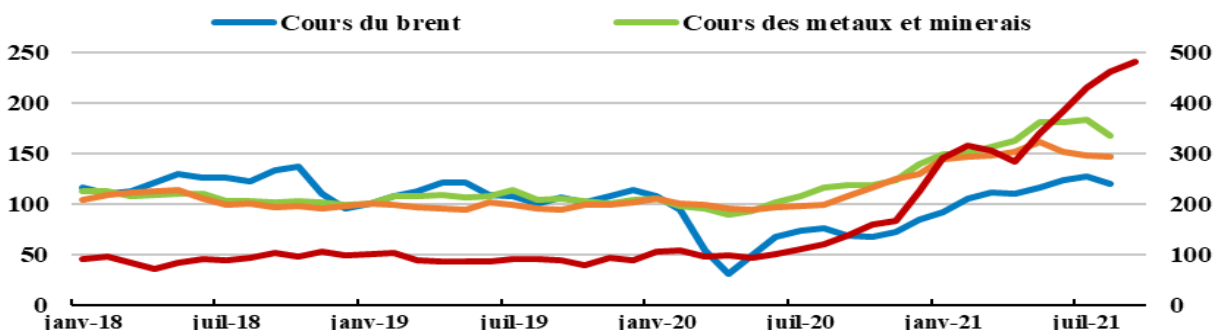
Tableau 88 : Perspectives sur les cours de principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques						Projections			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cacao	\$/kg	3,14	2,89	2,03	2,29	2,34	2,37	2,40	2,45	2,50	2,53
Café Arabica	\$/kg	3,53	3,61	3,32	2,93	2,88	3,32	4,30	4,20	4,15	4,21
Café Robusta	\$/kg	1,94	1,95	2,23	1,87	1,62	1,52	1,95	2,00	1,90	1,92
Huile de palme brute	\$/mt	663	736	751	639	601	752	1 100	1 075	1 050	1 054
Banane	\$/kg	0,96	1,00	1,08	1,15	1,14	1,22	1,23	1,24	1,25	1,25
Bois grume	\$/cum	389	387	395	414	392	399	415	420	420	422
Coton	\$/kg	1,55	1,64	1,84	2,01	1,72	1,59	2,10	2,20	2,15	2,16
Caoutchouc	\$/kg	1,57	1,61	2,00	1,57	1,64	1,73	2,05	1,85	1,90	1,94
Aluminium	\$/mt	1 665	1 604	1 968	2 108	1 794	1 704	2 550	2 700	2 500	2 400

Source : Banque mondiale

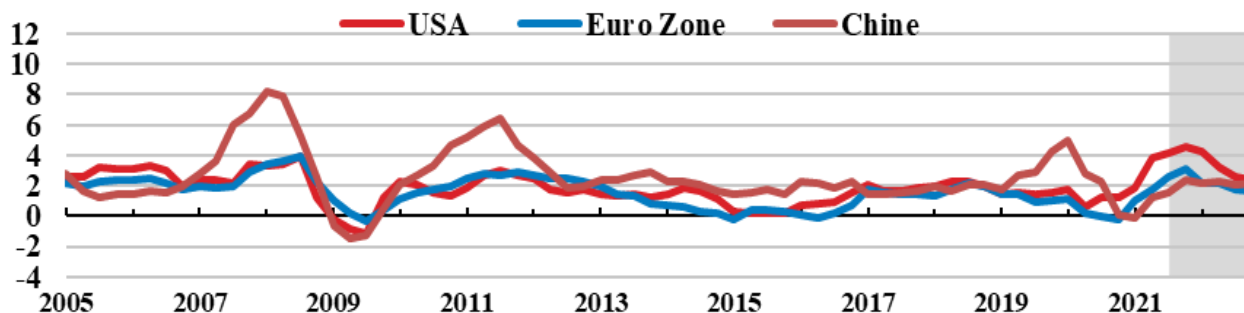
8.1.3 Evolution des prix à la consommation

La reprise économique s'accompagne en 2021 d'une forte accélération de l'inflation dans les pays avancés et les pays émergents. Cette accélération est nourrie par : (i) l'augmentation des prix des matières premières ; (ii) les tensions pesant sur l'offre ; (iii) la vigueur de la demande des consommateurs, avec la relance des économies ; (iv) des pénuries d'approvisionnement ; (v) le rattrapage des prix dans certains secteurs en baisse au cours des premiers mois de la pandémie. En effet, la pandémie a déclenché de fortes fluctuations des prix dans les secteurs tels que l'alimentaire, les transports, l'habillement et les communications.

Graphique 29 : Evolution des prix des principaux biens et services sources de l'inflation

Source : Banque mondiale

L'inflation annuelle s'est située à plus de 4,3% aux États-Unis en 2021, mais reste à des niveaux relativement bas dans plusieurs autres économies avancées, notamment en Europe (+2,1%) et en Asie (+1%). Dans de nombreuses économies de marché émergentes, les niveaux élevés des prix de l'énergie et de l'alimentation ont fait grimper l'inflation, ce qui témoigne à la fois de fortes augmentations de prix et de la part relativement élevée des matières premières dans les dépenses des consommateurs.

Graphique 30 : Evolution de l'inflation dans les principaux pays avancés

Source : Banque mondiale

Encadré 4 : L'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne

Depuis 2019, l'inflation alimentaire s'inscrit en hausse régulière dans la région. En moyenne, elle s'est établie à 10,9 % en glissement annuel en août 2021 dans 25 pays de cette région pour lesquels des données mensuelles sont disponibles. La récente progression de l'inflation alimentaire tient en partie aux répercussions des prix mondiaux des denrées alimentaires qui ont augmenté de quelque 30 % (en glissement annuel) en août.

La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires s'explique entre autres par : (i) l'augmentation des cours du pétrole (qui implique une progression de la demande de biocarburants et une hausse des coûts de l'énergie) ; (ii) les sécheresses dans certains grands pays exportateurs de denrées alimentaires ; et (iii) les restrictions aux exportations qu'ils imposent ainsi que par l'accumulation de stocks dans certains pays. En outre, durant la pandémie, les mesures d'endiguement auraient perturbé la production, les importations de semences, d'engrais et provoqué les pénuries de main d'œuvre pendant les saisons des plantations.

Des facteurs nationaux, dont les conditions météorologiques, les taux de change, les coûts de transport et les conflits, ont aussi joué un rôle dans la hausse des prix alimentaires dans la région. Ils expliquent aussi les très grands écarts d'inflation alimentaire entre les pays, celle-ci étant comprise entre près de zéro au Tchad et plus de 30 % en Angola.

La progression de l'inflation alimentaire a contribué à la hausse de l'inflation. En moyenne, l'inflation dans la région est passée de 3–4% début 2019 à 7,8% en glissement annuel en août. La hausse des prix des denrées alimentaires a fait monter l'inflation mesurée par l'IPC, compte tenu du poids de l'alimentation dans le panier de consommation dans la région (environ 40%). Toutefois, les produits alimentaires n'étaient pas les seuls facteurs à l'origine de la hausse de l'inflation globale mesurée par l'IPC.

Des facteurs internationaux, par exemple les perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie et l'augmentation des cours des produits de base, et les variations des prix réglementés nationaux ont aussi eu une incidence sur le niveau général des prix dans la région.

Les effets de l'inflation alimentaire sur l'inflation globale mesurée par l'IPC devraient se dissiper à moyen terme. À titre d'exemple, une stabilisation des cours du pétrole contribuerait à alléger les pressions sur les prix des denrées alimentaires. En outre, une modération de l'inflation mesurée par l'IPC est attendue, parallèlement au fléchissement des cours des produits de base et à la fin des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales provoquées par la pandémie. Cependant, l'incertitude entourant les perspectives d'inflation reste grande. Une inflation alimentaire élevée pourrait perdurer en cas de désencrage des anticipations inflationnistes ou de désorganisation persistante des chaînes d'approvisionnement.

La hausse de l'inflation alimentaire pourrait aggraver l'insécurité et les pénuries alimentaires et creuser les inégalités en pénalisant de manière disproportionnée les populations pauvres en Afrique subsaharienne. Selon les projections, le nombre de personnes sous-alimentées dans la région a déjà augmenté de 20% en un an pour atteindre 264 millions en 2020. Il serait possible de réduire les risques d'insécurité alimentaire en :

- (i) fournissant une assistance et une assurance sociales ciblées pour aider les populations à faire face à la situation. Les mécanismes d'adaptation seront aussi renforcés en améliorant l'accès au financement, aux stocks de semences, aux insecticides, aux engrais, aux mesures de lutte contre l'érosion et à l'irrigation. Une couverture plus fiable par la téléphonie mobile pourrait aussi permettre de remédier aux asymétries d'information.
- (ii) réduisant les obstacles aux échanges commerciaux, qui peuvent peser sur les incitations à produire des denrées alimentaires à long terme.

8.2 Evolution de l'économie nationale en 2021

En 2021, les activités de production évoluent dans un environnement marqué par la reprise de l'économie mondiale et la persistance des crises sécuritaires. Les tendances observées au niveau des indicateurs conjoncturels au premier semestre confirment les perspectives de reprise des activités économiques en 2021. En effet, la croissance du PIB réel devrait rebondir à 3,5% contre 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale de nos produits exportés, consécutive à la reprise progressive des activités économiques. Dans le secteur non pétrolier en particulier, la reprise de la demande chez nos partenaires commerciaux favorise le regain de l'activité de production dans les branches tournées vers l'exportation, notamment l'agriculture d'exportation et, la sylviculture et exploitation forestière. De même, la levée progressive des mesures restrictives donne une nouvelle impulsion aux secteurs des services de tourisme, d'hôtellerie, et de transports, particulièrement impactés par les effets négatifs de la pandémie.

8.2.1 Evolution de l'offre

La reprise de la production est essentiellement due à : (i) un regain d'activité dans le secteur agricole, du fait de la reprise de la demande mondiale ; (ii) un dynamisme de l'activité dans le secteur de la construction, en lien avec la poursuite des grands chantiers ; (iii) une remontée progressive des branches de services, suite à la détente de l'économie mondiale en 2021 ; (iv) l'influence favorable des mesures prises dans le cadre de la politique de relance initiée par le Gouvernement.

Dans le secteur primaire, la croissance de l'activité devrait rebondir à 4,5% contre 0,6% en 2020, en lien avec la reprise de la demande extérieure des produits des branches *exploitation forestière* et, *agriculture industrielle et d'exportation*. Cette évolution est le reflet des performances enregistrées dans les branches *agriculture industrielle et d'exportation* (+6,3% contre -1,6% en 2020) et, *sylviculture et exploitation forestière* (+7,0% contre -1,8%). Selon les statistiques du commerce extérieur, les exportations des produits agricoles ont enregistré de bonnes performances au premier semestre 2021 par rapport à la même période de l'année précédente. Il s'agit notamment des exportations de banane (+15,6%), de cacao brut en fèves (+34,2%), de pâtes de cacao (+17,4%) et de coton (+59,3%).

Dans le secteur secondaire, la croissance serait de 2,9% contre 3,2% en 2020. Cette décélération est imputable à la baisse de la production dans les secteurs pétrolier et gazier prévue par la SNH. Celle-ci entrevoit des baisses de 3% et 3,6% des productions pétrolière et gazière respectivement. Par contre, les activités industrielles non pétrolières devraient maintenir leur niveau d'activité dans un contexte de reprise économique et de hausse de 2,6% de l'offre de l'énergie électrique. L'augmentation de la production industrielle devrait être soutenue par la consolidation de la valeur ajoutée des industries agroalimentaires (+3,5%), des industries du bois sauf fabrication des meubles (+3,2%), des industries du textile et de la confection (+2%) et des industries de production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc (+14,6%).

Dans le secteur tertiaire, la croissance progresserait de 3,6% contre 0,6% en 2020, en lien avec la reprise des activités économiques mondiales après les perturbations de 2020, du fait de la COVID-19. Ainsi, la branche *commerce* connaîtrait un rebond, en lien avec l'ouverture des frontières terrestres et le redressement des importations des marchandises. L'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire devrait également soutenir l'activité commerciale en 2021. Les activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment *transports maritimes et aériens*, *restauration* et *hôtellerie* bénéficient du retour progressif à une vie normale, renforcée par la disponibilité du vaccin anti-COVID-19. Par ailleurs, les habitudes digitales, nées de la mise en application de l'ensemble des mesures barrières à la propagation de la COVID-19 devraient se poursuivre, avec un effet favorable sur la valeur ajoutée de la branche télécommunications.

Tableau 89 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur primaire	2,5	3,8	3,9	0,6	4,5	3,6	3,9	4,5
Agriculture	1,3	3,2	3,3	1,1	4,0	3,7	3,9	4,9
Agriculture des produits vivriers	4,7	3,5	2,6	2,4	3,1	3,4	3,6	4,3
Agriculture industrielle et d'exportation	-4,7	2,5	5,0	-1,6	6,3	4,3	4,8	6,6
Elevage, chasse	4,4	3,6	3,8	2,5	4,0	4,0	4,2	4,5
Sylviculture et exploitation forestière	4,2	5,8	6,1	-1,8	7,0	3,6	3,9	4,0
Pêche et pisciculture	4,0	3,2	2,1	1,1	2,2	2,9	3,0	3,3
Secteur secondaire	1,4	2,9	3,8	3,2	2,9	3,6	4,3	4,4
Industries extractives	-17,5	-2,8	8,2	3,2	-2,7	-2,0	2,4	-0,3
Dont : Hydrocarbures	-19,2	-3,0	8,4	3,1	-3,2	-2,3	2,3	-0,5
Industries agro-alimentaires	4,4	1,9	2,4	3,6	3,5	4,7	4,5	4,8
Autres industries manufacturières	1,8	5,1	0,1	0,9	1,7	3,8	4,0	5,4
Production et distribution d'électricité	7,0	-10,5	0,0	0,2	2,6	3,4	3,3	3,4
Production et distribution d'eau et assainissement	2,6	2,5	1,8	1,2	2,0	3,4	3,4	3,4
BTP	8,5	7,8	7,9	6,4	6,2	5,8	5,8	5,5
Secteur tertiaire	4,8	5,1	3,1	0,6	3,6	4,9	5,1	5,0
Commerce et réparation véhicule	4,4	5,3	2,8	1,6	3,7	4,6	6,0	6,2
Restaurants et hôtels	6,2	5,2	4,2	-6,4	5,1	7,2	5,1	5,4
Transports, entrepôts, communications	4,2	4,5	4,1	-1,3	3,2	5,5	5,2	5,2
Informations et télécommunications	6,9	-0,6	1,6	5,5	5,4	6,3	5,0	5,2
Activités financières et d'assurance	5,0	13,8	3,2	3,8	6,0	4,3	4,5	4,6
Administration publique, sécurité sociale	3,5	5,0	3,1	2,4	3,8	3,7	3,6	0,3
Education	4,2	2,1	2,0	0,6	3,1	4,6	5,4	5,9
Santé et action sociale	3,9	3,2	2,4	2,2	2,9	3,7	3,8	4,1
Autres services	5,4	6,3	2,8	2,1	2,5	3,9	4,9	5,7
PIB aux coûts des facteurs	3,5	4,3	3,4	1,3	3,6	4,3	4,7	4,8
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	4,5	0,4	3,8	-8,0	2,5	2,9	5,5	6,0
PM: impôts et taxes (%PIB CF)	9,5	9,1	9,1	7,9	7,6	7,5	7,4	7,5
PIB	3,5	4,0	3,5	0,5	3,5	4,2	4,7	4,8

Source : MINFI

8.2.2 Evolution de la demande

8.2.2.1 Demande intérieure

La demande intérieure devrait s'accroître de 2,3% en volume en 2021 contre 1,1% en 2020. Ce regain atteste de la vigueur de la consommation des ménages, dans un contexte de maîtrise du niveau général des prix (+2,4% à fin juin 2021) et de l'amélioration des revenus des ménages. Ceux-ci bénéficient actuellement, de la réalisation d'une très bonne campagne agricole, de la reprise des crédits à la consommation (+18,5% à fin juin 2021) et des transferts de la diaspora camerounaise (+48,1% à fin juin 2021). En somme, la consommation finale devrait connaître une accélération à 1,9% en 2021 contre 0,5% en 2020 et contribuerait positivement à la croissance de 1,6 point.

Parallèlement, l'investissement devrait profiter de la politique de relance budgétaire et du regain de confiance des investisseurs, grâce à une meilleure visibilité quant aux perspectives économiques nationales. Déjà au premier semestre 2021, les dépenses d'investissement des entreprises ont repris, marquées par la poursuite du redressement des importations des biens d'équipement (+20,8% à fin juin 2021), l'accroissement du volume de crédit à l'économie (+7,5% à fin juin 2021), le bon comportement des IDE (487,7milliards en 2021 contre 341,2 milliards en 2020). De même, le montant global de l'investissement public devrait passer de 1 071,3 milliards en 2020 à 1 352 milliards en 2021, soit une hausse de 26,2%. Dans ces conditions, la formation brute de capital fixe devrait connaître un accroissement en volume de 7,4% en 2021, contre une baisse de 5,4% enregistrée en 2020. Sa contribution à la croissance économique devrait être positive de 1,4 point.

8.2.2.2 Demande extérieure

Dans un contexte de reprise rapide du commerce mondial, le volume des exportations devrait

s'accroître de 10,8% en 2021, après avoir régressé de 15,2% en 2020. Cette hausse est attribuable à la bonne performance de la quasi-totalité des biens et services d'exportation enregistrée au premier semestre, dont les plus marqués sont : le cacao brut en fèves (+35,2%), le caoutchouc brut (+16%), le coton brut (+26,4%) et le bois et ouvrages en bois (+9,4%).

Les importations de biens et services, en volume, devraient également enregistrer un accroissement de 8,0% en 2021 contre une baisse de 17,2% en 2020. Déjà au premier semestre 2021, les importations de biens se sont accrues de 15,4%. Cette évolution est tirée par la hausse en volume des achats des produits énergétiques (+28,5%), des machines et appareils mécaniques ou électriques (+25,0%), des produits minéraux (+20,0%) et du matériel de transport (+51,0%).

Tableau 90 : Evolution du PIB et ses emplois (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation	4,0	5,0	4,0	0,5	1,9	4,9	3,5	3,6
privée	4,7	5,1	4,1	0,5	3,6	4,4	3,6	3,4
publique	0,1	4,6	3,8	0,9	-8,1	8,3	2,6	5,0
Formation brute de capital fixe	2,2	6,1	3,3	-5,4	7,6	5,6	6,6	5,6
privée	7,0	2,9	1,8	4,5	5,2	5,3	5,3	5,3
publique	-9,1	15,0	6,8	-28,9	24,1	7,1	13,8	6,8
Variation des stocks	-54,2	-21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	1,2	5,9	2,6	-5,3	10,0	5,7	7,5	5,7
Exportations nettes	1,3	55,1	12,2	-28,2	-5,1	59,4	-16,8	-36,0
Exportation de biens et services	-1,6	2,1	11,2	-15,2	10,8	0,1	3,0	3,9
Exportations pétrole brut	-19,8	-16,7	31,2	-2,5	-8,9	-4,0	-2,0	-4,6
Exportations des biens hors pétrole brut	-0,5	8,8	6,8	-19,7	6,5	4,1	4,5	5,8
Exportations des biens	-5,3	0,3	11,6	-14,3	2,5	1,5	2,6	2,8
Exportations des services	8,7	6,6	10,2	-17,4	29,4	-2,8	3,9	6,0
Importation de biens et services	-1,2	8,5	11,4	-17,2	8,0	4,8	0,4	-0,6
Importations des biens	-3,0	10,2	12,8	-16,2	7,3	5,4	0,5	-0,5
Importations des services	6,3	1,9	5,9	-21,1	10,9	2,6	-0,2	-0,7
PIB	3,5	4,0	3,5	0,5	3,5	4,2	4,7	4,8

Source : MINFI

8.3 Stratégie du Gouvernement sur la période 2022-2024

La conduite de la politique économique sur la période 2022-2024 devrait être conforme à la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Celle-ci se décline en orientations stratégiques globales et sectorielles, qui vont guider les actions du Gouvernement à mettre en œuvre sur la période.

8.3.1 Orientations Stratégiques globales

L'objectif global est de procéder à la mise en œuvre des fondements à la transformation structurelle de l'économie, en augmentant significativement la part de la production industrielle et manufacturière dans l'économie. Ainsi sur la période 2022-2024, le Gouvernement mettra plus de vigueur sur la politique d'import-substitution, avec pour axe principal l'accroissement de l'offre locale en produits de consommation de masse et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, lait, poisson, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). Cet accroissement sera basé sur une utilisation accrue des facteurs de production locaux et l'accompagnement des entreprises locales dans la production des biens et services dans les filières stratégiques.

Tableau 91 : Objectifs de production locale de certains produits (en tonnes)

Libellés	2021	2024
Riz paddy	108 525	406 899
Maïs	2 858 220	4 200 000
Poissons	314 000	379 488

Source : SND30

8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles

Les orientations stratégiques sectorielles définissent les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du prochain triennat vont être déclinées. Les orientations stratégiques sectorielles couvrent les quatre piliers de la SND30 qui sont : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.

8.3.2.1 Transformation structurelle de l'économie

Dans ce cadre, le Gouvernement poursuivra et renforcera les mesures visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel, dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir, en accordant un accent particulier à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Dans le domaine de la production, les trois importants défis demeurent : (i) la mise en service des grands projets, afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole en cohérence avec les objectifs d'import-substitutions arrêtés dans la SND30 ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation.

En matière du développement des infrastructures de transport, les priorités du gouvernement concernent :

- la mise en service de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen et la préparation des secondes phases des autoroutes Yaoundé-Douala et Kribi-Lolabé ;
- l'achèvement des travaux de construction et de réhabilitation des routes nationales et régionales déjà engagées (Yaoundé-Babadjou-Bamenda, Olama-Kribi, Batchenga-Tibati, Sangmélina-Ouessou, Kumba-Mamfé, Mengong-Sangmelima, Nkolessong-Nding, Maroua-Bogo-Pouss, Ketta-Djoum, Entrée Est de Douala, pont sur le Logone, désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, etc.) ;
- le démarrage et la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de certains axes prioritaires (Ring-road, Ebolowa-Akom II-Kribi, Ngaoundéré-Garoua, Olounou-Oveng, Lolabé-Campo, etc.) ;
- la réhabilitation de la voie ferrée Belabo-Ngaoundéré, et l'achèvement des études pour la construction des nouvelles voies (Cameroun-Tchad, Limbé-Douala, Douala-Ngaoundéré, Kribi-Edéa) ;
- le renouvellement du parc de la CAMRAIL, avec l'acquisition de 25 Voitures Voyageurs ;
- l'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et l'extension/démarrage des travaux de construction de nouvelles plateformes (Limbe-Ngueme, Kribi 2) ;
- la préparation du lancement des travaux de construction du Port de Limbé.

Pour ce qui est du renforcement de l'offre en énergie électrique et en eau potable :

- la mise en service et l'optimisation de l'exploitation de l'ensemble des projets de barrages en cours de réalisation (Bini à Warak, usine de pied de Lom Pangar, Mekin) ;
- la finalisation de la préparation et le lancement de nouveaux projets de barrages, en privilégiant le mode Partenariat Public Privé (Grand-Eweng 1 800 MW, Menchum 72 MW, Mouila-Mogue 420 MW, Katsina-Ala 485 MW, Cholet 600 MW, etc.) ;
- la densification des réseaux de ligne de transport et l'interconnexion des réseaux Nord-Sud (Memve'ele-Kribi 225KV, Mekin-Mbalmayo 30KV, Ngaoundéré-Tibati 225KV,

Tibati-Gaoundal 30KV, Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré 225KV, Yaoundé-Abong-mbang 225KV, Nkongsamba-Bafoussam 225KV, Ngaoundéré-N'Djamena 225KV, Nachtigal-Bafoussam 400 KV ; l'Interconnexion Tchad-Cameroun et l'Interconnexion RIS-RIN) ;

- la mise en œuvre des projets d'électrification rurale (projet d'électrification rurale d'accès à l'électricité dans les zones sous desservies (PERACE)) ;
- la densification du réseau d'alimentation en eau potable (projet PAEPYS, Programme d'urgence pour la ville de Yaoundé, les régions du Sud-ouest, de l'Ouest, du Nord-ouest, du Centre, etc.).

En ce qui concerne le Développement de l'habitat social, du numérique et la modernisation du cadastre, les actions viseront :

- la poursuite du Programme gouvernemental de construction de logements sociaux (à Yaoundé et Douala, Meyomessala, Nkondom, Kribi, Bertoua, etc.), et l'accélération des travaux en vue d'assurer l'habitabilité des logements déjà construits ;
- la finalisation du programme de Développement des Capitales Régionales : Bafoussam, Bertoua, Garoua ;
- la finalisation du Projet de développement des villes inclusives et résilientes ;
- le renforcement de la sécurisation du foncier à travers l'informatisation des conservations foncières (62 conservations foncières à informatiser) et l'accélération du projet réseau géodésique ;
- la mise en service des infrastructures de télécommunications à large bande dans le cadre du projet d'Extension d'un Backbone National à Fibre Optique (Phase IV) et la mise en place de la Central African Backbone.

Au niveau du Secteur Rural, les priorités du Gouvernement viseront :

- la réalisation effective du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- l'optimisation des mécanismes d'appui aux producteurs en matériel agricole et végétal ;
- la poursuite de l'aménagement des bassins de production, et la modernisation des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- la poursuite du programme d'aménagement des périmètres hydroagricoles aménagés dans le grand Nord et la mise en concession desdits périmètres ;
- la poursuite du soutien aux grandes unités de production (CDC, PAMOL, SEMRY, SODECOTON) ;
- la construction, réhabilitation et équipement des unités de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin (projet de développement de la commercialisation des bétails et des infrastructures d'élevage, projet PRODEL, acquisition des équipements pour l'opérationnalisation des centres de lait, construction des aires d'abattage dans les communes en ressources transférées aux CTD) ;
- la poursuite de la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de pêche (projet d'amélioration du débarcadère et du marché de poisson à Youpwe dans la ville de Douala, etc.).

Au niveau du Secteur des Industries et Services, les actions sont principalement orientées vers :

- l'opérationnalisation du Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) ;

- la promotion du label « made in Cameroon » à travers, la construction d'un laboratoire de métrologie, l'accompagnement des structures d'encadrement des artisans, la promotion de l'artisanat local et la mise en place des pépinières d'entreprise ;
- le renforcement de la gouvernance des unités de production artisanales et du dispositif de vérification et de contrôle des normes sur les produits importés et locaux ;
- la poursuite de l'aménagement des sites touristiques prioritaires (lancement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé, etc.) ;
- la mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute ;
- l'accompagnement des acteurs du secteur minier artisanal en matière de production et de commercialisation des substances minérales à travers la canalisation de l'or ;
- l'achèvement et l'opérationnalisation des premières zones économiques prioritaires (Douala, Kribi, Limbé, et Maroua).

8.3.2.2 Développement du capital humain

Dans ce domaine, les actions du Gouvernement viseront essentiellement : (i) la Santé et la nutrition ; (ii) l'éducation et la formation professionnelle, et ; (iii) le développement social.

Au niveau du Secteur Santé et nutrition, les actions viseront principalement :

- la prise en charge des activités du plan de riposte contre la COVID-19 ;
- la poursuite de la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU) à travers : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU ;
- la construction, la réhabilitation, le relèvement du plateau technique des formations sanitaires de la 4ème à la 6ème catégorie (CSI, CMA, HD) ;
- l'appui des formations sanitaires de 4ème catégorie en équipements de contrôle, de mesures et d'essais pour la maintenance des équipements biomédicaux ;
- l'équipement des hôpitaux de districts en équipements d'imagerie médicale ;
- l'achèvement des projets de construction des hôpitaux régionaux engagés dans le cadre du PLANUT.

Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, les actions concerneront principalement :

- l'extension de la couverture du préscolaire en zone rurale par la construction des salles de classe dans les établissements préscolaires et des logements d'astreinte pour les enseignants en zone rurale ;
- la construction et l'équipement des lycées professionnels et la généralisation du numérique dans les enseignements secondaires ;
- l'octroi des subventions aux écoles maternelles privées et aux établissements d'enseignement secondaire privés ;
- la facilitation de la fourniture des manuels aux apprenants à travers l'octroi des paquets minimum ;
- la poursuite de la mise en place de la « politique du livre scolaire » à travers le projet PAREC ;

- le renforcement de la formation professionnelle (Projet de transfert des compétences dans le domaine de la Formation Professionnelle avec la TIKA).

Au niveau du Secteur de développement social, l'accent sera mis sur :

- le démarrage des travaux de réhabilitation du Centre National des personnes Handicapés Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de soutien aux personnes les plus pauvres et vulnérables à travers le projet « filets sociaux » ;
- la poursuite de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel (Construction de la maison de la Culture de NTUI, Baham, Mora, construction d'un bâtiment de la réserve archéologique nationale d'Ekounou) ;
- l'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs (du secteur informel) non pris en compte et le renforcement des capacités économiques des femmes ;
- la prise en charge des réfugiés et des déplacés dans les foyers de tension sécuritaire (Extrême-Nord, Sud-ouest, Nord-Ouest et Est) ;
- la poursuite du Projet Filets Sociaux, avec un accent sur les ménages durement affectés par la COVID-19.

8.3.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs. Ceci, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie, à travers :

- l'appui aux micros projets en instance au PIAASI ;
- l'octroi de subventions en investissements (au Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME, au programme TRANSFAGRI) ;
- l'appui aux initiatives d'incubation dans les universités et grandes écoles ;
- la structuration et l'installation en emploi indépendant des acteurs informels dans le secteur de l'économie numérique ;
- le financement des projets des jeunes dans le cadre du « Plan Triennal Spécial Jeunes ».

8.3.2.4 Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat

En matière de gouvernance politique et de décentralisation, les actions concernent :

- la poursuite de la réhabilitation de la NASLA à Buea, dans la perspective de la mise en place de la fonction publique locale ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du Code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD), notamment à l'exercice complet des compétences transférées aux Conseils Régionaux et aux Communes ;
- la poursuite de la réhabilitation de la NASLA à Buea, dans la perspective de la mise en place de la fonction publique locale ;
- l'opérationnalisation du Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV) ;
- l'opérationnalisation du schéma national et la finalisation des schémas régionaux d'aménagement du territoire récemment élaborés.

En matière de gouvernance administrative et financière, il s'agit de mener des actions relatives à :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan global de réformes des finances publiques pour la période 2022-2024 ;

- la poursuite des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Assemblée Nationale et l'achèvement de l'équipement du nouvel immeuble siège du conseil économique et social ;
- la finalisation du programme de construction des Palais de justice (Douala, Edéa, Ngoma, etc.) ;
- l'élaboration d'un schéma directeur des réformes budgétaires, des marchés publics et de la décentralisation dans l'administration publique camerounaise.

8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2022-2024

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie de la Covid-19, et de l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous l'hypothèse d'un retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19. Elles considèrent une reprise entourée d'incertitudes en 2021, notamment au plan sanitaire, qui s'accélérera toutefois dans le temps, en lien avec les campagnes de vaccination en cours. Les perspectives tablent en conséquence sur une croissance de 4,2% en 2022 et 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. La croissance resterait soutenue par la demande intérieure, notamment l'investissement. L'inflation est projetée en deçà de 3% en moyenne sur la période et le déficit du compte courant devrait se ramener à 1,5% du PIB à moyen terme.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à -2,3% en 2022 et -0,1% en moyenne au cours de la période sous revue, du fait d'un épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. Dans le secteur non pétrolier, la croissance est projetée à 4,4% en 2022 et serait de 4,8% en moyenne au cours de la période sous revue, en lien avec la reprise dans les branches les plus touchées par la crise sanitaire (agriculture industrielle, sylviculture, hôtellerie et transport).

Au niveau des secteurs d'activités, la croissance est projetée à la hausse, aussi bien dans le secteur primaire que dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Dans le **secteur primaire**, il est projeté une croissance de 3,6% en 2022 et de 4,0% en moyenne sur la période 2022-2024. Cette évolution serait soutenue par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le **secteur secondaire**, la croissance est projetée à 3,6% en 2022 et 4,1% en moyenne sur la période. Malgré la baisse de la production pétrolière, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le **secteur tertiaire**, la croissance est projetée à 4,9% en 2022 et 5,1% en moyenne sur la période, en s'appuyant sur le développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et

secondaire), et sur la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment dans les transports, la restauration et l'hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de croissance dans ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le Gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), le regain sur marché du travail et la maîtrise de l'inflation. Entre 2022 et 2024, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 3,9%, avec une contribution à la croissance économique de 3 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,1% sur la période.

S'agissant des prix, l'inflation ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2022-2024, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part, et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché interne d'autre part.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,5% du PIB en moyenne au cours de la période 2022-2024, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et à la mise en œuvre de la politique d'import substitution.

Tableau 92 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés

	Historiques			Estimations	Projections		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur réel							
PIB à prix courant (en milliards) FCFA)	22 203	23 244	23 486	25 059	26 543	28 303	30 271
PIB pétrolier	830	872	544	753	723	703	674
PIB non pétrolier	21 374	22 372	22 943	24 305	25 819	27 600	29 598
PIB à prix constant (en croissance)	4,0	3,5	0,5	3,5	4,2	4,7	4,8
PIB pétrolier	-3,0	8,4	3,1	-3,2	-2,3	2,3	-0,5
PIB non pétrolier	4,2	3,3	0,4	3,7	4,4	4,8	5,0
Prix (en %)							
Déflateur du PIB	1,9	1,2	0,5	3,1	1,7	1,8	2,0
Déflateur du PIB pétrolier	29,6	-3,0	-39,5	59,1	-1,8	-5,0	-3,8
Déflateur du PIB non pétrolier	1,1	1,3	2,2	2,2	1,7	2,0	2,2
Prix à la consommation	1,1	2,5	2,5	2,4	2,0	2,0	2,0
Prix des exportations	5,9	-0,3	-9,8	55,9	2,4	1,1	1,9
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	29,6	-3,0	-39,5	59,1	-1,8	-5,0	-3,8
Prix des importations	2,4	1,2	-5,5	6,1	2,9	0,7	-0,3
Termes de l'échange	3,5	-1,5	-4,3	49,8	-0,5	0,4	2,2
En pourcentage du PIB							
Répartition sectorielle (en % du PIB)							
Secteur Primaire	16,5	16,8	17,4	17,3	17,1	16,9	16,7
Secteur Secondaire	24,7	23,8	23,3	24,1	23,9	23,4	23,0
<i>dont pétrole</i>	3,7	3,8	2,3	3,0	2,7	2,5	2,2
Secteur Tertiaire	50,4	51,0	52,0	51,5	52,1	52,7	53,4
Impôts et taxes moins subventions	8,4	8,3	7,3	7,1	6,9	6,9	6,9
Les composantes de la demande							
Consommation	83,6	84,7	85,4	83,0	83,7	82,8	81,9
Privée	71,7	72,6	73,1	72,2	72,4	71,8	70,8
Publique	11,9	12,1	12,3	10,8	11,3	11,1	11,1
FBCF	19,6	19,1	17,8	18,6	18,8	19,2	19,2
Privée	14,0	13,5	13,9	13,9	14,0	14,0	13,9
Publique	5,6	5,6	4,0	4,7	4,8	5,2	5,2
Exportations B&S	18,7	19,9	15,0	17,5	16,6	16,0	15,6
Importations B&S	21,9	23,5	18,2	19,1	19,1	18,0	16,6
Secteur public							
Recettes totales et Dons	15,5	15,7	13,7	13,8	14,9	15,0	15,3
<i>pétrolières</i>	1,9	1,7	2,1	2,3	1,6	1,7	1,9

	Historiques			Estimations	Projections		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
non pétrolières (Pression fiscale)	12,5	12,3	11,3	11,4	12,1	12,6	13,0
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	12,7	12,8	11,6	11,7	12,4	12,9	13,3
Dépenses	18,0	18,9	16,8	16,9	16,7	16,3	16,1
<i>courantes</i>	10,9	12,3	12,1	10,9	10,6	10,0	9,7
<i>en capital</i>	6,8	4,6	5,8	5,9	6,4	6,5	6,2
Solde budgétaire global (base ordonnancements)							
Dons compris	-2,4	-3,2	-3,1	-3,2	-2,0	-1,5	-0,9
Hors dons	-2,8	-3,8	-3,3	-3,4	-2,5	-1,8	-1,3
Solde global, base caisse	-2,5	-4,1	-3,6	-3,1	-2,0	-1,5	-0,9
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-2,8	-4,1	-3,1	-3,3	-2,4	-1,8	-1,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-4,5	-5,3	-4,2	-4,1	-3,4	-2,6	-1,8
Secteur extérieur							
Solde compte courant	-2,5	-3,9	-3,7	-3,8	-2,5	-1,6	-0,4
Solde compte courant hors transfert publics	-2,8	-4,1	-3,9	-4,2	-3,0	-2,0	-0,9
Solde global	0,7	0,7	-1,8	0,9	0,1	0,3	0,4
Situation monétaire (en %)							
Masse monétaire (M2)	15,1	7,4	12,7	10,1	7,0	7,7	7,8
Avoirs extérieurs nets	5,2	14,4	-0,3	8,3	14,3	11,5	10,4
Crédit à l'économie	16,8	0,2	4,7	12,2	6,8	8,8	7,9

Source : Comité de cadrage

Encadré 5 : Résultats sur le changement d'année de base des comptes nationaux et son impact sur les variables macroéconomiques et budgétaires

Qu'est-ce que le changement d'année de base des comptes nationaux ?

Le changement d'année de base des comptes nationaux (rebasage) est un exercice statistique qui vise la rénovation de l'instrument de mesure de l'activité économique du pays, que constituent les comptes nationaux. Les changements peuvent porter sur les éléments suivants du cadre d'élaboration : les concepts (recommandations du Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008)), les nomenclatures (produits, activités, etc.), les méthodes d'estimations et les sources de données.

Pourquoi changer l'année de base des comptes nationaux ?

Plusieurs motivations poussent à rénover périodiquement les systèmes de comptabilité nationale. Les comptes nationaux doivent donner une description de la réalité économique la plus fidèle et la plus complète ou exhaustive possible. Cette réalité économique étant en perpétuel changement, en particulier avec le contexte économique et social ayant prévalu au Cameroun durant la dernière décennie, il fallait donc traduire ces mutations dans le chiffrage économique en adoptant une année de référence plus proche pour l'élaboration des comptes.

En quoi a consisté le changement d'année de base 2016 ?

Pour le Cameroun, la dernière base était l'année 2005. Dans le cadre des travaux de passage de la base 2005 à la base 2016 des comptes nationaux, réalisés par l'INS, les principales améliorations ont porté sur les nomenclatures, les sources de données et les méthodes. Il n'y a pas eu de changements sur le plan conceptuel : le SCN 2008 reste le système appliqué, comme pour la base 2005. Les nomenclatures des activités et des produits ont été révisées, pour pallier les manquements décelés lors de leur utilisation dans la base 2005. Des sources données plus actuelles ont été intégrées, notamment pour les opérations statistiques d'envergures nationales : l'EESI 2010 ; l'ECAM 2014 et le RGE 2016. Les méthodes d'estimation ont été révisées pour quelques éléments des comptes, dont notamment : les services d'intermédiation financières indirectement mesurés (SIFIM) des banques, la production l'assurance dommages par la méthode des anticipations, la consommation de capital fixe des administrations publiques. La production de la banque centrale a été évaluée ; ce qui n'était pas le cas dans la base 2005.

Résultats du changement d'année de base 2016

Au terme des travaux de changement d'année de base, le PIB nominal de l'année 2016 a été réévalué de 3,6%, passant de 19 344,8 milliards dans la base 2005 à 20 038,6 milliards dans la base 2016. Cette hausse, assez substantielle, résulte essentiellement d'une amélioration de la couverture de l'activité économique, notamment avec la réalisation du deuxième recensement général des entreprises (RGE). Nonobstant le niveau des exportations et des importations, les autres agrégats ont connu des révisions. A cet égard, la part de la consommation finale dans le PIB a augmenté de 2% en moyenne tandis que celle de l'investissement a diminué de 3,5%.

Indicateurs macroéconomiques	2016	2017	2018	2019	2020
PIB au prix du marché (en milliards) (base 2016)	20 038	20 960	22 203	23 244	23 486
PIB au prix du marché (en milliards) (base 2005)	19344	20328	21492	22854	22776
Hausse du PIB au prix du marché (en milliards)	693,8	632,5	710,5	389,3	710
Hausse de la part du secteur primaire dans le PIB (en %)	2,7	2,3	2,1	2,3	2,1
Hausse de la part de la consommation dans le PIB (en %)	0,8	2	2	2,9	1,9
Baisse de la part de l'investissement dans le PIB (en %)	-3,1	-3,7	-3,2	-3,5	-4,2
Baisse de la pression fiscales (en %)	-2,5	-1,7	-1,2	-0,5	-0,5
Détérioration du déficit budgétaire	0,4	0,4	0,5	0,7	0,2

8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2022-2024

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire. Cette dernière vise à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières dans l'optique d'éviter un endettement public non viable, tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier mis en œuvre avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Dans cette perspective, le déficit budgétaire global devrait se situer à 2% du PIB en 2022 contre 3,2% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait se réduire graduellement, pour s'établir à 1,5% en 2023 et 0,9% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB entre 2022 et 2024. La consolidation budgétaire ainsi visée devrait résulter d'une part, d'un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses publiques.

Le taux de pression fiscale devrait remonter à 12,1% en 2022 après 11,4% en 2021, pour s'établir à 12,7% en 2023 et 13,2% en 2024. Les dépenses seront contenues à 16,7% du PIB en 2022 contre 16,9% en 2021, et se stabiliseront à 16,2% en moyenne entre 2023 et 2024.

8.5.1 Orientation générale de la mobilisation des recettes non pétrolières

a) Orientation générale de la politique fiscale au titre du triennat 2022-2024

La politique fiscale sur le triennat 2022-2024 sera globalement orientée vers : (i) l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales ; (ii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales ; (iii) l'amélioration du climat fiscal des affaires.

En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes, les perspectives sont relatives à :

- la réforme de la fiscalité locale en vue d'un financement optimal de la décentralisation ;
- la mise en place d'un régime fiscal adapté pour les entrepreneurs individuels ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale, à travers la suppression des exonérations jugées inefficaces ou leur soumission à des taux réduits ;

- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- l'optimisation de la fiscalité des particuliers, notamment par la simplification et la modernisation des modalités d'imposition ;
- la poursuite de la recherche des sources innovantes d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le réaménagement du régime fiscal des opérations financières et des assurances ;
- la clarification du régime fiscal des opérations de transfert de fonds à l'étranger ;
- le renforcement du régime du précompte sur achats ;
- l'encadrement des activités informelles à travers la poursuite de la mise en place des mesures visant à la limitation des transactions en espèces
- la consolidation de la réforme de l'agent intégré, afin d'élargir l'assiette en facilitant la fiscalisation du secteur informel.

En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales :

- la poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transferts de bénéfices ;
- la poursuite du durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- la poursuite de l'arrimage du dispositif aux normes internationales de transparence et d'échanges de renseignements.

En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires :

- l'aménagement du régime d'imposition à la TSR des marchés publics ;
- la poursuite de l'allègement des charges fiscales des entreprises directement affectées par la crise sanitaire, à travers la consécration d'un taux d'amortissement accéléré ;
- l'amélioration du dispositif de soutien à certains secteurs stratégiques de l'économie (tourisme, certaines filières agricole et textile).
- l'allègement du coût de la discipline fiscale, à travers notamment l'imputation des frais financiers liés au paiement des impôts et taxes par voie électronique ;
- la réduction du nombre de paiement en matière d'impôts et taxes locaux ;
- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- la simplification de la fiscalité du secteur des transports ;
- la poursuite de l'arrimage de la législation à la dématérialisation des procédures fiscales ;
- la clarification du régime de taxation des mutations à titre gracieux, notamment les successions et les donations ;
- la promotion de la mise en conformité fiscale des contribuables par la mise en place d'un programme de régularisation volontaire.

b) Orientation générale de la politique douanière au titre du triennat 2022-2024

La politique douanière sera orientée globalement vers la poursuite des missions fiscales, économiques et d'assistance aux acteurs institutionnels et privés.

Concernant la mission fiscale, les mesures suivantes visant l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de la dépense fiscale seront mises en œuvre :

- la poursuite de la politique de soumission au droit d'accises des biens de luxe ou ceux présentant des externalités négatives ;
- la taxation graduelle à l'exportation, en fonction de l'évolution des cours sur le marché, des produits de rente prisés à l'international et notamment le bois exporté sous forme de grumes ;

- la consolidation du processus de modernisation du système d'information douanier, à travers le maillage national de la Cameroon Customs Information System (CAMCIS) et le développement de ses modules complémentaires.

S'agissant du rôle économique, les actions vont se déployer à travers les quatre priorités suivantes : la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, la contribution à la régulation de l'économie, la protection de la société et l'amélioration de la compétitivité économique du Cameroun.

Pour ce qui est de l'assistance aux acteurs institutionnels et privés

c) Orientation générale des recettes non fiscales au titre du triennat 2022-2024

La politique en matière de mobilisation des recettes non fiscales sera orientée vers **la formalisation du processus d'ordonnancement et de sécurisation des recettes non fiscales** à travers : (i) la production des bulletins harmonisés d'émissions, des fiches de synthèse des émissions et de recouvrement des recettes non fiscales ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de remontée de ces informations des administrations sectorielles jusqu'à la Direction Générale du Budget chargée du suivi desdites recettes. Dans ce contexte, les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de la période 2022-2024 :

- le recensement des régies des recettes opérationnelles et des acteurs en charge desdites régies ;
- le renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi des recettes non fiscales dans les différentes administrations sectorielles notamment sur les techniques de collecte, de suivi et de sécurisation ;
- l'actualisation et l'adaptation des textes constituant la base juridique de collecte ;
- la dématérialisation des procédures de collecte ;
- l'accompagnement des administrations sectorielles et des programmes de sécurisation dans l'utilisation des bulletins harmonisés d'émission, ainsi que dans l'appropriation des procédures de remontée des informations y relatives ;
- l'harmonisation et l'intégration de la codification de ces recettes dans la nomenclature budgétaire ;
- le renforcement de la régulation dans chaque secteur de l'activité économique nationale, en y instaurant des amendes dissuasives au regard de la multiplicité et de la gravité des infractions à la réglementation en vigueur.

8.5.2 Rappel des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2022-2024 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes. En effet, la croissance économique est projetée à 4,2% en 2022, avec un taux d'inflation à 2%, un prix mondial du baril de pétrole à 64,5 dollars US et un taux de change du dollar US à 575,5 FCFA.

Entre 2023 et 2024, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,8%. Dans le secteur pétrolier, la SNH annonce une baisse de la production pétrolière et gazière, avec un taux de croissance moyen de -0,5%. L'inflation resterait stable à 2% et on assisterait à une baisse du prix mondial du baril de pétrole à 60,1 dollars US en moyenne, avec un taux de change du dollar US moyen à 570,1 FCFA.

Tableau 93 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2021-2024

Libellés	2021	2022	2023	2024
PIB nominal (en milliards)	25 059	26 543	28 304	30 303
Taux croissance (%)	3,5	4,2	4,7	4,9
Taux croissance non pétrolier (%)	3,7	4,4	4,8	5,1
Déflateur du PIB (%)	3,1	1,6	1,4	1,4
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	3,1	1,7	1,8	2,0
Inflation (%)	2,4	2,0	2,0	2,0
Production pétrolière (millions de barils)	25,7	25,3	26,0	25,9
Production de gaz (milliards de scf.)	72,5	69,9	69,9	69,9

Libellés	2021	2022	2023	2024
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	65,7	64,5	61,3	59,0
Prix mondial mètre cube de gaz (\$ US)	7,3	6,3	6,0	6,0
Taux de change \$ US/FCFA	579,8	575,5	572,2	568,0

Source : Comité de cadrage

8.5.3 Projections des recettes budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels attendus, les ressources totales de l'Etat sont projetées à 5 752,4 milliards dont 4 029,2 milliards de recettes internes. Ces dernières se répartissent en recettes pétrolières et recettes non pétrolières.

Les **recettes pétrolières** comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. En 2022, la projection de la redevance sur le pétrole est basée sur :

- (i) une production de pétrole projetée à 25,3 millions de barils ;
- (ii) une production de gaz projetée à 69,9 milliards de scf (*standard cubic feed*) ;
- (iii) un cours du baril à 64,5 dollars, desquels on enlève 3,5 dollars de décote, pour un prix du baril camerounais à 61 dollars ;
- (iv) le prix du mètre cube de gaz à 6,3 dollars ;
- (v) un taux de change de 575,5 francs FCFA par dollar.

Ainsi calculée, la redevance SNH pétrole attendue est de 485,4 milliards. Assis essentiellement sur les bénéfices de l'exercice 2021, le montant attendu de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 76,6 milliards. Au total, les recettes pétrolières sont projetées à 562 milliards en 2022, en augmentation de 85 milliards (+17,8%) par rapport à 2021. Ces recettes s'établiraient à 523 milliards en 2023 et 509 milliards en 2024.

Les **recettes non pétrolières** sont supposées augmenter au même rythme que le PIB nominal non pétrolier, majorées de la contribution nette des nouvelles mesures fiscales et administratives. En 2022, la croissance nominale du PIB non pétrolier est prévue à 6,1% résultant d'une croissance réelle non pétrolière de 4,4% et d'un déflateur non pétrolier du PIB de 1,7%. Prenant en compte la contribution des mesures nouvelles, les recettes non pétrolières attendues s'élèvent à 3 304,9 milliards, dont 2 184,8 milliards d'impôts et taxes, 903,9 milliards de recettes douanières et 216,2 milliards de recettes non fiscales.

Les recettes non pétrolières sont projetées à 3 665,7 milliards en 2023 et 4076,1 milliards en 2024. Cette tendance à la hausse est en lien essentiellement avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et dons-programmes. Ils sont projetés à 142,3 milliards en 2022, en hausse de 77,6 milliards par rapport à 2021, du fait de la reprise du mécanisme de remboursement et décaissement des fonds C2D suspendu temporairement en 2021, en rapport avec l'initiative d'allègement de la dette du G20. Ces dons sont projetés à 91,1 milliards en 2023 et 96,7 milliards en 2024.

Les ressources de financement de l'Etat sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à compenser le gap de financement qui résulte du déficit budgétaire, ainsi que du paiement des charges de financement et de trésorerie. Pour l'exercice 2022, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 670,5 milliards, y compris le tirage spécial des DTS du FMI à hauteur de 70 milliards et les appuis budgétaires de 369 milliards, liés à la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier avec le FMI. Par rapport à 2021, ces appuis budgétaires sont en augmentation de 204 milliards (+123,6%).

Entre 2023 et 2024, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées respectivement à 1 512,2 milliards et 1419,5 milliards. Cette tendance baissière se justifie essentiellement par la baisse des appuis budgétaires du PEF et du retrait du financement spécial des DTS.

8.5.4 Projections des dépenses budgétaires 2022-2024

La projection des dépenses prend en compte les facteurs suivants : (i) l'évolution des ressources à mobiliser ; (ii) l'objectif de déficit projeté et ; (iii) le niveau actuel des engagements du Gouvernement. Ainsi, les dépenses et charges totales sont projetées à 5 752,4 milliards en 2022, y compris la dotation du fonds Covid-19 de 100 milliards. Entre 2023 et 2024, ces dépenses et charges se situeraient en moyenne à 5 856,6 milliards. Les évolutions par grandes masses se présentent comme suit :

- les dépenses de personnel augmentent de 55 milliards (5,1%) en 2022, passant de 1 069,8 milliards à 1 124,8 milliards. Ces dépenses s'établiraient en moyenne à 1 128,4 milliards entre 2023 et 2024.
- les dépenses de biens et services passent de 791,9 milliards en 2021 à 867,4 milliards en 2022. Cette augmentation est liée au renforcement des dépenses sécuritaires, à la constitution d'une provision budgétaire dédiée à l'organisation de la CAN et au relèvement de la provision destinée à la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, à savoir 50 milliards. L'enveloppe globale des biens et services allouée au fonctionnement des administrations a pratiquement été maintenue stable à son niveau de 2021 pour traduire la poursuite de l'effort de rationalisation de ces dépenses. En outre cette dotation va permettre de finaliser la mise en place des régions et d'honorer aux charges récurrentes suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années. En 2023 et 2024, les dépenses de biens et services sont projetées respectivement à 883,8 milliards et 939,9 milliards.
- les transferts et subventions augmentent de 24,4 milliards passant de 628,8 milliards à 653,2 milliards entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement imputable au renforcement de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 100 milliards en 2021 à 117 milliards en 2022. Ces dépenses s'établiraient à 673,3 milliards en 2023 et 720,9 milliards en 2024. Cette tendance haussière tient notamment compte de la dynamique des pensions.
- les intérêts de la dette publique sont projetés à 239,6 milliards en 2022 contre 302,2 milliards en 2021, soit une baisse de 62,7 milliards (-20,7%). En 2023 et 2024, ces intérêts se situeraient respectivement à 231,7 milliards et 244,9 milliards.
- les dépenses d'investissement augmentent de 127,1 milliards (9,3%) entre 2021 et 2022 passant de 1 352 milliards à 1 479,1 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 81,1 milliards pour s'établir à 664,3 milliards en 2022 contre 583,2 milliards en 2021. Les dépenses en capital sont projetées à 1 707,6 milliards en 2023 et 1845,7 milliards en 2024, en progression de 228,6 milliards et 138,1 milliards respectivement, pour accompagner la mise en œuvre efficace de la politique de développement adossée à la SND30.
- une provision de 100 milliards a été programmée en 2022 pour le financement de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie de la covid-19.

Au regard des recettes totales et des dépenses telles que projetées en 2022, il se dégagerait un déficit budgétaire global (dons compris) de 2% en 2022 contre 3,2% en 2021. Au cours de la période 2022-2024, le déficit budgétaire (dons compris) devrait poursuivre sa tendance baissière, conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire.

Tableau 94 : Projections budgétaires

	LFR. 2020	2020	LFR. 2021	2021	2022	2023	2024
A - RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	4707,0	4730,4	5581,2	5494,2	5679,7	5792,0	6101,4
I - RECETTES INTERNES	2848,5	3177,6	3466,1	3394,1	3866,9	4188,7	4585,2
1-Recettes pétrolières	269,70	428,2	536,0	477,0	562,0	523,0	509,0
2-Recettes non pétrolières	2578,8	2749,4	2930,1	2917,1	3304,9	3665,7	4076,2
Recettes fiscales	2578,8	2749,4	2743,1	2743,1	3088,7	3435,2	3829,4
- Impôts et taxes	1724,8	1853,0	1938,4	1938,4	2184,8	2443,0	2736,8
- Recettes douanières	650,0	707,8	804,7	804,7	903,9	992,2	1092,6
Recettes non fiscales	204,0	188,7	187,0	174,0	216,2	230,5	246,8
II - DONS	102,0	44,0	64,7	64,7	142,3	91,1	96,7
III - FINANCEMENTS	1756,5	1508,8	2050,4	2035,4	1670,5	1512,2	1419,5
- Prêts projets	655,0	605,3	703,4	703,4	746,5	909,2	973,5
- Appuis Budgétaire (FMI-BAD-AFD-BM-UE)	214,5	214,5	230,0	165,0	369,0	223,0	96,0
- FMI (DTS)		0,0		50,0	70,0	0,0	0,0
- Emission de titres publics	420,0	420,0	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0
- Autres Emprunts (Eurobons)			450,0	450,0			
- Financement bancaire	80,0	0,0	111,0	111,0	100,0	30,0	0,0
- Financement exceptionnel	387,0	269,0	206,0	206,0	35,0	0,0	0,0
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	4707,0	4578,5	5581,2	5494,3	5679,7	5792,2	6101,3
I - DEPENSES COURANTES	2241,0	2614,8	2430,5	2426,8	2564,4	2595,0	2699,7
1- Dépenses de personnel	1036,2	1046,6	1069,8	1069,8	1124,8	1128,0	1128,9
2- Achats sur biens et services	677,0	945,1	731,9	728,2	786,4	793,8	849,9
3- Transferts et subventions	527,9	623,1	628,8	628,8	653,2	673,3	720,9
II- DEPENSES EN CAPITAL	1254,3	1071,3	1352,0	1352,0	1479,0	1707,5	1845,7
* Dépenses sur FINEX	684,0	470,0	733,8	733,8	779,8	944,7	1011,5
* Dépenses sur ressources internes	542,2	575,7	583,2	583,2	664,3	725,6	794,3
* Dépenses de restructurations	28,1	25,6	35,0	35,0	35,0	37,3	39,9
III-PRETS NETS		41,8	-20,0	-20,0	-20,0	0,0	0,0
IV -FONDS DIVERS*		0,0	260,0	180,0	181,0	90,0	90,0
V- DETTE PUBLIQUE	1031,7	850,6	1558,7	1555,5	1475,3	1399,7	1465,9
* Dette extérieure	492,0	359,6	886,0	1001,0	677,0	761,0	778,0
- Intérêts	152,4	138,1	182,0	237,0	157,0	166,0	173,0
- Principal	339,6	221,5	704,0	764,0	520,0	595,0	605,0
* Dette intérieure	539,7	491,0	672,7	554,5	798,3	638,7	687,9
dont : - Intérêts	49,9	59,4	65,2	65,2	82,6	65,7	71,9
- Principal	345,8	117,1	438,0	318,0	531,7	387,5	367,5
- Restes à payer	72,0	72,0	97,5	99,3	100,0	101,5	164,5
- Remboursement Crédits TVA	72,0	98,0	72,0	72,0	84,0	84,0	84,0
Besoin / capacité de financement (+/-)		-151,9	0,0	0,2	0,1	0,2	-0,1

Source : MINFI *répartis en fonds de financements Covid-19, fonds de relance de la production locale et, additif décentralisation

8.5.5 Risques budgétaires en 2022

Les projections budgétaires réalisées pour l'année 2022 restent sensibles à diverses sources de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi par le projet de loi de finances. Ces risques ont trait tant aux hypothèses macroéconomiques, qu'aux recettes, notamment pétrolières et aux dépenses, ainsi qu'aux financements attendus de nos partenaires.

Du point de vue macroéconomique, une faible adhésion des populations à la vaccination contre la Covid-19 pourrait empêcher la maîtrise de la pandémie et continuer de peser sur l'activité économique nationale en 2022. De même, l'absence de retombées économiques véritables de l'organisation de la CAN et la persistance des tensions sécuritaires, pourrait entraîner un ralentissement de l'activité économique, avec un taux de croissance en deçà de 4,2% attendu en 2022.

En conséquence, on assisterait à une perte de recettes fiscales et douanières par rapport au niveau projeté en loi de finances. Egalement, tout impact limité des mesures fiscales nouvelles introduites dans le projet de loi de finances 2022 par rapport à l'effort supplémentaire de 0,8% du PIB visé pourrait constituer une source de perte des recettes attendues.

Dans le même registre, une baisse plus prononcée du cours mondial du baril de pétrole en 2022 par rapport à 2021, une dépréciation du taux de change du dollar ou une contraction plus importante de la production pétrolière et gazière dans un contexte d'épuisement des champs pétroliers, pourraient entraîner une perte des recettes pétrolières.

Les risques budgétaires résident par ailleurs dans les financements attendus. En effet, le non décaissement en totalité des appuis budgétaires attendus des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours ou concernant le soutien de la lutte contre la Covid-19 (Banque Mondiale), en raison par exemple du non-respect des critères quantitatifs ou des repères structurels entraînerait un gap de financement dans les opérations financières de l'Etat en 2022. Il en est de même des tirages de 70 milliards au titre des DTS du FMI sur le compte dédié à la BEAC et de la mobilisation des titres publics pour lesquels il est attendu un montant de 350 milliards en 2022.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser également sur les dépenses de l'Etat notamment à travers les interventions directes SNH dont le volume reste encore élevé en rapport avec la persistance des tensions sécuritaires et sociopolitiques. Par ailleurs, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait, si la pandémie n'est pas maîtrisée en 2022, constituer également un risque majeur à la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations de l'Etat sur la période 2022. Aussi, toute escalade des dépenses liées à l'organisation de la CAN au-delà de la provision prévue dans le budget 2022 pourrait également aboutir au déplafonnement des dépenses de l'Etat.

Par ailleurs, le poids important des engagements existants de l'Etat, liés notamment à l'enchevêtrement de la mise en œuvre des divers programmes de dépenses, couplés aux obligations financières traditionnelles relatives aux paiements des salaires et pensions, du service de la dette et des arriérés intérieurs, face à un espace budgétaire de plus en plus étroit, installe une forte rigidité budgétaire préjudiciable à l'équilibre des finances publiques en 2022 et à moyen terme.

De même, le maintien d'un rythme accéléré de recrutement des personnels dans la fonction publique et dans les forces l'ordre et de défense, augmente continuellement la masse salariale. Aujourd'hui cette dernière représente près de 40% des recettes internes non pétrolières.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que les prêts garantis par l'Etat pour lesquels le plafond passe de 40 milliards à 240 milliards entre 2020 et 2022, pourraient nécessiter des soutiens financiers importants à partir du budget de l'Etat, toute chose qui entraînerait une dégradation du déficit budgétaire.

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADC	Aéroports du Cameroun
AFD	Agence Française de Développement
ALUCAM	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
APPME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMAIR CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce Extérieur
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CIEP	Comité Interministériel Chargé de l'Evaluation des Programmes
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIMENCAM	Les Cimenteries du Cameroun
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFCE	Centre de Formalités et de Création d'Entreprises
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CGA	Centre de Gestion Agréé
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
DGD	Direction Générale des Douanes
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DP	Division de la Prévision
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMF	Etablissement de Micro finance
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENS	Ecole Normale Supérieure

ENSAI	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FODECC	Fonds de développement du Cacao et du Café
GCE	General Certificate of Education
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HEVECAM	Société d'Hévéa du Cameroun
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IARDT	Incendies, Assurances, Risques Divers et Transport
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFC	International Financial Coopération
INS	Institut National de la Statistique
IPG	Indication Géographique protégée
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IS	Impôt sur les Sociétés
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINADER	Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural
MINMIDT	Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
ODR	Organisme de Développement Régional
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OT	Obligation du Trésor
OTA	Obligation du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PERFAR	President's Emergency Plan for Aids Relief
PIIASI	Programme Intégré d'Appui aux Activités du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNLP	Plan stratégique National de Lutte contre le Paludisme
RFA	Redevance Forestière Annuelle
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun

SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SGC	Société Générale Cameroun
SND30	Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCATRAL	Société Camerounaise de transformation d'aluminium
SODECAO	Société de Développement du Cacao
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	World Economic Outlook